Digitized by Google

Columbia University
in the City of New York

LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789.

Digitized by Google

A. PIHAN DELAFOREST,
IMPRIMEUR DE LA COUR DE CASSATION,
rue des Noyers, n° 37.

Digitized by Google

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789;

PAR

MAX. SAMSON-FRÉD. SCHOELL,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DES TRAITÉS DE PAIX, ET DE CELLES DES LITTÉRATURES GRECQUE ET ROMAINE.

TOME SEIZIÈME.

PARIS,

L'AUTEUR, rue du Cherche-Midi, n° 14.
A. PIHAN DELAFOREST, rue des Noyers, n° 37.
GIDE FILS, rue Saint-Marc, n° 20.

BERLIN,

DUNCKER ET HUMBLOT.

1831.

Digitized by Google

940
Sch62

v 16

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

PRÉLIMINAIRE

SUR LE VOLUME XVI.

Dans la préface placée à la tête du premier volume de ce Cours d'histoire, l'auteur a dit :

« La composition de son auditoire qui renfermait des personnes de diverses nations, est cause qu'on trouvera dans cet ouvrage des morceaux qui auraient été omis, s'il eût été destiné uniquement à des lecteurs français, et d'autres, en revanche, qui paraîtront superflus à des lecteurs allemands. »

Les Français qui liront le volume XVI et une partie du XVII destinés à l'histoire de France, sont priés de ne pas perdre de vue cette déclaration, d'après laquelle cette partie du Cours doit être jugée. Il est notoire qu'aucune nation ne connaît si bien l'histoire de son pays que les Français et les Anglais, qui souvent en revanche poussent l'indifférence pour tout ce qui leur est étranger, jusqu'à la plus parfaite ignorance. L'histoire de la

Digitized by Google

France a été traitée en français de tant de manières, et par des hommes d'un si grand talent, que l'auteur de ce Cours ne pouvait pas se flatter qu'on lui accorderait une place à côté de ces savans. Tout ce qui lui était permis d'espérer, c'était de mériter l'approbation de ses lecteurs français par un bon choix des matières, par la clarté de l'exposition, par une méthode qui montrât le rapport des évènemens politiques de la France avec ce qui se passa simultanément à l'étranger. En suivant cette marche, il a peut-être évité quelques fautes qui ont été commises avant lui. Il a le sentiment d'avoir traité l'histoire des troubles religieux du seizième siècle avec une impartialité qu'ils ont rarement trouvée dans les historiens, soit catholiques soit protestans, soit Français soit étrangers.

Enfin si des Français instruits parcourent cette partie du travail de l'auteur, ils y trouveront quelques faits et quelques circonstances d'un intérêt assez grand, qui ont échappé à tous les historiens de leur pays; l'auteur en a puisé la connaissance dans des sources qui étaient inaccessibles à ces littérateurs, soit parce qu'ils ignoraient la langue allemande, soit parce que les faits dont il s'agit n'ont été tirés de l'obscurité que par des publications très-récentes.

Digitized by Google

L'auteur a dit, vol. XIV, p. 122, que Vasco de Gama découvrit l'île de Ste Hélène. Le savant géographe, collaborateur de la Biographie universelle, qu'il a cité plusieurs fois dans le vol XV, lui a fait observer que la ressemblance de nom entre l'*île* et la *baie* de Ste Hélène l'a fait tomber dans l'erreur. « Le 8 juillet 1497, dit-il, Vasco de Gama partit de Bélem sur le Tage; il passa successivement des îles Canaries à celles du Cap Vert, où il rejoignit ses trois vaisseaux dispersés par une tempête. Le 31 de juillet, il continua sa route; sa flotte souffrit beaucoup du mauvais temps; enfin, le 4 de novembre, Gama découvrit une *terre basse qu'il côtoya pendant trois jours*, et, le 7 du même mois, il entra dans une *grande baie* qu'il nomma *Angra de Santa Elena*, parce qu'on était au jour de cette sainte: les habitans de cette terre étaient noirs, etc.

« Ces détails, tirés de l'*Histoire des voyages*, ne conviennent nullement à l'île Ste Hélène : ils sont conformes à ceux que donnent les historiens portugais. Cette *baie de Ste Hélène* est à la côte occidentale d'Afrique, au nord de la baie de Salhanda, voisine de celle de la Table. »

« Ce fut Jean de Nova qui, à son retour des Indes, en 1502, découvrit l'île de Ste Hélène. Je l'ai dit dans l'article que j'ai consacré à ce navigateur,

Digitized by Google

Biographie universelle, T. XXXI, p. 427. J'ai consulté pour cet article, entr'autres auteurs, le Portugais Osorio, qui est explicite sur ce point. »

Digitized by Google

SUITE DU LIVRE VI.

CHAPITRE VI.

Histoire de France, 1461—1610.

SECTION I.

Règne de Louis XI, 1461—1483.

Louis, fils aîné de Charles VII, âgé de trente-huit ans, était à Geneppe, dans les états du duc de Bourgogne, lorsqu'il apprit que son père, envers lequel il avait été un si mauvais fils, venait de mourir. Naturellement soupçonneux et tourmenté par sa mauvaise conscience, Louis XI se persuada que le roi son père avait fait quelque disposition contraire à ses intérêts. Pour se mettre en sûreté, il pria le duc de Bourgogne de le conduire avec ses troupes à Rheims. Philippe le Bon étant arrivé avec 100,000 hommes, le roi fut effrayé d'un pareil cortège, et pria le duc de renvoyer son monde, à l'exception de 4,000 hommes. Jacques-Juvénal des Ursins, archevêque de Rheims, fit la cérémonie du sacre, le 18 août 1461. Deux jours après, Philippe le Bon, conformément aux stipulations de la paix d'Arras, fit hommage au roi du duché de Bourgogne, et des comtés de Flandre et d'Artois, fiefs de la couronne. Arrivé à Paris, Louis XI destitua tous les ministres de son père. Le chancelier Guillaume-Juvénal des

Sacre de Louis XI.

Digitized by Google

Ursins fut remplacé par Pierre de Morvilliers; Jean II, duc d'Alençon obtint sa grâce et sortit de prison. Mais le comte de Dammartin, contre lequel le roi nourrissait une violente haine, fut enfermé à la Bastille.

Abolition de la Pragmatique sanction.

Louis XI prit une autre mesure diamétralement opposée aux principes de son père, et regardée comme très-préjudiciable à son pays : ce fut l'abolition de la Pragmatique sanction de Bourges. Il s'acquitta aussi d'une promesse qu'étant encore *dauphin* il avait faite au pape. Ce fut un Franc-Comtois, Jean Joffredy, évêque d'Arras [1], qui lui avait fait espérer que ce serait le meilleur moyen d'engager le pape à être favorable à la maison d'Anjou dans ses prétentions au royaume de Naples, que de se montrer complaisant dans une affaire à laquelle la cour de Rome attachait une si grande importance. L'évêque d'Arras avait pénétré le caractère de Louis; il s'était aperçu que ce prince avait formé le projet d'abaisser la noblesse de son royaume, et il lui dit que cette noblesse perdrait une grande partie de son influence politique si elle était privée de celle que la Pragmatique sanction lui donnait sur la collation des bénéfices ecclésiastiques. Pie II lui-même, sans s'expliquer sur le royaume de Naples, gagna Louis XI en flattant sa passion dominante qui était de ne demander conseil à personne. Ainsi le roi abrogea la Pragmatique par une déclaration du 27 novembre 1461, où il dit qu'on lui a fait connaître que cette

[1] Connu plus tard sous le nom de cardinal d'Alby.

Digitized by Google

Pragmatique, en portant atteinte à l'autorité du souverain pontife, élevait en quelque sorte un temple à la licence des prélats de France; que c'était comme si la verge se révoltait contre celui qui la lève, ou si le bâton se glorifiait, quoiqu'il ne soit par lui-même qu'un bois inefficace et sans vertu. « Quoique, continue le roi, la plupart des hommes instruits s'efforcent à nous détourner de notre dessein, nous avons abrogé jusqu'à la racine, et rejeté cette Pragmatique de toutes les terres de notre obéissance. Servez-vous donc désormais dans notre royaume de votre puissance, ainsi que vous le voudrez; et si quelqu'un réclamait contre vous, nous promettons, en parole de roi, d'exécuter vos commandemens nonobstant toute appellation, et nous réprimerons, conformément à vos ordres, ceux qui oseront vous désobéir. »

On témoigna à Rome une grande joie de cette mesure, lorsqu'on en reçut la nouvelle. Toutes les maisons de la ville furent illuminées, la populace traîna dans la boue l'original de la loi abrogée que le roi avait envoyé au pape. Louis XI qui croyait pouvoir toujours tendre des pièges à autrui, sans être jamais trompé lui-même, s'aperçut de son erreur, quand le pape employa des subterfuges pour satisfaire à sa demande, relativement au royaume de Naples. Aussi ne se pressa-t-il pas de faire enregistrer au parlement sa déclaration et la bulle que le pape avait publiée en conséquence, de manière que la Pragmatique continua d'être observée; et quand, sous le pontificat de Paul II, successeur de Pie II,

Digitized by Google

le cardinal Jean de la Balue, ministre de Louis XI, voulut forcer le parlement d'enregistrer ces deux actes, cette illustre compagnie fit, le 1er octobre 1467, des remontrances où elle exposa tout le tort que l'abolition de la Pragmatique avait causé au royaume, et soumit au roi un calcul d'après lequel il sortait annuellement de France un million de ducats, pour annates et grâces expectatives, sans compter 200,000 qui étaient envoyés à Rome, à titre de dispenses, exemptions, absolutions et autres droits.

Érection du parlement de Bordeaux.

Quelque peu disposé que fût Louis XI d'imiter l'exemple de son père, il le fit cependant en érigeant, le 7 juin 1462, un troisième parlement; il fut établi à Bordeaux, et eut pour ressort la Gascogne, le Bazadois, le Périgord et le Limousin.

Restitution des villes de la Somme par le duc de Bourgogne.

Le règne de ce prince ne ressemble point à ceux qui l'ont précédé ni à ceux qui le suivirent, en ce qu'il ne produisit pas de ces grands mouvemens qui partent d'une impulsion générale. Il fut troublé par une guerre civile, mais qui fut plutôt une effervescence momentanée de quelques grands seigneurs turbulens, que le produit d'un élan national. La police sévère introduite par un prince soupçonneux dégrada le caractère de la nation et retint le peuple dans la crainte et l'obéissance. L'affaire principale de tout le règne de ce prince, le but de toute sa politique, de ses ruses, de ses perfidies fut l'abaissement des deux maisons de Bourgogne et de Bretagne, dont la puissance excitait sa jalousie et l'empêchait d'établir la monarchie absolue dans tout le royaume. Il commença par demander

Digitized by Google

à Philippe le Bon la restitution des villes de la Somme, offrant de lui en payer 400,000 écus d'or conformément à la faculté qu'un article de la paix d'Arras avait réservée au roi de France[1]. La restitution de ces villes était demandée avec d'autant plus de justice que le duc de Bourgogne en avait joui gratuitement pendant vingt-cinq ans, puisque le motif pour lequel elles lui avaient été abandonnées était nul, la paix d'Arras n'ayant pas attiré au duc la guerre avec les Anglais. Le roi pouvait même, par cette raison, se dispenser du paiement des 400,000 écus. Philippe le Bon, qui dans sa vieillesse se laissait conduire par son favori Antoine de Croi, comte de Porceau, et par son frère Jean de Croi, seigneur de Chimay, qui étaient l'un et l'autre dans les intérêts de Louis XI, ne fit pas de grandes difficultés d'accepter l'argent et de rendre les villes engagées; mais son fils Charles, connu alors sous le nom de comte de Charolais[2], fut très-fâché de cette resti-

[1] Voy vol. IX, p. 21.

[2] Nous avons dit (Vol. VIII, p. 311) que Béatrix, dont descend la maison de Bourbon, était, par testament de Hugues IV, duc de Bourgogne, l'héritière de la terre de Charolais. En effet, la *seigneurie de Charolais*, nommée dans le moyen âge *pagus Quadrellensis*, avait été détachée par Hugues IV du duché de Bourgogne, et inféodée à Jean, son petit-fils. Comme Jean mourut avant le père, celui-ci déclara que la seigneurie appartenait à Béatrix, fille de Jean, qui, par sa mère, était aussi héritière de Bourbon, et épousa Robert, comte de Clermont. Jean, second fils de Robert et de Béatrix, obtint la baronnie de Charolais, que Béatrix, sa fille, porta, en 1327, par son mariage, dans la maison d'Armagnac. En 1390, Jean III d'Armagnac vendit, pour 60,000 francs d'or fin, dont 63 au marc, le do-

Digitized by Google

tution et conçut une haine violente contre la maison de Croi, qui l'avait conseillée; il quitta même la cour de son père.

Guerre de Bretagne.

Louis XI profita de la mésintelligence qui éclata entre le duc de Bourgogne et son successeur présomptif, pour attaquer le duc de Bretagne, François II, l'ami du comte de Charolais. Il le fit sommer par le chancelier de Morvilliers de s'abstenir du titre de duc *par la grâce de Dieu* qu'il prenait, ainsi que de l'usage où il était de frapper de la monnaie d'or. Le duc, naturellement timide, demanda du temps pour consulter les États de son duché, sans le consentement desquels il ne pouvait rien faire de valable. Le roi lui ayant accordé un délai, François II en profita pour engager, par des émissaires travestis en cordeliers, les princes du sang, et les plus grands seigneurs du royaume, à se réunir à lui pour leur défense commune, les avertissant que l'intention du roi était de les détruire les uns après les autres. Louis qui avait des espions partout, apprit que le vice-chancelier de Bretagne avait été envoyé en Angleterre, et que delà il devait se rendre à Gorkum où était le comte de Charolais; il soupçonna une intrigue et envoya un bâtard de Rubempré à Gorkum, pour enlever soit cet émissaire, soit le comte lui-même. L'entreprise manqua par l'imprudence de

maine utile du comté de Charolais (car le pays portait alors ce titre) à Philippe le Hardi, souche de la seconde maison de Bourgogne, qui en était seigneur direct. Philippe le Bon porta, pendant la vie de son père, le titre de comte de Charolais, qu'il abandonna ensuite à son fils.

Digitized by Google

l'émissaire du roi. Le comte de Charolais fit arrêter celui-ci, et avertit sur-le-champ de ce qui venait de se passer, son père qui s'était rendu à Hesdin pour une entrevue que le roi lui avait demandée. Philippe ordonna à son fils de faire instruire le procès de son prisonnier, mais il conçut une telle méfiance des desseins du roi que, ne se croyant pas en sûreté à Hesdin, il en partit précipitamment. Il se forma alors une ligue formidable contre le roi. Le duc de Bourgogne, sans y entrer formellement, se mit en état de défense et autorisa son fils à prendre part à l'association. Les alliés étaient le duc de Bretagne; le comte de Charolais; le duc de Bourbon; Jean V, comte d'Armagnac [1]; Jacques d'Armagnac, duc de Nemours et comte de la Marche; Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois; Louis de Luxembourg, comte de S. Pol; Antoine de Chabannes, comte de Dammartin qui s'était échappé de la Bastille où le roi l'avait enfermé pour le reste de ses jours, et près de cinq cents seigneurs et nobles. Charles, duc de Berry, frère du roi qui n'était âgé que de seize ans, mécontent de l'apanage que le roi lui avait assigné, se joignit aux ligueurs et fut en apparence leur chef. Pour tromper le peuple qui est toujours le jouet des mots, on appela cette confédération la *Ligue du bien public;* car on prétendait qu'elle n'avait pour but que de contraindre le roi à remédier au mauvais ordre qui régnait dans son royaume. Le fait est qu'il y régnait un ordre parfait et une grande tranquillité; mais ce n'est pas ce que la noblesse voulait.

Ligue du bien public

[1] Voy. vol. X, p. 331.

Digitized by Google

Comme cette ligue fut formée dans le plus grand secret et qu'elle éclata subitement, elle serait devenue très-dangereuse, si la ville de Paris n'était pas restée fidèle au roi, et si ce prince n'avait pas trouvé moyen de dissoudre promptement la ligue. Celui qui le premier leva l'étendard de la révolte, fut Jean II, duc de Bourbon, assisté de Dammartin; Louis entra sur-le-champ dans le Bourbonnais et en chassa le duc. Pendant qu'il était occupé de ce côté-là, le comte de Charolais, à la tête d'une armée florissante, traversa la Picardie, entra dans l'Ile de France, et prenant le titre de lieutenant-général du royaume sous les ordres du duc de Berry, fit publier une abolition générale de tous les impôts, brûla les bureaux des receveurs de la taille et leurs registres, annonça la réforme des abus, et arriva jusqu'à S.-Denis. Il se serait probablement rendu maître de la capitale, si le duc de Bretagne était venu le joindre dans le temps pour lequel il l'avait promis.

Bataille de Montlhéry, 1465.

A cette nouvelle Louis XI quitta le Bourbonnais, et approcha à marches forcées pour empêcher la réunion de ces deux armées. Le comte de Charolais de son côté passa la Seine à S.-Cloud pour aller à la rencontre du duc de Bretagne : le 16 juillet 1465, il se trouva près de Montlhéry, en face de l'armée du roi; on combattit des deux côtés avec une valeur extraordinaire; la victoire resta douteuse. Le comte de Charolais courut le plus grand danger; blessé à la gorge il fut sur le point d'être pris. Il passa le lendemain sur le champ de bataille comme pour faire voir qu'il avait

Digitized by Google

été vainqueur ; « ce qui, dit Philippe de Comines, lui a coûté bien cher, car oncques puis il n'usa de conseil d'homme, mais du sien propre, et au lieu qu'il était très-inutile pour la guerre paravant ce jour, et n'aimait nulle chose qui y appartient; mais depuis furent mécrées et changées ses pensées, car il y a continué jusques à sa mort, et par là fut finie sa vie, et sa maison détruite. »

Louis XI suivit le cours de la Seine pour entrer dans Paris. Il se montra très-populaire, visita les principaux bourgeois et en admit quelques-uns à sa table; il abolit plusieurs impôts et établit un nouveau conseil-d'état composé de six bourgeois, six membres de l'université et six magistrats du parlement. Delà il se tourna vers la Normandie pour en tirer des troupes et de l'argent.

Traité d'Étampes, 1465.

Le comte de Charolais s'étant rendu à Étampes, où se trouvaient les duc de Berry et de Bretagne, le comte de Dunois, André de Laval, seigneur de Loheac, maréchal de France, le comte de Dammartin, Antoine de Beuil, fils du comte de Sancerre [1], Pierre

[1] Le *comté de Sancerre*, dans le Berri, était un démembrement du comté de Champagne. Dans le partage de la succession de Thibaut I le Grand, comte de Champagne et de Blois, en 1152, Étienne I, son troisième fils, obtint la terre de Sancerre à titre de fief champenois : à cause de sa naissance, il s'appela comte de Sancerre. Louis I, son petit-fils, devint vassal immédiat de la couronne par la cession que Thibaut VI, comte de Champagne, fit à S. Louis du domaine direct de Sancerre (Voy. vol. V, p. 123). Jean III, mort en 1403, fut le dernier mâle de cette branche de la maison de Champagne. Marguerite, sa fille et héritière, se maria

Digitized by Google

d'Amboise, seigneur de Chaumont-sur-Loir et son fils Charles d'Amboise, qui tous appartenaient aux mécontens, parce que le roi les avait privés de leurs charges. Le traité de ligue entre les ducs de Bretagne et le comte de Charolais, fut signé dans cette ville, le 24 juillet 1465. Les princes s'avancèrent vers Paris où vinrent encore les joindre le duc de Bourbon, et Jean I, duc (titulaire) de Calabre et duc de Lorraine, fils de René le Bon, roi (titulaire) de Naples, avec toutes leurs troupes. L'armée des princes se montait alors à 100,000 hommes auxquels il ne manquait qu'un chef qui eût assez d'autorité pour leur inspirer du respect, car ceux qui prétendaient commander étaient nombreux. Ayant passé la Seine en divers endroits, ils fermèrent, en se plaçant en demi-cercle, toute la partie septentrionale de Paris, depuis Charenton jusqu'à S. Cloud; la partie méridionale était occupée par les troupes du roi. Le duc de Berry entra en négociations avec les Parisiens; mais le roi y mit fin en arrivant inopinément dans sa capitale, le 28 août 1465, avec un corps considérable de troupes.

quatre fois, de Béraud II, dauphin d'Auvergne, son second époux, elle eut un fils nommé Béraud, qui succéda à son père et à sa mère. Après sa mort, en 1426, ses possessions passèrent à Jeanne, sa fille. Celle-ci laissa en mourant, l'an 1436, l'usufruit de ses biens à Louis le Bon de Bourbon, comte de Montpensier; mais un arrêt du parlement de Paris, de 1451, adjugea le comté de Sancerre à Jean de Beuil, fils d'une fille de Béraud II, qui devint la souche d'une nouvelle maison de Sancerre. Antoine, dont il est question dans le texte, était son fils, et lui succéda vers 1477.

Plusieurs comtes de Sancerre, descendans d'Antoine de Beuil, se

Digitized by Google

Traités de Conflans et de S. Maur, 1465.

Il y eut quelques hostilités dans les environs de Paris. En même temps, Louis XI, se conformant au conseil que lui fit donner François Sforce, duc de Milan, son allié, de tout accorder pour parvenir à dissiper la ligue et de remettre au temps le soin de l'affranchir de ses promesses, ouvrit des négociations; mais en même temps il excita les Liégeois à entrer à main armée dans le Brabant, pour faire désirer au duc de Bourgogne le retour de son fils avec les troupes qu'il avait sous ses ordres. Après plusieurs propositions secrètes, on tint une conférence publique à Conflans, et le roi y fit, le 5 octobre 1465, un traité avec le comte de Charolais, et vingt-quatre jours après, un second à S. Maur, avec les autres confédérés. Il leur accorda une grande partie de ce qu'ils avaient demandé; il promit de rendre au comte de Charolais les villes de la Somme, en se réservant la faculté de les reprendre à la mort de Charles, moyennant le paiement de 200,000 écus d'or. Indépendamment de cet abandon, le roi lui laissa en toute et perpétuelle propriété les villes de Péronne, Roie, Montdidier, Guines et Boulogne, qui, d'après la paix d'Arras, ne devaient passer qu'à ses héritiers mâles. Le duc de Calabre se fit restituer les districts de la Lorraine, dont le roi s'était rendu maître, tels que Mouzon et Ste Menehoud; et celui-ci s'engagea à lui payer 100,000 écus, pour l'aider au recouvrement du royaume de Naples, et à lui fournir à ses propres frais 500 lances. Louis XI

disinguèrent dans les guerres de France. Enfin René de Beuil vendit, en 1640, son comté par adjudication au grand Condé.

Digitized by Google

renonça, en faveur du duc de Bretagne, à toute prétention au droit de régale dans sa province. Le comte de S. Pol, qu'il importait surtout au roi de gagner, fut nommé connétable [1]; Antoine de Beuil, amiral de

[1] Le *comte de S. Pol*, nommé connétable en 1465, fut Louis, fils de Pierre de Luxembourg, comte de Conversan et de Brienne, qui avait obtenu, en 1431, le comté de S. Pol, par arrangement avec son frère cadet, nommé Jean, à qui Jeanne de Luxembourg l'avait donné. Il a été dit (Vol. VIII, p. 345), comment ce comté, avec celui de Ligny, était devenu, en 1415, la propriété de Philippe de Bourgogne, second fils d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant. Philippe qui, en 1427, était devenu duc de Brabant, mourut, en 1429, sans laisser de postérité. Les deux comtés revinrent alors à Jeanne, fille de Gui VI de Luxembourg et sœur de Waleran. Cette princesse, très-avancée en âge et non mariée, les donna par donation à cause de mort, à Jean, frère cadet du comte de Conversan, qui les céda à Pierre, son frère aîné. Après sa mort, celui-ci eut, en 1433, pour successeur, Louis, son fils. C'est de lui qu'il est question dans le texte. Louis de S. Pol, qui suivit d'abord le parti des Anglais, se soumit ensuite à Charles VII et lui rendit d'importans services. Ce fut lui qui força Harfleur à capituler le 24 décembre 1449. Ses liaisons avec le comte de Charolais, fils de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, le firent entrer dans la ligue du bien public, et il commanda l'avant-garde à la bataille de Montlhéry. Bientôt après avoir été nommé connétable, il se détacha du comte de Charolais. George Chastellain nous fait connaître le motif de cette brouillerie; c'est que le connétable croyait avoir été desservi par ce prince dans une affaire de cœur. Louis de S. Pol qui, veuf à cinquante ans et père de plusieurs enfans « passait cependant en une chose tous ses fils et le plus paré des princes du royaume de France; la personne de ly, en samblant, en fachon, en netteté et en toutes cointises d'abillement et d'entre-gens, valoit et se montroit mieux que nul autre; se faisoit regarder et prisier d'hommes et de femmes,

Digitized by Google

France; Taneguy-du-Chastel, grand-écuyer. Le duc de Bourbon, celui de Nemours, le comte d'Armagnac, obtinrent des châteaux; Dunois et Dammartin, la restitution de leurs biens; Charles, frère du roi, la Normandie en toute souveraineté, avec le domaine direct des duchés d'Alençon et de Bretagne.

Le roi était résolu de tenir le moins qu'il pourrait de ces conditions. Avant de les signer, il déposa au parlement une protestation contre la violence qu'il éprouvait, déclarant que le consentement qu'il se trouvait forcé de donner ne pourrait jamais valoir, surtout à l'égard du duché de Normandie qui avait été incorporé au domaine de la couronne, et était par conséquent inaliénable. Aussi le parlement refusa-t-il d'enregistrer le traité. Une condition de cet acte portait encore qu'il serait formé un conseil de trente-six personnes choisies dans les trois ordres, pour in-

et n'avoit nulle part son pareil, » s'était pris de passion pour Jeanne de Bourbon, sœur de l'épouse du comte de Charolais, qui, après la mort de la comtesse, demeurait chez son beau-frère. La jeune princesse, « qui béoit (visait) ailleurs, » ayant refusé la main du connétable, Louis XI profita de son dépit pour le gagner. Il lui fit épouser, le 1 août 1466, sa propre belle-sœur, Marie de Savoie, avec 40,000 couronnes d'or et 6,000 francs de rente; lui donna le gouvernement de Normandie et porta ses appointemens de connétable à 26,000 francs. Le chroniqueur remarque qu'aux noces du comte de S. Pol, le roi, pour montrer sa satisfaction, se vêtit de drap d'or, ce qu'il n'avait jamais fait. « Si lui chailloit moins quel chose il lui constoit (coûtait) ne conster pooit, n'y plaignoit rien; mès avoit fait ung très grant acquest, non pour l'avoir gaingnié principalement pour lui, mais pour l'avoir fortrait à autrui. »

Digitized by Google

diquer au roi les moyens de procurer du soulagement au peuple et de réformer les abus du gouvernement. Ce fut là le seul avantage que le bien public retira d'une guerre dont il avait été le prétexte.

La désunion qui se mit bientôt entre les princes alliés dispensa le roi de remplir celle de toutes les conditions du traité de Conflans qui lui était la plus pénible. Déjà il avait mis son frère en possession du duché de Normandie, quand il apprit que ce prince s'était brouillé avec le duc de Bretagne, son appui. Aussitôt il alla reprendre le duché, et conclut un nouveau traité avec le duc de Bretagne, auquel il confirma les avantages que la paix de Conflans lui avait accordés. Tout cela arriva avant la fin de l'an 1465.

Avènement de Charles le Hardi au duché de Bourgogne, 1467.

Philippe le Bon, duc de Bourgogne, mourut le 15 juillet 1467, et eut pour successeur son fils unique légitime [1], Charles, que nous avons connu sous le nom de comte de Charolais, et qui porte le surnom de Hardi ou de Téméraire. L'antipathie qui existait entre ce prince et le roi de France, et qui remontait à leur première jeunesse et au séjour que Louis, étant encore dauphin, avait fait à la cour de Bruxelles, dégénéra en une suite de brouilleries qui firent du règne de Charles le Téméraire une guerre presque continuelle avec Louis XI. Supérieur au roi en hardiesse et en talens militaires, le duc de Bourgogne, qui savait unir la ruse à la bravoure, trouva un adversaire digne

[1] Il laissa plus de douze enfans naturels, parmi lesquels Corneille ou le grand bâtard de Bourgogne est le plus connu.

Digitized by Google

de lui dans la lutte de politique et de perfidie qui s'ouvrit entre ces deux princes.

États-généraux de Tours, 1468.

Charles commença par former de nouvelles liaisons avec le duc de Normandie, dépouillé de son apanage, et avec le duc de Bretagne. Ce même Jean II, duc d'Alençon, qui, condamné à mort sous Charles VII, et enfermé dans une prison pour le reste de ses jours, avait été remis en liberté par Louis XI, au commencement de son règne, entra dans cette trame. Jean II promit de mettre les ducs de Normandie et de Bretagne en possession de ses places fortes; mais le roi sut gagner René, comte de Perche, fils aîné du duc d'Alençon, qui lui remit l'important château d'Alençon. Cette trahison et les succès que le roi, à la tête de 40,000 hommes, eut contre les Bretons, disposèrent les princes à consentir à la proposition du roi, de faire régler l'apanage de son frère par les États généraux du royaume. Ils furent convoqués à Tours, où Louis les ouvrit le 6 avril 1468. Habile à ménager les esprits, il avait si bien influencé les élections, que les trois députés que chaque ville avait à envoyer, furent partout choisis selon son gré, et il sut si bien diriger les délibérations, qu'elles eurent le résultat qu'il avait voulu. L'assemblée nationale décréta que la Normandie ne serait pas détachée de la couronne, et que le roi assignerait à son frère un autre apanage de 60,000 livres de rentes; que cependant, à l'avenir, l'apanage des fils de France ne s'élèverait jamais à plus de 12,000 livres de rentes; si le duc de Bretagne refusait de rendre les places fortes de Normandie qu'il

Digitized by Google

tenait encore, les États généraux fourniraient au roi les moyens nécessaires pour l'y forcer. Le roi signifia ce décret à son frère et à François II, entra à la tête d'une armée dans le duché de Bretagne, et força les deux princes à se soumettre.

Entrevue de Péronne, 1468.

Le duc de Bourgogne, à la tête de 100,000 hommes, s'était avancé jusqu'à la Somme, pour venir à l'assistance de ses alliés, lorsqu'il apprit qu'ils avaient promis de désarmer. Les forces du roi et celles de Charles étaient égales; mais Louis XI qui sentait son infériorité en talens militaires, et qui était persuadé que personne ne pouvait résister à ses manières insinuantes, acheta 100,000 écus le consentement du duc à une trève, et, dans l'espérance de le détacher entièrement de ses alliés ou de semer la méfiance entr'eux, lui demanda une entrevue à tel endroit qui lui conviendrait. Comme le duc ne s'empressa pas d'accepter le rendez-vous, le roi se persuada qu'il fallait renoncer à l'espoir de le gagner; croyant n'avoir plus rien à ménager, il suscita à Charles le Téméraire un ennemi d'un côté où il n'en attendait pas. Pour l'intelligence de ce qui va suivre, nous sommes forcés de faire une digression sur l'évêché de Liège.

Cet évêché, qui renfermait vingt-six villes et environ quatorze cents villages, était enclavé de tous côtés dans les Pays-Bas, mais n'y a jamais appartenu. C'était une principauté immédiate d'Empire, et lorsque l'Allemagne fut, peu de temps après l'évènement qui nous occupe, partagée en cercles, on attribua cet évêché au cercle de Westphalie. Son siège primitif fut

Digitized by Google

Tongre; ses premiers évêques furent S. Materne et S. Servais qui sont de la première moitié du quatrième siècle; bientôt le siège épiscopal fut transféré à Mastricht. S. Hubert, dix-neuvième évêque, le fixa à Liège vers l'année 720. Outre cette ville et son district, l'évêché (non le diocèse) se composait des parties suivantes : le marquisat de Franchemont, le pays de Condroz, le comté de Hasbain, le duché de Bouillon, le comté de Looz, la mouvance de la baronie ou comté de Hornes (Hoorn) et de celle d'Hierges, avec la moitié de la ville de Mastricht. Depuis 1456, Louis, fils de Charles, duc de Bourbon, était évêque de Liège. Ce prince, avide et tyrannique, fut chassé par ses sujets, en 1465, et Marc de Bade élu à sa place. Le duc de Bourgogne voulant profiter de ces troubles pour se rendre maître du pays, ramena, en 1468, l'ancien évêque à Liège.

Louis XI croyant ses négociations avec Charles le Téméraire rompues, y envoya ses agens pour soulever ce peuple contre le duc. Dans l'intervalle, celui-ci changeant d'idée, demanda lui-même l'entrevue qu'il avait déclinée; en conséquence, le roi révoqua ses ordres, et se rendit, au mois d'octobre 1468, à Péronne, où Charles l'avait invité à venir. Pour montrer la confiance qu'il avait en un ancien ennemi, il ne se fit accompagner que par le cardinal la Balue, évêque d'Evreux et d'Angers, qui était alors son ministre de confiance et le trahissait, par le duc de Bourbon, le comte de S. Pol, et cinq ou six autres seigneurs, ainsi que par quatre-vingts archers de sa garde

Digitized by Google

écossaise et soixante cavaliers. A peine était-on réuni depuis trois ou quatre jours, que le duc de Bourgogne reçut la nouvelle qu'à l'instigation des agens de France, auxquels les ordres du roi d'arrêter le mouvement préparé étaient arrivés trop tard, les Liégeois avaient pris les armes, arrêté l'évêque Louis et tué seize chanoines. A cette nouvelle, le duc entra dans une fureur qui le mit hors de lui-même. Il fit enfermer le roi dans l'appartement qu'il occupait au château de Péronne, et garder par des soldats. Sa première idée fut de le tuer; quelques-uns de ses conseillers, nommément Philippe de Comines, son chambellan[1], l'en détournèrent. Louis XI passa trois jours dans une grande angoisse. Il voyait de sa fenêtre cette tour où un des derniers rois Carlovingiens avait fini sa triste existence[2], et il s'attendait à ce qu'on lui préparât le même sort, pour mettre le duc de Normandie à sa place. Cependant il ne perdit pas courage: quinze mille écus qu'il avait avec lui, habilement distribués, lui firent des amis parmi les personnes que Charles avait l'habitude de consulter. Philippe de Comines lui rendit de grands services, en représentant au duc qu'il était plus avantageux pour lui de profiter de la faute du roi pour obtenir de bonnes conditions, que de bouleverser le royaume. Pierre de Goux, chancelier de Bourgogne, appuya cet avis. Ce ne fut pas chose facile de faire revenir un homme aussi passionné que le duc de Bourgogne, dont la colère, au lieu de se calmer par le temps, ne faisait

[1] Voy. vol. IX, p. 89. [2] Charles le Simple.

Digitized by Google

qu'augmenter; cependant il finit par dicter les conditions d'une paix que Louis XI signa le 14 octobre 1468, et jura sur le bois de la vraie croix qu'on nommait la croix de S. Laud, parce qu'elle avait été conservée dans l'église de ce saint à Angers. Le roi avait cette relique en grande vénération.

Traité de Péronne, 1468.

Le traité de Péronne est la répétition de ceux d'Arras et de Conflans, de manière cependant que toutes les difficultés qui s'étaient élevées sur l'exécution de ces traités sont décidées à l'avantage du duc. En outre le roi promit de donner à son frère les comtés de Champagne et de Brie à la place de la Normandie. Il fut obligé d'accompagner lui-même le duc dans son expédition contre la ville de Liège, d'être témoin de la vengeance qu'il exerça en abandonnant cette ville au pillage et ses habitans aux excès de la soldatesque. « Ainsi la cité prise et pillée, environ le midi, le duc retourna au palais (où il avait d'abord conduit le roi). Le roi avoit jà diné [1], lequel montrait signe de grande joie de cette prise, et louoit fort le grand courage et hardiesse dudit duc, et entendoit bien qu'il lui seroit rapporté, et n'avoit en son cœur autre désir que s'en retourner en son royaume. Après diner ledit duc et lui se virent en grande chère, et si le roi avoit loué fort ses œuvres en derrière, encore les loua-t-il mieux en sa présence et y prenoit ledit duc plaisir [2]. »

Ce fut dans ces circonstances que le comte de Dammartin rendit un grand service au royaume. Le roi lui

[1] Pendant qu'on massacrait les habitans.

[2] COMINES.

Digitized by Google

ayant écrit de Péronne que sa libre volonté était de suivre le duc de Bourgogne à Liège, et qu'en conséquence il eût à licencier l'armée qu'il commandait, le comte de Dammartin désobéit, et sans commettre aucun acte d'hostilité, se mit en état d'attaquer le duc de Bourgogne avec des forces considérables. Le roi sut apprécier le dévouement de Dammartin.

Réconciliation entre Louis XI et son frère, 1468.

En quittant le duc de Bourgogne, le 2 novembre 1466, pour s'en retourner à Paris, Louis lui demanda ce qu'il désirait qu'il fît, si son frère n'était pas content de troquer la Normandie contre la Champagne et la Brie. Je m'en rapporte à vous deux, dit le duc, pourvu qu'il soit content. Le roi qui répugnait à donner la Champagne à son frère, parce qu'elle l'aurait rendu voisin du duc de Bourgogne, s'efforça à l'en dégoûter en lui disant que Charles n'avait demandé cette province pour lui qu'afin de le mettre dans sa dépendance. Il lui ouvrit la perspective d'un mariage avec l'infante Isabelle, héritière de la Castille, et lui représenta que dans le cas où cette alliance le porterait sur le trône, il lui serait plus avantageux d'avoir la Guienne qu'une province éloignée comme la Champagne. Le cardinal la Balue qui était à la solde du duc de Bourgogne, et Guillaume d'Harancourt, évêque de Verdun, confident du cardinal, conseillèrent au jeune prince de rejeter l'échange proposé ; mais Louis corrompit Odet d'Aidie, seigneur de Lescun, favori de son frère, qui engagea celui-ci à aller auprès du roi à Tours, à lui livrer les lettres des deux prélats et à accepter la Guienne avec la ville de la Rochelle à la

Digitized by Google

place de l'apanage que le traité de Péronne lui avait adjugé.

Le roi voulut faire faire le procès aux deux évêques traîtres; mais il ne put obtenir que la cour de Rome nommât des commissaires pour les juger. Ce refus leur sauva la vie; le roi les fit enfermer, le cardinal à Onnain, près Blois, et l'évêque à la Bastille dans des cages de fer de huit pieds en carré, cachots qui étaient de leur invention, et où ils passèrent douze ans.

Le cardinal était convaincu par les révélations de son complice, et finalement par son propre aveu, d'avoir trahi le roi depuis qu'il était à son service; c'était lui qui avait rédigé le projet du traité de Péronne.

Louis XI, entièrement réconcilié avec son frère qui montra un vrai repentir de s'être laissé entraîner à la rébellion, demanda pour lui la main d'Isabelle qui, comme nous le verrons ailleurs, donna la préférence à l'héritier d'Aragon. Charles le Téméraire, père d'une seule fille qui pouvait devenir son héritière, se servait de cette princesse comme d'un moyen de se faire des amis ou de brouiller entre eux ses ennemis; un des princes auxquels il en offrit la main, fut Charles, duc de Guienne. Ce mariage ne pouvait que déplaire au roi tant qu'il n'avait pas perdu l'espoir d'avoir un fils (espoir qui fut réalisé le 30 juin 1470); mais il entrait dans les vues du duc de Bretagne et du connétable. Ces deux seigneurs qui connaissaient bien le duc de Bourgogne étaient persuadés qu'il ne pensait pas à donner sa fille au frère du roi de France, et que, ne fût-ce que pour ne pas perdre le moyen d'intriguer,

Digitized by Google

il ne la marierait pas de si tôt, résolurent de se servir de ses passions pour lui faire faire ce qu'on ne pourrait jamais obtenir de lui s'il restait de sang froid. En excitant de nouveau sa haine contre Louis XI, et, en la portant à l'excès, on pouvait espérer que pour humilier cet ennemi il consentirait au mariage. Le connétable résolut donc de brouiller d'une manière irrémédiable ces deux princes. Il assura le roi qu'il avait dans les villes de la Somme et en Flandre des intelligences au moyen desquelles il serait très-facile de s'en emparer ; il lui représenta qu'il n'y avait pas de moment plus favorable pour humilier un vassal insolent, que celui où l'on pouvait compter sur le concours de l'Angleterre, puisque Charles le Téméraire venait d'accorder un asile à son beau-frère, Édouard IV, détrôné par le parti de Lancastre.

Assemblée des notables à Tours, 1470.

Avant de commencer les hostilités contre le duc de Bourgogne, Louis XI voulut s'assurer de l'assentiment de l'opinion publique. Il convoqua au mois de novembre 1470, dans la ville de Tours, une nombreuse assemblée de notables à laquelle il fit exposer la félonie dont Charles s'était rendu coupable à Péronne ; l'assemblée ordonna que le parlement de Paris, comme cour des pairs, instruirait le procès du criminel ; et le parlement le fit ajourner par un de ses huissiers qui vint lui signifier l'assignation dans la ville de Gand où il résidait alors. Le duc arma sur-le-champ, et le roi publia, le 5 décembre 1470, à Amboise une déclaration par laquelle Charles de Bourgogne, comme coupable du crime de lèse-majesté et

Digitized by Google

de celui de félonie, fut privé de toute dignité, droit et fief. Louis XI envoya à Londres des ambassadeurs qui conclurent, le 13 février 1471, un traité de paix et de commerce pour quinze ans, avec Henri VI, qui occupait le trône d'Angleterre. Les villes de la Somme n'ayant que de faibles garnisons, le roi n'eut pas beaucoup de peine à les faire occuper par le connétable et par le comte de Dammartin. Le duc de Bourgogne entama des négociations secrètes avec le connétable, son ancien favori; le comte de S. Pol lui proposa alors le mariage de sa fille avec le duc de Guienne comme un moyen de s'assurer l'assistance de ce prince et celle du duc de Bretagne. Ce dernier lui écrivit dans le même sens. La conformité de ces lettres frappa Charles; maître en intrigues, il devina sur-le-champ celle dont le roi et lui-même avaient été les dupes, et il résolut de se venger.

Trève d'Amiens, 1471.

Il accéléra ses préparatifs, tomba à l'improviste sur la ville de Pequigny qui était bien fortifiée et commandait un pont sur la Somme, passa cette rivière et s'approcha d'Amiens: il commit l'imprudence d'asseoir son camp entre cette ville et l'armée du roi. On croit qu'il aurait été perdu si Louis XI avait osé suivre l'avis de Dammartin, le général le plus expérimenté de son temps, et livrer bataille; mais il préféra affamer l'armée du duc en lui faisant couper les vivres par les garnisons d'Amiens et de S. Quentin qui étaient très-fortes.

Charles, qui n'avait jamais mieux mérité le surnom de Téméraire qu'en se plaçant dans l'embarras où il

Digitized by Google

se trouvait alors, et qui en même temps reçut la nouvelle qu'une armée que le roi avait envoyée en Bourgogne, sous le commandement de Louis de Bourbon-Montpensier, dauphin d'Auvergne [1], et du maréchal de Comminges [2], y avait fait de grands progrès, sut se tirer de la situation périlleuse où il se trouvait. « Il écrivit, dit Comines, au roi six lignes de sa main, s'humiliant envers lui; et se douloit de quoi il avoit ainsi couru sus à l'appétit d'autrui, et qu'il croyoit que s'il eût été bien informé de toutes choses, il ne l'eût pas fait. » Le page porteur de cette lettre en donna l'explication et dévoila au roi toute l'intrigue du connétable. Louis qui nour-

[1] Il a été dit dans la notice sur les comtes d'Auvergne (Voy. vol. VIII, p. 284), que Guillaume VIII a été dépouillé, en 1155, par son oncle paternel qui devint la souche de la branche cadette de la maison d'Auvergne. Cependant Guillaume VIII conserva une petite portion du pays, nommément la moitié de la ville de Clermont avec le comté de Velai. Il porta dès-lors le titre de comte du Pui ou de *Dauphin d'Auvergne*. Ses descendans sont tous connus sous ce nom, auquel ils joignaient celui de comtes de Clermont et de Montferrand. Ils acquirent ce dernier comté par mariage. Béraud III, le dernier des Dauphins-comtes de Clermont, acquit, par son mariage, le comté de Sancerre (Voy. p. 10 de ce vol.). Jeanne, sa fille unique, lui succéda en 1426, et apporta ces terres à Louis I de Bourbon, chef de la branche de Montpensier, laquelle conserva bien le dauphiné d'Auvergne ou le comté de Clermont, mais non le comté de Sancerre, ainsi que nous l'avons dit.

[2] Jean, bâtard d'Armagnac, surnommé de Lescun, à qui le roi avait donné le comté de Comminges qui lui était échu en 1453 (Voy. vol. X, p. 332). Jean étant mort, en 1472, sans postérité, Louis XI disposa du comté en faveur d'Aidie de Lescun, favori de son frère.

Digitized by Google

rissait déjà quelques soupçons sur la fidélité du comte de S.-Pol, dérangea les plans des traîtres dont il était entouré, en concluant, le 12 octobre 1471, à Amiens, avec le duc, une trève d'un an. Le mécontentement qu'excita cette trève fut partagé par les loyaux serviteurs de Louis XI qui, ne connaissant pas ses motifs, jugeaient sa conduite sur les apparences, comme le vulgaire juge ordinairement les gouvernemens.

Négociation de Crotoi.

Pendant la durée de cettre trève, le duc de Guienne, toujours plein de défiance envers son frère, arma et négocia des alliances, et le roi fit semblant de vouloir changer en une paix solide la trève d'Amiens. On tint des conférences à Crotoi, et l'on était d'accord sur les articles d'un traité par lequel le roi devait rendre au duc Amiens et S.-Quentin, et lui abandonner le comte de Nevers [1] et celui de S.-Pol

[1] C'est-à-dire Jean de Bourgogne, son cousin ou oncle à la mode de Bretagne.

Par le mariage de Marguerite de Flandre, héritière de Flandre, d'Artois et d'autres terres, avec le fils du roi Jean, premier duc de Bourgogne de la seconde maison de ce nom (Voy. vol. VIII, p. 101), les *comtés de Nevers et de Rethel* étaient devenus propriétés de Philippe le Hardi, qui par son testament en disposa en faveur de Philippe, le troisième de ses fils. Celui-ci ayant été tué, en 1415, à la bataille d'Azincourt, Charles, son fils aîné, âgé d'un an, et après la mort de celui-ci, en 1464, Jean, le cadet, succédèrent dans les deux comtés. Celui-ci portait auparavant le nom de comte d'Étampes; et cette circonstance nous fournit l'occasion de dire un mot du *comté d'Étampes*.

La seigneurie d'Étampes (car tel est le titre que ce petit pays portait originairement) et le comté d'Evreux, furent donnés, en 1307,

Digitized by Google

pour s'emparer, s'il le pouvait, de leurs possessions dans les Pays-Bas; en revanche, Charles le Témé-

par le roi Philippe-le-Bel, à Louis, son frère, qui mourut en 1319. La seigneurie d'Étampes échut alors en partage à Charles, son second fils, en faveur duquel elle fut, en 1327, érigée en comté: Charles eut, en 1336, pour successeur son fils, Louis II, qui, n'ayant pas d'enfant, fit, en 1381, donation entre vifs de son comté à Louis d'Anjou, second fils du roi Jean, dont les enfans transportèrent tous leurs droits à leur oncle, Jean, duc de Berri, troisième fils du roi Jean. Celui-ci qui entra en jouissance en 1385, en fit donation, pour le cas où il mourrait sans laisser de fils, à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, son frère. Ce fut en vertu de cet acte, qu'en 1416, le comté d'Étampes entra dans la maison de Bourgogne. En 1434, le duc Philippe le Bon le céda à Jean, son cousin, le même qui, en 1464, devint comte de Nevers et de Rethel.

Cependant la propriété du comté d'Étampes devint l'objet d'un procès, et, en 1478, ce comté fut adjugé à la couronne, comme apanage donné, en 1307, à Louis, dont la postérité s'était éteinte. Louis XI disposa sur-le-champ du comté d'Étampes en faveur de Jean de Foix, vicomte de Narbonne.

Aymeri I fut, vers 1080, le premier *vicomte de Narbonne*, possédant ce pays à titre héréditaire et comme vassal des comtes de Toulouse. Ermangarde, fille d'Aymeri III, posséda la vicomté depuis 1143—1192 (et non 1194 comme il est dit vol. V, p. 173, où il est question de sa cour d'Amour). Par le mariage d'Ermessinde, sa sœur, la vicomté entra dans la maison de Lara, et devint fief immédiat de la couronne de France, par la réunion du comté de Toulouse en 1271 (Voy. vol. V, p. 154). La dynastie de Lara s'éteignit avec Guillaume II, qui, en 1419, avait eu part à l'assassinat de Jean, duc de Bourgogne, et périt à la bataille de Verneuil en 1424 (Voy. vol. IX, p. 2). Le vainqueur (le duc de Bedford) fit écarteler et attacher à un gibet son corps qu'on trouva sur le champ de bataille. Il avait légué la vicomté à Pierre de Tinieres, son frère utérin qui, en 1447, la vendit à Gaston IV Phébus, comte de

Digitized by Google

raire devait sacrifier les ducs de Bretagne et de Guienne. Déja Charles et les ambassadeurs du roi avaient juré ces conditions, lorsque la nouvelle d'un évènement auquel le roi s'attendait depuis quelque temps, le décida à en refuser la ratification.

Mort du duc de Guienne, 1472.

Le duc de Guienne dînant, au mois d'octobre 1471, chez Nicolle de Jambes, fille du seigneur de Montesereau, et veuve de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, laquelle était publiquement sa maîtresse, partagea avec cette dame une pêche que frère Jourdan Favre, religieux bénédictin, aumônier du duc, lui

Foix, qui, en 1463, la donna à Jean, son fils puîné, qui n'en prit possession qu'à la mort du père, en 1472. C'est à lui que Louis XI donna le comté d'Étampes. Il mourut en 1500, laissant les deux pays à son fils, âgé de onze ans, qui est le célèbre héros Gaston de Foix, tué à la bataille de Ravenne en 1512. Il portait le titre de duc de Nemours, parce qu'il avait échangé, en 1507, avec Louis XII, sa vicomté de Narbonne contre le duché de Nemours. Après sa mort, le comté d'Étampes fut également réuni à la couronne.

Jean de Bourgogne, comte d'Étampes, succéda, avons-nous dit, en 1464, dans les comtés de Nevers et de Rethel; mais, en 1472, il eut aussi le *comté d'Eu*. On a vu (Vol. VIII, p. 247) comment, en 1352, ce petit pays échut à la maison d'Artois après qu'elle eut été dépouillée de l'Artois. Elle eut successivement les possesseurs suivans: Jean sans Terre (1321—1387), fait prisonnier à la bataille de Poitiers; Robert II, qui mourut après un règne de quatre mois; Philippe d'Artois, frère de Robert II (1387—1397), connétable de France, fait prisonnier à Nicopoli et mort en captivité; Charles d'Artois (1397—1472), pris à la bataille d'Azincourt et conduit en Angleterre où il resta vingt-trois ans. En 1472, Jean de Bourgogne, comte de Nevers, lui succéda, en qualité de petit-fils, par sa mère, de Philippe d'Artois.

Digitized by Google

avait présentée. Peu de temps après le repas, le duc et la vicomtesse se trouvèrent mal, et la dernière mourut; Charles fut maladif depuis ce temps, et traîna son existence jusqu'au 28 mai 1472 qu'il mourut à Bordeaux. Ce fut là la nouvelle qui changea la politique du roi. Tant que le duc de Guienne conserva un souffle de vie, personne ne pensait que sa maladie fût la suite d'un crime, et Jourdan Favre continua à jouir de sa faveur; mais immédiatement après la mort du frère du roi, Odet d'Aidie, sieur de Lescun, fit arrêter le moine, ainsi qu'Henri de la Roche, écuyer de cuisine du roi. Ces deux hommes avouèrent, probablement dans les douleurs de la torture, qu'ils étaient les auteurs de la mort du jeune prince, et avaient été engagés à commettre ce crime par les promesses du roi. Dans des lettres circulaires que le duc de Bourgogne adressa, le 16 juillet 1472, aux villes du royaume, il accusa formellement le roi d'être l'auteur de l'empoisonnement de son frère. Louis XI ne fit pas tout ce que l'honneur exigeait pour se justifier contre une accusation si atroce. Cependant le fait par lui-même renferme tant d'invraisemblance, et de prétendus aveux des coupables prouvent si peu, lorsque les pièces du procès ne sont pas rendues publiques, que la postérité ne peut condamner la mémoire de Louis XI pour un crime si horrible.

Trève de 1472. Au reste le roi réunit de nouveau à la couronne le duché de Guienne, et le duc de Bourgogne se voyant trompé, recommença la guerre avec une fu-

Digitized by Google

reur redoublée. Au mois de juin de 1472 il dévasta la Picardie, prit de force la ville de Nesle, et en fit massacrer, pendre ou mutiler les habitans, prétendant ainsi venger la mort d'un ami. Roie et Montdidier, effrayés de cette cruauté, lui ouvrirent leurs portes; mais Beauvais fut sauvé par le courage et le dévouement de ses habitans. Après y avoir perdu 20,000 hommes, le duc ravagea la partie de la Normandie située au nord de la Seine. Lescun, après la mort du duc de Guienne, devint le favori du duc de Bretagne. Le roi le gagna en lui conférant le comté de Comminges [1], pour qu'il engageât son nouveau maître à accepter la pension que le roi lui offrait, et à se réconcilier avec lui. Cette défection força le duc de Bourgogne à conclure également, au mois de décembre 1472, une trève que la guerre du Roussillon rendait désirable au roi. A cette époque, Charles le Téméraire perdit un de ses plus utiles serviteurs; Philippe de Comines, son chambellan, et un de ses conseillers affidés, le quitta pour des raisons inconnues, et entra au service du roi.

Alliance de Charles le Hardi avec l'Angleterre.

Le duc de Bourgogne employa le temps de la trève à se renforcer par des ligues. Le 23 juillet 1474, il conclut avec Édouard IV, qui était remonté sur le trône d'Angleterre, un traité d'alliance ayant pour objet la conquête et le partage de la France. Le duché de Bar qui, depuis 1430, était réuni à celui de Lorraine, devait échoir au duc de Bourgogne qui prétendait bien aussi y joindre le duché de Lorraine; mais

[1] Voy. ci-dessus, p. 24.

Digitized by Google

comme ce dernier pays appartenait à l'empire germanique, il n'en fut pas fait mention dans le traité qui ne s'occupait qu'à régler le partage de la France seulement. Charles, que tourmentait l'ambition de porter une couronne et qui traitait à cette époque avec l'empereur Frédéric III, pour être élu à la dignité royale[1], se réserva la Champagne, les comtés de Réthel, Nevers, d'Eu et de Guines, les villes de la Somme et toutes les terres du comte de S. Pol; il devait posséder toutes ces provinces, comme celles qui lui appartenaient déjà, en pleine souveraineté. Tout le reste de la France était destiné au roi d'Angleterre qui espérait au moins reconquérir la Normandie et la Guienne.

Alliance de Louis XI avec les Suisses, 1474.

Louis XI, de son côté, avait, dès le 10 mars 1474, conclu avec les cantons de la Suisse, une alliance dirigée contre le duc de Bourgogne. Il promit d'assister les Suisses dans toutes leurs guerres et de payer, tant qu'il vivrait 20,000 livres par an à répartir entre les cantons. Ceux-ci promirent d'assister le roi avec toutes leurs forces contre une solde de 4 $\frac{1}{2}$ florins par homme et par mois; si le roi était empêché de fournir aux confédérés un secours en hommes, il leur paierait (outre la somme stipulée ci-dessus) 20,000 florins par trimestre. Aucune des deux parties ne devait faire isolément ni trève ni paix avec le duc de Bourgogne. Le roi conclut, le 31 décembre 1474, avec l'empereur et l'Empire, une autre alliance par laquelle il s'engagea à attaquer le duc de Bourgogne avec 30,000 hommes auxquels Frédéric III joindrait

[1] Voy. vol. XIII, p. 217.

Digitized by Google

des forces pareilles. Ce traité fut signé à Andernach [1]. Le roi excita ensuite le jeune René II, duc de Lorraine, à prendre également les armes contre un ennemi dont l'ambition convoitait depuis long-temps son duché.

Traité d'Andernach, 1471.

Charles le Téméraire perdit une année entière à assiéger Neuss, ville de l'électorat de Cologne, devant laquelle il campa depuis la fin de juillet 1474, jusqu'au mois de juin 1475 [2]. Alors il tourna ses armes contre la Suisse et contre René II, duc de Lorraine, qui, à l'instigation de Louis, avait envahi ses domaines.

A la même époque, Édouard IV, après avoir déclaré la guerre à la France et transporté une armée considérable à Calais, entra en Picardie où Charles le Téméraire devait venir le joindre avec la sienne. Après s'être fait attendre pendant quelque temps, ce prince arriva, mais seul, parce que le siège de Neuss avait trop affaibli son armée, et que d'ailleurs il ne pensait qu'à faire la guerre au duc de Lorraine. Cependant il engagea Édouard à se présenter devant S. Quentin, parce qu'il était convenu, disait-il, avec le connétable qui s'y trouvait, qu'il lui remettrait la place. Charles disait vrai; mais le connétable ignorant qu'on viendrait sitôt le sommer de tenir sa parole, et n'y étant pas suffisamment préparé, fit tirer sur l'armée du roi d'Angleterre.

Louis XI profita de la mauvaise humeur que cette affaire avait donnée à Édouard IV, pour entamer des

Trève marchande d'Amiens, 1475.

[1] Voy. vol. XIII, p. 218. [2] Voy. *ibid.*

Digitized by Google

négociations. Dès le 29 août, il fut signé au camp anglais, devant Amiens, une trève de sept ans. Louis XI promit de payer au roi Édouard, pour les frais de la guerre, 75,000 écus d'or, et une pension annuelle de 50,000 pendant la vie de l'un ou de l'autre; Édouard en revanche promit d'évacuer le royaume de France, et de rendre la liberté à Marguerite d'Anjou, veuve de Henri VI, pour laquelle Louis XI paya une rançon de 50,000 couronnes. Le dauphin fut fiancé à la fille aînée d'Édouard. Les deux rois eurent ensuite une entrevue sur un pont à Pequigny et se quittèrent entièrement réconciliés et mutuellement satisfaits du marché qu'ils venaient de conclure. Le public appela le traité de 1474, la trève marchande.

Louis XI, dans un moment d'abandon, avait invité Édouard à voir Paris; un instant après il s'en repentit et il ne fut plus question de la visite. En racontant ensuite à Comines ce qui s'était passé à cet égard, il ajouta : « C'est un très-beau roi, il me fâche pourtant de lui avoir parlé de venir à Paris; il aime fort les femmes; il pourroit trouver quelque affetée à Paris qui lui sauroit bien dire tant de belles paroles qu'elle lui feroit envie de revenir; et que ses prédécesseurs avoient trop été à Paris et en Normandie, et que la compagnie de l'autre ne valoit rien deça la mer, mais que delà la mer il le vouloit bien pour bon frère et ami. »

Trève de Soleure, 1475.

Les deux ducs de Bretagne et de Bourgogne avaient été compris dans la trève, supposé qu'ils voulussent l'accepter. Charles le Téméraire s'y refusa d'abord,

Digitized by Google

mais il se ravisa ensuite lorsque Louis XI lui communiqua la correspondance du connétable avec le roi d'Angleterre, que celui-ci lui avait remise à Amiens : elle prouvait que le comte de S. Pol avait trompé les trois princes. Il fut alors conclu à Soleure dans le duché de Luxembourg, le 13 septembre 1475, une trève de neuf ans. Le roi et le duc signèrent une seconde convention par laquelle ils se réunirent pour perdre le connétable. On s'accorda à l'assiéger dans son château de Ham ou partout où on le trouverait : celui qui le premier se saisirait de sa personne devait en faire justice dans huit jours ou le livrer à l'autre. A cette condition le roi cédait à Charles Saint-Quentin, Ham, Bohain et tout ce que le connétable tenait sous l'autorité du duc, tous ses trésors et toute sa dépouille. Louis abandonna le duc de Lorraine que lui-même avait engagé à prendre les armes.

Procès du connétable de S. Pol.

Le connétable averti que le roi et le duc de Bourgogne avaient conspiré sa perte, résolut de se jeter entre les bras de ce dernier auquel il connaissait un fonds de générosité dont apparemment il ne jugea pas Louis XI susceptible. Ayant obtenu un sauf-conduit de Charles il se retira auprès du gouverneur de Mons; mais Louis qui ne voulait pas que sa victime lui échappât s'approcha avec 20,000 hommes et prit possession de S. Quentin, Ham et Bohain, offrant de remettre ces places à Charles dès qu'il lui aurait livré la personne du connétable. Il fit même mine de vouloir marcher au secours de Nancy, que le duc de Bourgogne assiégeait. Celui-ci donna alors satisfaction au roi. Le con-

Digitized by Google

nétable fut remis, le 24 novembre, aux commissaires du roi; on le conduisit à la Bastille et la chambre criminelle du parlement de Paris eut ordre de lui faire son procès. Sa correspondance que le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne remirent entre les mains du roi fournit la preuve évidente de sa trahison. Il fut décapité, le 19 décembre 1475, sur un échafaud qu'on avait dressé devant l'Hôtel-de-ville. Telle fut la fin d'un homme en qui tout était grand, dit le P. Daniel, l'esprit, le courage, l'habileté dans la guerre, la naissance, les honneurs, la richesse, l'ambition[1].

Mort de Charles le Téméraire, 1477.

Ce qui avait décidé Charles le Téméraire à envahir la Lorraine, c'est que pendant qu'il assiégeait Neuss, le duc René II avait envahi le duché de Luxembourg. Avant la fin de septembre, Charles entra dans la Lorraine avec 40,000 hommes, se rendit maître de tout le pays, à l'exception de Nancy qui n'ouvrit ses portes que le 27 novembre. De là il tourna ses armes contre les Suisses qui, d'accord avec l'empereur, avaient fait une irruption en Franche-Comté. L'expédition de Suisse fut le terme de ses victoires, et une seconde marche en Lorraine celui de sa vie active; car il périt, le 5 janvier 1477, à la bataille de Nancy, ainsi que

[1] Louis de Luxembourg, comte de S. Pol, laissa un fils nommé Pierre, qui n'obtint rien de la succession paternelle; mais, par une déclaration de Charles VIII, de 1487, Marie de Luxembourg, fille aînée de Pierre, obtint les comtés de S. Pol, de Soissons, de Marle, et la vicomté de Meaux, qu'elle porta dans la maison de Bourbon-Vendôme par son mariage avec François de Bourbon, comte de Vendôme.

Digitized by Google

nous l'avons raconté [1]. Avec lui s'éteignit la seconde maison de Bourgogne, qui avait pour souche le quatrième fils du roi Jean [2].

Succession de Bourgogne.

Louis XI ne sut ni cacher, ni modérer la joie que lui causa la nouvelle de la mort de son ennemi; il récompensa celui qui la lui apporta d'une gratification de 150 francs. Nous avons vu les mouvemens qu'il se donna pour arracher à Marie, fille unique de Charles, une partie de son héritage. Il confisqua le duché de Bourgogne, les comtés de Bourgogne et d'Artois, et les villes de la Somme. On pouvait regarder le duché de Bourgogne comme dévolu à la couronne à titre d'apanage, parce que des ordonnances de 1314 et 1371 avaient restreint tous les apanages à la ligne masculine; on pouvait contester l'effet rétroactif de la seconde, mais la première paraissait décisive, quoique le titre qui avait constitué la Bourgogne en apanage n'eût stipulé la réversion que pour le cas de l'extinction de la *race* de Philippe le Hardi, sans ajouter le mot de masculine [3]. Il n'en

[1] Nous avons parlé (Vol. XIII, p. 213 et suiv.) avec plus de détail des dernières années de Charles le Téméraire. Nous nous y référons.

[2] Voy. vol. VIII, p. 287.

[3] Le comté de Charolais, le Maconnais et l'Auxerrois ne faisaient cependant pas partie de l'apanage; le Charolais avait été acheté par les ducs; le Maconnais et l'Auxerrois leur avaient été cédés par le traité d'Arras de 1435. Il faut encore dire que si la Bourgogne n'était pas fief féminin, il en existait un héritier féodal dans la personne de Jean, comte de Nevers (Voy. p. 25 de ce vol.); mais

Digitized by Google

était pas de même de la Franche-Comté et de l'Artois ; ces deux pays étaient certainement des fiefs féminins, aussi bien que la Flandre que Louis XI espérait acquérir par les moyens des troubles qu'il y suscita contre l'héritière légitime. Quant aux villes de la Somme, le traité de Conflans les avait abandonnées au duc en toute propriété. Dès le 18 mars 1477, Louis XI érigea une cour souveraine à Dijon. Il confisqua aussi le comté de Boulogne dont Philippe le Bon s'était emparé [1]; il le restitua à Bertrand de la Tour d'Auvergne ; mais celui-ci le rendit au roi contre la jugerie de Lauraguais, qui fut depuis érigée en comté.

Paix d'Arras, 1482.

L'affaire de la succession de Bourgogne engagea Louis XI dans une guerre avec Maximilien d'Autriche dont nous avons rapporté les évènemens [2]. Elle fut terminée par la paix d'Arras du 23 décembre 1482, par laquelle la princesse Marguerite, fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne, décédée quelques mois auparavant, fut fiancée au dauphin, fils du roi, auquel elle devait apporter en dot l'Artois, la Franche-Comté, le Maconnais, l'Auxerrois, Bar-sur-Seine et Noyers : si l'archiduc Philippe, son frère, mourait sans postérité, elle devait hériter des Pays-Bas.

Etablissement de la poste aux lettres.

La guerre du Bien public et celle que Louis XI fit au dernier duc de Bourgogne sont les deux évènemens qui ont jeté le plus d'éclat sur son règne : il

comme ce prince ne réclama pas, il est probable qu'il existait un traité secret entre lui et Louis XI.

[1] Voy. vol. IX, p. 24. [2] Voy. vol. XIII, p. 229.

Digitized by Google

nous reste à en rapporter d'autres qui appartiennent à différentes époques de sa vie.

Nous dirons d'abord que la France doit à ce prince l'établissement des postes aux lettres, qui est du 19 juin 1464. Très-insuffisante dans son commencement, cette institution n'est parvenue que successivement au point de perfection où nous la voyons, mais il était nécessaire d'en fixer la naissance.

Ordonnance de 1467 sur l'inamovibilité des magistrats.

Louis XI se repentit plus d'une fois du bouleversement qu'il avait causé au commencement de son règne en destituant tous les ministres et employés qui avaient fidèlement servi son père; il reconnut qu'il devait à cette faute la guerre du Bien public. Son ordonnance du 21 octobre 1467 déclare les fonctions des magistrats inamovibles, de manière que les juges ne pouvaient perdre leurs charges que par la mort, une abdication volontaire, ou par un jugement qui les aurait déclarés coupables d'un crime ou de malversation. Il s'interdit la faculté d'agir contre cette ordonnance, en déclarant nul et non avenu tout ce qui serait fait en opposition d'elle.

Ce prince sage se trouvant sur son lit de mort, ne recommanda rien tant à son successeur que de ne pas agir contre cette disposition. Aussi Charles VIII n'eut-il pas de peine à consentir qu'aux États généraux de Tours, en 1484, l'inamovibilité des juges fût sanctionnée par une loi fondamentale.

Acquisition du Roussillon, 1462.

Par un traité d'alliance conclu à Sauveterre, le 3 mai 1462, suivi d'une convention signée le 21 et 23 du même mois, à Bayonne et à Saragosse, Louis XI,

Digitized by Google

promit à Jean II, roi d'Aragon, des secours contre les Catalans qui s'étaient révoltés, et lui avança une somme d'argent pour laquelle le Roussillon et la Cerdagne lui furent hypothéqués [1]. Nous verrons ailleurs que la mauvaise foi que Louis employa pour s'approprier ce gage, l'enveloppa dans une suite de guerres, et qu'il se la reprocha sur son lit de mort. Son fils rendit, en 1493, une possession si mal acquise.

Institution de l'ordre de S. Michel.

Depuis que l'ordre de l'Étoile, institué par Jean II [2], pour avoir été prodigué à trop de personnes, était tombé dans le mépris, et ensuite dans l'oubli, la France n'avait pas d'institution de ce genre. Louis XI, croyant plus facile de fonder un nouvel ordre que de rendre de la splendeur à un ancien, créa, le 1er août 1469, l'ordre de S. Michel. Sa destination était de récompenser, par une décoration extérieure, le courage et le mérite militaire. Le nombre des chevaliers fut limité à trente-six, dont le roi nomma quinze [3]; l'élection des autres fut réservée au chapitre

[1] Voy. les mots Cerdagne et Roussillon dans la Table des matières des vol. I — XI.

[2] Voy. vol. VIII, p. 290.

[3] Il peut être intéressant de connaître les quinze personnes que Louis jugea dignes par-dessus les autres d'une pareille distinction. Voici leurs noms : 1° le frère du roi ; 2° le duc de Bourbon ; 3° le connétable de S. Pol ; 4° le maréchal de Loheac ; 5° Jean, comte de Sancerre, seigneur de Beuil ; 6° Louis de Beaumont, seigneur de la Forêt-sur-Sèvres ; 7° Jean d'Estouteville, sire de Torci, grand boutellier de France ; 8° Louis de Laval, seigneur de Châtillon ; 9° Louis, bâtard de Bourbon (gendre du roi), amiral de France ; 10° le comte de Dammartin ; 11° Jean, bâtard d'Armagnac, comte

Digitized by Google

pour être faite à la pluralité des voix : celle du roi, comme souverain de l'Ordre, était comptée pour deux. Pour être reçu, il fallait être gentilhomme de nom et d'armes. Les récipiendaires juraient de défendre la religion, la liberté de l'Église, les droits du roi et du royaume. L'image de l'archange S. Michel terrassant le dragon, attachée à un collier, forma la décoration, et le Mont S. Michel en Normandie, qui n'avait jamais été pris par un ennemi, devint le chef-lieu de l'Ordre.

Acquisition de droits sur le royaume de Naples.

Louis XI augmenta considérablement le domaine de la couronne. Indépendamment du duché de Bourgogne, qu'il y réunit à jamais, et sans parler des parties de la succession de Charles le Téméraire, que la France ne conserva pas, ni du Roussillon qui fut rendu, il acquit les terres, et, pour le malheur de la France, les prétentions de la seconde maison d'Anjou, descendue de Louis Ier, fils du roi Jean II.

René le Bon, petit-fils de Louis Ier, était, des droits de sa naissance et comme successeur de son frère aîné, duc d'Anjou (duché auquel appartenait le comté du Maine), comte de Provence et de Forcalquier. Il portait le titre de roi de Naples (ou, comme on disait, de Sicile), comme fils adoptif de la reine Jeanne II. Il avait hérité d'un oncle maternel le duché de Bar et le marquisat de Pont-à-Mousson, et il était duc de Lorraine des droits de son épouse. Cette agré-

de Comminges; 12° George de la Trimouille, seigneur de Craon; 13° Gilbert de Chabannes, seigneur de Curton; 14° Charles de Crussol; 15° Tanneguy du Chatel.

Digitized by Google

gation d'états fut dissoute à sa mort, et même en partie pendant sa vie; car, en 1441, il céda, du consentement de Charles VII, le comté du Maine à son frère cadet, nommé Charles. A la mort de son épouse, l'héritière de Lorraine, qui eut lieu en 1452, René céda la Lorraine à son fils, Jean, duc de Calabre, qui en mourant la transmit au sien, Nicolas, duc de Calabre; celui-ci n'ayant survécu à son père que de deux ans, elle échut à Yolande, fille de René. Il ne restait donc au roi René que le duché d'Anjou, les comtés de Provence et de Forcalquier. Son héritier naturel était son neveu Charles du Maine, prince valétudinaire. Louis XI sut si bien intriguer auprès du vieux René, qu'il fit un testament par lequel, reconnaissant le droit du roi de réunir le duché d'Anjou à la couronne, il institua Charles du Maine son héritier pour la Provence et le royaume de Naples, laissant le marquisat de Pont-à-Mousson à René, duc de Lorraine, et à un de ses bâtards. Le roi René mourut le 10 juillet 1480, et Charles du Maine, qui était entièrement dévoué à Louis XI, souffrit tranquillement que ce monarque réunît le comté d'Anjou à la couronne. Il fit plus; n'ayant pas d'enfant, il institua Louis XI héritier de toutes ses possessions et prétentions. Il mourut le 11 décembre 1481, et le roi prit sur-le-champ possession du Maine et de la Provence. René II, duc de Lorraine, s'en plaignit avec raison; car la Provence était fief féminin du royaume d'Arles, et par conséquent sa mère en était héritière de droit; mais Louis XI ne tint aucun compte de cette réclamation, et il

Acquisition du duché d'Anjou et du comté de Provence.

Digitized by Google

aurait été inutile de s'adresser au véritable seigneur suzerain, à l'empereur Frédéric III, qui ne pouvait pas même faire valoir son autorité en Allemagne, moins encore dans le royaume d'Arles. Pour ne plus revenir sur cet objet, nous dirons que Charles VIII, successeur de Louis XI, termina cette affaire par une transaction en vertu de laquelle il paya à René II, pendant quatre ans, 36,000 livres, et renonça au duché de Bar que son père avait fait mine de vouloir réunir à la couronne.

Revenus du royaume sous Louis XI.

Par toutes ces acquisitions, ainsi que par l'ordre que Louis XI introduisit dans ses finances, il doubla les revenus de son royaume, et les porta à 4,700,000 livres qui, le marc à 10 livres, présentent une somme de près de 26 millions de francs de nos espèces d'aujourd'hui.

Cession de Gênes au duc de Milan.

Après avoir parlé des acquisitions faites par Louis XI, nous dirons un mot des rapports qui, sous son règne, existaient entre la France et la république de Gênes. Depuis le traité de Beaugency, cet état se trouvait sous la souveraineté de la France. Sous Louis de la Vallée qui, après le duc de Calabre, en eut le gouvernement, Gênes jouissait d'une tranquillité que depuis long-temps elle ne connaissait plus, et qu'elle ne savait pas apprécier. Charles VII ayant demandé aux Génois de lui fournir quelques galères contre les Anglais, une révolte éclata le 9 mars 1461, et avec l'assistance du duc de Milan, on força les Français d'évacuer la ville et le château. Au moment où Charles VII se mourait, Louis XI, à qui il importait

Digitized by Google

d'avoir François Sforce pour ami, lui abandonna, ainsi qu'à Blanche-Marie, son épouse, et à leur postérité mâle, Gênes et son territoire, pour les tenir à titre de fief français. Cette cession eut lieu par le traité de Novion [1], du 22 décembre 1463. Louis fit mettre le duc en possession de Savonne, où il y avait encore garnison française. Galéaz-Marie, fils de François, et ensuite Jean-Galéaz, reçurent l'investiture, le dernier, le 7 septembre 1478, par Philippe de Comines, ambassadeur du roi : Jean-Galéaz paya cette investiture 50,000 ducats.

Mort et caractère de Louis XI.

Au mois de mars 1480, Louis XI étant aux Forges, près de Chinon, eut un coup d'apoplexie dont il perdit la parole pendant quinze jours. Au bout de ce temps il recouvra l'usage de ses sens et de ses organes, mais il lui resta une grande faiblesse. Dans cet état il fut tourmenté par la peur de la mort et par des soupçons qui le rendirent extrêmement malheureux. C'était une espèce de folie ; car pour échapper à la mort qu'il attendait de tous ceux qui l'approchaient, il résolut de se soustraire aux yeux de tout le monde. Il s'enferma dans le château du Plessis-les-Tours, une de ses résidences habituelles ; autour de ce bâtiment il fit creuser un fossé large et profond sur lequel on jeta deux ponts-levis qui ne s'abaissaient qu'à une certaine heure. En deçà du fossé il fit planter une barrière de gros treillages de fer ; les murailles même étaient hérissées de longues broches garnies de pointes de fer. Les portes furent défendues par des bastions ou

[1] Près Amiens.

Digitized by Google

guérites de fer. Quatre cents archers veillaient nuit et jour autour de cette effroyable demeure et avaient ordre de tirer sur tous ceux qui approcheraient avant de se faire connaître. On avait semé dans la campagne voisine dix-huit cents chausses-trapes pour en défendre l'accès à la cavalerie. Dans l'intérieur de la cour étaient rangées en deux files de grosses chaînes de fer, attachées à des boulets, où l'on enchaînait les malheureux, souvent pour des causes assez légères. On les appelait les *fillettes* du roi. Au dehors et pour servir d'avenues, Louis avait fait planter un grand nombre de gibets où le prévôt, Tristan l'Ermite, que le roi appelait son compère, faisait, sans forme de procès, accrocher les objets des soupçons et les victimes des vengeances du monarque. Personne ne logeait dans le château, excepté quatre ou cinq officiers qui, généralement haïs et craignant de tomber entre les mains de la justice après la mort de Louis, avaient le plus grand intérêt à lui conserver la vie.

Pour mieux cacher son état, Louis voulait qu'on parlât beaucoup de lui, et il en fournit matière. Jamais il n'envoya autant d'ambassadeurs en pays étrangers; il faisait acheter avec beaucoup de bruit ce que chaque pays produisait en choses curieuses, des chiens de chasse en Espagne; des rennes, des élans, des fourrures dans le Nord; des chevaux et des cuirasses en Italie, et jusqu'à des lions en Afrique; il voulait que tous ces objets fussent payés cher, afin qu'on en parlât et que les princes et les nations sussent que le roi de France était plein de vie.

Digitized by Google

Un des faibles de Louis XI était sa grande confiance dans les médecins, et même les charlatans. Ayant entendu parler de S. François de Paule qui vivait en Calabre, il le fit venir, se prosterna devant lui et le pria de prolonger sa vie. Mais le bon ermite qui ne connaissait que la vertu des prières, offrit au roi les siennes et l'exhorta à se convertir. Jacques Cottier, son médecin ordinaire, avait le plus grand pouvoir sur lui; le roi lui obéissait aveuglément parce qu'il était persuadé qu'il mourrait huit jours après ce médecin. Pour l'entrenir de bonne humeur il lui donnait 10,000 écus par mois. Il avait aussi grande confiance aux reliques ; il fit venir de Rheims la sainte ampoule, afin qu'au moment de sa mort on pût l'oindre avec la même huile qui avait servi à son sacre.

Ce fut dans sa maladie que sa conscience lui reprocha les injustices qu'il avait commises pendant sa vie. Le légat du pape profita de cette disposition de son âme pour obtenir l'élargissement du cardinal la Balue et de Guillaume d'Harancourt, évêque de Verdun.

Louis XI mourut le 30 août 1483, dans la soixante-unième année de son âge. Il avait été marié deux fois; Marguerite d'Écosse, sa première épouse, ne lui donna pas d'enfant. Il en laissa trois de Charlotte de Savoie qu'il avait épousée contre la volonté de son père [1], et qui lui survécut de peu de mois. Ce mariage ne fut pas heureux. « Il tint à la reine, dit un ancien historien, bien mauvaise loyauté de sa personne; il la tint toujours petitement accompagnée et mal accoutrée, la plupart

[1] Voy. vol. IX, p. 40.

Digitized by Google

du temps en quelque château, tantôt à Amboise, tantôt à Loches, où il l'alloit voir quelquefois, plus pour désir d'avoir des enfans que pour plaisir qu'il prit avec elle. Aussi pour la grande crainte qu'elle avoit de lui et pour autres rudesses qu'il lui faisait souvent, il est bien à croire qu'elle n'avoit pas grandes voluptés avec lui, ni grands passe-temps dans sa compagnie. » Des trois enfans légitimes que Louis XI laissa, Anne, sa fille aînée, avait épousé Pierre, frère cadet de Jean II, duc de Bourbon ; ce prince ne portait alors d'autre titre que celui de sire de Beaujeu ; par la suite, à la mort de son frère, il fut duc de Bourbon. La seconde fille de Louis XI est la malheureuse Jeanne de France que le duc d'Orléans, premier prince du sang, avait été forcé d'épouser [1]. Enfin le troisième enfant du roi était le dauphin Charles, prince d'une constitution très-faible. Louis XI, qui préférait à la société de la reine de simples bourgeoises, laissa quatre filles naturelles qu'il maria avantageusement.

Il est difficile de tracer le caractère de ce prince auquel nul autre n'a ressemblé et qui était un singulier composé des qualités d'un monarque avec les vices d'un particulier. Ce qui perce à travers toutes ses actions, c'est un esprit supérieur qui l'élevait au-dessus de tous ceux qui l'entouraient ou avec qui il avait affaire. « Il était assez lettré, dit Comines, et avait le sens naturel parfaitement bon, lequel précède toutes autres sciences. » Et un autre écrivain : « Il avoit de la science acquise, tant légale qu'historiale, plus que les

[1] Il en sera question à la section III de ce chapitre.

Digitized by Google

rois de France n'avoient accoutumé. » Il connaissait les auteurs latins, comme le prouve la réponse qu'il fit à Édouard IV qui le consultait sur quelque chose dans leur entrevue d'Amiens :

Tolle moras; semper nocuit differre paratum,

répondit le roi de France avec Lucain, qu'on a nommé le poète des rois. Il connaissait bien l'étendue des devoirs d'un monarque, s'il pensait ce qu'il écrivait dans les derniers temps de sa vie au comte de Dammartin : « Je vous prie, lui dit-il, qu'il ne se fasse pas une autre fois le gast, car vous êtes aussi bien officier de la couronne, comme je suis, et si je suis roi, vous êtes grand-maître. » Son admiration pour Charlemagne prouve la justesse de son discernement et qu'il savait quel caractère convient aux rois. Il avait ordonné que le jour de la S. Charles fût célébré comme une des grandes fêtes. Louis XI était véritablement pieux; il craignait Dieu, mais sa piété était comme celle de son siècle, minutieuse et pleine de superstition. Il avait une grande dévotion à la cour de Rome; elle ne l'empêcha pourtant pas d'écrire la lettre suivante à Pie II, dans un moment où il en était mécontent. « Très-Saint Père, j'avais espéré vaincre par des bienfaits votre piété; j'ai aboli la Pragmatique sanction; je vous ai envoyé une ambassade d'obéissance; je vous ai offert des secours contre les Turcs; j'ai répondu avec dureté à ceux qui demandèrent un concile contre le siège apostoliqne; on n'a jamais réussi à me faire faire ce qui ne convenait pas à votre dignité. Qui

Digitized by Google

n'aurait pas pensé que ces bons offices fléchiraient votre dureté? certes, je pensais que si vous ne deveniez pas plus doux, au moins vous ne seriez pas plus dur. Le contraire est arrivé; vous travaillez à dépouiller le duc d'Anjou qui est de mon sang. Que ferai-je donc, si mes bienfaits ne peuvent calmer votre humeur turbulente ? Enverrai-je la force? je n'en ferai rien. Je ne veux pas faire de mal au vicaire de Jésus-Christ. Je continuerai comme j'ai commencé, quoique parmi tout ce qui m'entoure il n'y ait personne qui ne me conseille le contraire. Peut-être reviendrez-vous un jour de vos dispositions haineuses, et deviendrez-vous plus favorable à ma famille, vous laissant enfin vaincre par la persévérance de mon dévouement. Adieu. »

Quoiqu'il n'aimât pas la guerre, Louis XI n'évita jamais le péril : il avait, dit un historien, le cœur ferme et l'esprit timide. En effet, il ne manquait pas de courage, et il dit que le duc de Bretagne l'avait profondément blessé en l'appelant le roi couard. Il estimait la bravoure dans les autres. Ayant vu à l'assaut du Quesnoy, en 1477, le jeune Raoul de Lannoi se faisant jour le premier à travers le fer et la flamme, il le fit venir, lui passa au cou une chaîne d'or de 500 écus [1], en lui disant : « Par la paquedieu (son juron habituel), mon ami, vous êtes trop furieux en un combat; il vous faut enchaîner, car je ne vous veux point perdre, désirant me servir de vous plus d'une fois. » Malgré cela, Louis XI

[1] 5,000 fr. d'aujourd'hui.

Digitized by Google

était quelquefois jugé poltron, parce que dans la guerre et sur le champ de bataille il était, comme dans toute sa vie, prudent et même cauteleux; car la méfiance faisait le fond de son caractère, et les expériences qu'il fit, ne lui donnèrent pas une meilleure opinion des hommes. Les ordres qu'il donnait aux ministres de sa volonté, étaient précis et clairs; les factieux qu'il avait à combattre, les hommes perfides dont il était entouré ne lui permettaient pas de motiver sa volonté, et il ne voulait pas qu'on scrutât ce qu'il avait cru nécessaire de cacher. Ainsi il exigeait l'obéissance la plus résignée. « Ce qu'il commandait, dit Comines, était accompli sans nulle excusation. »

« Le roi, dit George Chastelain, usa de volonté et de propre tête en tous ses faits; avoit povre effect en son promettre et amour variable en belle parole; ses amis et voisins puissans traitoit en rigueur; quéroit à les rongnier en leur puissance; étudioit à se faire craindre non à amer; mêmes de ses propres subjects et serviteurs n'avoit grâce; révéloit son courage publiquement de la haine que portoit en cœur, et de ceux dont se pensoit servir selonc̃q sa nature, et fussent encore de petit los, ceux accueilloit-il; voloit seul regner et être crému de tous; norrissoit séditions et les pratiquoit lui-même. »

Un autre écrivain, du commencement du seizième siècle, Jean Bouchet, achève ce tableau par un coup de pinceau en disant: « Il vouloit être crainct plus que roy que fust oncques; et il n'y eut jamais roy en

Digitized by Google

France qui vesquit en plus grant craincte et suspection; ensorte que la moindre imagination qu'il eust prise en la plus pauvre créature de son royaulme, lui eust donné une telle craincte que, pour la chasser de son esprit, estoit contrainct faire mourir cette personne, ou la prendre à son service : et si mourut crainctif de tout le monde. »

Ce même roi, par un principe de justice, n'exigea jamais de contribution de son peuple, sans lui en faire connaître la destination, ni ne commençait de guerre sans en dire les causes à la nation. Il se faisait une étude particulière de connaître la façon de penser de tous les hommes marquans dans son royaume et à l'étranger; aussi le discernement avec lequel il savait choisir, pour chaque commission, l'homme le plus propre à en être chargé, causa souvent l'étonnement de ses ministres. Il aimait beaucoup les plaisanteries, les gaudisseries, comme s'expriment les auteurs du temps, « et, dit Comines, était léger à parler des gens; » mais quand il s'apercevait que ses moqueries avaient blessé quelqu'un, ce fier despote descendait jusqu'à l'humilité pour guérir les plaies que sa langue avait faites, et il prodiguait les présens pour obtenir la paix. Soit par suite de ce despotisme, soit à cause de l'ignorance dans laquelle on élevait la noblesse française, il n'aimait pas la société des gentilshommes : « car, dit Comines, on les nourrit seulement à faire les fous en habillemens et en paroles; de nulles lettres ils ont connoissance; un seul sage homme on ne leur met à l'entour. Tels qui n'ont que treize livres en

Digitized by Google

argent de rente, se glorifient de dire : Parlez à mes gens. » Louis XI préférait à ces nobles les gens du moyen état chez lesquels il trouvait plus d'instruction et que, s'ils abusaient de la confiance et de la familiarité avec lesquelles il les traitait, il pouvait renvoyer sans crainte d'offenser une famille considérable.

Louis XI était très-sobre : au commencement de son règne il ne permit pas que la dépense de sa maison passât 12,000 livres par an ; cette somme fut triplée par la suite. Ses habits étaient très-simples, quelquefois même à l'excès. Sur sa toque il portait une image de la Vierge en plomb, à laquelle il attribuait de grandes vertus. Il aimait en tout l'économie, ce qui ne l'empêchait pas d'être généreux envers ceux qui le servaient bien. Il savait dépenser à propos. Philippe de Crevecœur, ou le maréchal d'Esquerdes, qui avait passé à son service à la mort de son maître le duc de Bourgogne, avait reçu des sommes considérables pour différentes entreprises. Comme Louis voulait lui en faire rendre compte, le maréchal qui probablement n'avait pas tenu un registre exact de ses dépenses dit : Sire, j'ai acquis pour cet argent les villes d'Aire, Arras, S. Omer, Béthune, Mons, Dunkerque, Gravelines, Bourbourg ; s'il plaît à à V. M. de me les rendre, je lui rendrai tout ce que j'ai reçu. Par la Pasque-Dieu, maréchal, répondit le roi, il vaut mieux laisser le moustier où il est.

Un écrivain moderne[1] fait une comparaison très-

[1] M. le baron de Reiffenberg.

Digitized by Google

ingénieuse entre Louis XI et Tibère. « Tous deux, dit-il, eurent une jeunesse dissolue; l'un fit à Geneppe ce que l'autre avait fait à Rhodes. Amis du pouvoir réel et affectant d'en mépriser les dehors, cruels, actifs, railleurs, superstitieux, ils donnèrent à leur mort le même spectacle. Caprée était une retraite semblable à celle du Plessis-les-Tours. La Balue tomba comme Séjan; le duc de Guienne périt comme Germanicus. Mais Louis avait des desseins plus vastes, et qu'il poursuivit avec plus d'habileté. Grand besogneur en négociations et en rompement de foi, après avoir négocié pour s'agrandir, il trompa, parce qu'il avait négocié; il tua, parce qu'il avait trompé, et le plus familier de tous les rois en devint le plus sombre. »

Nous dirions volontiers avec l'historien de Louis XI[1]: « Tout mis en balance, c'était un roi, » si les cruautés qu'il a commises admettaient une excuse. Il suffit ici de deux faits qui ont jeté une ombre bien noire sur sa réputation. Le premier est le meurtre commis, le 5 mars 1473, sur Jean V, comte d'Armagnac, très-coupable sans doute, mais garanti contre toute violence par une capitulation : il est vrai qu'il n'est pas prouvé que ce forfait ait été ordonné par Louis XI; mais il en récompensa les auteurs[2]. Le second fait est

[1] DUCLOS.

[2] Nous avons vu (Vol. VIII, p. 282) que Jacques, troisième fils de Louis I, duc de Bourbon, qui est la souche de toute la maison de Bourbon, fonda en particulier une nouvelle maison de *comtes de la Marche*, et qu'il mourut des blessures qu'il avait reçues, le 2

Digitized by Google

l'exécution de Jacques, duc de Nemours et comte de la Marche, d'une branche cadette de la maison d'Ar-

avril 1361, à la bataille de Brignais. Jean et Jacques II, ses fils et petit-fils, lui succédèrent, en 1361 et 1393, dans le comté de la Marche et dans d'autres terres de sa maison. Le dernier fut fait prisonnier à la bataille de Nicopoli, en 1396. Il épousa, en 1415, Jeanne II, reine de Naples, mais s'en sépara au bout de quelques années. C'était un prince turbulent, inconséquent, qui, étant tombé dans le mépris, se fit, en 1435, cordelier à Besançon. Eléonore, sa fille, avait été mariée à Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, second fils de Bernard VII, comte d'Armagnac, qui succéda à son beau-père dans le comté de la Marche, et transmit, vers 1462, ce comté et celui de Pardiac à Jacques d'Armagnac, son fils, auquel en considération de son mariage avec la fille du comte du Maine, cousine germaine de Louis XI, celui-ci conféra, en 1462, le duché de Nemours, qui, en 1425, à la mort de Charles III, roi de Navarre, avait été réuni à la couronne. C'était un homme artificieux, audacieux et perfide, qui entra dans toutes les révoltes. Enfin Louis XI le fit assiéger dans son château de Carlat. Il se rendit au sire de Beaujeu à condition d'avoir la vie sauve. Il fut conduit à Pierre en Cise, et de là transféré à la Bastille, et enfermé dans une cage de fer. Le procès lui fut fait par une commission dont les principaux membres avaient reçu d'avance une partie des terres qui devaient être confisquées sur lui; la sentence de mort fut prononcée par une autre commission tirée du parlement. Le duc fut exécuté le 4 août 1477, aux halles. D'après une tradition populaire, ses trois fils en bas âge furent placés sous l'échafaud, afin que le sang de leur père ruisselât sur leurs têtes. Cette atrocité incroyable ne repose sur aucun témoignage historique. Le sire de Beaujeu obtint alors le comté de la Marche. Le duché de Nemours confisqué en 1477, fut donné par Charles VIII, en 1491, à Jean, fils de Jacques d'Armagnac, et ensuite à Louis, frère de Jean, qui mourut à la bataille de Cérisoles en 1503.

Digitized by Google

magnac, qui, rebelle envers le roi, s'était rendu au sire de Beaujeu, gendre de Louis XI, à condition qu'on lui conserverait la vie. Les irrégularités qui furent commises dans le procès de cet infortuné prince, et l'injustice de son supplice qui eut lieu en 1477, font horreur : sa mort fut accompagnée, dit-on, de circonstances qui feraient frémir l'humanité, si elle était condamnée à y croire [1]. Après la mort de

[1] Nous avons dit plus haut (p. 7) que Jean V d'Armagnac, comblé de bienfaits par Louis XI, prit part à la ligue du bien public. Il obtint son pardon, mais il se rendit de nouveau coupable de révolte, et de plusieurs actes de perfidie par lesquels il avait mille fois mérité la mort. Finalement le cardinal d'Albi assiégea Lectoure où Jean V s'était enfermé. Après s'être vaillamment défendu, le comte accepta une capitulation dont l'observation fut jurée, et en vertu de laquelle le comte désarma ses troupes. Aussitôt que ce fut fait, les troupes du roi entrèrent de force dans sa maison et le massacrèrent entre les bras de son épouse, Jeanne de Foix, qui était enceinte et qui peu de jours après accoucha d'un enfant mort.

Jean V avait un frère, Charles, vicomte de Fezenzac, qui aurait dû lui succéder, mais, quoiqu'il n'eût prit aucune part à la révolte du comte d'Armagnac, il fut arrêté et enfermé dans la Bastille où on lui fit endurer d'horribles tourmens. Charles VIII lui donna la liberté et lui rendit ses quatre comtés qui avaient été réunis au domaines de la couronne en 1481 : Charles dont la raison avait été altérée par la longue prison, mourut en 1497, après avoir institué son héritier Charles II, duc d'Alençon, petit-fils d'une sœur de Jean V. Il mourut sans héritier, en 1525. Son épouse, Marguerite, sœur du roi François I, à laquelle la succession avait été assurée par son contrat de mariage, porta le comté d'Armagnac dans la maison de Navarre en épousant Henri d'Albret. Son petit-fils Henri IV le réunit, en 1589, à la couronne.

Digitized by Google

Extinction de la maison d'Armagnac.

Jean V d'Armagnac, le roi confisqua ses domaines, consistant dans les quatre comtés d'Armagnac, de Rodez, de Fézenzac et Fezenzaguet. Ainsi finit une des plus anciennes et des plus puissantes familles de France, qui faisait remonter son origine aux rois Mérovingiens.

Digitized by Google

SECTION II.

Règne de Charles VIII, 1483—1498.

Régence de la dame de Beaujeu.

Charles VIII avait près de quatorze ans, lorsque Louis XI, son père, mourut; il était donc parvenu à la majorité, d'après la loi fondamentale de 1374, qui la fixe à la quatorzième année commencée; mais ce prince était très-peu avancé pour son âge : la faiblesse de sa constitution avait été cause que Louis XI, en chargeant de son éducation Anne, sa fille aînée, et l'époux de cette princesse, Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, leur avait recommandé de ne point l'appliquer à des études sérieuses. C'est sans doute par esprit de satire qu'un écrivain rapporte que le roi dit que tout ce qu'un prince devait savoir de la langue latine, se réduisait à ces cinq mots : *Qui nescit dissimulare, nescit regnare.* Probablement on exécuta trop rigoureusement les ordres du roi, en tenant son fils dans une telle ignorance, qu'à son avènenent au trône, il ne savait ni lire ni écrire. Louis avait confiné son fils et son gouverneur au château d'Amboise, loin de la société des hommes. Se rappelant la conduite que lui-même, étant dauphin, avait tenu envers son père, il craignait que la Providence ne lui eût réservé la punition des mauvais fils, d'avoir des enfans plus mauvais encore; c'était pour cela qu'il ne voulait pas que le jeune Charles pût prêter l'oreille aux insinuations des grands de son royaume, toujours livrés aux

Digitized by Google

factions. L'ignorance dans laquelle Charles fut élevé, lui donna un air embarrassé quand enfin il fallut paraître dans le monde. Humilié de son état, le jeune roi tâcha d'en sortir par une grande application. Mais il est rare que par les soins les plus suivis on parvienne à effacer les vices d'une éducation négligée.

Comme son père sentait qu'on ne pouvait pas mettre les rênes du gouvernement en de si faibles mains, il avait nommé régente sa fille, la dame de Beaujeu, ou *Madame*, comme dès-lors on la nommait communément. La reine-mère aurait pu prétendre à la régence; mais sa santé était languissante, et elle mourut trois mois après son époux. Quoique Anne de Beaujeu n'eût que vingt-trois ans à la mort de Louis XI, la régence n'aurait pu facilement être confiée à des mains plus sûres qu'à celles d'une femme qui possédait le même caractère dominant, artificieux et inflexible que Louis [1]. Cependant cette charge lui fut contestée par deux prétendans, par le duc d'Orléans, cousin issu de germain du roi, en sa qualité de premier prince du sang, et par Jean II, duc de Bourbon, frère aîné du sire de Beaujeu, en celle de doyen de la maison. La fille du roi n'ayant pu obtenir le désistement de ces deux princes, quoiqu'elle offrît au duc d'Orléans

[1] Virago sane supra muliebrem sexum, et consulta, et animosa, quæ nec viris concilio, nec audacia cederet, perfecta demum omni ex parte et ad imperii gloriam nata, si non illi sexum natura invidisset. *Jugement de l'auteur contemporain de l'histoire latine de Louis XII.*

Digitized by Google

le gouvernement de Paris, de l'Isle de France et de la Champagne, et au duc de Bourbon la charge de connétable, qui était vacante depuis la mort du comte de S. Pol : on s'accorda de convoquer les États-généraux pour le 1er janvier 1484, et de leur abandonner le soin de régler la forme de l'administration dont en attendant Madame resta saisie.

Cette princesse tâcha de se concilier la faveur populaire, en congédiant un corps de 6,000 Suisses qui était à la solde du roi. Cette économie lui permit de remettre au peuple le dernier quartier des impositions de 1483. Elle livra à la justice deux hommes généralement détestés : l'un était Olivier le Daim, nom que Louis XI avait donné à cet individu à la place de celui d'Olivier le Diable qu'il portait auparavant. Olivier avait été d'abord barbier et ensuite gentilhomme de la chambre du roi, et plus tard nommé capitaine de Loches, gouverneur de S. Quentin, comte de Meulan et ministre des finances. Accusé d'un meurtre accompagné de circonstances très-agravantes, il fut pendu. L'autre victime immolée à l'opinion publique était Jean Doyac, procureur-général du parlement de Paris, qui, sous le règne précédent, avait fait le métier de délateur : il fut condamné à être fouetté dans tous les carrefours de Paris, à avoir une oreille coupée et la langue percée d'un fer chaud ; ensuite on le conduisit à Montferrand en Auvergne, lieu de son origine, où il fut fouetté de nouveau et perdit l'autre oreille. Après cela, il fut banni du royaume. En perdant cet individu, Madame voulut particulière-

Digitized by Google

ment complaire au duc de Bourbon, que Doyac avait offensé d'une manière outrageante.

États-généraux de Tours, 1484.

Les États-généraux furent ouverts à Tours, le 14 janvier 1484, par le jeune roi en personne, au nom duquel parla le chancelier Guillaume de Rochefort. Jean de Villiers de Grosley, évêque de Lombes, abbé de S. Denis et député de Paris, fut élu président. L'assemblée était très-nombreuse et très-brillante. On y voyait les députés des trois ordres, librement élus dans des assemblées convoquées par bailliages et sénéchaussées, et composées de la réunion des ecclésiastiques, des nobles et des bourgeois des villes; chaque assemblée avait nommé un député de chaque ordre. Des députés ainsi choisis étaient de véritables représentans, non des trois États, mais de la nation. Aussi ne se proposèrent-ils pas moins que de réformer l'état, d'abolir tous les abus, et d'en faire tarir la source. Après leur réunion, se trouvant trop nombreux pour délibérer en commun, ils jugèrent un partage nécessaire; ils ne se séparèrent pourtant pas en trois ordres, ils se divisèrent en six corps ou nations (la nation de Paris, celle de Champagne, celle de Normandie, etc.). Dans chacune de ces divisions, les ecclésiastiques, les nobles et les bourgeois, étaient réunis : on y délibéra la rédaction d'un cahier, ensuite on se réunit dans la salle commune, pour fondre les six cahiers en un seul. Les députés parlèrent avec beaucoup de franchise, de hardiesse, et comme il arrive communément, d'une manière très-exagérée, des vices du gouvernement précédent, du despotisme du roi, des abus d'autorité, de

Digitized by Google

la mauvaise administration de la justice, de l'indiscipline des compagnies d'ordonnances, du fardeau des impositions, de la décadence du commerce, et de tous ces lieux communs qui sont le domaine des assemblées délibérantes, et fournissent matière à de jeunes députés de faire parade d'éloquence et de patriotisme. Il faut convenir néanmoins qu'une grande partie des plaintes des trois États était fondée, et que dans leurs doléances, à la rédaction desquelles présida le duc d'Orléans, ils les exprimèrent avec sagesse et modération. Aussi la régente y répondit-elle avec beaucoup de mesure et de prudence, promettant de faire redresser plusieurs abus reconnus, donnant des espérances à l'égard des autres, et prenant formellement l'engagement de ne plus convoquer l'arrière-ban : c'était ce qui intéressait le plus la masse du peuple. Au reste, la fille de Louis XI n'était pas avare en promesses qu'elle se proposait bien de ne pas tenir.

La première affaire dont on s'occupa après le redressement des griefs, fut celle de la forme de l'administration. La régente eut d'abord une forte opposition à combattre; mais par son adresse et par l'habileté de ses ministres, elle obtint la majorité, et on convint d'un mode et de termes par lesquels on espérait concilier les différentes prétentions. Les États déclarèrent que le roi étant dans sa quatorzième année, il règnerait par lui-même; s'il était absent du conseil, celui-ci serait présidé par le duc d'Orléans; en l'absence de celui-ci, par le duc de Bourbon, et en l'absence de ces deux princes, par le sire de Beaujeu. Les

Digitized by Google

autres princes du sang auraient séance dans le conseil, suivant l'ordre de leur naissance. Les États pensèrent qu'il serait à propos qu'on tirât de leur sein douze personnes pour les associer aux anciens conseillers d'état : ils abandonnèrent le choix de ces douze nouveaux conseillers au roi et aux princes. Enfin, considérant « avec quelle prudence le roi avait été élevé jusqu'alors, les États exprimèrent le vœu qu'il eût toujours auprès de sa personne des gens sages, éclairés et vertueux qui pussent continuer de veiller sur sa santé et de lui inspirer des principes de modération et de vertu. »

Ce décret qui ne nommait pas madame de Beaujeu, était tout en sa faveur. Quoique le roi fût saisi de la plénitude des pouvoirs, elle resta la maîtresse du gouvernement, parce qu'elle avait gagné un empire absolu sur son frère. Si la présidence du duc d'Orléans au conseil la gênait, il dépendait d'elle de paralyser son influence, en faisant présider le roi lui-même.

Loi fondamentale de 1484 sur l'inamovibilité des juges.

L'ordonnance de Louis XI de 1467, concernant l'inamovibilité des juges [1], fut changée en loi fondamentale, aux États de Tours : elle est la quatrième loi fondamentale de France [2], et aucun des gouvernemens suivans n'a osé renverser cette sauvegarde des libertés publiques. Pour subvenir aux frais d'administration, les Etats accordèrent au roi, « par manière de don et octroi, et non autrement, et sans

[1] Voy. p. 37 de ce vol.

[2] Voy. la Table des matières au vol. XII.

Digitized by Google

qu'on puisse l'appeler dorénavant taille, mais don et octroi, telle somme qui, du temps de Charles VII, était levée sur tout le royaume, ainsi qu'il se composait alors, et ce pour deux ans seulement. » Cette somme était de 1,200,000 livres qui, vu que le marc d'argent était alors de 10 ½ livres, forment celle de 6,285,714 francs d'aujourd'hui. Ils lui accordèrent de plus la somme de 300,000 livres, une fois payée, pour son joyeux avènement et pour les frais du sacre. Ils prièrent le roi d'assembler de nouveau les États au bout de deux ans, déclarant qu'ils n'entendaient pas que dorénavant on imposât aucune somme de deniers sur le peuple, sans le consentement des États-généraux, conformément aux libertés du royaume [1].

Une affaire qui occupa beaucoup les États-généraux de Tours, ce fut la question de savoir s'il fallait rétablir la Pragmatique sanction de Charles VII, si inconsidérément supprimée par Louis XI au commencement de son règne [2]. Tout le monde s'accorda à demander le rétablissement de la Pragmatique ; le roi qui voulait ménager la cour de Rome, ne s'expliqua point, mais il souffrit dans plusieurs occasions que le parlement de Paris agît comme si cette loi n'avait jamais été abrogée.

Les États s'occupèrent de quelques autres projets qui alarmèrent le gouvernement ; en conséquence le roi se rendit inopinément, le 7 mars, dans leur

[1] Nous avons vu que la loi fondamentale de 1338 le voulait ainsi. Voy. vol. VIII, p. 238.

[2] Voy. p. 2 de ce vol.

Digitized by Google

salle et les congédia. Le 30 mai suivant, Charles VIII fut sacré à Rheims, et couronné ensuite à S. Denis.

Intrigues de Louis, duc d'Orléans.

Le conseil que les États de Tours avaient adjoint au roi n'acquit aucune influence. Anne de Beaujeu continua d'exercer, sans contrôle, un pouvoir absolu sur les affaires et sur la personne du jeune monarque. Cela déplut beaucoup au duc d'Orléans qui, comme premier prince du sang et comme héritier présomptif de la couronne, se trouvait offensé d'être soumis aux ordres d'une femme. Une circonstance qui le décida à sortir d'une position si humiliante, était la grande faveur que lui montrait Charles VIII, chaque fois qu'on lui permettait de l'approcher. Pour perdre la régente, il se réunit à son cousin-germain, le comte d'Angoulême, au duc de Bourbon, au duc d'Alençon, au comte de Dunois, fils du fameux bâtard d'Orléans. Il se présenta pour lui une occasion qui semblait l'inviter à jouer un rôle politique plus brillant, et il la saisit avidement.

La paix de Guérande de 1365, en maintenant la maison de Montfort dans la possession du duché de Bretagne, avait réservé à celle de Penthièvre ses droits, pour le cas où la première s'éteindrait. Nicole de Blois, comtesse de Penthièvre, et Jean de Brosse, son époux, vendirent, en 1479, ces droits qui, quoique fondés en justice, étaient devenus fort problématiques, pour une somme de 50,000 livres, à Louis XI, roi de France. Le moment de les faire valoir approchait, puisque François II, duc de Bretagne, n'avait que des filles. Pierre Landois, qui

Digitized by Google

du métier de tailleur s'était élevé au rang de trésorier ou premier ministre du duc, et qui gouvernait son faible maître, voulant se faire un appui contre les seigneurs de Bretagne, conçut le projet de marier la princesse Anne, fille aînée du duc, à Louis, duc d'Orléans, et de lui assurer par ce mariage la succession du duché. Le duc d'Orléans qui croyait qu'il serait facile de faire rompre le lien qui l'attachait à son épouse, se rendit en Bretagne, et conclut une liaison étroite avec le favori; mais les seigneurs de Bretagne, las du gouvernement de Landois, contre lequel Madame les suscitait, prirent les armes, et, par un pacte conclu à Montargis et Nantes, le 22 et 28 octobre 1484, ils reconnurent Charles VIII pour successeur légitime du duc François II. La régente fit marcher à leur secours un corps d'armée commandé par Lescun, comte de Comminges. Les deux armées, composées l'une de Bretons, et l'autre de Bretons et de Gascons, étant venues en face, se réunirent contre le trésorier. En même temps, les habitans de Nantes s'attroupèrent, et forcèrent le duc de livrer le favori à la justice. Il fut pendu le 18 juillet 1485. Avec lui s'évanouit l'espérance du duc d'Orléans.

Ce prince, gouverneur de Paris, profitant de l'absence de la cour qui s'était rendue à Montargis, avait fait, le 5 janvier 1485, une tentative pour soulever le premier parlement du royaume contre Madame, qu'il accusait, non sans fondement, d'avoir manqué aux engagemens contractés à Tours. Cette tentative échoua, grâce à la fermeté du premier président, Jean

Digitized by Google

de la Vacquerie, par l'organe duquel le parlement répondit au duc d'Orléans qu'il avait été institué pour rendre la justice et non pour se mêler des affaires du gouvernement. Louis ne fut pas plus heureux auprès de l'université qui comptait alors 25,000 étudians. Anne de Beaujeu envoya à Paris des soldats déguisés pour enlever le prince qui, averti à temps, se sauva précipitamment à Verneuil-au-Perche, place du duc d'Alençon, un de ses amis. Le 2 février, Madame ramena le roi dans la capitale, et destitua le duc d'Orléans de ses charges, nommément du gouvernement de Paris. De là, elle conduisit le roi à Évreux, et fit marcher l'armée vers Verneuil. Louis qui manquait de troupes, accepta l'intervention de plusieurs personnes de la première noblesse, qui travaillèrent à le raccommoder avec la cour. Il vint faire sa soumission au roi, à Évreux, et reprit sa place au conseil; mais on ne lui rendit point ses charges ni sa pension. Il accompagna ensuite le roi en Normandie.

Guerre folle. Ce fut pendant ce voyage que, par l'intermédiaire de Philippe de Comines, qui était entré à son service, il renouvela sa confédération avec le connétable Jean II, duc de Bourbon, et avec les autres princes, arma de nouveau, et, après avoir échoué dans la tentative de prendre Orléans par un coup de main, il fit de Beaugency sa place d'armes. Anne de Beaujeu envoya contre lui Louis II de la Trimouille, qui l'assiégea dans Beaugency, et le réduisit à une telle extrémité, qu'il fut obligé de se soumettre et de rendre au roi toutes les places de son apanage, pour y mettre gar-

Digitized by Google

nison. Le connétable, qui avait armé de son côté, suivit son exemple. Cette courte campagne est appelée la *guerre folle* par les écrivains contemporains.

L'année 1486 ne s'était pas écoulée que le duc d'Orléans, stimulé surtout par François Ier, comte de Dunois et Longueville [1], forma, avec le duc de Bretagne, une nouvelle confédération qui pouvait devenir d'autant plus dangereuse que l'archiduc Maximilien rompit à la même époque la paix d'Arras de 1482, par une démarche des plus singulières. Par une lettre adressée au corps municipal de Paris, et envoyée par un héraut, il somma, en sa qualité de beau-père [2] du roi, la régente de se démettre du gouvernement, menaçant, en cas de refus, de déclarer la guerre au royaume. Bientôt après il attaqua les frontières de Picardie.

Madame, à laquelle les intrigues du duc d'Orléans n'avaient pas échappé, lui dépêcha le maréchal de Gié (Pierre de Rohan) pour le persuader de venir trouver le roi à Amboise : s'il refusait, le maréchal devait l'arrêter. Louis trompa cet envoyé, en feignant beaucoup d'empressement de se rendre à la cour ; mais il alla en toute hâte à Nantes.

Il y fut bien reçu, et conclut, en janvier 1487, avec François II, duc de Bretagne, et avec Jean II de Châlons, prince d'Orange [3], et neveu du duc, une alliance étroite pour la défense des droits des filles de

[1] Fils du fameux bâtard.

[2] Charles était fiancé à l'archiduchesse Marguerite, voy. p. 36.

[3] Voy. vol. XIV, p. 414.

Digitized by Google

François II à la succession contre les prétentions de la maison de Blois ou de Penthièvre qui, comme nous l'avons vu, avaient été acquises par Louis XI [1]. Un grand nombre d'autres princes y entrèrent tels que le comte d'Angoulême, le duc de Lorraine, Odet d'Aidie, seigneur de Lescun, qui avait été successivement le favori de Charles, duc de Guienne [2], et du duc de Bretagne, et que Louis XI avait ensuite nommé gouverneur d'une partie de la Guienne et comte de Comminges. Madame fit arrêter George d'Amboise, évêque de Montauban, l'évêque du Puy, ainsi que le célèbre historien Philippe de Comines, comme impliqués dans cette conspiration ; le dernier fut privé par jugement du quart de sa fortune et exilé dans une de ses terres ; néanmoins par la suite le roi lui rendit ses bonnes grâces et l'employa de nouveau.

Bataille de S. Aubin, 1488.

La guerre civile éclata enfin ; elle tourna mal pour les confédérés. D'abord le maréchal d'Esquerdes [3] surprit, en 1487, S. Omer et Térouane. Ce fut alors que l'argent de France fit éclater la révolte de la ville de Bruges qui coûta la liberté à Maximilien et prépara la paix de Francfort de 1489 [4], sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure. En Bretagne, Louis II de la Trimouille s'empara, en 1488, de Châteaubriand, d'Ancenis et de Fougères, et remporta, le 28 juillet à S. Aubin-du-Cormin, une victoire décisive sur l'armée des princes commandée par Louis, duc d'Orléans,

[1] Voy. p. 62 de ce vol. [2] Voy. p. 24 et 29 de ce vol.

[3] Philippe de Crevecœur.

[4] Voy. vol. XIII, p. 233.

Digitized by Google

par le prince d'Orange, par Jean de Rieux, comte d'Harcourt, maréchal de Bretagne, et par Alain d'Albret. Les deux premiers furent faits prisonniers. Le prince d'Orange qui avait épousé une sœur du seigneur de Beaujeu obtint promptement sa liberté ; mais le premier prince du sang, l'héritier présomptif de la couronne resta trois ans enfermé dans la tour de Bourges, où ses gardiens prirent la précaution de l'enfermer toutes les nuits dans une cage de fer. La victoire de S. Aubin fut suivie par la prise de Dinan et de S. Malo, place très-forte.

Paix de Sablé, 1488.

Cette perte accabla tellement le duc de Bretagne qu'il demanda la paix en termes très-soumis ; elle fut conclue, le 20 août 1488, à Sablé. François II promit de ne marier sa fille que de l'aveu et du consentement du roi, entre les mains duquel il laissa, à titre de dépôt, S. Malo, Dinan, Fougères, Vitré et S. Aubin, que le roi promit de rendre aux filles du duc, si les commissaires respectifs qu'on nommerait pour examiner les titres des deux parties les leur adjugeaient ; mais si les princesses étaient mariées contre le gré du roi, il garderait ces places.

Extinction de la maison de Bretagne, 1488.

Trois semaines après la signature de ce traité, le 9 septembre 1488, le duc de Bretagne mourut, laissant deux filles : Anne, âgée de douze ans, et Isabelle qui en avait sept. La dernière mourut deux ans après son père. François II avait, par son testament, chargé de la conduite des deux princesses, Charlotte de Dinan, comtesse de Laval, et donné la tutelle et la régence pendant la minorité au maréchal de Rieux, auquel il avait

Digitized by Google

adjoint, comme conseillers, Alain, sire d'Albret, connu sous le nom du Grand [1], le comte de Dunois et Lescun, comte de Comminges. La princesse Anne fut reconnue par les États duchesse de Bretagne, mais elle se trouvait dans une position très-difficile; son père ne lui avait laissé ni argent, ni troupes, ni alliés. Plusieurs prétendans recherchaient sa main. Jean II, vicomte de Rohan, à la tête d'un détachement considérable, entra dans la Basse-Bretagne, sous prétexte de demander la main de la princesse pour son fils, et s'empara de Brest et de Concarneau pour le roi de France. Le maréchal de Rieux exigea que sa pupille épousât le sire d'Albret qui, veuf de Françoise, fille de Jean de Blois, comte de Penthièvre, élevait des prétentions mal fondées à la succession du duché de Bretagne. De tous ceux qui recherchaient la main de la duchesse, celui-ci lui était le plus odieux. Le maréchal qui était dur et audacieux se servit des habitans de la ville de Nantes pour la faire enlever de force. La duchesse, qui avait un courage au-dessus de son âge, voyant venir à elle des soldats, au moment où, accompagnée de douze personnes seulement, elle approchait de la ville, et se doutant de leur intention de s'emparer de sa personne, fit prendre les armes à sa suite, et, montant en croupe derrière le comte de Dunois, présenta la bataille aux gens du maréchal qui n'osèrent pousser la chose à l'extrémité. Dunois favorisait les prétentions du duc d'Orléans qui était toujours en prison, et que la du-

[1] Petit-fils du connétable Charles I d'Albret, qui fut tué à la bataille d'Azincourt.

Digitized by Google

chesse aurait probablement préféré à tous les autres, si elle avait pu disposer librement de sa main. Le maréchal de Rieux conclut au nom de la duchesse un traité d'alliance avec Henri VII, roi d'Angleterre, qui lui envoya un secours de 6,000 hommes; mais il était entendu entre le roi et le tuteur qu'on la forcerait d'épouser le sire d'Albret. La duchesse avait un autre protecteur; c'était l'archiduc Maximilien, roi des Romains. Ce prince s'était mis aussi sur les rangs pour épouser l'héritière de Bretagne. Il lui avait envoyé des secours en troupes allemandes et espagnoles qui la mirent en état de prendre une attitude indépendante, et il eut grand soin de la comprendre dans sa paix de Francfort. Charles VIII promit par un article de ce traité, de rendre dès maintenant à la duchesse de Bretagne toutes les places dont il s'était emparé depuis la mort du duc, à condition qu'on ferait sortir les Anglais du pays; quand la duchesse aurait satisfait à cette condition, le roi de France, en considération du roi des Romains, son (futur) beau-père, mettrait les villes de S. Malo, de Dinan, de Fougères et de S. Aubin en séquestre entre les mains du duc de Bourbon et du prince d'Orange qui jureraient de ne les livrer qu'à celle des deux parties à laquelle elles seraient déclarées appartenir par des commissaires qui s'assembleraient à Avignon et prononceraient dans l'année.

Mariage de l'héritière de Bretagne avec Charles VIII.

Anne, qui n'espérait plus revoir le duc d'Orléans, fit savoir au roi des Romains qu'elle l'avait choisi pour son époux. Maximilien envoya Engelbert, comte de Nassau, pour conclure le traité de mariage, et, tout

Digitized by Google

étant arrangé, l'union fut bénie, au mois de février 1491, à Rennes, par procuration et à la manière usitée en Allemagne. Wolfgang de Polhaim [1], chargé de la procuration du roi des Romains, mit une jambe nue dans le lit nuptial où la nouvelle épouse était couchée. La chose se passa avec le plus grand secret, et l'histoire ignore même la date exacte du mariage.

Quand, malgré les précautions qu'on avait prises pour tenir la chose secrète, on sut à la cour de France ce qui s'était passé à Rennes, on en fut extraordinairement alarmé. Après la faute que Louis XI avait commise de laisser passer à un étranger la succession de Bourgogne, rien n'aurait été plus préjudiciable à la France que de voir le possesseur des Pays-Bas maître de la Bretagne, une des provinces les plus riches et les plus populeuses de la France. On traitait de nul le mariage de la duchesse de Bretagne, qui, comme mineure, ne pouvait contracter un pareil engagement sans l'aveu de sa famille; comme princesse du sang, sans celui du chef de la maison; comme vassale de la couronne, sans celui de son suzerain. Mais malgré cette triple nullité on savait combien il serait difficile d'empêcher la jeune duchesse, qui dans toutes les occasions avait montré un caractère très-ferme, de faire sa volonté et de consommer son mariage avec Maximilien. Quand on intercepterait toutes les com-

[1] Les seigneurs de Polhaim remontent à la fin du onzième siècle: ils étaient ministériels des ducs de Stirie. Ils acquirent par mariage le comté de Mœtsch dans le Vinstgau (en Tirol), avec la vidamie de Mariaberg. Une branche de cette maison existe encore.

Digitized by Google

munications entre la Bretagne et les Pays-Bas, la mer lui restait ouverte. D'ailleurs Charles VIII qui, pour le bien de la France, aurait dû l'épouser, était fiancé depuis 1482 avec Marguerite, fille du roi des Romains, et s'il renonçait à ce mariage, il perdait la belle dot que l'archiduchesse devait lui apporter [1], et l'espoir de succéder un jour dans les Pays-Bas. Malgré cet inconvénient, et malgré le scandale attaché au renvoi de Marguerite qui était élevée en France et portait le titre de reine, ainsi qu'à la dissolution d'un mariage conclu d'après les cérémonies de l'Église, Charles VIII s'y décida. Il résolut de s'assurer des suffrages des principaux seigneurs de Bretagne, et ensuite d'amener la jeune duchesse, par persuasion ou par force, à renoncer à son premier engagement.

Un évènement arrivé au commencement de 1491, décida le roi à exécuter son plan. Le maréchal de Rieux, réconcilié avec la jeune duchesse, était devenu le partisan du roi des Romains qu'il regardait déjà comme son futur souverain. Il n'en fut pas ainsi du sire d'Albret qui se vit tout à coup déchu de l'espérance d'un mariage brillant sur lequel tous ses rêves de grandeur se fondaient; car il avait été dépouillé de son patrimoine, la sirerie d'Albret, et du comté de Dreux, qu'il regardait comme tel [2]. Cependant Alain était maître de Nantes; pour le forcer d'en sortir, le

[1] Voy. p. 36 de ce vol.

[2] Charles VII, roi de France, n'avait concédé à sa maison que la *jouissance* du comté de Dreux : c'était à titre d'indemnité pour certaine réclamation et jusqu'à concurrence d'une somme.

Digitized by Google

maréchal de Rieux convint avec le roi d'Angleterre qu'il enverrait une flotte destinée à occuper cette ville. Le sire d'Albret prévint le coup en remettant Nantes, à des conditions très-avantageuses, aux troupes françaises.

Le comte de Dunois de son côté, renonçant à l'espoir de voir son ami, le duc d'Orléans, souverain de la Bretagne, se déclara pour le roi de France, et gagna le maréchal à la même cause. Pour prix de ce service, il demanda la liberté du prisonnier. Ses sollicitations furent appuyées de celles de Jeanne de France, qui demanda à genoux à son frère la grâce d'un époux qui n'avait jamais fait que la rebuter. Ce fut la première fois que Charles VIII osa contrarier la volonté de la dame de Beaujeu. Vous aurez, ma sœur, dit-il à Jeanne en l'embrassant, celui qui cause vos regrets, et veuille le ciel que vous ne vous repentiez pas un jour de ce que vous venez de faire pour lui. Il alla lui-même délivrer son beau-frère. Comme ces deux princes s'étaient toujours aimés, la réconciliation fut complète. Louis se réconcilia aussi avec le duc de Bourbon, c'est le nom que le sire de Beaujeu portait depuis 1488 [1]. Le duc d'Orléans obtint le gouvernement de Normandie.

Cependant tout le conseil d'Anne étant gagné par le roi, on proposa à cette princesse d'épouser Charles VIII; elle rejeta loin d'elle cette idée. Le prince

[1] C'est-à-dire depuis la mort de ses deux frères aînés, le connétable Jean II et Charles II, archevêque-cardinal de Lyon, décédés l'un le 1 avril, l'autre le 13 septembre 1488.

Digitized by Google

d'Orange conseilla alors au roi de faire comme les anciens chevaliers qui, amoureux de quelque princesse, commençaient par conquérir ses états, et lui demandaient ensuite à genoux sa main. Cet avis plut à Charles. Louis II de la Trimouille [1] et le vicomte de Rohan entrèrent en Bretagne à la tête de deux armées; le roi lui-même s'approcha à la tête d'une troisième. La Trimouille investit Rennes, où la du-

[1] Comme la famille de la Trimouille ou Trémoille est une de celles qui jouissaient en France des droits de princes étrangers, et qu'elle paraît être sur le point de s'éteindre, nous allons consacrer cette note à sa généalogie. Elle est une branche cadette de la maison de Poitou ou d'Aquitaine; Pierre, premier seigneur de la Trimouille, était petit-fils de Guillaume III, duc d'Aquitaine et vivait vers 1040. Gui de la Trimouille, fils cadet de Gui V, treizième seigneur de la Trimouille, épousa Marguerite de Noyers, héritière du comté de Joigny, et devint ainsi souche d'une nouvelle maison de Joigny qui s'éteignit, en 1464, avec Louis de la Trimouille, son fils.

Gui VI, fils aîné de Gui V, fut un des chevaliers les plus braves de son temps, eut part à l'expédition d'Afrique en 1390, fut fait prisonnier à la bataille de Nicopoli, et mis à rançon. Il mourut sans être revenu en France.

George de la Trimouille, son fils, est celui dont il a été question au vol. IX. Louis I, son fils, épousa, en 1466, Marguerite d'Amboise, héritière de la vicomté de Thouars, de la principauté de Talmond, de la baronnie de Mauléon (élevée, en 1736, en duché-pairie, sous le nom de Chatillon le Château) et de l'île de Rhé. Il mourut en 1475. Louis II, dont il est question dans notre texte, était son fils, et le seizième seigneur de la Trimouille. Il porte le titre de Chevalier sans reproche et fut un des plus grands capitaines de son temps. Il en a été question dans notre Cours, et nous reviendrons plus d'une fois sur lui. Il périt à la bataille de Pavie en 1525;

Digitized by Google

chesse était enfermée avec tous ses conseillers qui, n'ayant pris aucune mesure contre une attaque qui semblait si imprévue, réussirent enfin à décider leur jeune souveraine à une démarche à laquelle elle avait tant répugné jusqu'alors. Rennes capitula alors pour la forme, le 19 novembre 1491, aux conditions suivantes : les droits réciproques du roi et de la duchesse seront soumis à l'arbitrage de vingt-quatre commissaires nommés par les deux parties. La ville de Rennes sera regardée comme neutre, et remise aux ducs d'Orléans et de Bourbon ; le prince d'Orange y commandera. Le roi accorda à la duchesse et à sa suite un libre passage pour se rendre dans les Pays-Bas ou ailleurs, auprès du roi des Romains.

Pour écarter toutes les démarches tendantes à empêcher le mariage convenu, qu'on pouvait craindre de la part de Maximilien et du roi d'Angleterre, et pour éviter l'apparence de la contrainte, le roi se retira à Langeais en Touraine. Bientôt après, Anne quitta Rennes avec une suite très-peu nombreuse, et prit la route de Bruxelles ; mais tout à coup elle tourna à droite, et se rendit à Langeais. Les dis-

Charles, son fils aîné avait péri, dix ans plus tôt, à la bataille de Marignan.

François de la Trimouille, fils de Charles, épousa, en 1521, Anne, fille de Gui, comte de Laval et de Charlotte, princesse de Tarente, laquelle était fille de Frédéric III, roi de Naples, dépouillé, comme nous le verrons, en 1501. Anne était, depuis la mort de Ferdinand, fils de Frédéric III, l'héritière du trône de Naples. Depuis cette époque, les chefs de la maison de la Trimouille portent le titre de prince de Tarente.

Digitized by Google

penses du pape, pour cause de parenté, étant arrivées, on dressa, le 6 décembre 1491, un contrat de mariage. La duchesse, comme seule héritière de son père, le duc François II, et le roi, se cédèrent mutuellement leurs droits sur le duché de Bretagne, pour le cas où l'un des deux vînt à mourir sans laisser de postérité. Cependant si le roi mourait le premier, et sans descendance, la duchesse ne pourrait se remarier qu'au roi de France, son successeur, s'il consentait à l'épouser, et, au cas qu'il fût déjà marié, au plus proche héritier de la couronne.

Après la bénédiction nuptiale qui fut donnée immédiatement après, le couple royal se rendit à S. Denis, où Anne, brillante de jeunesse et de beauté, fut couronnée. L'année suivante, Charles VIII confirma solennellement les privilèges des États de Bretagne, en promettant de ne lever aucun impôt, autrement que de leur consentement. Il résolut de soustraire le duché au ressort du parlement de Paris, en établissant une cour souveraine à Rennes.

Guerre d'Angleterre.

L'évènement singulier que nous venons de rapporter fit une sensation extraordinaire dans toute l'Europe, mais principalement en Angleterre et en Allemagne. Offensé en sa double qualité de père et d'époux, Maximilien dut songer à venger un si sanglant outrage. Persuadé que les États d'Empire le ressentiraient aussi vivement que lui-même, il se rendit à la diète que son père avait convoquée à Coblence, pour le mois d'octobre 1492, et demanda leur assistance. Un ambassadeur du roi d'Angleterre appuya sa proposition en

Digitized by Google

peignant sous les couleurs les plus noires la perfidie et les artifices de la nation française. Les Allemands accordèrent à leur co-état un subside en argent ; mais, selon leur usage, ils ajournèrent à une autre assemblée la délibération sur la manière de le payer. Henri VII, roi d'Angleterre, qui, dès le 11 septembre 1490, avait conclu une alliance avec Maximilien contre le roi de France, débarqua avec une armée à Calais, et mit, le 2 octobre 1492, le siège devant Boulogne ; apprenant cependant que son allié ne pouvait entrer en campagne, et qu'il ne devait pas compter davantage sur la coopération de Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, il conclut la paix à Étaples, le 3 novembre. Charles VIII promit de payer 620,000 écus d'or à Henri VII, pour frais employés à la défense de la Bretagne et 125,000 écus dus à ce prince comme arrérages de la pension qui lui avait été accordée par la trève marchande [1]. Si le roi des Romains ou l'archiduc Philippe, son fils, après avoir annoncé leur désir d'être compris dans le traité, étaient attaqués par le roi de France, il serait libre au roi d'Angleterre de les secourir.

Paix d'Étaples de 1492.

Maximilien manquant des moyens nécessaires pour continuer la guerre, fit la paix, le 23 mai 1493, à Senlis. Avec l'archiduchesse Marguerite, Charles VIII rendit la Franche-Comté, l'Artois, le Charolais et Noyers dont Louis XI s'était emparé [2], en réservant

Paix de Senlis, 1493.

[1] L'écu d'or de 1492 valait fr. 10. 70 c. de notre argent ; ainsi, les 745,000 écus d'or formeraient aujourd'hui une somme d'environ 8 millions.

[2] Voy. p. 37 de ce vol.

Digitized by Google

à la France le domaine direct sur les trois derniers ; il se dessaisit aussi des villes de Hesdin, d'Aire et de Béthune, pour être mises en séquestre entre les mains du maréchal d'Esquerdes, jusqu'à ce que l'archiduc Philippe eût atteint l'âge de majorité. Tournai, Mortagne et S. Amand, quoiqu'enclavées dans les états de l'archiduc, restèrent à la France à laquelle elles avaient anciennement appartenu. On ne parla ni des villes de Lille, Douai et Orchies dont l'archiduc était en possession, mais auxquelles la France formait des prétentions, ni de celles de Mâcon, d'Auxerre et de Bar-sur-Seine à l'égard desquelles l'archiduc était dans ce cas. Les deux parties se réservèrent réciproquement leurs prétentions respectives.

Traité de Narbonne, 1493. Restitution du Roussillon.

En sacrifiant par la paix de Senlis des provinces dont la France était en possession depuis quinze ans, Charles VIII fit un acte de justice ; néanmoins cette restitution n'aurait probablement pas eu lieu, si le roi n'avait pas formé le projet d'une expédition aventureuse qui occupait toute son âme. Ce projet fut le mobile d'un autre acte par lequel il répara une usurpation que son père s'était reprochée au lit de mort. Il s'agit du Roussillon et de la Cerdagne, donnés en gage à ce monarque, en 1462, et qu'il s'était appropriés [1]. Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, n'avait cessé d'en presser la restitution. Par un traité qui fut signé à Narbonne, le 19 janvier 1493, Charles VIII rendit cette province, le boulevard de la France du côté du midi, sans exiger la restitution du prix pour lequel

[1] Voy. p. 38 et chap. VIII, sect. III.

Digitized by Google

elle avait été engagée. En revanche Ferdinand renouvela les anciens traités d'amitié qui subsistaient entre la France et l'Espagne, renonça à toute liaison avec les ennemis de la France, promit de préférer l'alliance de cette puissance à toute autre avec quelque prince que ce fût, le vicaire de Jésus-Christ seul excepté, enfin de ne marier ses enfans ni avec ceux du roi des Romains, ni avec ceux du roi d'Angleterre. Ce traité était très-captieux de la part de Ferdinand le Catholique. En promettant de préférer l'alliance de la France à toute autre, excepté celle du pape, il sacrifiait à Charles le roi de Naples; mais comme on ne pouvait attaquer ce prince sans se montrer l'ennemi du pape qui était son seigneur suzerain, Ferdinand se ménageait le moyen de fournir des secours au royaume de Naples, comme domaine de l'Église.

Prétention de Charles VIII au royaume de Naples.

Charles VIII, nous l'avons dit, ne savait pas lire quand il parvint au gouvernement; mais bientôt sa curiosité dévora les livres qui lui tombèrent sous la main; c'était les Commentaires de César et une Vie de Charlemagne. La lecture de ces livres le mit hors de lui; son imagination se monta, et il résolut de devenir un héros comme ses deux modèles. Ambitieux, brave et intrépide comme eux, il n'avait ni le talent de combiner un plan, ni la constance nécessaire pour l'exécuter, ni la fermeté qui sait vaincre les adversités. Dès qu'il fut sorti de la tutelle de la duchesse de Bourbon qui avait si sagement dirigé sa jeunesse, il se proposa de conquérir l'empire de Constantinople. Pour y réussir il fallait avoir une possession intermédiaire

Digitized by Google

entre la Grèce et la France. Charles VIII jugea que le royaume de Naples lui offrirait à cet égard toutes les commodités désirables, et il résolut de le soumettre à sa domination. Il ne manquait pas de prétexte pour entreprendre cette conquête.

Alphonse V, roi d'Aragon, en mourant, en 1442, avait laissé à Jean, son frère, les états qu'il avait hérités lui-même, c'est-à-dire la monarchie aragonaise, avec la Sardaigne et la Sicile; mais il crut pouvoir disposer, comme d'un bien personnel, du royaume de Naples qu'il devait à l'adoption de la reine Jeanne II, de la première maison d'Anjou, et à sa propre valeur; il le donna à Ferdinand I, son fils naturel, qui régnait encore lorsque Charles VIII entreprit la conquête de ce royaume.

Cependant si l'acte d'adoption fait par la reine Jeanne II avait pu donner un droit à la couronne de Naples, la révocation de cet acte paraissait l'avoir annulé. Tous les droits que primitivement elle avait accordés à Alphonse V, Jeanne les avait transportés à la seconde maison d'Anjou que jusqu'à sa mort elle avait reconnue pour son héritière légitime. Or le même droit public du quinzième siècle qui, dans sa barbarie, permettait qu'un souverain disposât, comme d'un domaine, des pays que la providence l'avait appelé à gouverner, validait aussi le titre par lequel Louis XI avait acquis des prétentions sur le royaume de Naples, savoir le testament de Charles du Maine, dernier prince de la maison d'Anjou [1]. C'est

[1] Voy. vol. X, p. 322, et XVI, p. 40.

Digitized by Google

ce titre que Charles VIII résolut de faire valoir.

Louis le More gouvernait alors le duché de Milan, comme tuteur de son neveu, Jean-Galéaz; mais il méditait le projet de dépouiller son pupille; et l'empereur Maximilien avait approuvé d'avance ses desseins en lui conférant le duché par un acte secret du 5 septembre 1494. L'espoir de posséder une magnifique souveraineté qui, d'après Comines, rapportait plus de 650,000 ducats, ne suffisait pas aux désirs de Louis le More; il aspirait à la gloire de devenir l'arbitre de l'Italie et le modérateur des états que cette presqu'île renfermait alors. Deux hommes à qui il avait proposé son projet sous le titre et les apparences d'une union générale contre tous les Ultramontains le contrariaient; c'étaient Ferdinand I, roi de Naples, et Pierre de Médicis, chef populaire de la république de Florence. Le duc de Milan opposa à la ligue secrète de Ferdinand et de la république, une alliance publique avec le pape Alexandre VI et la république de Venise, qui fut conclue le 22 avril 1493, et en vertu de laquelle on devait mettre sur pied, pour le maintien de la paix publique, 20,000 chevaux et 10,000 fantassins.

Louis le More appelle les Français en Italie.

Pour renverser le parti Aragonais, Louis le More appela les Français en Italie. Il savait que l'ambition du jeune roi le portait à faire la conquête du royaume de Naples. Charles y était excité tous les jours par plusieurs émigrés napolitains, qui avaient trouvé un refuge à la cour de France, tels qu'Antonello de San-Severino, prince de Salerne, et Berardino, prince de Bisignano. Pour achever ce que leurs insinuations

Digitized by Google

avaient si bien préparé, Louis envoya en France une ambassade composée de Charles de Barbiano, comte de Belgioïoso, et Jean-François, comte de Caïazzo, fils aîné de Robert San Severino, qui, dans les anciennes guerres d'Italie, avait été un des fameux capitaines de la presqu'île. Les conseillers les plus sages du roi le dissuadèrent de l'entreprise qu'on lui proposait; mais il n'écouta qu'Etienne de Vèse[1], sénéchal de Beaucaire, et Guillaume Briçonnet, évêque de S. Malo, qui fut ensuite cardinal. En présence de ces deux seuls témoins, qu'on accuse de s'être laissé corrompre, Charles VIII signa un traité par lequel il promit de se mettre à la tête d'une armée qui entrerait en Italie, pour faire la conquête du royaume de Naples. Le duc de Milan s'obligea de donner passage à cette armée, d'y joindre 500 hommes d'armes, et de prêter au roi 200,000 ducats. La principauté de Tarente devait dédommager Louis le More de ces frais.

Le roi Ferdinand Ier fit de son côté des préparatifs de défense, et détacha le pape Alexandre VI de l'alliance qu'il avait conclue avec le duc de Milan; au milieu de ses travaux, il mourut après une très-courte maladie, le 25 janvier 1494, et eut pour successeur Alphonse II, son fils, âgé de quarante-six ans, et jouissant d'une grande gloire militaire et de la réputation d'un politique raffiné, mais sans foi. Alphonse resserra l'alliance avec le pape, et en obtint l'investiture du royaume de Naples. Il s'allia aussi avec Florence et avec les princes de Forli, Faenza et Imola; enfin avec Jean Bentivo-

[1] Quelques auteurs l'appellent Vesc.

Digitized by Google

glio, seigneur de Bologne, et sollicita même l'assistance de Bajazet II, empereur des Turcs.

Régence pendant l'absence de Charles VIII.

Avant de se mettre en route, Charles VIII confia le gouvernement du royaume au duc de Bourbon et à Madame, qui s'étaient vainement efforcés de le détourner de son entreprise. Il fit de sages règlemens pour le maintien de la tranquillité publique pendant son absence; mais ce qui prouve un grand défaut de prévoyance de sa part et de celle de son conseil, c'est que quand l'armée commença à marcher, et que la flotte que le duc d'Orléans devait commander était sur le point de sortir des ports de la Provence et de celui de Gênes, il ne se trouva point d'argent : on fut obligé d'emprunter, à des intérêts usuraires, 100,000 ducats à Gênes et 50,000 à Milan. Cette pénurie et la saison avancée allaient faire ajourner l'expédition, lorsque le cardinal Julien de la Rovère (qui fut ensuite pape, sous le nom de Jules II), ennemi personnel d'Alexandre VI, vint stimuler de nouveau l'ardeur du roi qui n'avait cédé qu'à regret aux conseils de la prudence. Cette ardeur était partagée par la nation française, qui de tout temps a été passionnée pour les grandes entreprises et qui croyait le moment arrivé où de son sein sortirait un de ces conquérans qui illustrent leur pays tout en le rendant malheureux. On faisait circuler des prophéties qui promettaient au jeune héros la gloire de restaurer l'empire romain et le royaume de Jérusalem. Dans la prophétie de maître Guillache de Bordeaux, on lit :

Digitized by Google

Il fera de si grant batailles
Qu'il subjuguera les Ytailles;
Ce fait, d'ilec il s'en ira
Et passera de là la mer;
Entrera puis dans la Grèce,
Où par sa vaillante prouesse
Sera nommé le roi des Grecs;
En Jérusalem entrera,
Et mont Olivet montera.

Expédition de Charles VIII en Italie.

Ainsi Charles VIII, âgé de vingt-quatre ans, sans aucune connaissance de l'art militaire, sans expérience, manquant d'argent et de généraux habiles (car le maréchal d'Esquerdes venait de mourir), partit, le 29 août 1494, de Grenoble, à la tête de 6,000 hommes d'infanterie française, 6,000 Suisses et 5,000 cavaliers, et, n'éprouvant pas d'obstacles de la part du duc de Savoie et du marquis de Montferrat, tous deux mineurs, il arriva, le 9 septembre, à Asti, ville appartenant au duc d'Orléans, dont l'aïeule, Valentine de Milan, l'avait eue pour dot [1]. Le roi manquait tellement d'argent, qu'à Turin et à Casal, il emprunta les diamans des douairières de Savoie et de Montferrat [2], pour les mettre en gage. Il partit d'Asti, le 6 octobre, y laissant le duc d'Orléans malade. A Pavie, il vit le duc Jean-Galéaz, que son tuteur y tenait comme prisonnier dans son château. Charles VIII trouva son cousin-germain (car ils étaient fils de deux

[1] Voy. vol. IX, p. 332, 350.

[2] Blanche de Montferrat et Marie, fille soit de George Scanderbeg, soit du despote de Servie.

Digitized by Google

sœurs [1]) dans un état qui ne lui laissa plus d'espoir pour sa vie. En effet, le roi n'était arrivé qu'à Plaisance, lorsque Louis le More qui l'y avait suivi, reçut la nouvelle que son neveu était mort le 20 octobre. Il se rendit sur-le-champ à Milan, et, faisant usage du diplôme de l'empereur, se fit proclamer duc, à l'exclusion d'un fils, âgé de quatre ans, que Jean-Galéaz avait laissé.

Le roi prit la route de la Lunigiane, que le pape et les Florentins étaient convenus de fermer aux Français; mais Alexandre n'avait pas envoyé de troupes, parce que les Colonne s'étaient encore une fois révoltés, et Pierre de Médicis avait négligé de prendre les mesures nécessaires. Effrayé de la fermentation que l'approche des Français fit naître parmi le peuple de Florence, ce chef de la république engagea la seigneurie à envoyer une ambassade au camp de Charles VIII, près de Sarzane, pour l'apaiser; car on le savait fort courroucé contre Florence. Pierre qui s'était fait nommer un des ambassadeurs, prit les devans, et, avant l'arrivée de ses collègues, conclut avec le roi un arrangement verbal, en vertu duquel il lui fit ouvrir les portes de Sarzane, Pietra-Santa, Librafratta, Pise et Livourne, que Charles VIII promit de restituer quand il aurait fait la conquête du royaume de Naples. Pierre prit encore, au nom de la république, l'engagement de prêter au roi 200,000 florins d'or. Ce traité, que Médicis n'était pas autorisé à conclure, causa une révolution à Florence. Le 8 novembre,

[1] Charlotte et Bonne, filles de Louis, duc de Savoie.

Digitized by Google

Pierre de Médicis et Jean, son frère (qui fut ensuite pape sous le nom de Léon X), furent chassés de la ville.

Entrée de Charles VIII à Florence

Cependant le roi de France avança par Lucques, et arriva à Pise. Cette ville, qui depuis 1406 était soumise aux Florentins, profita de la présence des Français pour se remettre en liberté, le 9 novembre 1494. Le nouveau gouvernement de Florence avait envoyé au roi une ambassade pour lui proposer un traité en remplacement de la convention verbale de Sarzane; mais Charles ajourna sa réponse à son arrivée à Florence. Y ayant fait son entrée le 17 novembre, le 26 il conclut avec la seigneurie un traité qui réduisit à 150,000 florins d'or le subside par lequel les Florentins devaient concourir à la guerre de Naples. Charles VIII promit de restituer les places de la république quand il aurait fait la conquête du royaume de Naples ou quitté l'Italie par une cause quelconque. Il stipula une amnistie pour les Pisans, s'ils rentraient sous l'obéissance de Florence, la restitution des biens des Médicis et la nomination d'arbitres pour prononcer sur la prétention que le duc de Milan, comme souverain de Gênes, formait aux villes de Sarzane et Pietra-Santa.

Entrée de Charles VIII à Rome.

Le 28 novembre, Charles quitta Florence et entra, le 2 décembre, à Sienne. Ferdinand, duc de Calabre, fils du roi Alphonse II, qui, à la tête de l'armée napolitaine, s'était avancé jusqu'en Romagne, en avait été chassé par Robert Stuart ou le sieur d'Aubigny, détaché par le roi pour cette expédition. Abandonné

Digitized by Google

successivement par Annibal Bentivoglio, seigneur de Bologne, par Guid' Ubaldo, duc d'Urbin, et par Jean Sforce, seigneur de Pesaro, Ferdinand se retira à Rome. Il quitta cette ville le 31 décembre 1494, lorsque l'avant-garde française occupait déjà le mont Mario; trois jours après, Charles VIII y entra. On eut beaucoup de peine à empêcher le pillage. Le pape, qui savait que son ennemi irréconciliable, le cardinal Julien de la Rovère, arrivait avec les Français, s'était retiré au château de S. Ange. Il fut obligé de signer, le 11 janvier 1495, un traité par lequel les citadelles de Civita-Vecchia, de Terracine et de Spolète furent livrées au roi de France pour les tenir jusqu'à la fin de la guerre, ainsi que Djem, frère de Bajazet, qui s'était réfugié auprès du pape.

Pendant son séjour à Rome, Charles VIII reçut des ambassadeurs de Ferdinand le Catholique, qui le prièrent de renoncer à son expédition de Naples qui était patrimoine de l'Église. Cette demande fit naître des débats très-vifs qui échauffèrent tellement Antoine de Fonseca, l'un des ambassadeurs espagnols, que, sortant de sa gravité ordinaire, il déchira, en présence du roi de France, l'instrument du traité de Narbonne [1], en signe que son maître renonçait à cette alliance.

Entrée de Charles VIII à Naples.

Charles VIII continua sa route vers Naples. A son approche Alphonse II, prince qui en d'autres occasions avait fait preuve de courage, se laissa soudainement intimider. Il venait de découvrir une conspiration qui lui donna la conviction qu'il n'était entouré

[1] Voy. p. 77 de ce vol.

Digitized by Google

que d'ennemis. D'ailleurs il savait que sa sévérité poussée trop loin et les charges qu'il avait été forcé d'imposer au peuple, l'avaient rendu odieux. Par ces motifs, le 23 janvier, il abdiqua la couronne en faveur de Ferdinand II, son fils, et se retira à Mazara, ville de la Sicile, que Ferdinand le Catholique lui avait cédée. Le jeune roi occupa avec son armée le défilé de San Germano et le Pas de Carcello qui ferment l'entrée du royaume; à la vue des premiers Français, les soldats napolitains, saisis d'une terreur panique, se sauvèrent en désordre à Capoue. Ferdinand II résolut de défendre cette place; mais ayant été obligé de s'absenter pour vingt-quatre heures afin d'apaiser un tumulte qui s'était élevé à Naples, Jean-Jacques Trivulce, un de ses condottieri [1], passa au service de Charles VIII, et le reste des troupes de Capoue se dispersa. Trivulce devint un fidèle serviteur des Français, et, comme il était par sa famille un des chefs des Guelfes de la Lombardie, il trouva par la suite moyen de se rendre fort utile et devint célèbre sous le nom de maréchal de Trivulce. Ferdinand voyant tout perdu, s'embarqua, le 21 février, avec Frédéric son oncle, Jeanne d'Aragon son aïeule, et Jeanne sa tante qu'il épousa bientôt après, et se retira dans l'île d'Ischia. Le lendemain, Charles VIII fit son entrée à Naples. Le château Neuf et le château de l'OEuf se rendirent le 6 et le 15 mars, et tout le royaume se soumit au vainqueur, à l'exception des places de Brindes, Gallipoli et Reggio.

[1] Ou Trivulzio, élève de François Sforce.

Digitized by Google

Charles VIII acquiert des prétentions sur l'empire d'Orient.

Quoi qu'en disent quelques écrivains du temps, il paraît que Charles VIII pensait sérieusement à passer en Grèce et à tenter la conquête de l'empire d'Orient. Il s'était fait céder, par André Paléologue, neveu de Constantin XI, dernier empereur de Byzance, ses droits à cet empire, en lui assurant une pension de 4,300 ducats, un revenu de 5,000 ducats en fonds de terre, et, à titre de fief, la principauté du Péloponèse. A l'entrée solennelle qu'il fit à Naplès, le 12 mai, il portait le costume impérial; enfin le soin qu'il eut de se faire remettre le frère de Bajazet, prouve qu'il avait formé des projets hostiles contre le sultan. Les évènemens le forcèrent d'y renoncer.

Ligue de Venise, 1495.

Charles VIII s'abandonna, à Naples, aux jouissances auxquelles le délicieux climat de ce pays invite les étrangers, et ne songea pas plus aux moyens de se maintenir dans sa conquête qu'aux préparatifs pour son expédition d'outre-mer. Cependant un orage terrible se formait contre lui. Louis le More s'aperçut de la faute qu'il avait commise et du danger auquel il s'était exposé en appelant en Italie le protecteur naturel du descendant de Valentine de Milan, qui, par sa naissance, avait plus de droit au duché de Milan que toute la famille des Sforce; c'était le duc d'Orléans. Il ne pouvait pas ignorer que lorsque Charles VIII, avant de marcher sur Florence, s'arrêtait en Lombardie, le duc d'Orléans lui avait instamment demandé de le mettre en possession de son duché, avant de s'enfoncer dans le midi de l'Italie. Le

Digitized by Google

séjour prolongé de ce prince à Asti l'inquiétait. D'un autre côté, le roi avait plus d'un motif de se défier du pape qui n'avait jamais eu l'intention d'observer les conditions du traité que Charles VIII lui avait imposé, et qui ne pouvait voir, sans la plus vive inquiétude, que le roi de France fût devenu son voisin. Ferdinand le Catholique aurait eu trop à craindre pour la sûreté de la Sicile, si l'héritier de la maison d'Anjou, qui n'avait pas de droits moins fondés sur cette île que sur le royaume de Naples, avait été maître de celui-ci. Les Vénitiens enfin voyaient en Charles un obstacle à leurs projets ambitieux, et Maximilien, comme empereur romain et comme père du souverain des Pays-Bas, avait plus d'un motif de souhaiter l'expulsion des Français du sol de l'Italie. Ainsi Milan, Venise, le pape et le roi d'Aragon, s'accordèrent dans leur haine pour la France : leurs ambassadeurs, réunis à Venise, y conclurent, le 31 mars 1495, une alliance, à l'effet de renvoyer les étrangers au-delà des Alpes. Le pape promit de fournir 6,000 hommes, et chacune des autres parties 12,000.

Retraite de Charles VIII.

Le roi de France fut instruit de cette ligue par Philippe de Comines, son ambassadeur à Venise. Il ne se dissimula pas qu'il courait le plus imminent danger, s'il laissait à ses ennemis le temps de réunir leurs contingens, pour lui fermer le passage des Alpes ou pour s'emparer de la ville d'Asti qui était la vraie porte de l'Italie; il résolut de quitter sur-le-champ Naples, et de retourner en France. Ayant nommé son lieutenant-général dans le royaume de Naples,

Digitized by Google

Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier [1], brave, mais n'ayant pas les autres qualités nécessaires pour une telle place; il lui laissa 15,000 hommes, et partit le 20 mai 1496, avec les 10,000 qui lui restaient. A son approche de Rome, le pape Alexandre s'enfuit. Le roi retira ses garnisons des places qu'il occupait dans l'État ecclésiastique. A Sienne, il fut joint par Comines qui l'avertit que les Vénitiens avaient fait entrer 40,000 hommes en Lombardie, pour arrêter sa marche. Charles VIII passa par Pontrémoli, sans éprouver d'obstacles; mais lorsque de la cime des Apennins il descendit dans la plaine du duché de Parme, il rencontra à Fornoue l'armée des alliés, commandée par François de Gonzague, margrave de Mantoue, et forte de 35,000 combattans. Après quelques négociations infructueuses, les Français attaquèrent les alliés, le 6 juillet, et forcèrent le passage en combattant en héros. Leur bravoure fut secondée par plusieurs circonstances heureuses. Des hauteurs où ils étaient placés, ils pouvaient tomber en masse sur les alliés qui, pour les attaquer, étaient obligés de se former en pelotons, afin de monter par un chemin difficile à travers les arbres dont il était parsemé. Trivulce, qui connaissait le génie de la cavalerie dalmate et épirote, qui faisait la force des Vénitiens,

Bataille de Fornoue.

[1] Petit-fils de Jean I, duc de Bourbon, qui avait été fait prisonnier à Azincourt, et fils de Louis le Bon, comte de Montpensier. Nous avons dit (vol. VIII, p. 353, 354) comment Montpensier, appartenant à la baronnie de Beaujolais, entra dans la maison de Bourbon.

Digitized by Google

avait placé les bagages de l'armée française, qu'on était résolu de sacrifier au salut du roi, de manière qu'ils tentassent la cupidité de cette troupe mal disciplinée; il ne s'était pas trompé. Dès que les cavaliers s'aperçurent que leur commandant, blessé, avait été obligé de quitter le champ de bataille, ils se jetèrent au milieu des bagages et des femmes et des valets qui y avaient cherché un refuge, et se mirent à piller. Ils firent un tel bruit, que la partie de l'infanterie qui était dans la proximité, l'entendit et accourut, pour avoir part au butin. Les Français profitèrent du désordre qui en naquit, pour tomber sur ce corps, dans lequel ils firent un grand carnage. Paul Jove, que nous suivons dans le récit de cette bataille, remarque dans un autre endroit de son Histoire, que la décadence de l'art militaire en Italie, qui date de la fin du quinzième siècle, provient de ce que, tant sous le rapport de la proportion numérique que de celui de la discipline, l'infanterie italienne était inférieure à celle des Allemands[1] et des Français, et il attribue cette infériorité à un préjugé invétéré des capitaines italiens, qui méprisaient cette arme, comme utile seulement quand il s'agissait de former des sièges, mais peu propre à soutenir un combat en rase campagne. Il est vrai que les Sforce, les Braccio, les Carmagnole et les Piccinino, les créateurs de l'art militaire en Italie, avaient exécuté les plus grands faits d'armes avec la seule cavalerie; ils transmirent à leurs successeurs leur prédilection pour cette arme.

[1] Voy. le passage de Paul Jove, cité vol. XV, p. 122.

Digitized by Google

Les généraux que les princes prirent à leur solde avaient intérêt à perpétuer ce préjugé qui faisait durer les guerres en rendant rares les batailles décisives. Ainsi les princes négligèrent l'infanterie pour entretenir une grosse cavalerie qui devint à charge à eux et à leurs peuples. François Sforce fut le premier qui s'aperçut que l'ignorance de ces capitaines n'était pas sans mauvaise foi. Il donna l'exemple d'honorer l'infanterie; l'emploi qu'il en fit lui donna d'immenses avantages. Si son exemple avait été imité, dit notre auteur, l'Italie qui anciennement commandait aux nations, ne serait pas tombée au degré d'avilissement où on l'a vue.

Pour appliquer à la bataille de Fornoue ce qui vient d'être dit, Paul Jove compte parmi les circonstances qui la firent gagner aux Français, la maladresse de l'infanterie italienne dont les Suisses, qui se trouvaient en face d'elle ne firent que rire, tant il leur fut facile de la culbuter par la supériorité de leurs manœuvres. Enfin, ce qui favorisa encore les Français, ce fut un orage violent qui éclata subitement et fut accompagné d'une telle pluie que le Taro, qui était entièrement sec, en un instant enfla à une hauteur si prodigieuse que ni les hommes, ni les chevaux, ni l'artillerie ne purent le passer ni prendre poste sur le rivage. Il est vrai, d'un autre côté, que cette même pluie et l'abondance des eaux de la rivière empêchèrent les Français de remporter une victoire aussi complète qu'ils pouvaient l'espérer s'ils avaient pu poursuivre les fuyards. Néanmoins, il resta trois mille ennemis sur le champ

Digitized by Google

de bataille, et un nombre pareil se noya. Les vainqueurs perdirent mille hommes, sans compter les valets qui avaient péri près des bagages. Dépouillés de tout et manquant de vivres, ils passèrent la nuit sur une colline. Le lendemain on conclut un armistice pour enterrer les morts, et dans la nuit suivante les Français se retirèrent dans le plus grand silence vers la Trebia et vers Tortone.

La bataille de Fornoue est la véritable époque de cette décadence de l'Italie dont nous venons de parler. Depuis le commencement du seizième siècle la presqu'île fut presque toujours l'arène où les troupes des puissances étrangères se disputaient la domination.

Arrivé à Asti, Charles VIII trouva des renforts. Le duc d'Orléans n'y était plus. A l'aide d'intelligences qu'il avait à Novare, il avait trouvé moyen de se rendre maître de cette ville; mais aussitôt le duc de Milan l'y fit assiéger par Galéaz de San Severino avec 30,000 hommes. Après la bataille de Fornoue, l'armée des confédérés alla joindre celle de Milan devant les murs de Novare. Le duc d'Orléans était réduit à l'extrémité et ses troupes de 7,000 hommes diminuées à 5,000 [1]. Charles s'approcha de lui en marchant jusqu'à Verceil où il attendait des renforts suisses pour attaquer l'armée des alliés. Il s'y ouvrit des négociations à la suite desquelles la place de Verceil fut évacuée; seulement on laissa dans la citadelle trente

[1] Le siège de Novare fournit le premier exemple d'une monnaie de siège. Le duc d'Orléans fit frapper des pièces de cuivre représentant des espèces d'argent.

Digitized by Google

Français auxquels le duc de Milan fournit les vivres. Cet arrangement fut suivi, le 10 octobre 1495, d'un traité de paix avec Louis le More. Novare lui fut rendue, et il fit remise au roi de 80,000 ducats qu'il lui avait avancés pour l'expédition de Naples.

Conquête du royaume de Naples par Gonzalve de Cordoue.

Après ce traité, le roi de France repassa les Alpes et arriva, le 7 novembre 1495, à Lyon. A peine Charles VIII eut-il quitté Naples que les Aragonais, commandés par Gonzalve Fernandez y Aguilas de Cordoue, dit le *Grand Capitaine*, y ramenèrent le roi Ferdinand II. Le comte de Montpensier, qui s'était tenu pendant trois mois au château Neuf, trouva moyen de s'en évader avec une partie de ses troupes, et se soutint dans le royaume jusqu'au 20 juillet 1496, qu'il fut obligé de signer la capitulation d'Atella. Il remit à Fernandez de Cordoue toutes les places qui dépendaient de lui, avec leur artillerie, et obtint la liberté de se retirer avec tout son monde en France. Il lui en restait 5,000 qui furent conduits à Baies et Puzzuoli, pour y attendre leur embarquement. On les y laissa pendant les chaleurs de l'été. Bientôt une affreuse épidémie se manifesta parmi eux; le comte de Montpensier mourut un des premiers; ceux qui furent enfin embarqués portèrent la maladie sur les vaisseaux, et de toute cette armée il n'arriva pas 1,500 hommes en France.

Telle fut la fin d'une expédition qui ne valut aux Français qu'une triste maladie apportée d'Amérique en Espagne, et d'Espagne au royaume de Naples, où les compagnons de Charles VIII en furent infectés.

Digitized by Google

Charles VIII n'avait pourtant pas renoncé à l'espoir de conquérir le royaume de Naples; il se préparait à une seconde expédition. Le duc d'Orléans, qui avait un grand intérêt à ce que la paix avec Louis le More fût rompue, devait commander l'avant-garde et s'emparer de la ville de Gênes. Mais un plus grand intérêt le retint en France. Charles-Orland, Dauphin de France, qu'Anne de Bretagne avait donné au roi en 1493, était mort en 1496; deux autres fils nés en 1496 et 1497 ne vécurent que quelques jours, et les forces de Charles VIII, qui diminuaient visiblement, faisaient craindre qu'il ne mourût sans laisser d'héritier. Dans ces circonstances, le premier prince du sang, l'héritier présomptif de la couronne, ne voulut pas s'absenter du royaume, et éleva des difficultés contre le projet du roi; ce qui indisposa tellement celui-ci, qu'il le bannit de la cour. Il est probable que si Charles VIII avait vécu, il aurait entrepris une seconde expédition, et il lui aurait été difficile, quand il l'aurait voulu, d'arrêter la fougue de la nation française, qui ne voyait qu'en Italie un théâtre digne de sa valeur. Un accident malheureux mit inopinément fin à ces projets et à l'existence même du roi. Charles VIII avait admiré en Italie les palais que le bon goût renaissant y avait élevés. De retour en France, il voulut faire rebâtir, d'après ces modèles, le château d'Amboise. Etant allé voir les travaux qu'on y exécutait, il donna contre une porte qui se trouvait être trop basse, et mourut sur le champ du coup, le 7 avril 1498, dans la vingt-huitième année de son âge.

Mort de Charles VIII, 1498.

Digitized by Google

Sa mort fut pleurée par toute la France ; car jamais prince ne fut mieux aimé par ses sujets. Il méritait cet attachement par sa grande bonté et ses qualités aimables ; « car, dit Comines, il n'était pas possible meilleure créature. » La reine Anne, qu'il ne put captiver par les charmes de sa figure, puisqu'il était petit, laid et mal bâti, l'aimait tendrement : elle fut long-temps inconsolable de sa perte.

Nous remarquons encore, d'après les auteurs de l'Art de vérifier les Dates, les circonstances suivantes du règne de Charles VIII :

Par l'édit du 2 août 1497, ce prince rendit le grand conseil sédentaire à Paris, d'ambulatoire et attaché à la suite du roi qu'il était auparavant, au grand détriment des parties qui y cherchaient la justice.

L'an 1496, Charles VIII établit la compagnie des Cent-Suisses. Ce fut sous lui qu'on frappa à Lyon la première monnaie qui eût le buste du roi. Le titre de grand-aumônier date de ce règne : Geoffroi de Pompadour, évêque de Périgueux, le prit le premier.

Digitized by Google

SECTION III.

Règne de Louis XII, 1498—1514.

Charles VIII n'ayant pas laissé d'enfant, le trône de France appartenait à la branche collatérale de la maison de Valois; branche dont la souche était Louis, second fils de Charles V, qui fut assassiné dans les rues de Paris en 1407. Ce prince avait épousé, en 1389, Valentine, fille de Jean-Galéaz Visconti, premier duc de Milan, et d'Isabelle de France, fille du roi Jean II. Valentine le rendit père de deux fils, Charles et Jean, qui fondèrent les deux branches d'Orléans et d'Angoulême que nous verrons régner successivement. Louis, fils de Charles, que nous avons connu jusqu'à présent sous le nom du duc d'Orléans, succéda à Charles VIII, et, comme roi, porta le nom de *Louis XII*. Caractère de Louis XII.

Ce prince, que les historiens peignent comme *beau à merveille*, reçut une très-mauvaise éducation par Louis XI qui la dirigeait, soit que ce monarque se fût fait une fausse idée de la manière d'élever un prince, soit, comme on l'a accusé, qu'il ne voulût pas qu'on cultivât l'esprit du premier prince du sang. « Louis XII en son jeune et florissant âge, dit Claude de Seyssel, son biographe, fut nourri plutôt en lubricité et lasciveté qu'en vertus et choses requises pour régner : le roi voulait qu'il fût imbécile d'entendement et n'eût sens ne autorité, afin qu'il n'eût suite ne crédit. » Dans son ado-

Digitized by Google

lescence une ambition vague l'avait tourmenté jusqu'à l'entraîner dans la rebellion contre son roi et son ami : parvenu au trône, il devint le modèle d'un roi et le vrai père de son peuple. Nous dirons par la suite ce qu'il fit pour mériter ce beau titre ; ici nous ne citerons que deux traits qui peignent l'homme. On l'excitait à se venger de la Trimouille qui, l'ayant fait prisonnier à la bataille de S. Aubin, avait insulté à son malheur. Le roi de France, répondit-il, ne venge pas les querelles du duc d'Orléans. Lorsqu'on lui présenta, selon l'usage, la liste de tous les conseillers et officiers de Charles VIII pour renouveler les provisions de ceux qu'il voulait conserver, il marqua d'une croix rouge les noms de tous ceux qui l'avaient offensé. Ceux-ci ayant fait solliciter leur pardon : « En apposant, dit-il, à leur nom le signe de la rédemption, j'ai cru annoncer que tout était pardonné. »

Louis XII avait près de trente-six ans, lorsqu'il succéda à Charles VIII ; et il n'atteignit pas sa cinquante-troisième année. Les dix-sept ans de son règne sont extrêmement riches en évènemens. Nous en distinguerons cinq comme les principaux autour desquels les autres viendront se ranger en groupe. Ces cinq évènemens sont le mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne, et quatre guerres d'Italie que nous nommerons guerres de Milan, de Naples, de Venise ou de la ligue de Cambrai, et guerre de la sainte Union avec le pape.

Digitized by Google

1. *Mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne,*

George d'Amboise, principal ministre de Louis XII.

Une des premières affaires du nouveau roi fut l'organisation de son conseil. George d'Amboise, archevêque de Rouen, qui depuis quinze ans était son ami et son conseiller fidèle, et qui comme tel, avait partagé ses disgrâces, fut mis à la tête du conseil, et décoré, à la demande du roi, du chapeau de cardinal. Il se maintint dans la faveur de Louis XII jusqu'à sa mort qui arriva en 1510, et il fut peut-être l'unique exemple d'un ministre qui pendant vingt-sept ans eût joui sans interruption de la faveur de son maître, comme Louis XII fournit le seul exemple d'un prince dont le caractère avait une analogie parfaite avec son ministre. Ainsi que le roi, le cardinal d'Amboise ne connaissait pas d'autre ambition que celle de faire du bien, de soulager le peuple, d'extirper les abus. Aussi partagea-t-il avec son roi le surnom qui fut décerné à celui-ci; car ainsi que Louis XII, George d'Amboise fut nommé *l'Ami du peuple*. Ce cardinal donna un autre exemple unique; il réunit fort long-temps au ministère la qualité de légat du pape, sans donner lieu à aucune plainte pour abus d'autorité. Il conserva à la France et employa à des objets d'utilité publique un argent qui serait sorti du royaume, si un étranger avait été revêtu des fonctions très-lucratives de légat.

Les autres membres du conseil furent Louis d'Amboise, évêque d'Albi, frère aîné du cardinal, le même que nous avons vu commander des armées sous Louis XI[1]; Louis Mallet, seigneur de Graville, amiral

[1] Voy. p. 52 de ce vol.

Digitized by Google

de France ; Pierre de Rohan, maréchal de Gié à qui était principalement dû le succès de la journée de Fornoue ; le chancelier Guy de Rochefort, frère de Guillaume, qui avait exercé la même charge ; et Imbert de Batarmi, seigneur du Bouchage, ministre des finances. Étienne Poncher, évêque de Paris, fut chargé des affaires étrangères. Philippe de Comines qui avait supporté neuf mois de prison dans une cage de fer pour s'être déclaré partisan du duc d'Orléans, n'eut pas de place dans le nouveau ministère ; il se retira alors dans ses terres et composa ses excellens mémoires.

Dissolution du mariage de Louis XII avec Jeanne de France.

La reine douairière s'était éloignée immédiatement après la mort de Charles VIII ; elle s'était rendue dans le duché de Bretagne, dorénavant sa propriété incontestable, puisque les droits que Louis XI prétendaient avoir acquis sur ce duché, s'étaient, d'après le contrat de mariage de 1491 [1], éteints avec la mort de Charles VIII. D'après ce même traité, Anne était tenue d'épouser le successeur de son époux, ou le prince le plus proche de la couronne. Mais Louis XII était marié depuis vingt ans à Jeanne, fille de Louis XI, et le duc d'Angoulême, premier prince du sang, était un enfant de quatre ans ; le duc d'Alençon [2] qui le suivait n'avait que neuf ans. D'ailleurs en lui faisant épouser la duchesse de Bretagne, on n'atteignait pas le but qu'on avait eu en vue en la mariant avec Charles VIII.

Louis XII avait connu Anne de Bretagne lorsqu'elle

[1] Voy. p. 74 de ce vol.

[2] Charles, fils de René, qui avait été condamné en 1482. Charles fut le dernier de sa branche : il mourut en 1525.

Digitized by Google

était encore enfant, et quoique marié, il avait pensé à l'épouser [1]. Sa recherche flattait alors la jeune princesse, et le prince qui était beau et aimable fit de l'impression sur elle. Ce sentiment réciproque paraissait étouffé par le devoir; il se ranima lorsque la reine Anne reçut les consolations de l'amitié de la part d'un ancien amant. Elle promit de lui donner la main, s'il était libre.

Jeanne de France, bossue et contrefaite, avait inspiré à son mari une très-grande aversion; cependant la bonté, la douceur, la patience de cette princesse, la générosité qu'elle opposa à ses dédains, le tendre attachement dont elle ne cessait de lui donner des preuves, doivent avoir changé ce sentiment, et le respect, disons mieux, l'admiration de tant de vertus doit avoir remplacé la haine. Le caractère bien connu de cet excellent prince nous force à croire que ce n'est qu'après de longs combats qu'il a pu se décider à couvrir d'opprobre la fille de Louis XI, la sœur de Charles VIII, sa parente, son amie, sa bienfaitrice. Croyons aussi que pour flatter sa passion, ses alentours auront fait valoir la raison d'état, et lui auront peint comme un devoir ce qu'il désirait si ardemment; car il est certain que sa passion pour Anne de Bretagne se réveilla quand il la vit couverte de deuil pleurant la mort de son jeune époux.

Dès que Louis XII eut pris la résolution de faire dissoudre son mariage, son conseil demanda que, pour éviter toute contestation sur la légitimité des enfans qui pourraient naître d'un second mariage, on suivît toutes

[1] Voy. p. 65 de ce vol.

Digitized by Google

les formes d'une procédure juridique. On demanda des commissaires au pape pour juger ce grand procès. Il nomma Louis d'Amboise, évêque d'Albi ; Ferdinand, évêque de Ceuta, son nonce à la cour de France, et Philippe de Luxembourg, cardinal-évêque du Mans. Ces trois prélats s'associèrent trois docteurs en droit canon, et établirent leur tribunal à Tours. Les motifs que le roi alléguait pour faire casser son mariage étaient la parenté, l'affinité spirituelle, la violence qui avait été exercée contre lui de la part du père de la princesse, et les vices corporels de Jeanne de France qui la rendaient inhabile aux fins du mariage. Jeanne répondit sur les quatre points avec une clarté, une précision et une décence qui mirent le roi et son procureur dans le plus grand embarras. On entendit une foule de témoins, et l'on fut obligé, pour pouvoir prononcer qu'il y avait nullité, d'entrer dans des détails scandaleux. A la fin le roi jura que le mariage n'avait jamais été consommé, et il prouva assez bien qu'il n'avait pas joui de sa liberté en le contractant. Le tribunal prononça la dissolution le 12 décembre 1498.

Mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne.

Jeanne de France, guérie enfin d'une passion qui pendant vingt ans l'avait rendue malheureuse, se soumit avec calme et résignation à ce jugement. Louis en adoucit la rigueur par le sort qu'il fit à la princesse : il lui assigna la jouissance du duché de Berri, et de plus une rente de 30,000 livres (143,000 francs d'aujourd'hui), comme représentant la succession mobiliaire de son frère. Elle se retira à Bourges où elle ne s'occupa plus que de pratiques pieuses, et où, avec

Digitized by Google

l'agrément du saint-siège, elle fonda un ordre de religieuses, sous le nom d'Annonciade.

Pendant le procès, le roi avait sollicité à Rome des dispenses pour épouser Anne de Bretagne, sa parente. Le pape les accorda par une bulle du 13 septembre 1498, pour le cas où la dissolution du premier mariage aurait été prononcée. Elle fut portée en France par César Borgia, fils d'Alexandre VI, qui avait obtenu du roi, au mois d'août, le Valentinois et le Diois [1], le premier à titre de duché. A ce bienfait qui

[1] Nous avons dit (vol. VIII, p. 240), que le Dauphiné qui, en 1349, fut cédé à la France, se composait des comtés de Viennois et de Grésivaudan, du Briançonnais, de l'Embrunois et du Gapençois, auxquels on peut joindre le pays de Champsaur, le Royanez et les Baronnies qui y étaient incorporées. Ni la principauté d'Orange que Louis XIV joignit au gouvernement du Dauphiné, ni le Valentinois et le Diois n'y appartenaient.

Le *Diois* est un ancien comté dépendant de cette partie de la Provence qui, dans le partage de 1121, échut aux comtes de Toulouse : ils s'en étaient mis en possession dès 1116, à la mort d'Isarn, dernier comte.

Le *Valentinois* avait également ses anciens comtes, dont l'histoire est obscure. Une seconde maison de ces comtes commença vers 1140, avec Aimar de Poitiers, fils naturel de Guillaume IX, comte de Poitiers. Aimar II son petit-fils, obtint, en 1189, le Diois de Raimond VI, comte de Toulouse, et fut ainsi premier *comte de Valentinois et de Diois*. Louis II, dernier comte de la maison de Poitou mourut en 1419, laissant les comtés de Valentinois et de Diois par testament au Dauphin Charles qui fut ensuite le roi Charles VII.

Nous avons dit dans le texte que Louis XII conféra le Valentinois et le Diois, le premier, à titre de duché, à l'indigne fils d'Alexandre VI. Il l'adopta au nom et aux armes de France. La catas-

Digitized by Google

ne pouvait pas être conféré à un homme qui en fût plus indigne, le roi ajouta une compagnie de cent lances; il s'engagea même à seconder Borgia dans son projet de s'emparer de la Romagne, où tous les vicaires du pape s'étaient rendus indépendans.

Toutes les difficultés étant aplanies, le roi se rendit à Nantes, où arriva aussi la reine-duchesse : le contrat de mariage fut signé le 7 janvier 1499. Anne qui, âgée alors de vingt-quatre ans, n'ayant rien perdu des charmes de sa première jeunesse, connaissait l'empire qu'elle avait sur son amant, en profita en femme habile, pour stipuler des conditions qui pouvaient devenir très-désavantageuses pour la France. Elle se réserva, pour la durée de sa vie, la jouissance pleine et entière de son duché; elle exigea qu'à sa mort, le second enfant mâle qu'elle aurait de Louis, et, à défaut de mâles, la fille aurait le duché de Bretagne; et que s'il ne naissait qu'un fils unique de son mariage, la clause serait accomplie dès que ce fils aurait plus d'un descendant mâle. De cette manière, le duché ne pouvait jamais être réuni au royaume de France, et l'objet qu'on s'était proposé au premier mariage d'Anne, était entièrement manqué. Elle se montra assez avide, en stipulant qu'outre les revenus de son duché, elle jouirait du douaire qui lui avait été assigné par Charles VIII, et que de plus Louis XII lui en allouerait un second. Par un acte particulier, le

trophe de César Borgia, qui finit sa vie criminelle en 1501, mit fin à tous ces honneurs, et le duché de Valentinois fut réuni à la couronne.

Digitized by Google

roi confirma tous les privilèges de la province. Le mariage fut béni le 8 janvier, et la reine couronnée une seconde fois à S. Denis.

Ordonnances de 1498 et 1499.

Le malheur de Jeanne de France était plaint par le peuple qui est un juge incorruptible en morale, si sa raison n'est pas égarée par l'esprit de parti. Louis XII tâcha d'effacer une impression qui lui était défavorable, en comblant de bienfaits le peuple. Il renonça aux 300,000 livres que les rois étaient accoutumés à recevoir pour les frais de leur couronnement; il diminua, en 1499, les impôts d'un dixième, et annonça de plus grandes diminutions pour l'avenir. Il publia des ordonnances qui sont fameuses dans l'histoire de France, sur la discipline des troupes, sur la monnaie et sur l'administration de la justice, la police et les fonctions des magistrats; il acheva l'organisation du grand conseil de la justice, que Charles VIII avait érigé en compagnie permanente. L'article 40 de l'ordonnance de 1499, défend aux magistrats d'obtempérer à des commandemens contraires aux lois qui leur seraient présentés. Ce fut ainsi que la justice devint indépendante. Louis XII donna à la Normandie un parlement particulier qui fut établi à Rouen, et deux ans après, au mois de juillet 1501, un autre aux comtés de Provence et de Forcalquier.

Établissement des parlemens de Normandie et de Provence.

2. *Guerre de Milan*, 1499—1500.

Droits de Louis XII au duché de Milan.

Après avoir réglé l'administration du royaume, Louis XII s'occupa des moyens de faire valoir ses prétentions sur le duché de Milan : elles se fondaient sur le contrat de mariage de son aïeule, Valentine, fille

Digitized by Google

de Jean-Galéaz Ier Visconti, par lequel la succession au duché de Milan lui était assurée dans le cas où la descendance mâle de son père s'éteindrait. Ce cas était arrivé en 1447, et nous avons vu par quelle suite d'intrigues François Sforce, époux d'une fille naturelle du dernier Visconti, s'était emparé du duché [1]. Charles, duc d'Orléans, fils de Valentine, et père de Louis XII, en était sans contredit l'héritier légitime, si la loi féodale, qui attachait le duché à l'empire germanique, permettait qu'il passât aux femmes. Dans le cas contraire, la famille Sforce l'avait acquis illégalement; mais son usurpation avait été postérieurement sanctionnée par l'investiture que le chef de l'Empire lui avait accordée.

Traités de Paris et de Marcoussis, 1498.

Néanmoins, avant d'entreprendre une expédition en Italie, Louis XII voulut assurer la tranquillité de la France, en se conciliant l'amitié de ses voisins. L'archiduc Philippe, souverain des Pays-Bas, avait à se plaindre de ce qu'au mépris du traité de Senlis [2], on ne lui eût pas rendu les villes de Hesdin, Aire et Béthune, quand il était parvenu à la majorité. Louis consentit, par un traité signé à Paris, le 2 août 1498, à rendre ces trois villes aussitôt que le roi des Romains, père de l'archiduc, aurait retiré ses troupes des frontières de la France, et que l'archiduc aurait prêté au roi les foi et hommage qu'il lui devait pour la Flandre, l'Artois et le Charolais. Par une condescendance particulière, Louis consentit à ce que cette

[1] Voy. vol. IX, p. 380. [2] Voy. p. 76 de ce vol.

Digitized by Google

cérémonie eût lieu dans une ville de la domination de l'archiduc. Trois jours après, le 5 août, il fut signé au monastère des Célestins, près de Marcoussis, un traité d'amitié entre Louis XII et Ferdinand le Catholique et Isabelle, par lequel ces souverains se promirent réciproquement des secours contre les ennemis qui les attaqueraient. Dans le cas où l'une des parties contractantes attaquerait une puissance alliée de l'autre, celle-ci pourrait fournir à la puissance attaquée les secours stipulés, sans pour cela entrer en guerre. Les puissances alliées ainsi réservées étaient, de la part de la France, les rois de Portugal, de Navarre et d'Ecosse; de la part de l'Espagne, l'empereur, l'archiduc, le duc de Lorraine et le roi d'Angleterre. Ce traité assurait à Louis XII la neutralité parfaite de Ferdinand et d'Isabelle, par rapport à l'Italie, puisque le duc de Milan et le roi de Naples n'y étaient pas même nommés comme alliés. Il n'existait pas de contestation avec l'Angleterre; il suffisait donc de confirmer le dernier traité conclu en 1493, à Étaples; ce qui se fit par un nouveau traité, le 28 août 1498.

Alliance de Lucerne avec les Suisses, 1499.

Assuré dès-lors de ne pas exposer la France à être attaquée, s'il s'en éloignait avec ses principales forces, Louis pensa à se donner des alliés pour son expédition. Il commença par renouveler pour six ans, par un traité signé à Lucerne, le 16 mars 1499, l'alliance que Louis XI avait conclue, en 1474 [1], avec les cantons suisses, et que Charles VIII avait renouvelée en

[1] Voy. vol. XV, p. 337.

Digitized by Google

1484. Les cantons s'engagèrent à ne pas permettre que leurs citoyens et sujets servissent quelque ennemi de la France. La puissance sur l'assistance de laquelle Louis XII compta principalement, fut la république de Venise. Depuis que Charles VIII avait donné à la ville de Pise une liberté qu'elle ne sut pas défendre, Louis le More fit des démarches pour la réduire sous son obéissance, qui le brouillèrent avec les Vénitiens. La politique de ceux-ci devait être alarmée de l'idée d'avoir la France pour voisine; mais le danger du moment leur fit fermer les yeux sur un danger futur, et voyant que le roi, allié aux Suisses et pouvant compter sur le duc de Savoie, ne trouverait pas d'obstacles à ses projets, ils s'associèrent, par le traité de Blois, du 15 avril 1499, à une entreprise ayant pour objet la ruine entière de la maison de Sforce. Ils promirent à Louis XII un secours de 1,500 hommes à cheval et 4,000 hommes d'infanterie, qui seraient entretenus aux frais du roi. En revanche, Crémone et la Ghiara d'Adda devaient faire leur part de la dépouille de Louis le More.

Traité de Blois avec Venise, 1499.

Traité de Genève de 1499.

Enfin, par un traité signé à Genève, le 13 mai 1499, Philibert II, duc de Savoie, promit non-seulement de donner passage à l'armée du roi, mais aussi de lui fournir 200 lances et 600 cavaliers : le roi s'engagea à en payer la solde pendant la guerre, et à payer en sus au duc une pension de 22,000 livres par an, et à son frère, le bâtard de Savoie [1], une de 10,000 livres, à chacun sa vie durant.

[1] René, tige des comtes de Tende et marquis de Villars.

Digitized by Google

Premier exemple de la vénalité des offices.

Il manquait encore un objet sans lequel on ne pouvait pas penser à l'expédition projetée : c'était l'argent. Louis qui, ayant trouvé le royaume endetté, n'en avait pas moins diminué les impôts, ne voulait pas demander des contributions pour une entreprise qui lui était personnelle, puisque c'était le duc d'Orléans et non le roi de France qui prétendait au duché de Milan. Le cardinal d'Amboise proposa un expédient que Louis rejeta d'abord, et auquel il ne se détermina que lorsqu'il se fut convaincu qu'il n'y en avait pas d'autre. C'était de vendre les offices de finance, opération qui avait des dangers, mais en elle-même n'était pas injuste, puisque pour l'avance d'une certaine somme qui était remboursée aux héritiers, le possesseur d'un emploi lucratif s'en assurait la jouissance pour la vie.

Expédition de Louis XII en Italie.

Ce fut au mois d'août 1499 que l'armée passa les Alpes ; elle était d'environ 30,000 hommes, dont 5,000 Suisses et 6,000 hommes de cavalerie. Louis de Luxembourg, comte de Ligny, Ébérard Stuart, seigneur d'Aubigny (frère de Robert) [1], et Jean-Jacques Trivulce [2] la commandaient. Louis le More

[1] Voy. p. 85 de ce vol.

[2] Les *Trivulces* font remonter leur origine à un des *Æduens* (les Æduens habitaient la partie de la Bourgogne où se trouvent Châlons et Mâcon), que Jules César emmena comme ôtages, et qui se fixa à Milan. Dans le douzième siècle, Anselme Trivulce, surnommé Spicus, commanda les Milanais dans leurs guerres avec Frédéric Barberousse. Parmi ses descendans il y en eut plusieurs qui se distinguèrent comme jurisconsultes et magistrats. Ambroise Trivulce,

Digitized by Google

avait rassemblé une armée considérable ; mais comme il s'était attiré la haine des Milanais par sa dureté et ses exactions, presque toutes ses places se rendirent sans coup férir ou après une faible résistance. Les Vénitiens de leur côté entrèrent dans la Ghiara d'Adda. Louis le More se voyant trahi par Galéaz de San-Severino [1], son général et son gendre, se sauva avec ses enfans et ses trésors en Allemagne pour réclamer la protection de son seigneur suzerain, laissant la citadelle de Milan entre les mains de son favori, Bernardin da Corta, et Gênes entre celles d'Augustin et Jean Adorno. Mais à peine fut-il parti que la ville de Milan ouvrit ses portes aux Français : le favori du duc leur rendit la citadelle, et les familles des Adorni et des Fieschi se disputèrent l'honneur de livrer leur ville.

Après s'être rendu maître du duché de Milan dans l'espace de vingt jours, Louis conclut des traités d'al-

comme chef des Guelfes de Milan, et ses fils entrèrent dans la conspiration de 1412 contre Jean-Marie Visconti. Charles Trivulce, de la ligne aînée de la maison, fut élevé par Rodolphe II à la dignité de comte d'Empire. Jean-Jacques Trivulce, dont il est question dans le texte, et son neveu Théodore, étaient d'une autre branche. En faisant le portrait du premier, Paul Jove dit que la nature lui avait donné « parum liberalis et indecori oris rictum, eumque a simo naso in obtusam cuspidem prominente prorsus ignobilem dedit, atque item justo humiliore, quamquam quadrata et ferendis armis habili statura, esse voluit.

Les armes des Trivulce sont surmontées d'une tête d'homme à trois visages (*tres vultus*).

[1] Voy. p. 93 de ce vol.

Digitized by Google

liance et de protection avec les souverains de Mantoue, de Ferrare et de Bologne et avec la république de Florence, nomma Trivulce son lieutenant à Milan et repartit pour la France au mois d'octobre, après avoir, conformément aux engagemens pris à Paris [1], cédé à César Borgia 300 lances sous les ordres d'Yves, baron d'Alègre, et 4,000 Suisses commandés par Antoine de Bessay, bailli de Dijon. Ces troupes devaient l'aider à faire la conquête de la Romagne que son oncle lui destinait à titre de duché.

Louis le More rentre dans le duché de Milan.

Les Milanais, toujours mécontens du gouvernement sous lequel ils vivaient, quel qu'il fût, furent bientôt las de celui des Français. Trivulce n'était pas propre à la place difficile que le roi lui avait confiée. Zélé Guelfe, au lieu de gagner par la douceur les Gibelins ou le parti de la noblesse, il le persécuta. Les habitans se plaignaient aussi beaucoup des excès que commettait la soldatesque française. Louis le More et son frère, le cardinal Ascagne profitèrent de ces dispositions, et, avec la permission de l'empereur Maximilien, levèrent 5,000 lances en Franche-Comté, et, sans autorisation des cantons, 8,000 hommes en Suisse. Le moment de tenter une attaque contre les Français était d'autant plus propice que l'armée de Trivulce était affaiblie par le détachement envoyé en Romagne. Au commencement de février 1500, Louis le More passa les Alpes et occupa Como qu'à son approche le comte de Ligny avait évacué. Trivulce ne se croyant pas en sûreté à Milan, jeta une garnison suffisante

[1] Voy. p. 106.

Digitized by Google

dans la citadelle, se retira à Novare, et, après avoir laissé 400 lances dans cette place, à Mortaro pour y attendre les secours qui devaient lui arriver de France.

Le 5 février 1500, Louis le More rentra dans sa capitale; Pavie et Parme proclamèrent leur ancien duc; Lodi et Plaisance furent empêchées de suivre cet exemple, par l'armée vénitienne qui marcha sur elles. Alexandrie et le pays d'Outre-Pô, ainsi que Gênes restèrent au pouvoir des Français. Yves d'Alègre et les Suisses qui avaient été en Romagne, appelés en hâte par Trivulce, firent heureusement leur jonction avec l'armée, d'où ils furent détachés pour renforcer la garnison de Novare, place que Louis le More assiégea immédiatement. Les Suisses renfermés dans Novare, apprenant par leurs camarades qui sans autorisation servaient sous les drapeaux du duc de Milan, qu'on vivait mieux dans le camp des assiégeans, y passèrent. Cette défection fut cause que Novare fut obligé de se rendre.

Louis le More, trahi par les Suisses, est envoyé en France.

Cependant Louis XII avait employé une diligence extraordinaire à envoyer de nouvelles troupes en Italie, et le cardinal d'Amboise s'établit lui-même à Asti pour presser le rassemblement de l'armée. Louis de la Trimouille arriva avec 500 lances et 4000 Gascons; le bailli de Dijon avec 10,000 Suisses. Ces corps se réunirent aux troupes de Trivulce et de Ligny qui se placèrent entre Novare et Milan et fermèrent toute retraite à Louis le More. Celui-ci comptait sur la fidélité des Suisses; mais des ordres sévères arrivés des cantons, pour interdire à tous les Suisses

Digitized by Google

de servir contre le roi, et le poids que les généraux français surent donner à ces ordres par l'or qu'ils distribuèrent à propos, fournirent aux troupes du duc un prétexte pour demander à le quitter; ses prières de ne pas l'abandonner, ou au moins de stipuler pour lui une libre retraite, n'eurent aucun effet sur ces âmes vénales. Ils traitèrent avec les généraux français pour eux-mêmes, mais sans comprendre le duc dans leur capitulation. Quand ils sortirent de Novare, le 10 avril 1500, Louis le More travesti en capucin, se mêla dans leurs rangs; mais soit que sa figure basanée et sa taille grêle l'eussent trahi, soit qu'il fût vendu par deux Suisses de son armée, dont l'historien qui rapporte le fait a conservé les noms, il fut arrêté par la Trimouille en personne. Le cardinal Ascagne, son frère, trahi par un habitant de Plaisance, auprès de qui il avait cherché un asile, fut conduit à Venise et ensuite livré à Louis XII qui le fit enfermer dans la tour de Bourges où lui-même avait été prisonnier. Louis le More fut d'abord mis à Pierre-Encise, ensuite au château du Lis-S.-George, et enfin à celui de Loches où il eut un vaste appartement et jouit de toutes les commodités de la vie. Il y resta jusqu'à sa mort qui eut lieu en 1508. François Sforce, ce fils de Jean-Galéaz que Louis le More avait dépouillé de son héritage, confié à Louis XII par sa mère, Isabelle de Naples, fut placé dans un couvent où il mourut à l'âge de vingt-et-un ans.

Après l'affaire de Novare, les troupes de Louis le More se dispersèrent, et les Français prirent tranquil- Traité de Trente de 1501.

Digitized by Google

lement possession de toute la partie du duché de Milan que le traité de Blois leur avait assignée. Cependant l'empereur Maximilien, seigneur suzerain du duché de Milan, et allié par les liens du mariage à la famille des Sforce, ne put voir avec indifférence qu'un prince d'Empire fût dépouillé de son patrimoine. Il convoqua une diète, et proposa la guerre contre la France; mais les princes lui conseillèrent de prendre plutôt des voies de conciliation, et envoyèrent une ambassade à Blois, où fut conclue, le 13 décembre 1500, une trève de six mois. Maximilien refusa de la ratifier; l'archiduc Philippe, que le roi sut gagner par une proposition de mariage, obtint enfin cette ratification le 3 avril 1501. Le cardinal d'Amboise se rendit alors à Trente, où il conclut, le 13 octobre 1501, un traité avec Maximilien [1] aux conditions suivantes : l'empereur promet de donner au roi l'investiture du duché de Milan, après que celui-ci en aura rendu hommage. Le mariage de Madame Claude de France, fille du roi, âgée de deux ans, avec l'archiduc Charles, fils de Philippe, un peu moins âgé encore, précédemment convenu entre les deux pères, est confirmé.

Traité d'Arona : cession de Bellinzone en faveur des Suisses, 1503.

Cette investiture promise fut retardée, comme nous le verrons, jusqu'en 1505, et quand elle fut accordée, Louis XII avait déjà cédé une partie du duché aux cantons suisses. Nous avons vu [2] comment les trois cantons d'Uri, Schwytz et Unterwald furent dépouillés par la paix de Milan, en 1426, du comté de

[1] Voy. vol XIII, p. 293. [2] Voy. vol. IX, p. 359.

Digitized by Google

Bellinzone. Quand, en 1500, Louis le More retourna dans son duché, la ville de Bellinzone se révolta contre les Français et se rendit aux cantons, ses anciens maîtres. Ceux-ci, profitant par la suite des embarras où nous verrons Louis XII, en 1503, menacèrent d'envahir le Milanais au nombre de 15,000 hommes. Pour les satisfaire, Louis XII leur céda, par le traité d'Arona du 11 avril 1503, le comté de Bellinzone qui resta à jamais séparé de l'Italie.

3. *Guerre de Naples*, 1500—1507.

Traité de Grenade de 1500 : partage du royaume de Naples.

Aussitôt que Louis XII se fut aperçu que les États d'Allemagne n'étaient pas disposés à se brouiller avec la France pour le duché de Milan, il résolut de donner suite à son projet de faire la conquête du royaume de Naples, auquel il n'avait pas l'apparence d'un droit, puisque la prétention de Charles VIII, comme héritier de la maison d'Anjou, s'était éteinte avec lui ou avait passé à la duchesse de Bourbon, dame de Beaujeu, fille de Louis XI. Cependant comme l'expérience avait prouvé qu'il était difficile aux Français de se maintenir à Naples, sans l'agrément du roi d'Aragon, maître de la Sicile, il offrit à Ferdinand le Catholique de partager le royaume de Naples, et Ferdinand se prêta volontiers à une transaction si honteuse. En conséquence, il fut signé, le 11 novembre 1500, à Grenade, entre les souverains d'Espagne et de France, un traité d'après lequel Louis XII devait avoir pour sa part les villes de Naples et de Gaëte avec la terre de Labour et les Abruzzes, et le titre de roi de Naples et de Jérusalem, et Ferdi-

Digitized by Google

nand le Catholique la Pouille et la Calabre, avec le titre de duc de ces deux provinces. Le produit de la douane de la Pouille, c'est-à-dire le péage que les troupeaux voyageurs paient à Mont-Gargano, lorsque des plaines de la Pouille ils se rendent en été dans les montagnes de l'Abruzze, et à Sulmone, lorsqu'ils retournent au midi, devait être partagé entre les deux souverains. Ce péage rapportait de 160,000 à 200,000 ducats par an, et était un des revenus les plus clairs de la couronne. Le pape confirma ce traité de partage.

Ce n'était plus Ferdinand II qui régnait à Naples; ce prince qui avait fait concevoir de grandes espérances était mort, le 7 octobre 1496, à l'âge de vingt-sept ans, et après un règne de vingt mois. Il eut pour successeur son oncle Frédéric III, âgé de quarante-quatre ans. Ce prince sage, doux et pacifique, essaya de désarmer Louis par des soumissions, offrant de lui payer tribut et de lui abandonner même quelques places, pourvu qu'il le protégeât contre le roi d'Aragon, dont il avait d'abord imploré le secours, mais dont il pénétrait les mauvais desseins depuis qu'il avait permis au grand capitaine de prendre possession de quelques villes de la Calabre.

Prise de Naples par d'Aubigny.

L'armée française, sous les ordres d'Ebérard Stuart, seigneur d'Aubigny, après avoir traversé l'Italie sans obstacle, s'empara, le 24 juillet 1501, de Capoue, et entra, le 19 août, à Naples et à Gaëte, sans coup férir. Le roi Frédéric convint avec d'Aubigny de le mettre paisiblement en possession de tout ce qui lui restait encore dans la partie de son royaume qui était

Digitized by Google

échue à la France, se réservant seulement pendant six mois, l'île d'Ischia. Il se rendit dans cette île, où arriva bientôt après la flotte française, commandée par Philippe de Ravenstein, dernier de cette branche de la maison de Clèves. Ce seigneur lui accorda un sauf-conduit pour se rendre en France, et se jeter entre les bras de Louis XII. Sa confiance ne fut pas trompée : le roi lui accorda le duché d'Anjou et 30,000 ducats de rente, à condition qu'il ne sortît pas du royaume.

Traité frauduleux de Lyon, 1503.

Il s'éleva bientôt une contestation entre les deux souverains qui avaient partagé la dépouille de Frédéric III. La terre de Labour et les Abruzzes avaient été adjugés à Louis XII, la Pouille et la Calabre à Ferdinand le Catholique ; mais on n'avait pas parlé de la Basilicate, de la Principauté ultérieure et de la Capitanate, et les deux parties les réclamèrent, l'une comme appartenant aux Abruzzes, l'autre comme faisant partie de la Pouille. Les deux opinions pouvaient être soutenues par de bonnes raisons. Les hostilités éclatèrent entre Louis d'Armagnac, duc de Nemours, troisième fils de celui que Louis XI avait fait exécuter [1], nommé gouverneur de la partie française du royaume de Naples, et entre Gonzalve de Cordoue ; et dans le courant de l'année 1502, les Espagnols furent expulsés de la plus grande partie des districts contestés. Ferdinand le Catholique eut alors recours à la ruse qui ordinairement lui réussissait si bien, et choisit son propre gendre pour être l'ins-

[1] Voy. p. 53 de ce vol.

Digitized by Google

trument de la trahison qu'il méditait. Il envoya l'archiduc Philippe à Lyon, où le roi de France s'était rendu pour accélérer les opérations de la guerre. Louis XII et l'archiduc y conclurent, le 5 avril 1503, un traité d'après lequel les deux rois consentaient à se dessaisir dès à présent chacun de sa part du royaume de Naples et des provinces contestées, en faveur de Claude de France, fille de Louis XII, et de l'archiduc Charles qu'on nommait aussi duc de Luxembourg, fils aîné de Philippe, qui devaient prendre le titre de roi et de reine de Naples, duc et duchesse de Pouille et de Calabre. La partie aragonaise devait, jusqu'au mariage du jeune couple, être séquestrée entre les mains de l'archiduc Philippe, et la part française entre celles « d'un bon, grand et notable personnage, ami de la paix. » En cas que le mariage de Charles et de Claude n'eût pas lieu, chaque partie rentrerait dans ses droits.

Dès que ce traité fut signé, Louis XII arrêta ses préparatifs de guerre, et ordonna au duc de Nemours de cesser les hostilités. Louis d'Armagnac obéit, mais Gonzalve de Cordoue déclara qu'il n'avait point d'ordre d'en agir de même, et, à la faveur des renforts qu'il avait reçus, continua la guerre avec vigueur. Ferdinand le Catholique, qui n'avait voulu que tromper le roi de France, refusa de ratifier le traité de Lyon, en accusant l'archiduc, son gendre, d'avoir outrepassé ses pouvoirs. Philippe fut si indigné de cette trahison de son beau-père, que, pour se justifier de toute complicité, il communiqua au roi les instructions dont il était muni.

Digitized by Google

Gonzalve de Cordoue, profitant de ses avantages, fit la guerre avec vigueur. Le 21 avril 1503, Antoine de Leyva et Hugues de Cardonne qui lui avaient amené du secours, défirent, près de Seminara en Calabre, le général d'Aubigny qui, voyant la bataille perdue, se fit jour à la tête de quelques cavaliers et se jeta dans la forteresse d'Angitola. Le défaut de vivres le força de se rendre quelque temps après. Gonzalve lui-même mit l'armée principale en déroute, le 28 avril, à Cérignole, où le duc de Nemours fut tué. La perte de Naples, Capoue et Averse fut une suite de cette défaite : ces villes ouvrirent leurs portes aux Espagnols. Michel-Antoine, marquis de Saluces, qui commandait l'armée vers la fin de l'année, éprouva, le 29 décembre, un échec à Garigliano ; le chevalier Bayard se distingua dans cette journée. Gaëte où, après la bataille de Cérignole, d'Alègre avait conduit les débris de l'armée, ayant capitulé le 1er janvier 1504, il ne resta plus au pouvoir des Français que Venouse où, après la même bataille, s'était jeté Louis d'Ars, un des plus braves chevaliers français. Il s'y fortifia si bien que les Espagnols ne purent s'emparer de cette place. Ayant enfin reçu l'ordre de Louis XII de l'évacuer, il en sortit en ordre de bataille, traversa le royaume de Naples, frappant de contributions tous les lieux de son passage, se fit jour à travers l'Italie, et conduisit sa troupe à Blois où était le roi.

Expulsion des Français du royaume de Naples.

La guerre se fit aussi dans les Pyrénées, mais sans un résultat assez considérable pour que nous nous

Traité de Blois de 1504.

Digitized by Google

y arrêtions. Elle aurait peut-être éclaté aussi entre la France et l'empereur qui faisait difficulté d'exécuter la paix de Trente de 1501 [1], sans les soins que prit l'archiduc d'empêcher une brouillerie entre son père et le beau-père futur de son fils. Il négocia alors les trois traités de Blois du 22 septembre 1504 [2], par lesquels la paix entre ces deux monarques fut consolidée, et qui fixèrent avec précision les conditions du mariage entre Madame Claude de France, fille de Louis XII, et l'archiduc Charles, duc de Luxembourg, fils de l'archiduc Philippe. Ces conditions incroyables, mais certaines, accordèrent à Madame Claude pour dot le duché de Bourgogne avec ses dépendances, celui de Milan avec Gênes, celui de Bretagne et les comtés d'Asti et de Blois; et pourquoi? afin que le roi reçût l'investiture de ce même duché de Milan, que la France allait perdre par ce mariage.

En conséquence de ces traités, le cardinal d'Amboise reçut, le 7 avril 1505, à Haguenau, au nom de son maître, l'investiture du duché de Milan.

Traité de Blois de 1505.

Un évènement arrivé deux mois après les traités de Blois, occasionna aussi un rapprochement entre Louis XII et Ferdinand le Catholique. Ce fut la mort de la reine Isabelle, épouse de ce dernier. L'archiduc Philippe prit alors le titre de roi de Castille, et son beau-père qui le haïssait depuis qu'il avait conclu le traité de Lyon, s'en éloigna de plus en plus. Il prit même la résolution de priver les enfans de sa fille de la succession au royaume d'Aragon en se remariant. Il épousa

[1] Voy. p. 114, de ce vol. [2] Voy. vol. XIII, p. 295.

Digitized by Google

Germaine de Foix, nièce de Louis XII[1], après avoir conclu la paix avec ce dernier à Blois, le 12 octobre 1505. Louis XII céda à sa nièce, à titre de dot, tous ses droits à la moitié du royaume de Naples, à condition qu'à défaut de ses descendans de l'un et de l'autre sexe, le roi de France rentrerait dans tous ses droits à ladite moitié. Ferdinand le Catholique promit de lui payer en dix termes annuels la somme d'un million de ducats.

Ainsi finit la guerre de Naples, mais les conditions de la paix de Blois ne furent pas accomplies. Elles choquèrent beaucoup le roi Philippe; toutefois elles ne furent que le commencement des désagrémens que Louis XII lui préparait. Rien n'était plus impolitique que le contrat de mariage de Blois du 22 septembre 1504, qui, dans le cas où Louis XII ne laisserait pas de fils, assurait le tiers de la France à la maison d'Autriche, déjà si puissante en Allemagne et en Espagne. Louis XII éprouvait un chagrin cuisant d'avoir eu la faiblesse d'y consentir. Il s'en faisait les plus vifs reproches, et tomba dangereusement malade, au point qu'on croyait généralement qu'il n'en réchapperait pas. Le bon roi versait des torrens de larmes en pensant quel mal sa mort causerait à la France par sa faute. Le cardinal d'Amboise, en sa qualité de légat du pape, délia le roi du serment qu'il avait prêté, et ce ne fut qu'alors que sa santé se remit. Sans doute l'intérêt, le salut même de la France exigeaient que le

[1] Elle était fille de Jean de Foix, vicomte de Narbonne, et de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII.

Digitized by Google

mariage projeté entre Claude de France et Charles, devenu prince des Asturies, fût rompu ; mais on ne conçoit pas comment le cardinal avait pu le conseiller. Au reste, la mésintelligence qui régnait entre Philippe et son beau-père rendit le moment opportun pour revenir sur ce qui avait été fait.

Procès du maréchal de Gié.

Ce n'était pas tout que d'empêcher que plusieurs belles provinces de la France ne devinssent la proie de l'étranger ; il fallait aussi prendre des précautions pour que le duché de Bretagne ne sortît pas de la maison de France dans le cas qui commençait à devenir probable, que Louis ne laissât pas d'enfant mâle. Il résolut en conséquence de marier sa fille à l'héritier présomptif de la couronne, à François, duc d'Angoulême, alors âgé de onze ans. Il lui fut très-difficile d'obtenir le consentement de la reine à ce mariage. Anne de Bretagne, qui toute sa vie s'est montrée plus *bretonne* que *française*, se souvenant toujours de ses anciennes liaisons avec Maximilien, désirait faire passer son duché à la maison d'Autriche. Elle haïssait Louise de Savoie, mère du duc d'Angoulême, dont la beauté lui inspirait de la jalousie et dont les galanteries choquaient l'austérité de mœurs qu'elle professait. Pendant une grave maladie à laquelle le roi faillit succomber en 1504, elle fit secrètement des préparatifs pour quitter la cour avec tout ce qu'elle avait de plus précieux. Pierre de Rohan, maréchal de Gié, membre du conseil et gouverneur du jeune prince, ayant pénétré les desseins d'Anne, prit des mesures pour l'empêcher d'emmener sa fille. On

Digitized by Google

exécuta mal adroitement ses ordres en arrêtant, pendant que le roi vivait encore, des effets que la reine envoyait à Nantes. Anne prétendit faire passer l'outrage qu'elle avait reçu pour un crime de lèse-majesté. Elle détestait le maréchal parce qu'il appartenait à une famille qui lui était odieuse, et à la cour d'une princesse qu'elle haïssait. Elle exigea qu'on lui fît un procès criminel et en paya les frais de sa poche. L'incorruptible justice des magistrats français et du chancelier Gui de Rochefort sauva la vie à l'accusé; cependant comme dans le cours de la procédure le maréchal fut convaincu de quelques irrégularités que les lois défendaient, le parlement de Toulouse, auquel la reine avait fait renvoyer le procès parce qu'à cette cour on suivait le droit romain, beaucoup plus sévère que la coutume française, le condamna à la perte de ses places ; il fut suspendu pour cinq ans de ses fonctions de maréchal de France. La reine fut satisfaite, « car, dit Brantome, elle ne vouloit sa mort, puisque la mort, disoit-elle, est le vrai remède de tous les maux et douleurs ; elle vouloit qu'il vécût bas et ravalé ainsi qu'il avoit été par avant grand, afin que par sa fortune changée de grande et haute en un misérable état bas, il vécût en marissons, douleurs et tristesse, qui lui feroient plus de mal cent fois que la mort même ; car la mort ne lui dureroit qu'un jour, voire qu'une heure, et ses langueurs le feroient mourir tous les jours. »

États-généraux de Tours de 1506.

Les caresses du roi et les sages représentations du cardinal d'Amboise arrachèrent enfin à Anne de Bre-

Digitized by Google

tagne son consentement à un mariage qui lui était si désagréable. Louis, en rompant le traité de 1504, voulut sauver les apparences; il voulait qu'on crût qu'il avait cédé à la nécessité. Il assembla, le 10 mai 1506, les États-généraux du royaume à Tours. Cette assemblée se tint, non séparée par ordres ou par nations, mais en une seule réunion ; elle se distingua de toutes les autres qui l'ont précédée et suivie, en ce que les États, au lieu de présenter des doléances au monarque, n'avaient que des actions de grâce à lui rendre [1]. Ce fut alors qu'on décerna à Louis le beau titre de *Père du peuple*. Il communiqua aux États le contrat de mariage de sa fille et leur ordonna de déclarer sans crainte et sans ménagement ce qu'ils en pensaient. Tous les députés opinèrent d'un commun accord que l'engagement pris avec l'archiduc était nul, comme contraire aux lois fondamentales de la monarchie qui interdisaient l'aliénation du domaine de la couronne, quoique faite sans fraude, et bien plus fortement la cession de provinces entières par un traité captieux. En conséquence, le 21 mai 1506, les fian-

[1] En parlant de la discipline qui régnait alors parmi la troupe, Thomas Brice, qui harangua Louis XII au nom des États, dit : « Il n'y a maintenant si hardi de rien prendre, si bien que les poules courent dans les champs le bacinet sur la tête. » On appelait bacinet le bonnet dont on coiffait les faucons pour les empêcher de prendre leur vol avant le moment de la chasse. En terminant la session, le troisième jour, le chancelier dit : « Le roi vous fait dire que s'il vous a été bon roi, il se parforcera de vous faire de bien en mieux et vous le donnera à connoître par effet tant en général qu'en particulier. »

Digitized by Google

çailles entre François, duc d'Angoulême, et Claude de France furent solennellement célébrées. Philippe mourut peu de mois après, et l'archiduc Charles lui succéda sur le trône de Castille, dans les Pays-Bas et dans la Franche-Comté.

Cinquième loi fondamentale.

Nous remarquons, à l'occasion des États de Tours de 1506, que comme nous ne trouvons, dans les époques précédentes, aucune trace de l'existence d'une loi fondamentale, prohibant l'aliénation du domaine de la couronne, nous regardons le décret porté par ces États, comme l'origine de cette maxime constitutionnelle ou comme la loi fondamentale qui l'a prononcée. C'est, d'après notre calcul [1], la cinquième loi fondamentale de France.

Insurrection des Génois, 1506.

Le 18 juillet 1506, il éclata dans la ville de Gênes, soumise à la France, une insurrection du parti populaire contre la noblesse : le peuple força Rocabertino qui, en l'absence du gouverneur, était à la tête de l'administration, et le conseil souverain, de consentir à un décret qui donnait aux plébéïens les deux tiers des honneurs publics. Trois jours après, la populace pilla les palais des nobles, et ceux-ci ayant Jean-Louis de' Fieschi à leur tête, se sauvèrent à Asti, auprès de Philippe de Clèves-Ravenstein que Louis XII avait nommé gouverneur de Gênes. Ravenstein entra à Gênes le 15 août à la tête de troupes. Le roi confirma le décret du 19 juillet, à condition que les terres dont on avait dépouillé Fiescho, lui fussent rendues; mais les tribuns que le peuple s'était donnnés, ne

[1] Voy. Table des matières, vol. XII et p. 60 de ce vol.

Digitized by Google

voulurent pas consentir à cette restitution, et Ravenstein quitta la ville rebelle le 25 octobre : les Génois se donnèrent un doge dans la personne de Paul de Novi.

Expédition de Louis XII contre Gênes.

Louis XII, résolu de punir cette révolte, mit sur pied une armée de 50,000 hommes, et déclara qu'ayant été malheureux dans les dernières guerres d'Italie où il n'avait employé que ses lieutenans, il voulait désormais commander lui-même ses armées. Son approche, au mois d'avril 1507, répandit la terreur à Gênes ; il refusa d'accorder à la ville rebelle aucune capitulation, et y entra le 29 avril l'épée nue à la main sans souffrir qu'on lui parlât d'accommodement; mais bientôt les larmes des magistrats qui vinrent lui demander pardon à genoux, le désarmèrent. Il mit l'épée dans le fourreau ; ordonna quelques exécutions, cassa et fit brûler publiquement tous les privilèges de Gênes et son traité avec la France, lui imposa une contribution militaire de 200,000 florins, et fit élever à la porte de la Lanterne (*la Briglia*) une forteresse inexpugnable qui commandait la ville et l'entrée du port. A titre de grâce et de concession, il rendit à la commune un gouvernement municipal et rétablit les nobles dans la moitié des honneurs publics. Raoul de Lannoi, homme intègre, prudent, juste et ferme, fut nommé gouverneur [1].

Nous avons parlé ailleurs [2] de l'alarme que cette expédition de Louis causa à Rome, à Venise et à Vienne, et des bruits qui se répandirent sur ses intentions. Il faut convenir que la force de son armée qui n'était pas

[1] Voy. p. 47 de ce vol. [2] Vol. XIII, p. 297.

Digitized by Google

proportionnée au but qu'il annonçait, et la singulière précaution qu'il avait prise de se faire accompagner dans cette expédition par huit cardinaux et une trentaine d'archevêques et d'évêques, paraissaient confirmer tous ces bruits. Mais soit que Louis XII n'eût jamais formé le projet ambitieux qu'on lui attribuait, soit que quelque circonstance ignorée l'y eût fait renoncer, il s'empressa de calmer toutes les craintes en licenciant ses troupes; et le 14 mai il se rendit à Milan, pour y attendre que le moment d'un rendez-vous convenu avec Ferdinand le Catholique fût arrivé.

Entrevue de Savonne.

Ce prince, jaloux de l'autorité qu'exerçait à Naples le grand capitaine Gonzalve de Cordoue, s'était embarqué à Barcelonne, le 4 septembre 1506, pour se montrer avec sa jeune épouse aux Napolitains, ses nouveaux sujets, et régler l'administration du royaume, mais surtout pour en retirer son orgueilleux vice-roi. Il entra, le 1er novembre, à Naples, combla d'honneurs Gonzalve, le nomma grand-connétable, et lui ordonna de le suivre en Espagne où il se proposait de lui confier la grande-maîtrise de l'ordre de S. Jacques de Compostelle. Il partit du port de Naples, le 4 juin 1507, avec Germaine de Foix et avec Gonzalve, et arriva le 28 à Savonne où Louis XII s'était rendu pour l'attendre. Les deux monarques passèrent quatre jours dans des conférences très-secrètes. Louis et tous les princes français comblèrent de témoignages de respect le conquérant du royaume de Naples, le vainqueur de Cérignole. Ce fut son dernier triomphe. De retour en Espagne, il fut retenu à Loxa dans le ro-

Digitized by Google

yaume de Grenade, dans une sorte d'exil; abreuvé d'affronts et d'injustices, il y mourut, le 2 décembre 1515, dans la soixante-troisième année de son âge.

4. *Guerre de la ligue de Cambrai*, 1508—1512[1].

Ligue de Cambrai, 1508.

L'expédition de Louis XII à Gênes était devenue la cause indirecte d'une guerre entre Maximilien et la république de Venise; guerre qui tourna au désavantage de l'empereur, et fut terminée par la trève du 6 juin 1508. Comme l'entrée de Maximilien en Italie avait toute l'apparence d'une hostilité contre la France, Louis XII se trouva offensé de ce que ce traité eût été conclu sans lui. Ce n'était de sa part qu'un prétexte pour colorer le changement du système de politique qui probablement avait été ébauché dans les conférences de Savonne.

Le pape Jules II, et les rois de France et d'Aragon, naguère ennemis, conspirèrent pour humilier l'orgueilleuse république de Venise, pour la renvoyer dans ses lagunes et se partager ses dépouilles sur la terre ferme. Nous avons fait connaître ailleurs les motifs de mécontentement qu'elle avait donnés à tous ces princes. La ligue de Cambrai du 10 décembre 1508 fut le résultat de cette animosité. En la concluant, le pape et le roi de France écoutèrent beaucoup plus la voix de la passion que les conseils d'une saine politique. Le roi de France en particulier aurait dû sentir que ce n'était que par un bon accord avec les Vénitiens qu'il pouvait se maintenir dans la possession précaire de Milan et de Gênes. On ne peut laver

[1] Voy. vol. XIV, p. 303—321.

Digitized by Google

le cardinal d'Amboise du reproche de s'être laissé une fois entraîner pas des motifs peu honorables. Au conclave de 1503, il pouvait espérer d'être élevé sur le trône pontifical, et attribuait son exclusion à la république de Venise, et il s'en vengea.

Origine de l'infanterie française.

Nous avons donné l'histoire de la guerre qui résulta de la ligue de Cambrai, jusqu'à l'époque où Louis XII, après avoir pris possession de la partie du territoire vénitien que le traité lui avait destinée, et après avoir vainement attendu l'empereur Maximilien à Peschiera, s'en retourna en France. Nous observerons seulement ici que la campagne d'Italie de 1509 est l'époque d'une révolution dans l'art de la guerre en France. Ce pays dont la noblesse servait exclusivement dans la cavalerie, manquait d'infanterie suffisante, car la Gascogne seule fut long-temps en possession d'en fournir. On suppléait à ce défaut en engageant des Suisses et des lansquenets allemands, car les uns et les autres ne servaient qu'à pied. Louis XII avait 6000 Suisses dans son armée; mais son traité avec les cantons [1] allait expirer; d'ailleurs les Suisses avaient montré dans les derniers temps un tel esprit de mutinerie et une avidité si insatiable, que le roi désirait pouvoir se passer de leurs services, en donnant à son pays une infanterie nationale. Il engagea quelques-uns des officiers de la gendarmerie les plus distingués, tel que le célèbre Pierre du Terrail de Bayard et le capitaine Molard, gentilhomme du Dauphiné, à accepter le grade de capitaine de mille hommes à

[1] Voy. p. 107 de ce vol.

Digitized by Google

pied, pour les discipliner et leur inspirer ce sentiment d'honneur qui depuis ce moment commença à distinguer l'infanterie française, et par lequel cette arme auparavant avilie s'est élevée à une si grande réputation. Les capitaines conservaient dans la gendarmerie, leur grade qui était permanent et conduisait aux honneurs.

Le pape sort de la ligue de Cambrai.

Jules II donna le premier l'exemple de la défection en faisant sa paix avec les Vénitiens, le 24 février 1510. Il obtint les avantages que la ligue de Cambrai avait stipulés pour lui. Dès ce moment il revint à son ancienne politique, et s'occupa des moyens de chasser les Français de l'Italie. N'osant pas encore attaquer directement le roi, il exerça des hostilités contre son allié, Alphonse d'Este, duc de Ferrare et de Modène. Charles d'Amboise, maréchal de Chaumont, neveu du cardinal, fut envoyé au secours de ce prince; ce maréchal étant mort, le 10 mars 1510, Trivulce eut le commandement général. Il remporta le 14 mai la victoire d'Agnadel[1], sur les Vénitiens, après laquelle Bologne lui ouvrit ses portes le 21 mai, et quelques jours après il battit les troupes du pape. Au milieu de sa course victorieuse, il reçut ordre de retourner en Lombardie, parce que Louis XII, par scrupule de religion, ne voulait pas pousser plus loin la guerre avec le souverain pontife.

Synode de Tours, 1510.

Comme l'idée de voir le roi en guerre avec le vicaire de Jésus-Christ tourmentait beaucoup la reine Anne, Louis convoqua, pour le mois de sep-

[1] Voy. vol. XIII, p. 303.

Digitized by Google

tembre 1510, un concile national à Tours, lui exposa la conduite violente du pape, et pria les prélats de diriger sa conscience sur huit questions qu'il leur proposa. Après avoir délibéré sur ces questions, le clergé décida que le roi pouvait en toute conscience faire la guerre au souverain pontife, se soustraire jusqu'à un certain point à son obéissance, et, pendant le temps de cette soustraction, se conformer à l'ancienne discipline. Il déclara que les censures prononcées par le pape pour des intérêts purement temporels et sans observer les formes juridiques, étaient nulles, et pria le roi de se concerter avec l'empereur et les autres princes chrétiens pour la prochaine convocation d'un concile général, à l'exemple des conciles de Pise, de Constance et de Bâle. A ces sages déclarations le clergé ajouta un don de 100,000 écus sur les biens ecclésiastiques.

Traité de Blois de 1510.

Fort du suffrage des prélats de son royaume, Louis conclut à Blois, le 17 novembre 1510[1], avec l'évêque de Gurck, ambassadeur impérial, un nouveau traité qui confirmait la ligue de Cambrai et l'étendait aux successeurs de Maximilien et de Louis XII. Celui-ci promit 100,000 ducats à l'empereur qui déjà était son débiteur pour de fortes sommes. Maximilien devait au printemps 1511 entrer en Italie à la tête de 3000 chevaux et de 10,000 fantassins, auxquels Louis s'engagea à réunir 1200 lances et 8000 hommes d'infanterie. On devait sommer le pape et le roi d'Aragon de satisfaire aux engagemens qu'ils avaient contractés par

[1] Voy. vol. XIII, p. 311.

Digitized by Google

la ligue de Cambrai : sur leur refus, on convoquerait à Pise un concile général.

Ce concile fut effectivement assemblé ; mais se sépara sans avoir pu atteindre le but pour lequel il avait été convoqué.

5. *Guerre de la Ligue de la sainte Alliance* [1].

Ligue de la sainte Union, 1511.

La ligue de la sainte Union ou de la sainte Alliance eut pour objet de forcer les Français à évacuer l'Italie. La politique bien entendue de la cour de Rome était d'accord sur ce point avec la haine personnelle que Jules II, en sa qualité de Génois, nourrissait contre Louis XII.

La ligue de la sainte Alliance fut conclue, le 4 octobre 1511, entre le pape, Ferdinand le Catholique et la république de Venise. Ferdinand le Catholique en fut nommé le chef et prit pour lieutenant, Raimond de Cardonne, Catalan, vice-roi de Naples. Le pape fournit 9,000 hommes, Venise 7,000 et le roi d'Aragon 18,000 pour lesquels le pape et la république s'obligèrent de payer 40,000 ducats par mois. Ferdinand devait entretenir 12 galères, Venise 14. L'armée du pape était commandée par le cardinal Jean de Médicis ; celle des Vénitiens par le provéditeur André Gritti.

Gaston de Foix dégage Bologne.

Comme le pape travaillait à réconcilier l'empereur avec la république de Venise, et que le roi de France prévoyait que le moment approchait où les troupes allemandes réunies aux siennes recevraient l'ordre de rentrer chez elles, Louis XII recommanda au gouverneur du duché de Milan d'ouvrir sans retard la

[1] Voy. vol. XIII, p. 312.

Digitized by Google

campagne. Ce gouverneur était un prince de vingt-deux ans, le pupille et l'élève de Louis, un des hommes les plus accomplis de ce siècle de bravoure et de galanterie; c'était Gaston de Foix, duc de Nemours, frère de la seconde épouse du roi d'Aragon. L'armée des alliés, de son côté, prit position, le 28 janvier 1512, près de Bologne d'où le légat du pape avait été expulsé et où les Bentivoglio avaient été rappelés, au mois de mars 1511, par une de ces révolutions qui sont si fréquentes dans l'histoire des républiques. Depuis l'évènement du 21 mai 1510, cette ville renfermait une garnison française-allemande que commandaient Odet de Foix, seigneur de Lautrec [1] et Yves d'Alègre. Pierre Navarro, général de Ferdinand le Catholique, avait commencé le siège; Gaston de Foix, pour le faire lever, partit le 4 février 1512 de Final avec 22,000 hommes, et dans la soirée du 5 entra d'une manière miraculeuse dans la ville assiégée. La neige et le vent effroyable qui l'accompagnèrent dans sa route et qui firent retirer tout le monde et même les vedettes, expliquent cet évènement extraordinaire; mais ce qui est presque incroyable, c'est qu'une grande partie de la journée du 6 se passa sans que Raimond de Cardonne apprît l'arrivée du jeune héros. Aussitôt qu'il le sut, dans la nuit du 6 au 7, il effectua sa retraite.

Deux jours avant l'arrivée de Gaston à Bologne, l'armée vénitienne s'était emparée de Bresse. François de Daillon, seigneur du Lude, qui commandait la garnison française, s'était retiré dans la citadelle.

[1] Voy. vol. XV, p. 22.

Digitized by Google

Bergame arbora aussitôt l'étendard de S. Marc, et une seconde armée vénitienne sous les ordres de Jean-Paul Baglione s'avança pour soutenir le provéditeur.

Bataille de Bresse, 1512.

Averti du danger que courait le château de Bresse, Gaston partit le 10 février avec 12,000 à 15,000 hommes de Bologne, et, après une marche exécutée avec une diligence dont jusqu'alors on n'avait pas vu d'exemple, il surprit Baglione près d'Isola della Scala, le défit et arriva devant Bresse le neuvième jour après son départ de Bologne. Le lendemain 19, il attaqua l'armée du provéditeur : Bayard franchit le premier le rempart, mais, comme il l'avait à peine dépassé, il fut dangeureusement blessé. « Compaignon, cria-t-il en tombant, au capitaine Molard, faites marcher vos gens, la ville est gagnée; de moi, je ne saurais tirer oultre, car je suis mort. » Deux de ses archers détachant une porte, l'y posèrent comme sur un brancard et l'emportèrent dans une maison de la ville; elle était habitée par une veuve et ses deux filles auxquelles la présence de Bayard sauva l'honneur. Voyant tomber le chevalier sans peur et sans reproche, Gaston cria aux soldats : Amis, vengeons le bon chevalier; aussitôt il sauta dans le retranchement que Gritti avait élevé derrière les remparts et pénétra dans l'intérieur de la ville. Les Vénitiens furent passés au fil de l'épée ou se rendirent prisonniers. Du nombre de ces derniers fut André Gritti. La ville entière, à l'exception des monastères, fut abandonnée pendant deux jours à la fureur et à l'avidité du soldat. Le pillage fut estimé à 3 millions d'écus (72 millions

Digitized by Google

de francs d'aujourd'hui). « Il n'est rien si certain, disent les mémoires de Bayard, que la prise de Bresse fut en Italie la ruine des Français, car ils avoient tant gaigné en cette ville de Bresse que la pluspart s'en retourna et laissa la guerre, et ils eussent fait bon métier à la journée de Ravenne, comme vous entendrez ci-après. »

Bataille de Ravenne, 1512.

Le 26 mars, Gaston se mit en route pour rentrer dans la Romagne. Raimond de Cardonne reçut l'ordre d'éviter un combat, parce qu'on attendait le résultat des engagemens pris par les Anglais et les Suisses, et l'issue des négociations avec l'empereur. Celui-ci qui était plein de ressentiment contre les Vénitiens, eut de la peine à se réconcilier avec eux; enfin la promesse d'une somme d'argent le fit consentir à la trève du 6 avril [1]. Au moment où il allait la signer, il donna ordre à Jacques d'Embs qui commandait ses troupes en Italie, de quitter l'armée du duc de Nemours. Cet ordre fut tenu secret pour laisser à Gaston le temps de livrer bataille à Cardonne; car il espérait qu'il y amènerait ce général en attaquant Ravenne. Il livra à cette ville, le 9 avril, un assaut furieux; il fut repoussé; mais le lendemain les habitans avaient entamé une négociation pour se rendre, lorsque Raimond de Cardonne vint débloquer la ville. Le 11 qui était le jour de Pâques, Gaston de Foix l'attaqua. « Et avoit ledit sieur de Nemours, dit le maréchal de Fleuranges dans ses Mémoires, de coutume pour l'amour de sa mye, de ne point porter de harnois,

[1] Voy. vol. XIII, p. 313.

Digitized by Google

fors la chemise depuis le coude en bas jusqu'au gantelet. Et prioit à toute la compagnie de la gendarmerie, en leur remontrant et donnant beaucoup de belles paroles, qu'à ce jour voulsissent garder l'honneur de la France, le sien et le leur, et qu'ils le voulsissent suivre. Et cela fait, dit qu'il verroit ce qu'ils feroient pour l'amour de sa mye ce jour là, et incontinent partit et fut le premier homme d'armes qui rompit sa lance contre les ennemis. »

La bataille de Ravenne fut la plus acharnée qu'on eût encore vue. La victoire resta à l'armée française-allemande, mais elle la paya cher : le jeune héros qui, à peine âgé de vingt-trois ans, venait de remporter quatre victoires en trois mois, fut tué d'un coup d'épée lorsque la journée était déjà gagnée. Yves d'Alègre, les capitaines Molard, Jacques d'Embs et plusieurs excellens officiers se trouvèrent parmi les morts. Du côté des ennemis la perte fut très-grande ; le cardinal Jean de Médicis, Fabrice Colonna, Pierre Navarro, le créateur de l'artillerie espagnole, ainsi que les marquis de la Palude, de Bitonto et de Pescaire furent faits prisonniers.

La perte de Gaston de Foix fut d'autant plus grande qu'elle arrêta l'activité des Français, parce que le cardinal Antoine de San-Severino, légat du concile de Pise, disputa le commandement à la Palisse, le plus ancien des généraux français. Cependant Ravenne fut prise et pillée; Imola, Forli, Césène et Rimini se rendirent aux vainqueurs. La nouvelle de ces évènemens répandit la consternation dans Rome, et les cardinaux conju-

Digitized by Google

rèrent le pape d'écouter les propositions pacifiques du roi de France qui étaient très-modérées. Jules II eut l'air de se prêter à leurs désirs, mais ce n'était que pour gagner du temps; car il avait excité contre la France de nouveaux ennemis et il attendait qu'ils accomplissent leurs engagemens.

Guerre des Suisses.

Louis XII n'avait pas seulement refusé de renouveler son traité avec les Suisses; il avait fait connaître le peu de cas qu'il faisait de leur soldatesque vénale et indisciplinée, et avait traité seulement avec quelques communautés du Valais et avec les Grisons, employant le reste de ses fonds à lever un corps de lansquenets dans le pays de Wirtemberg. Le pape Léon X, profitant de cette faute du roi, conclut, le 14 mars 1512 avec les cantons, un traité par lequel ils lui fournirent pour cinq ans, un corps de 6,000 hommes et s'engagèrent à ne s'allier à aucun ennemi de l'Église. Mathieu Schinner, cardinal-évêque de Sion que le pape envoya ensuite à la diète de Zuric, obtint la permission de lever dans les cantons 10,000 hommes pour le pape et les Vénitiens, et quoique la solde qu'on leur promit fût très-inférieure à celle qu'ils avaient reçue de Louis XII, cependant leur animosité contre ce prince fut si grande, qu'il arriva 20,000 hommes à Coire qui était le lieu du rendez-vous. Comme ils avaient appris par expérience combien le manque de cavalerie leur était désavantageux, ils résolurent de ne pas entrer en droiture dans le Milanais, par les défilés du lac de Como que les Français avaient eu soin de bien garnir de troupes, mais d'aller joindre l'armée véni-

Digitized by Google

tienne. Par une complaisance que Louis XII était autorisé à regarder comme une trahison, Maximilien leur accorda le passage par le Tirol.

Pendant que la Palisse se préparait à quitter la Romagne pour se rapprocher du duché de Milan, la seconde mine préparée par les ennemis de la France éclata. Henri VIII, roi d'Angleterre, gendre de Ferdinand le Catholique, était entré dans la Ligue sainte. Il avait préparé une flotte sur laquelle on embarqua 10,000 hommes. Louis XII les croyait destinés pour Calais; mais le roi d'Aragon qui méditait la conquête de la Navarre, obtint que le marquis de Dorset, qui commandait cette flotte, reçût ordre de cingler vers la Biscaye.

Louis XII perd le Milanais qui est partagé.

Les Suisses commandés par le baron de Hohensax, arrivés en Lombardie par la vallée de l'Adige, se réunirent, à Véronne, à Jean-Paul Baglione, général des Venitiens dont l'armée, après cette réunion, se montait à près de 30,000 hommes. La Palisse, après avoir envoyé des renforts de garnison à Bresse, Peschiera et Legnago, arriva avec 12,000 hommes à Pontevico sur l'Oglio. Convaincu qu'il ne pouvait tenir tête à un ennemi si supérieur en forces, si ce n'est en distribuant l'armée dans des places fortes, il envoya des détachemens à Crémone et à Bergame, de manière qu'il n'avait plus à Pontevico que 6,000 Français et 4,000 Allemands, la plupart Tiroliens, lorsqu'un héraut d'armes vint sommer ceux-ci de quitter l'armée française. La Palisse se retira précipitamment avec le reste de ses troupes à Pizzighettone

Digitized by Google

sur l'Adda, et de là à Pavie d'où il retourna en France, et alla en Guienne.

Révolution de Gênes, 1512.

Après son départ, le Milanais se rendit aux Suisses, excepté Bresse, Como, Locarno, Lugano, Novare et Crémone. Nous avons dit [1] comment ce pays fut alors partagé entre Maximilien Sforce, les Suisses et le pape. Gênes se donna de nouveau, le 29 juin 1512, un doge dans la personne de Jean Frégose; moyennant 12,000 ducats qu'elle envoya aux Suisses, son indépendance fut reconnue.

Alliance de Blois, de 1512, avec le roi de Navarre.

Louis XII n'était pas au bout des malheurs que le destin lui réservait. Cette année l'indolent Jean II d'Albret, roi de Navarre, renonça enfin à la dissipation dans laquelle il vivait habituellement, pour réclamer le secours du roi de France. Il conclut, le 17 juillet 1512, à Blois, une alliance avec ce prince. Les deux monarques promettaient de se secourir l'un l'autre contre leurs ennemis, et de refuser réciproquement passage par leur pays à ceux de l'autre. Cette alliance tardive ne put sauver le royaume de Navarre dont Ferdinand le Catholique s'empara.

Ligue de Blois avec Venise, 1513.

La guerre prit une tournure plus heureuse pour la France en 1513. L'intérêt avait brouillé le pape avec les Vénitiens, et Jules II s'était allié avec Maximilien contre la république. L'intérêt rapprocha la France et les Vénitiens. André Gritti, resté prisonnier en France, négocia un traité de paix et d'alliance entre sa patrie et Louis XII. Il fut signé à Blois le 13 mars 1513 [2]. Les Vénitiens renoncèrent en faveur du roi à

[1] Voy. vol. XIII, p. 314. [2] Voy. *ibid.*, p. 315.

Digitized by Google

leurs droits sur Crémone et la Ghiara d'Adda. Le roi renonça aux siens sur Bergame, Bresse et Crême. Les Vénitiens promirent d'aider le roi à reconquérir Milan et Gênes. La conquête de Gênes ne coûta pas beaucoup de peine. Une flotte française, commandée par Pierre-Jean de Bidoux ou le chevalier de Préjean, s'étant présentée devant le port, le doge se retira avec la flotte génoise à Spezzia; aussitôt Antoniotto Adorno fut reconnu comme lieutenant du roi de France, et proclamé doge par le sénat et le peuple. La conquête du Milanais paraissait d'autant plus facile que le peuple dont les huées avaient accompagné les Français lorsqu'ils se retiraient du pays, souhaitaient maintenant leur retour. Louis envoya une armée de 24,000 hommes commandée par Louis de la Trimouille et Jean-Jacques Trivulce, qui trouvèrent le duc Maximilien si peu en mesure de leur résister, qu'en très-peu de temps ils s'emparèrent de tout son pays, à l'exception de Novare et de Como. Les Français mirent le siège devant la première de ces deux places où le duc s'était jeté. Léon X, qui venait de succéder sur la chaire pontificale au fougueux Jules II, était tacitement entré dans une alliance contre les Français; mais comme il ne s'était pas déclaré, il ne voulut pas appeler les Suisses à la défense de Sforce : il se contenta de leur envoyer 42,000 florins qui, disait-il, leur étaient dus. A la vue de cet or, 8,000 Suisses passèrent les Alpes et arrivèrent devant Novare. Quel Français et quel Italien ne se rappela pas alors un évènement arrivé treize ans plus tôt! Ce fut dans ce même Novare que les

Digitized by Google

mêmes généraux, la Trimouille et Trivulce, assiégèrent, en 1500, le père de Maximilien Sforce qui, comme le fils, confia sa vie et sa liberté à des Suisses qui le trahirent indignement[1]. Quelle terreur dut frapper le duc de Milan quand il faisait ce rapprochement! Cependant les choses arrivèrent autrement. A l'approche d'un second corps de Suisses, les Français se retirèrent, le 5 juin, à Riotta, pour se rapprocher d'un renfort de cavalerie que d'Aubigny leur envoyait. Le lendemain, au point du jour, les Suisses, au nombre de 17,000, les attaquèrent dans une position très-défavorable que Trivulce avait prise entre Riotta et Trecate; les Suisses étaient animés d'une telle furie qu'ils exterminèrent presque en entier les lansquenets allemands qui servaient dans l'armée des Français, s'emparèrent de l'artillerie et mirent la cavalerie en fuite; jamais la gendarmerie française, qui passait pour la plus vaillante de l'Europe, n'avait éprouvé un échec honteux comme à la bataille de Trecate.

Bataille de Trecate, 1513.

Les Français ne s'arrêtèrent pas dans le Piémont; ils repassèrent les Alpes. Toutes les villes du Milanais firent leur soumission à Maximilien Sforce, et achetèrent leur pardon par de l'argent qu'on distribua aux Suisses. La flotte génoise qui s'était retirée à la Spezzia se présenta de nouveau devant Gênes. Adorno se retira après un gouvernement de quelques semaines, et, le 17 juin, Octavien Fregose fut nommé doge.

La guerre se transporta alors sur un autre théâtre.

Ligue de Malines contre la France, 1513.

[1] Voy. p. 143 de ce vol.

Digitized by Google

Le 5 avril, la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite, fille de Maximilien, cette habile négociatrice, était convenue à Malines, avec les ambassadeurs anglais, par des articles provisoires ou, comme on dit, par une *ponctation*, d'une ligue offensive à conclure entre l'empereur, son père, le pape, le roi d'Angleterre et celui d'Aragon, aux fins de déclarer la guerre à la France et de l'attaquer en quatre endroits à la fois. Le pape et Ferdinand le Catholique ne ratifièrent pas entièrement cette alliance, mais ils se conduisirent comme s'ils l'avaient conclue dans toutes les formes; car Léon X lâcha les Suisses contre l'armée française en Italie, et les Espagnols se réunirent aux troupes impériales qui faisaient la guerre aux Vénitiens et aidèrent à battre ceux-ci à Creazzo [1].

Journée des Éperons, 1513.

Conformément au traité de Malines, Henri VIII débarqua, au commencement de juillet 1513, à Calais, avec 30,000 hommes d'infanterie, assiégea Terouanne où il fut joint par 12,000 hommes à cheval qu'il avait fait lever dans les Pays-Bas, et du commandement desquels l'empereur Maximilien en personne se chargea. Huit mille hommes de gendarmerie française qui, sans infanterie ni canons, s'étaient approchés de cette place pour protéger un convoi qu'on y faisait entrer, attaqués par l'empereur, le 17 août 1513, près de Guinegate, furent saisis d'une terreur panique. Le duc de Longueville [2], le che-

[1] Voy. vol. XIII, p. 316.

[2] Louis d'Orléans, petit-fils du célèbre comte de Dunois, bâtard d'Orléans. Le comté de Longueville avait été érigé en duché en

Digitized by Google

valier Bayard et plusieurs capitaines français qui ne voulurent pas suivre les fuyards, furent faits prisonniers. On appela cette déroute la *journée des éperons* [1]. Après avoir soutenu un siège de neuf semaines, Terouanne capitula le 23 août 1513 : comme la garde de cette place aurait été dispendieuse, sans aucun avantage pour les alliés, ils prirent le parti de la détruire de fond en comble.

Siège et capitulation de Dijon, 1513.

Ce fut ainsi que le roi d'Angleterre s'acquitta de l'engagement qu'il avait contracté à Malines. Voici maintenant comment Maximilien satisfit au sien. Vingt-cinq mille Suisses auxquels il avait promis une bonne solde à laquelle devait être employé l'argent que le roi d'Angleterre fournirait, entrèrent, au mois d'août 1513, en Bourgogne sous le commandement de Jacques de Wattewyl. La noblesse de la Franche-Comté, sous les ordres du maréchal de Vergy, se joignit à eux, et Ulric, duc de Wirtemberg, leur amena 2,000 cavaliers. La Trimouille, gouverneur de Bourgogne, n'avait pour la défense de cette province que les débris de l'armée d'Italie, c'est-à-dire environ 12,000 hommes, et Dijon était une très-mauvaise place. Néanmoins la Trimouille résolut de s'y tenir et employa une activité extraordinaire pour la fortifier. Les Suisses l'y assiégèrent, mais connaissant fort mal cette manière de faire la guerre, ils y perdirent plus d'un mois. Cependant la saison avan-

1505. Louis d'Orléans fut prince souverain de Neuchâtel, dont il épousa l'héritière.

[1] Voy. vol. XIII, p. 317.

Digitized by Google

çait; leurs vivres étaient interceptés ; l'empereur qui devait venir les commander n'arrivait pas [1] ; moins encore y avait-il des nouvelles de l'argent anglais qu'ils attendaient. La Trimouille qui devait redouter qu'ils ne finissent par prendre la ville d'assaut, profita des dispositions de ces hommes simples pour leur faire donner, par ses émissaires, une haute idée de l'influence qu'il avait sur l'esprit du roi. Ils se persuadèrent que traiter avec lui c'était avoir affaire avec le monarque lui-même, et comme il se montra disposé à leur accorder tout ce qu'ils demandaient, ils dictèrent, le 13 septembre 1513, les conditions d'un traité que la Trimouille signa sans qu'on lui eût demandé seulement ses pouvoirs. Ils stipulèrent 400,000 ducats (2,095,000 ducats d'aujourd'hui) pour eux, et 8,000 pour le duc de Wirtemberg. Ils n'oublièrent pas leurs alliés. Louis XII devait reconnaître le concile de Latran et se réconcilier avec l'Église, renoncer à tous ses droits sur le duché de Milan et le comté d'Asti, se soumettre à ce que prononceraient des arbitres sur les prétentions de l'archiduc Charles au duché de Bourgogne. La Trimouille ramassa avec peine 20,000 ducats dont les Suisses se contentèrent pour le moment pour leurs premiers paiemens; ayant reçu pour sûreté du reste six ôtages, savoir deux seigneurs et quatre bourgeois de Dijon qui étaient, à ce qu'on prétend, des hommes de rien travestis en hommes riches. Les Suisses s'en retournè-

[1] Voy. vol. XIII, p. 317.

Digitized by Google

rent dans leurs montagnes [1]. On pense bien que Louis XII désavoua la Trimouille.

Mort d'Anne de Bretagne, 1514.

Le 9 janvier 1514 Louis XII perdit son épouse, Anne de Bretagne, qui mourut de la gravelle, âgée de trente-six ans. Cette princesse, tendre et soumise pour Charles VIII qui l'avait forcée de l'épouser, qui la négligeait, qui n'était ni beau, ni spirituel, se montra capricieuse et hautaine envers Louis XII, l'époux de son choix, et le prince le plus accompli de son temps. La préférence qu'elle donnait à la Bretagne sur la France, un attachement pour la maison d'Autriche qui ne pouvait provenir que d'une aveugle prévention, le respect outré qu'elle avait non pour le vicaire de Jésus-Christ, mais pour le prince qui sous l'ombre de la religion troublait le monde, ont fait beaucoup de mal à la France et empêché beaucoup de bien que Louis XII aurait voulu faire. Magnifique, libérale, bienfaisante, Anne ne laissa pas d'être vindicative. « On ne peut objecter rien à cette royne, dit son panégyriste [2], sinon ce seul *sy* de vengeance, si la vengeance est un *sy*, puisqu'elle est si belle et si douce. » Anne était belle, quoique d'une taille médiocre et un peu boiteuse. Elle est la première reine de France qui ait eu des *filles*, c'est-à-dire qui se soit entourée de jeunes personnes de condition qui, après s'être formées à la cour, étaient avantageusement mariées par les soins de la reine [3].

[1] Voy. vol. XIII, p. 317.

[2] BRANTOME.

[3] Nous observerons encore, pour les personnes qui s'occupent du

Digitized by Google

Un écrivain de nos jours [1] fait remonter au règne de Louis XII et à la cour qu'il forma à Anne de Bretagne, ce qu'il appelle la *république des femmes*, c'est-à-dire cette influence, cet empire que le sexe prit sur la société. « Louis XII, dit-il, montra aux femmes de toutes les conditions un exemple des égards qu'elles pouvaient obtenir, et s'honora de donner à tous les maris l'exemple de ceux qu'ils devaient accorder. En formant une cour à la reine, non-seulement il élevait cette princesse, mais il élevait aussi les femmes dont il l'environnait; il les appelait à la cour où elles n'avaient point eu d'accès jusque là; il leur marquait un rang, il leur donnait un état; sous le titre de *dames* et de *filles d'honneur*; il leur assurait, par ce moyen, d'honorables mariages et des maris qui s'honoraient de leur alliance. La reine qui, par sa conduite, ses instructions, les avait formées à la vertu et *façonnées à son modèle*, leur donnait aussi l'exemple de l'empire que de belles qualités donnent sur les maris. L'élévation d'Anne de Bretagne et son légitime ascendant sur Louis XII, l'élévation d'un grand nombre de jeunes filles formées par elle, l'ascendant de leur esprit, de leur raison, de leurs talens sur les grands auxquels elles furent unies, changèrent la condition des femmes de toutes les classes en France. »

« Elles s'aperçurent bientôt que pour conserver un empire que la beauté, la raison et la vertu leur avaient

blason, qu'à l'exemple d'Anne, les reines et princesses de France entourent leurs écussons d'une cordelière.

[1] M. Rœderer, dans Louis XII et François I.

Digitized by Google

procuré, il fallait, à l'exemple d'Anne de Bretagne, acquérir de l'instruction. Par elle, les femmes s'élevèrent des soins de l'économie domestique à tous les intérêts de la famille, à ceux même de la patrie : elles devinrent partie de la société même. La liberté des femmes, dit Montesquieu, s'unit naturellement à l'esprit de la monarchie ; elle s'unit avec la monarchie en haine de la démocratie et en haine du despotisme : en haine de la démocratie, parce que dans cette constitution, les hommes sont trop occupés des affaires publiques et trop jaloux de leur indépendance ; en haine du despotisme, parce que les femmes sont réduites, sous un gouvernement oppressif, à partager la servitude des hommes. Sous le despotisme, dit Montesquieu, la légèreté, l'indiscrétion des femmes, leurs penchans, leurs répugnances, seraient un danger continuel pour les familles : la servitude civile et politique n'eût-elle à leurs yeux que le tort de donner aux hommes d'autres maîtres qu'elles, c'en serait assez pour expliquer leur aversion. »

Après la mort d'Anne de Bretagne, Louis XII fit célébrer le mariage de sa fille aînée, Claude, âgée de quinze ans, avec François, duc d'Angoulême, âgé de vingt-un ans, et héritier présomptif de la couronne : il céda aux deux époux le duché de Bretagne.

Paix de Rome, 1513.

Louis XII employa les années 1513 et 1514 à conclure des traités de paix partiels avec ses ennemis. Il n'était pas difficile de rompre leur alliance, puisque leurs intérêts étaient divisés. Léon X n'avait rien à demander, sinon que le roi, abandonnant le concilia-

Digitized by Google

bule de Pise, se soumît au concile de Latran. Louis XII le satisfit par un traité que ses ambassadeurs signèrent à Rome, le 6 octobre 1513.

Traité de Blois avec l'Aragon, 1513.

Après avoir, par un acte du 16 novembre 1513, fait donation du duché de Milan à Madame Renée, sa seconde fille, âgée alors de quatre ans, et à ses héritiers des deux sexes, il offrit à Ferdinand le Catholique la main de cette princesse pour un de ses petits-fils, et en même temps sa renonciation au royaume de Naples. Un traité renfermant ces conditions fut conclu à Blois, le 1er décembre 1513, et Ferdinand le Catholique renouvela pour une année la trève d'Orthès de 1513, qui interdisait les hostilités entre les deux monarques du côté des Pyrénées.

Trève d'Orléans, 1514.

Comme le mariage proposé ne pouvait qu'être agréable à Maximilien Ier, puisque les petits-fils de Ferdinand étaient aussi les siens, il ne fut pas difficile de conclure un arrangement avec ce prince. Par une trève de dix ans entre lui, le roi de France et l'archiduc Charles, signée à Orléans, le 13 mars 1514 [1], il fut accordé que, pendant sa durée, le roi n'entreprendrait rien sur le Milanais.

Paix de Londres, 1514.

Restait le roi d'Angleterre. La paix avec ce prince, négociée par le duc de Longueville, prisonnier à Londres, fut signée en cette ville, le 7 août 1514. Louis promit de payer à Henri VIII, par termes, la somme d'un million de ducats, de ne pas s'opposer à ce qu'il gardât Tournay, et d'épouser Marie, sa sœur. Le mariage avec cette princesse, âgée de seize ans, fut

[1] Voy. vol. XIII, p. 318.

Digitized by Google

célébré le 9 octobre 1514. Allié à celui de tous les monarques qu'il craignait le plus, Louis XII crut pouvoir reprendre ses projets sur le Milanais. Déjà ses troupes se rassemblaient sur les frontières de l'Italie, lorsqu'il mourut le 1er janvier 1515. On attribua sa mort aux efforts qu'à l'âge de cinquante-deux ans, il fit pour complaire à une épouse qui n'en avait que seize. « Le bon roi, dit un auteur du temps, à cause de sa femme, avoit changé de tout sa manière de vivre; car où il souloit dîner à huit heures, il convenoit qu'il dînast à midi; où il souloit se coucher à dix heures du soir, souvent il se couchoit à minuit. »

Mort, caractère et famille de Louis XII.

La mort du *Père du Peuple* fut pleurée comme une calamité publique dans toute la France, excepté à la cour. Les courtisans se plaignaient de l'étroite parcimonie d'un prince qui, par économie, avait laissé vacante la charge de connétable, et même, dans les derniers temps, celle de chancelier. Sa sévère économie paraissait avarice à côté de la magnificence et de la générosité de la reine et de la prodigalité du jeune duc d'Angoulême. Mais comment peut-on accuser d'avarice un prince qui a diminué de moitié les charges de son peuple! Les fonds qu'absorbaient ses guerres continuelles, il se les procurait par ses économies, par la vente des offices de finances et par l'aliénation de ses domaines.

Louis était un prince dans toute la force du terme, ne s'occupant pas exclusivement d'une seule branche de gouvernement, mais les embrassant toutes, les surveillant toutes, sans entrer minutieusement dans le

Digitized by Google

détail d'aucune. Guerre, finances, justice, police intérieure, commerce, tout se ressentait de la présence d'un maître qui voyait tout par lui-même et qui ne troublait jamais la marche des affaires en s'y immisçant mal à propos. Les historiens du temps le louent « de n'avoir oncques fait mourir homme par justice soudaine, quelque délit qu'il eût perpétré, fût-ce contre lui-même. » Lorsque la mort le priva, en 1510, de son plus fidèle conseiller, le cardinal George d'Amboise, Louis se chargea lui-même des fonctions de premier ministre, mais l'affaiblissement de ses forces ne lui permit pas de s'occuper toujours de tous les détails qui en sont inséparables, et le conseil resta sans chef.

Le seul reproche qu'on puisse faire avec justice à Louis XII, c'est la trop grande persévérance avec laquelle il poursuivit la conquête de Milan.

Ce prince ne laissa d'autres enfans légitimes que les deux princesses Claude, épouse de son successeur, et Renée, qui, après avoir été destinée à Charles-Quint, finit par épouser Hercule II, duc de Ferrare. Sa veuve, Marie d'Angleterre, retourna dans son pays où elle épousa Charles Brandon, duc de Suffolk, qui, son amant avant son mariage avec le roi de France, l'avait suivie dans ce pays et ramenée en Angleterre. Marie fut l'aïeule de Jeanne Gray, à laquelle nous verrons jouer un si triste rôle, en 1554.

On remarque que sous Louis XII, on vit pour la première fois la garde des sceaux confiée à une autre personne qu'au chancelier; Louis la donna, en 1513, à Étienne-Porcher Locques.

Digitized by Google

Il n'y a pas d'époque dans l'histoire de France antérieure à Henri IV, pour laquelle nous ayons une idée plus exacte de tout ce qui tient à la constitution du royaume et à la forme du gouvernement, que le règne de Louis XII. Nous devons cette connaissance à Claude de Seyssel, écrivain de cette époque, dont nous parlerons à la dixième section de ce chapitre. L'ouvrage où nous la puisons est intitulé : *Monarchie de France*, et la plus ancienne production littéraire de ce genre qui existe dans aucune langue. Nous y voyons qu'à cette époque la France était véritablement une monarchie limitée, où la balance des pouvoirs était sagement établie. Les États-généraux représentant les trois ordres, n'étaient convoqués que dans des cas rares et extraordinaires; leur autorité était plus ou moins grande, selon que le monarque savait plus ou moins faire respecter la sienne, selon qu'il était énergique ou faible. Ils consentaient librement l'impôt et pouvaient présenter des doléances. Les parlemens étaient composés de magistrats inamovibles, enregistraient les édits et pouvaient faire des remontrances avant d'obtempérer. Le pouvoir de ces deux grands corps pouvait former une opposition respectable contre les actions arbitraires du roi ou des ministres, sans qu'il leur fût possible de bouleverser l'état, parce qu'ils n'avaient pas d'initiative. Un conseil composé de dix à douze personnes assistait le roi dans l'administration des affaires de l'état; un conseil secret composé d'un moindre nombre de membres, s'occupait de celles qui étaient dans le cas

Constitution française sous Louis XII.

Digitized by Google

d'être dérobées à la connaissance du public. Quoique les rois eussent le droit de disposer des revenus de l'état, néanmoins leurs dépenses ordinaires et extraordinaires devaient être vérifiées par la chambre des comptes qui avait le pouvoir de retrancher celles qu'elle croyait excessives. Cette cour veillait en même temps à la conservation du domaine royal, dont était payée la dépense personnelle du roi.

Le clergé jouissait de grandes richesses ; mais comme il était très-respectable par ses mœurs et que tout le monde y pouvait entrer, il n'était pas exposé à l'envie. La noblesse était franche de tout impôt, mais elle devait gratuitement ses services à l'état et ne pouvait exercer aucun état lucratif. La bourgeoisie se partageait en haute et moyenne ; la haute bourgeoisie possédait les offices de judicature et de finances qui lui donnaient une grande prépondérance dans la société. La noblesse n'était pas exclue de ces places, mais en général elle préférait le métier des armes. La moyenne bourgeoisie se composait des marchands et des gens de loi. La haute bourgeoisie ne passait dans la noblesse, que quand elle avait rendu des services signalés. Comme les longues guerres moissonnaient fréquemment la noblesse, les anoblissemens devinrent plus fréquens. En récapitulant les avantages de la combinaison des États, Seyssel dit : « Si quelque désordre vient de l'un des estats, les remèdes y sont plus aisés qu'ailleurs nulle part ; car si l'estat de noblesse qui a les armes veult outrager l'un des aultres deux, en universel ou particulier, il y a la justice qui

Digitized by Google

l'en garde et le chastie, laquelle a autorité, moyennant le congé du prince, qui ne le refuse, quand il est requis de mettre la force sus contre les rebelles, tellement qu'il n'y a si grand, soit prince ou aultre qui ne soit contraint d'y obéir. Et pareillement si l'estat populaire qui est le plus grand en nombre se vouloit rebeller comme aultrefois a faict, la noblesse est si puissante avec la justice, et iceluy peuple si débile au faict des armes qu'il se peut aisément ranger et remettre en son devoir; dont il advient que chacun desdits estats se tient en ses termes, estant traicté de sorte qu'il a cause de soy contenter; et cognoissant que, s'il vouloit soy dériver, ne le pourroit bonnement faire et se mettroit en trop grand hazard. Donc, par ce moyen, ils ne pensent fort à vivre en bonne justice et en bons accords les uns avec les aultres, et surtout en obéissance du roy, lequel, pour raison de ce, tous ses sujets ont en amour et revérence singulière. »

Digitized by Google

SECTION IV.

Règne de François Ier, 1515—1547.

Premières années et éducation de François I.

Louis XII étant mort sans fils légitime, il n'existait plus qu'un seul descendant mâle de Philippe VI de Valois qui, par sa naissance, eût droit à la couronne ; c'était François, duc d'Angoulême, descendant au quatrième degré du roi Charles V [1]. Il monta sur le trône, le 1er janvier 1515, à l'âge de vingt ans, sous des auspices favorables. Jamais la nation française n'avait joui d'une plus grande tranquillité, jamais elle n'avait montré une plus grande docilité aux ordres du prince que sous Louis XII. Son successeur était à la fleur de l'âge ; sa mine et sa taille étaient celles d'un héros ; il était merveilleusement habile dans tous les exercices du corps, et dans ces jeux qui donnent le goût militaire et le fortifient. Courageux et intrépide, entreprenant et actif, affable et poli, éloquent et généreux, galant et aimable, mettant l'honneur par dessus tout, François Ier avait toutes les qualités qui devaient le rendre l'idole de la nation française, et il aurait été un grand monarque, s'il avait eu moins de présomption, s'il avait imité la sage économie de son prédécesseur, s'il avait mieux su résister aux flatteries des courtisans, et aux charmes du beau sexe, s'il avait

[1] En voici la filiation : 1. *Louis*, duc d'Orléans, fils cadet de Charles V, † 1407. — 2. *Jean*, comte d'Angoulême, † 1467. — 3. *Charles*, comte d'Angoulême, † 1496. — 4. *François*, né 1494.

Digitized by Google

su modérer son ambition et un desir de conquêtes qui le précipita dans les plus grands malheurs. Trois siècles ont jeté un voile sur ses défauts ; la France n'a conservé que le souvenir de ses qualités brillantes, et la mémoire de François Ier est chère à la nation.

Orphelin depuis l'âge de deux ans, il fut sous la tutelle de Louise de Savoie, sa mère [1], et du duc d'Orléans, chef de sa maison, qui fut ensuite roi sous le nom de Louis XII. Il eut pour gouverneur ce maréchal de Gié que perdirent les intrigues de la reine Anne[2], son ancienne ennemie, et celles de la duchesse douairière d'Angoulême qui ne pardonnait pas au gouverneur de son fils d'avoir méprisé l'offre de son cœur. Après sa disgrâce, Artus de Gouffier, seigneur de Boisy, fut chargé de l'éducation du jeune duc. Il fut élevé au château d'Amboise avec Anne de Montmorenci, Philippe de Chabot, seigneur de Brion, et Robert de la Marck, prince de Sedan, tous noms illustres dans les annales de la France[3]. Depuis qu'âgé de quatorze ans

[1] Fille de Philippe II, duc de Savoie.

[2] Voy. p. 123 de ce vol.

[3] Robert de la Marck, prince de Sedan, qui fut élevé avec François I, est celui qui porta par la suite le nom de Robert III, seigneur de Fleuranges.

Sedan n'était originairement qu'un village appartenant, sous le domaine direct de l'Église de Rheims, à l'abbaye de Mouzon. Un de ces abbés l'inféoda à titre d'avouerie ou vidamie à la famille de Jausse. Par un traité que Charles V conclut, en 1379, avec l'archevêque de Rheims, il acquit le domaine direct sur Sedan, qui était alors devenu une ville, et, par le château qu'on y avait élevé, une place importante. Le domaine utile passa vers la même époque à

Digitized by Google

il avait été fiancé à Claude de France, Louis XII, désespérant d'avoir des enfans mâles avait pris soin d'achever l'éducation de son gendre : il le fit entrer au collège de Navarre et lui donna pour précepteur Pierre du Châtel, savant célèbre qui inspira au duc d'Angoulême ce goût pour les lettres qui a tant contribué à la gloire de son règne. Louis l'aimait comme un fils;

Jean de Barbançon, seigneur de Bossu, que Charles VI força de le lui céder contre d'autres terres. Ainsi la *seigneurie de Sedan* devint domaine de la couronne.

Elle entra, en 1400, dans l'apanage de Louis, premier duc d'Orléans, dont le fils, Charles, la vendit à Guillaume, sire de Braquemont. Louis, fils de Guillaume, la vendit à son tour à son beau-frère, Éberhard de la Marck, seigneur d'Aremberg. Jean de la Marck, son fils, bâtit ou acheva la forteresse de Sedan et acheta la seigneurie de Raucourt. L'aîné de ses fils, Éberhard, continua les comtes d'Aremberg; Robert I eut dans le partage de la succession Sedan, qui portait dès lors le titre de *principauté de Sedan*, et y réunit, par son mariage, les seigneuries de Fleuranges et Jametz. Le chapitre de Liège le nomma châtelain ou gouverneur de Bouillon, que les évêques de Liège possédaient depuis 1096. Robert II, qui lui succéda en 1489, eut des contestations avec les évêques de Liège contre lesquels il avait des réclamations d'argent à faire; finalement il obtint, par un traité conclu en 1495 avec l'archiduc Maximilien, la cession de Bouillon, non comme châtellenie, mais à titre d'hypothèques.

Ce Robert II était un grand guerrier, et fut nommé le *grand sanglier des Ardennes*. Il se distingua dans les guerres d'Italie de Louis XII, et particulièrement à la bataille de Novare de 1513.

Ce fut son fils qu'on éleva à Amboise avec François I. Il fut connu par la suite sous le nom de maréchal de Fleuranges, ainsi que nous venons de le dire.

Digitized by Google

il blâmait cependant sa légèreté, et mêlant le sérieux à la plaisanterie, il disait quelquefois : Hélas ! nous travaillons en vain, ce gros garçon gâtera tout.

Le sacre du jeune roi eut lieu à Rheims le 25 janvier, et fut administré par Robert de Lenoncourt, archevêque de cette ville. Immédiatement après, François organisa son ministère, donna à plusieurs personnes des preuves éclatantes de sa libéralité et publia plusieurs sages ordonnances.

Antoine du Prat, chancelier de France.

L'office de chancelier qui était vacant depuis 1512, fut donné à Antoine du Prat, premier président du parlement de Paris et magistrat entièrement dévoué à la mère du roi, à laquelle, comme chef du conseil, il abandonna la principale influence sur les affaires du gouvernement. Il resta, jusqu'à sa mort, en 1535, le ministre de confiance de François Ier. Ayant perdu son épouse, il fut promu, en 1525, à l'archevêché de Sens, et prit alors la qualité de primat des Gaules et de Germanie, en faisant revivre un titre que, dans les neuvième et dixième siècles, les papes avaient donné à quelques archevêques de Sens. Il y réunit, en 1528, l'évêché d'Alby, et en 1534, celui de Meaux. En 1529, Clément VII le nomma cardinal et son légat en France.

Charles de Bourbon est nommé connétable de France.

Depuis la mort de Jean II, duc de Bourbon, en 1488, il n'y avait pas eu de connétable de France. Cette charge fut donnée à un jeune homme âgé de vingt-six ans, mais plein de mérite, à Charles, fils de ce Gilbert, comte de Montpensier, qui mourut en 1496 à Pozzuolo[1]. Cadet de la maison de Bourbon,

[1] Voy. p. 94 de ce vol.

Digitized by Google

il avait épousé l'héritière du duché de Bourbon, Susanne, fille de Pierre et d'Anne, que nous avons connus sous le nom de sire et dame de Beaujeu. La conduite postérieure du connétable voila pour quelque temps le lustre d'un nom qui disparut de la France, jusqu'à ce qu'une branche cadette qui avait survécu à la honte de ce dernier duc de Bourbon, le tira de la dégradation pour l'élever au plus haut degré de splendeur.

Jusqu'au règne de François Ier la charge de maréchal de France n'était qu'une commission temporaire; et il n'y en avait dans la règle, que deux : François Ier les créa à vie, et les grandes guerres qu'il eut à soutenir, firent qu'il en créa jusqu'à quatre. Le nombre n'en fut plus fixé dans la suite. A l'époque dont nous parlons, le roi en nomma deux, Jacques de Chabannes de la Palisse, et Odet de Foix, sire de Lautrec; mais il se fit rendre par le premier la charge de grand-maître pour la conférer au sire de Boisy, son ancien gouverneur, qui eut ainsi entrée au conseil.

François Ier fit don à sa mère du comté d'Angoulême, son patrimoine, qu'il érigea pour elle en duché-pairie : il donna à Marguerite, sa sœur, épouse du duc d'Alençon, les comtés d'Armagnac et de Rodez. En revanche Claude de France, son épouse, usant du privilège des reines de France de faire des donations en faveur de leurs maris, lui fit don, le 28 juin 1515, des duchés de Milan et de Bretagne, à condition que le roi en aurait la jouissance pendant la vie de la donatrice, et y réunirait la propriété, si Claude mourait

Digitized by Google

avant lui, sans laisser de postérité, ou si sa postérité mourait avant le roi.

Ordonnances militaires et de droit civil.

Des deux premières ordonnances que François Ier publia, l'une était relative à la discipline de la gendarmerie, et très-populaire parce qu'elle tendait à mettre les bourgeois des villes, ainsi que les campagnes, à l'abri des vexations des gens de guerre. L'autre fit un changement remarquable dans l'organisation des parlemens, en séparant entièrement les deux juridictions, la civile et la criminelle, qui appartenaient à ces cours. La juridiction criminelle fut confiée à une chambre de vingt conseillers à Paris, et d'un nombre proportionné dans les autres corps, nommée la *chambre des enquêtes*. Les nouvelles places de juges furent financées. Chacun des vingt conseillers de la chambre des enquêtes de Paris paya 3,500 livres qui équivalent à 14,900 francs d'aujourd'hui. C'est ici la véritable époque de l'introduction de la vénalité des offices de judicature, et l'origine de la noblesse de robe ainsi que de ces corps respectables de magistrats indépendans d'où, pendant trois siècles, sortirent tant d'illustres magistrats et de citoyens vertueux dont la France s'honore. « Avant 1520, dit un écrivain moderne [1], le roi donnait l'institution aux magistrats des cours souveraines; mais ils étaient choisis par les compagnies, après de longues épreuves, et les choix qui tombaient ordinairement sur les avocats les plus célèbres, étaient presque toujours bons. Sous des règnes tels que celui de Louis XI, où l'autorité tendait à l'arbitraire, les élec-

[1] Feu M. Petitot.

Digitized by Google

tions étaient quelquefois forcées, et des hommes illétrés ou corrompus prenaient place au parlement. Mais comme de nombreuses réclamations s'élevaient en faveur des anciennes coutumes, leur violation les confirmait plus qu'elle ne les faisait oublier. Depuis que la vénalité des charges fut reconnue comme loi de l'état, elles devinrent en quelque sorte héréditaires. Un nouveau patriciat se forma en France; il prit sa source dans la riche bourgeoisie, et le dépôt de la justice et des lois fut confié à quelques familles roturières. Le corps des magistrats acquit par là plus d'indépendance, et, pendant deux siècles, il ne dégénéra point, parce qu'il ne suffisait pas d'acheter une charge pour en être mis en possession : il fallait que le candidat subît des examens rigoureux et donnât, sur sa conduite, toutes les garanties désirables. Ce fut à ces sages précautions que l'on dut les grands magistrats qui sauvèrent la France sous les règnes malheureux des derniers Valois, et qui contribuèrent à la gloire des règnes de Henri IV et de Louis XIV. Des relâchemens qui s'introduisirent dans le dix-huitième siècle, affaiblirent la résistance que la magistrature aurait pu opposer aux doctrines dangereuses, mais n'empêchèrent pas qu'au moment de sa ruine, elle ne rappelât encore quelques glorieux souvenirs. »

Le règne de François Ier qui a duré une génération entière, est très-riche en évènemens importans. Cinq guerres étrangères ne laissèrent à la France pendant cet espace de temps que peu d'années de paix, et celles-ci furent signalées par la naissance ou l'introduction

Digitized by Google

d'une nouvelle religion, qui devait troubler pendant cinquante ans le royaume, le conduire sur le bord de l'abîme, et y laisser finalement un germe de révolutions que rien n'a pu étouffer. François Ier a réglé les rapports qui devaient dorénavant subsister entre les deux pouvoirs, le spirituel et le temporel, celui du pape et celui du monarque. La France lui doit le goût des beaux arts qui ont fait naître celui des belles-lettres; il a créé les manufactures de soieries qui sont devenues une source abondante de richesses pour ce pays, et presqu'un titre de gloire pour ses habitans.

Nous tâcherons de mettre de la clarté dans notre récit, en divisant en plusieurs sections ces riches matériaux.

1°. *Guerre de Milan de* 1515.

Traité de Paris, de 1515, avec l'archiduc Charles.

Venger dans le sang la honte des journées de Trécate [1] et de Guinegate [2]; châtier l'insolence des Suisses qui étaient venus jusqu'à Dijon [3] pour braver la France et pour s'arroger le rôle de pacificateurs de l'Europe, enfin reconquérir Milan et Gênes; tels furent les projets qui occupèrent l'âme de François Ier depuis le moment où il était monté sur le trône. Pour entreprendre cette expédition, il n'était nécessaire ni de lever une armée, ni de chercher de l'argent; tout avait été préparé par Louis XII, et le roi aurait pu se mettre en route immédiatement après son couronnement, s'il n'avait voulu, par des négociations, assurer au

[1] Voy. p. 141 de ce vol.

[2] Voy. vol. XIII, p. 317, et p. 142 de ce vol.

[3] Voy. p. 145 de ce vol.

Digitized by Google

royaume la paix pour le temps de son absence. L'archiduc Charles qui, parvenu à l'âge de quinze ans, venait de prendre lui-même les rênes du gouvernement, conclut avec le roi à Paris, le 29 mars 1515, un traité d'amitié, par lequel on stipula de nouveau que Madame Renée de France, fille de Louis XII, serait fiancée à l'archiduc aussitôt qu'elle aurait sept ans, et mariée quand elle en aurait douze. Il n'y fut plus question de lui donner pour dot le duché de Milan; une telle stipulation n'aurait pu s'accorder avec le traité d'Orléans du 13 mars 1514 [1], qui était toujours censé être en vigueur : la dot promise à la princesse devait être la somme de 600,000 écus d'or, savoir 200,000 en espèces, et pour le reste la jouissance du duché de Berry.

Traité de Westminster de 1516.

Le traité de Londres du 7 avril 1514 avec Henri VIII, fut également renouvelé à Westminster, le 5 avril 1515, pour la vie des deux princes, et une année après la mort de l'un ou de l'autre. Ils promirent de se soutenir réciproquement : dans une guerre défensive, le roi d'Angleterre devait fournir au roi de France 10,000 hommes d'infanterie, et si la guerre se faisait par mer, la moitié avec le nombre de vaisseaux suffisans; et le roi de France à celui d'Angleterre 1,200 lances, faisant 10,000 hommes à cheval, et si la guerre se faisait par mer, 5,000 hommes et les vaisseaux nécessaires. Pour une guerre offensive par terre, ils devaient se fournir réciproquement la moitié du secours convenu pour une guerre défensive, et le

[1] Voy. vol. XIII, p. 318, et XIV, p. 148.

Digitized by Google

même nombre pour une guerre maritime. Cependant toute guerre ayant pour objet le duché de Milan, est expressément exceptée du cas de l'alliance.

François aurait bien voulu aussi mettre ses états à couvert d'une invasion de la part du roi d'Aragon, en renouvelant encore une fois la trève d'Orthès de 1513, qui avait été renouvelée une première fois, en 1514 [1], et qui interdisait à Ferdinand toute attaque du côté des Pyrénées; mais ce monarque qui voulait s'assurer une paix complète ou bien conserver le moyen de forcer le roi de France à remettre son épée dans le fourreau, refusa de se lier les mains, si François Ier ne consentait à un semblable engagement à l'égard du Milanais.

François Ier se rappelait trop bien le mal qu'avait causé à la France la brouillerie intempestive de Louis XII avec les Suisses, pour ne pas tenter un raccommodement. Mais ces paysans, fiers de se voir recherchés par plusieurs puissances, et animés jusqu'au fanatisme par les déclamations du cardinal de Sion, demandaient qu'avant tout, la convention de Dijon fût ratifiée [2]. Ils se liguèrent à l'empereur, à Ferdinand le Catholique, au duc de Milan, et un peu plus tard aussi au pape Léon X, pour empêcher les Français d'entrer en Italie [3]. Les trois puissances, en signant cet accord, au mois de juillet 1515, n'avaient vraiment d'autre but que de parvenir enfin à la tranquil-

[1] Voy. p. 140 de ce vol. [2] Voy. p. 143 de ce vol.
[3] Voy. vol. XIII, p. 310.

Digitized by Google

lité. Léon X seul avait des vues intéressées ; il visait à enrichir sa famille.

François Ier n'avait qu'un seul allié à opposer à cette coalition, c'était la république de Venise [1], toujours dépouillée de la ville de Vérone qui se trouvait entre les mains de l'empereur. Elle renouvela, le 27 juillet 1515, le traité qu'elle avait conclu avec le prédécesseur de François Ier. Le doge Octavien Frégose, que les Génois s'étaient donné en 1513, calculant où serait, dans les évènemens qui se préparaient, le plus grand danger de sa patrie, dans une liaison avec les ennemis alliés qui se faisaient payer cher une protection éphémère, ou dans la domination de la France, sous laquelle Gênes avait toujours joui d'une grande prospérité, s'engagea secrètement à se déclarer pour la France, dès que les armées de François Ier seraient entrées en Italie, à déposer alors le titre de doge, pour prendre celui de gouverneur pour le roi de France.

Expédition de François I en Italie.

L'armée de François Ier était la plus brillante qui eût jamais passé les Alpes : elle consistait en 2,500 lances, formant 15,000 hommes; 22,000 lansquenets ou fantassins allemands, troupe célèbre sous le nom de *bandes noires*, que le duc de Gueldres [2] avait levée et qu'il commandait lui-même; 6,000 Basques ou Gascons, levés et disciplinés par Pierre Navarro, ancien général de Ferdinand le Catholique, qui, fait prisonnier à la bataille de Ravenne [3], et abandonné

[1] Voy. p. 108 de ce vol.

[2] Charles d'Egmond.

[3] Voy. p. 136 de ce vol.

Digitized by Google

par son souverain, avait pris service en France; 8,000 aventuriers français, 3,000 pionniers et une nombreuse artillerie.

Le roi ayant confié la régence du royaume, pendant son absence, à sa mère, se rendit à l'armée. Dès qu'on sut au-delà des Alpes que les Français allaient se mettre en marche, 20,000 Suisses s'établirent à Suze, et fermèrent les défilés du Mont-Cenis et du Mont-Genèvre. L'avant-garde française, commandée par le connétable, ayant sous ses ordres les maréchaux Trivulce, Chabannes et d'Aubigny, arriva, vers le 10 août 1515, au pied des Alpes. Le roi, accompagné des ducs de Lorraine et de Vendôme, du maréchal Lautrec et du chevalier Bayard, commandait le centre; Charles, duc d'Alençon, l'arrière-garde. Quand on vit que les passages des Alpes étaient occupés par les Suisses, on fut dans un grand embarras. Charles III, duc de Savoie, souhaitant d'être délivré de ces hôtes incommodes, fit indiquer au roi une autre route pour pénétrer en Italie. Il est vrai que jamais corps d'armée n'y avait passé, et qu'elle offrait une quantité de difficultés presque insurmontables; mais, grâce à l'intelligence et à l'activité de Pierre Navarro, ce chemin fut rendu praticable, et le maréchal Trivulce traversa les vallées de Barcelonnette et d'Argentière, ainsi que les défilés de Demont et de Coni, et se trouva le cinquième jour dans le marquisat de Saluces.

Une autre colonne que commandait La Palisse et où se trouvait Bayard, étant entrée dans le Piémont, par Sestrières, dans la proximité des sources du Pô,

Digitized by Google

surprit, le 15 août, à Villefranche, le plus circonspect des généraux, Prosper Colonna, capitaine général du duc de Milan, pendant qu'il dînait, et le fit prisonnier avec quelques milliers de cavaliers. En même temps, environ 8,000 hommes, commandés par Aimar de Prié, et embarqués à Marseille, s'étaient rendus à Gênes, avaient été renforcés par 4,000 hommes fournis par Octavien Frégose, traversèrent la Bocchetta, et occupèrent Tortone et Alexandrie.

Les alliés avaient deux armées en Lombardie : celle du pape dans les environs de Modène, et celle de Ferdinand le Catholique près de Vérone. Toutes les deux restèrent dans l'inaction, la première, par ordre du pape qui feignait la neutralité; et Raymond de Cardonne, parce qu'il attendait des renforts et de l'argent que Maximilien devait lui payer. D'ailleurs Barthélemy l'Alviano, avec l'armée vénitienne, observait ses mouvemens.

Traité de Galerate avec les Suisses.

Quand les Suisses qui avaient quitté Suze, connurent la force de l'armée qui avait passé les Alpes, ils se retirèrent par Chivas et Verceil à Novare. Bientôt la division éclata parmi eux. Le parti le plus sensé, ayant à sa tête Jean de Diessbach, Bernois, et George de Hohensax du Valais, voulait se réconcilier avec la France, l'amie naturelle de leur pays. Les habitans des petits cantons entraînés par le cardinal Schinner, ne voulaient entendre parler d'accommodement. Par les soins du duc de Savoie, le parti français l'emporta, et le 9 septembre, un accord fut signé à Galerate. Les Suisses consentirent à ce que le duché de Milan, y compris

Digitized by Google

les districts qui en avaient été détachés, en 1513, en faveur des cantons [1], retournât à la France à condition que Maximilien Sforce épouserait une princesse du sang royal de France, et recevrait le duché de Nemours avec une pension de 12,000 livres. Le roi promit de payer en certains termes 600,000 écus pour la capitulation de Dijon, et 300,000 pour les districts rendus, et de renouveler son alliance avec les cantons. Ce fut le maréchal Lautrec qui négocia cet accommodement.

Déjà on avait commencé de la part de François Ier à exécuter ce traité et à envoyer des chariots chargés d'argent à Bufalora, où les députés des Suisses, qui avaient établi leur camp à Monza, devaient le recevoir, lorsqu'il arriva une nouvelle division de 20,000 hommes commandés par Rœsch, bourguemaître de Zuric. Les nouveaux venus refusèrent d'observer les conventions; ils voulaient enlever l'argent à Bufalora, et surprendre le roi. La vigilance de Lautrec fit manquer le coup. Diessbach et tous ceux qui avaient voté pour la convention, quittèrent leurs camarades et s'en retournèrent chez eux.

Bataille de Marignan, 1515.

Les Suisses rentrèrent à Milan, au nombre de 34,000 hommes. François Ier s'établit à Marignan, au sud de Milan, pour être en communication avec l'Alviano qui était à Lodi, et dont l'armée empêchait Cardonne, qui s'était réuni à Plaisance aux troupes du pape, de passer le Pô, et d'incommoder les Français. Le 13 septembre, le cardinal de Sion harangua les

[1] Voy. vol. XIII, p. 315.

Suisses sur la place du château de Milan, les excita à combattre pour la sainte Église, et les remplit d'un tel fanatisme qu'à trois heures après midi ils sortirent tous de Milan et attaquèrent à l'improviste le roi, sans aucune disposition militaire, se précipitant en aveugles dans un large fossé dont Pierre de Novarro avait entouré le camp, et sur l'artillerie, enlevèrent une batterie de sept pièces, commandée par ce célèbre capitaine. Les deux armées se mêlèrent et combattirent pendant une partie de la nuit, jusqu'à ce que la lune se couvrit de nuages et que la lassitude mit fin au combat; chacun resta à la place où il était pour y passer la nuit. Le son de la corne de buffle, ce palladium de la liberté des cantons, rappela les Suisses dispersés auprès de leurs chefs, où ils trouvèrent des rafraîchissemens que ceux-ci avaient fait venir de Milan. Le roi de France coucha sur une charrette près de l'artillerie, qui était si mal servie qu'il fit éteindre un feu, afin que les Suisses qui étaient tout près du canon ne s'avisassent pas de s'en emparer, la voyant si mal accompagnée. Après avoir pris quelques repos, il s'occupa à rappeler autour de lui quelques troupes; on réussit à rallier environ 20,000 lansquenets et toute la gendarmerie, de manière qu'on put réorganiser l'armée française en trois corps commandés par le roi lui-même et par les ducs de Bourbon et d'Alençon. Triyulce était avec le premier.

La bataille recommença le 14 avec une furie redoublée. L'artillerie française foudroyait les Suisses, mais elle ne put les faire reculer. Enfin l'Alviano qui avait

Digitized by Google

marché toute la nuit arriva sur le champ de bataille avec 56 maîtres seulement; le reste de son armée suivait. Quand les Suisses entendirent le cri de guerre des Vénitiens : Marco! Marco! jugeant que toute l'armée de l'Alviano arrivait avec lui, ils serrèrent leurs rangs, et, après un combat de vingt heures, se retirèrent à Milan dans un tel ordre et avec une contenance si fière que personne ne pensa à les poursuivre. Ils emportèrent tous leurs blessés et ramenèrent leur artillerie.

Vingt mille cadavres couvraient le champ de bataille de Marignan ou de Santa-Brigitta; les deux tiers en étaient Suisses. Le maréchal Trivulce qui avait été à dix-huit batailles appelait celle-là un combat de géans. La victoire était principalement due à l'artillerie française et à la bravoure des lansquenets allemands. On apprit ce jour-là que les Suisses n'étaient pas invincibles, mais cette découverte coûta beaucoup de sang. François Ier comblé d'éloges par ses généraux et voulant honorer le mérite, pria sur le champ de bataille, le chevalier Bayard dont il avait admiré le courage, de lui conférer l'ordre de chevalerie [1].

Le duc Maximilien se trouvant hors d'état de payer aux Suisses la solde de trois mois qu'ils demandaient, ils se mirent en route le lendemain de la bataille de Marignan pour s'en retourner dans leur pays. Toutes les villes du duché de Milan firent leur

[1] Voyez la lettre que François I adressa, après la bataille, à la duchesse d'Angoulême, sa mère, *Collection de* PETITOT, 1re série, vol. XVII, p. 184.

Digitized by Google

soumission au roi, excepté le château de Milan, où Maximilien Sforce s'était renfermé avec 2000 hommes, et celui de Crémone. Le duc rendit, le 4 octobre, le château par capitulation, et conclut le 14, à Pavie, un traité par lequel il céda au roi tous ses droits sur le duché de Milan; François Ier promit de demander pour lui la dignité de cardinal, de lui payer une somme de 94,000 livres et de lui procurer un revenu de 56,000 livres en bénéfices ecclésiastiques.

Paix de Viterbe avec le pape, 1515.

Dans le chapitre où nous nous occuperons de l'histoire de Léon X, nous ferons connaître les motifs pressans qui faisaient désirer à ce pape une réconciliation avec le roi de France. Comme François Ier la souhaitait également, on s'entendit facilement et la paix fut signée, le 13 octobre 1515, à Viterbe. Léon X promit d'assister le roi par des troupes et de l'argent, toutes les fois qu'il serait troublé dans la possession du duché de Milan. Toute autre discussion sur leurs intérêts fut ajournée à une entrevue que les deux princes devaient avoir à Bologne et qui y eut effectivement lieu le 10 décembre. Léon X permit au roi d'occuper Parme et Plaisance, promit de favoriser ses prétentions sur Naples à condition qu'il n'entreprendrait de les faire valoir qu'après la mort du roi d'Aragon. Il promit aussi de restituer Modène et Reggio au duc de Ferrare; mais le roi s'engagea à ne pas prendre les intérêts du duc d'Urbin, neveu de Jules II. On tomba d'accord à Bologne sur un autre objet auquel nous destinons la subdivision suivante.

Digitized by Google

Paix de Genève avec les Suisses, 1515.

Les Suisses échappés à la bataille de Marignan trouvèrent, en revenant chez eux, les chefs de leurs cantons disposés à faire la paix avec un prince dont l'alliance leur avait toujours été avantageuse, tandis que liés avec ses adversaires, ils n'avaient éprouvé que des pertes sans gagner beaucoup d'argent. Huit des cantons conclurent, le 7 novembre 1515, à Genève, un traité de paix, sous la médiation du duc de Savoie, oncle du roi. Ils cédèrent à François Ier tous les districts qu'ils avaient conquis en 1513, à l'exception de Bellinzone que Louis XII leur avait abandonnée en 1503[1], et François Ier promit de payer pour cette restitution la somme de 300,000 écus d'or. Il promit encore 400,000 pour l'affaire de Dijon, et 300,000 pour les frais de la dernière guerre. Ce million d'écus d'or, devait être payé en cinq termes. Le roi promit de fournir aux Suisses 1500 cavaliers s'ils étaient attaqués. En revanche, ils lui accordèrent le droit de lever des troupes dans les cantons, s'il était attaqué. Comme Zuric, Uri, Schwitz, Bâle et Schafhouse rejetèrent ce traité, la paix générale avec les cantons ne put être signée qu'une année plus tard.

Débarrassé des troupes espagnoles, ayant conclu la paix avec le pape et les Suisses et raffermi son alliance avec les Vénitiens auxquels il accorda, pour reprendre Bresse et Vérone, 600 lances et 6,000 hommes de pied, et, pour remplacer l'Alviano qui venait de mourir, le maréchal Jean-Jacques Trivulce (lequel fut remplacé bientôt après par Théodore Trivulce, son neveu). Fran-

[1] Voy. p. 115 de ce vol.

Digitized by Google

çois Ier crut pouvoir désarmer et rentrer en France. Qu'avait-il en effet à craindre ? Il ne lui restait plus d'autre adversaire que l'empereur Maximilien qui, toujours prêt à former des entreprises hardies, manquait éternellement d'argent pour les exécuter : les Vénitiens suffisaient, sous un général tel que Trivulce, pour chasser les Allemands de Bresse et de Vérone, seules places qui restassent encore au pouvoir de l'empereur.

François, après avoir établi à Milan un parlement pour administrer la justice, et confié le commandement de 7,000 hommes de troupes, l'administration des finances et la haute police au connétable, avec la qualité de son lieutenant-général au-delà des monts, retourna en France. Il risqua de perdre au printemps de 1516 tout le fruit de son expédition, par une incursion que l'empereur Maximilien fit inopinément à la tête de 30,000 hommes. Nous avons raconté ailleurs [1] les causes qui firent manquer cette expédition.

Traité de Noyon de 1516.

Il ne restait plus à François Ier que d'assurer par des traités la possession de ce qu'il avait acquis à la pointe de l'épée. Le premier à qui il s'adressa fut le nouveau roi d'Espagne. Comme souverain des Pays-Bas, l'archiduc Charles était en paix avec la France, et le temps approchait où ses fiançailles avec la belle-sœur du roi [2] devaient avoir lieu, mais comme roi d'Aragon il avait hérité d'une guerre avec son futur beau-frère. Cette guerre ne pouvait plus avoir d'autre objet que le royaume de Naples sur lequel François Ier formait des prétentions, et celui de Navarre que Fer-

[1] Voy. vol. XIII, p. 319. [2] Voy. p. 162 de ce vol.

Digitized by Google

dinand le Catholique avait usurpé. La paix de Noyon conclue, le 13 août 1516[1], par les deux seigneurs qui avaient élevé les deux monarques, ne termina pas, il est vrai, ces deux différens, mais elle ajourna leur décision à une époque qui pouvait être très-éloignée. Au lieu de la princesse Renée, sœur de la reine de France, sa propre fille, Madame Louise, qui n'avait qu'un an, fut destinée au roi d'Espagne (que par anticipation nous nommerons Charles-Quint). Cette princesse devait recevoir pour dot les droits de son père sur le royaume de Naples, et, comme Charles le possédait déjà par conquête, il devait payer à son futur beau-père 100,000 ducats par an, jusqu'à la consommation du mariage, et la moitié ensuite jusqu'à la naissance d'un héritier. A défaut d'héritier ou si le mariage n'avait pas lieu, les droits de François Ier devaient revivre. Charles devait faire examiner les droits de Catherine de Foix sur la Navarre; s'il ne lui donnait pas satisfaction, le roi de France serait autorisé à la soutenir. Cette reine mourut peu de mois après, et son fils Henri prit le titre de roi de Navarre.

Paix perpétuelle avec les Suisses, 1516.

Maximilien qui fut compris dans cette paix, s'il voulait rendre Vérone aux Vénitiens, aurait préféré conclure une nouvelle ligue avec le roi d'Angleterre et les Suisses; mais ceux-ci rejetèrent l'offre d'un million de livres que leur fit Henri VIII s'ils voulaient faire une nouvelle invasion de la Bourgogne, et entrèrent en négociations avec le roi de France. Elles eurent lieu

[1] Voy. vol. XIV, p. 18.

Digitized by Google

à Fribourg; le bâtard de Savoie[1], grand sénéchal de France, les conduisit. Leur résultat fut la paix perpétuelle du 23 novembre, qui a été la base de tous les traités suivans avec la France. Elle fut conclue avec les treize cantons, l'abbé et la ville de S.-Gall, leurs associés; et avec les Grisons, la république de Valais et la ville de Mulhouse, leurs alliés. Le roi de France promit de payer 400,000 ducats ou écus d'or pour l'affaire de Dijon et 300,000 pour la campagne d'Italie, dont on déduirait cependant les sommes déjà payées. Il promit de plus de payer aux confédérés des pensions annuelles, savoir 2,000 livres de France à chacun des treize cantons; autant à la république du Valais; 300 à l'abbé de S.-Gall; 300 au comté de Toggenbourg; 400 à la ville de S.-Gall; autant à celle de Mulhouse; 600 aux habitans du comté de Gruyère. Les Grisons devaient recevoir la même pension dont ils jouissaient du temps de Louis XII. Le roi promit de ne donner aucun passage par la France aux ennemis des Suisses. Bellinzone est abandonnée aux cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald; quant à Lugano, Locarno, Val-Maggia, la Valteline, Chiavenna et Bormio, ils seront rendus par le roi dans un an, si les cantons n'aiment mieux accepter 300,000 écus d'or, comme prix de ces districts. Les Suisses s'obligèrent à ne donner ni assistance, ni passage aux ennemis de la France, ni souffrir que leurs confédérés ou sujets entrent au service de ses ennemis.

Maximilien n'ayant plus rien à espérer des Suisses,

[1] René, comte de Villars, frère naturel du duc. Voy. p. 108.

Digitized by Google

fit, vers la fin de l'année sa paix avec François Ier, à Bruxelles, et conclut même avec François Ier et Charles une alliance défensive à Cambrai, le 11 mars 1517 [1].

Traités de Londres, 1518.

Ainsi François Ier était réconcilié avec tous les ennemis de la France, à l'exception d'un seul qui était d'autant plus dangereux qu'on n'était pas proprement en guerre avec lui ; c'était Henri VIII, roi d'Angleterre, dont les intrigues avaient long-temps fomenté la haine de l'empereur pour la France, et dont l'argent lui avait suscité les ennemis les plus dangereux. Maître de Tournay [2] et de Calais, il dépendait continuellement de lui d'inquiéter la France. François équipa une flotte et fit plusieurs armemens, comme si son intention était de faire la guerre à Henri ; puis il envoya à Londres un habile négociateur, Guillaume Gouffier, plus connu sous le nom d'amiral Bonnivet. Il lui recommanda d'employer tous ses talens pour gagner la bienveillance du cardinal Wolsey, ministre tout puissant de Henri VIII. Lui-même feignit une haute estime pour les lumières et la prudence de ce prélat, le consulta pour les affaires les plus secrètes, et montra la plus grande déférence pour les avis du cardinal. Comme Wolsey mit le roi d'Angleterre au fait de tout, Henri VIII se persuada que par l'organe de son ministre il gouvernerait à l'avenir la cour de France. Pour consolider l'amitié, l'amiral manifesta enfin le vœu de son maître d'avoir Tournay. Moyennant une pension de 12,000 livres qui fut promise à Wolsey, il trouva moyen d'aplanir les difficultés qui s'oppo-

[1] Voy. vol. XIII, p. 320. [2] Voy. p. 148 de ce vol.

Digitized by Google

saient à cette cession; Henri aurait consenti à la restitution de Calais même, si la nation anglaise n'avait fait connaître trop hautement sa désapprobation. Deux conventions furent signées à Londres, le 4 octobre 1518. Par l'une, Tournay avec Montagne et S. Amand fut vendu à la France pour la somme de 600,000 couronnes à 35 sols, que François Ier promit de payer successivement à raison de 500,000 livres par an. Par le second, il fut convenu que le Dauphin François, âgé de sept mois, serait fiancé à Marie, fille de Henri VIII, âgée de deux ans et demie : elle devait avoir une dot de 333,000 couronnes, et celui des deux pères qui empêcherait la conclusion du mariage devait payer à l'autre un dédit de 500,000 couronnes.

2°. *Concordat avec le pape Léon X*, 1516.

Conclusion du concordat de 1516.

Depuis plus de soixante ans la cour de Rome travaillait à faire abroger la Pragmatique sanction de 1438, ou cette déclaration solennelle par laquelle Charles VII, après avoir délivré le sol de la France de l'ennemi qui l'avait envahi, brisa les chaînes qui l'attachaient à une autre puissance étrangère, et marchant sur les traces du plus pieux des princes, et d'accord avec son clergé, proclama les libertés de l'Eglise gallicane, sans refuser au vicaire de Jésus-Christ l'obédience qu'on reconnaissait lui être due en matière ecclésiastique, mais aussi sans méconnaître l'autorité plus grande qui appartient à l'Eglise assemblée. Pie II déclama fortement au concile de Mantoue de 1459 contre la Pragmatique, « cette tache dont la France s'était souillée, » et contre le parlement de

Digitized by Google

Paris qui prétendait soumettre à ses jugemens celui que Dieu avait institué pour être le juge des juges, et visait à changer le gouvernement de l'Église en une hydre à plusieurs têtes. S'appuyant du clergé, Charles VII ne céda pas; lorsque ce prince fut enseveli à S.-Denis, le nonce du pape qui était présent le déclara mort excommunié, et cependant par charité chrétienne lui donna l'absolution.

Nous avons vu comment il arriva que, dans le premier moment de son règne, Louis XI détruisit l'ouvrage de son père et révoqua la Pragmatique sanction [1]. On a lieu de croire qu'il se repentit par la suite de sa facilité. Charles VIII ne rétablit pas cette loi fondamentale, mais il permit facilement qu'on en agît comme si elle existait encore. Louis XII opposa au pape le concile de Tours de 1510 qui, consulté sur huit questions relatives aux rapports qui existent entre la puissance ecclésiastique et le pouvoir séculier, répondit comme s'il puisait ses décisions dans la Pragmatique de Bourges [2].

Lorsque Jules II opposa le concile de Latran à celui de Pise, il ne croyait plus avoir besoin de ménager la France, qu'il mit en interdit. Dans la quatrième séance du concile qui eut lieu le 10 décembre 1512, il publia un monitoire contre tous les défenseurs de la Pragmatique, de quelque condition qu'ils fussent, prélats, chapitres, parlemens ou rois, et les cita de comparaître au mois de février suivant, pour rendre raison de leur obstination, leur annonçant que dans tous les

[1] Voy. p. 2 de ce vol. [2] Voy. p. 130 de ce vol.

Digitized by Google

cas la Pragmatique serait abolie. Ce pape mourut dans ce même mois de février 1513, sans avoir eu le temps d'achever son ouvrage.

Ce succès était réservé à Léon X. Lorsqu'en décembre 1515, ce pape eut une entrevue à Bologne avec François Ier, il proposa au roi d'abolir la constitution de Charles VII, qui était si odieuse à la cour de Rome. François Ier qui savait combien il choquerait l'opinion publique en accédant à une pareille demande, tâcha de l'éluder; le chancelier du Prat, gagné par la promesse d'un chapeau de cardinal, l'y détermina. Une commission fut chargée de dresser les articles d'un concordat qui devait remplacer la Pragmatique sanction, et ce traité fut signé le 18 août 1516. Il devait valoir dans toute la France, y compris le Dauphiné, mais à l'exclusion du duché de Bretagne et du comté de Provence qui n'étaient pas encore formellement réunis à la couronne.

Contenu du concordat.

Le concordat traite de trois objets, de la collation des bénéfices ecclésiastiques, des annates et de la juridiction ecclésiastique, et établit sur tous ces points les règles suivantes :

1° Les chapitres et les couvens perdent le droit d'élire les archevêques et évêques, abbés et prieurs. Ces nominations appartiendront dorénavant au roi et au pape de la manière suivante : le roi indiquera au pape dans les six mois après la vacance d'un bénéfice, une personne idoine ; savoir pour les métropoles ou évêchés un licencié en théologie ou un docteur en droit canon ou civil, âgé de vingt-six ans au moins,

Digitized by Google

ou même un individu non gradué, mais qui soit de sa famille ou d'une naissance illustre, ou un religieux d'un ordre mendiant, puisque ces institutions interdisent les honneurs académiques; pour les abbayes et prieurés un religieux de l'ordre auquel l'abbaye ou le prieuré appartient, âgé de vingt-deux ans au moins. Si l'individu présenté dans les six mois, n'a pas été jugé idoine, le roi en désignera un autre dans les trois mois suivans; mais si le roi n'a pas nommé dans les neuf mois une personne idoine, il perdra pour cette fois son droit de nommer, qui passera au pape. Néanmoins les églises et monastères qui pourront prouver que le droit d'élection leur a été accordé par les souverains pontifes, le conserveront. Cette dernière disposition, exprimée dans le concordat, fut abrogée en 1532, en faveur des rois de France.

Le roi ayant nommé pour un évêché ou une prélature une personne qualifiée, le pape lui conférera le bénéfice. Il nommera lui-même aux bénéfices restés vacans pendant neuf mois sans que le roi ait nommé une personne propre. Il disposera aussi, sans la participation du roi, des bénéfices qui deviendront vacans par la mort du titulaire en cour de Rome; mais toutes les grâces expectatives et réserves générales usitées jusqu'alors sont abolies. Le concordat réserve cependant au pape le droit de nommer des chanoines dans les églises métropolitaines et épiscopales, à l'effet de les rendre habiles aux dignités dans le cas où celles-ci ne sont conférées qu'aux chanoines, mais non à l'effet de les faire jouir des prébendes et autres émolumens.

Digitized by Google

Cette faculté réservée au pape, fut abolie quelque temps après, à cause des abus qui en résultèrent.

Tous les droits relatifs à la nomination aux archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés que le concordat accordait aux rois de France en France, sont aussi accordés à François Ier dans le Dauphiné et la Provence, mais seulement sa vie durant. Néanmoins les pontifes suivans les étendirent à tous les successeurs de François Ier.

Quant aux bénéfices ordinaires, la collation en est réservée aux patrons, de manière cependant que chaque souverain pontife pourra, une fois pendant son règne, disposer par mandat apostolique d'un bénéfice sur dix, et de deux sur cinquante dont les patrons ont la collation, de manière cependant qu'il ne conférera pas deux bénéfices dans la même église. Les porteurs de mandats du pape devront être préférés à tous les autres candidats.

2° Les annates ou fruits de la première année appartiendront au pape dans tous les bénéfices auxquels il nommera. Il est vrai que le concordat ne les lui réserve pas expressément, mais cette concession est une suite de l'abolition de la Pragmatique, ainsi que de la clause qui dit que toutes les provisions papales exprimeront, sous peine de nullité, le véritable montant des revenus annuels.

3° Pour ce qui regarde enfin la juridiction ecclésiastique, le concordat adopte presque textuellement les décrets rendus dans la trente-unième séance du concile de Bâle. La connaissance de toutes les causes,

Digitized by Google

à l'exception des causes majeures clairement désignées dans le droit canon, est attribuée aux juges ordinaires.

En comparant le concordat de Léon X avec la Pragmatique sanction de Bourges, on trouvera que ces deux actes diffèrent essentiellement : 1° en ce que le concordat enlève aux chapitres le droit d'élection pour l'attribuer au roi et au pape; 2° en ce qu'il ne statue rien sur l'obligation du pape de convoquer fréquemment des conciles, ni sur le nombre des cardinaux; 3° qu'il ne déclare pas les conciles supérieurs au pape; et enfin 4° qu'il accorde, au moins indirectement, les annates à celui-ci. On peut regarder comme un grand bien que les élections aient été enlevées aux chapitres avant que le luthéranisme pénétrât en France : car l'ancien mode aurait nécessairement produit des troubles sans fin.

Le concordat était signé depuis quelques mois sans qu'on en entendît parler. Enfin, dans la onzième séance du concile de Latran, qui fut tenue le 19 décembre 1516, la bulle dite *Unam sanctam* du pape Boniface VIII de 1302, qui établit l'empire du pape sur le genre humain, dans les affaires civiles et sacrées [1], mais en même temps aussi la déclaration de Clément V de 1306, qui modifia cette bulle, furent renouvelées et approuvées, et la Pragmatique sanction fut abolie comme une peste publique, comme une constitution abusive et impie; tous ceux qui tenteraient de la réintroduire sont anathématisés, privés

[1] Voy vol. VII, p. 58.

Digitized by Google

de tous les bénéfices, s'ils sont ecclésiastiques; déclarés infâmes et criminels de lèse-majesté, s'ils sont séculiers.

Il se passa près d'un an avant que François Ier osât rompre le silence sur cette matière : enfin, dans un lit de justice, tenu le 15 janvier 1517, il fit exposer au parlement par le chancelier les motifs qui l'avaient engagé à abolir la Pragmatique et à la remplacer par le concordat; et les bulles du pape, pour la révocation de l'une, et l'établissement de l'autre étant arrivées, il ordonna qu'elles fussent enregistrées. Le parlement fit les plus fortes représentations contre ces constitutions « attentatoires aux libertés de l'Église gallicane et tendant au renversement des principes monarchiques par la confirmation de la constitution *Unam sanctam.* » Une des deux bulles du pape, celle par laquelle la Pragmatique sanction était abolie, renfermait évidemment des clauses attentatoires aux droits de la couronne, contraires aux libertés de l'Église gallicane et injurieuses à la nation; on la retira, et il en résulta que la Pragmatique ne fut pas juridiquement abolie.

Le concordat est reçu loi du royaume.

Les remontrances du parlement réitérées à plusieurs reprises n'ayant produit aucun effet sur le roi, qui traita même cette compagnie fort durement; l'université qui s'était rendue opposante à l'enregistrement du concordat, fit faire des processions dans les principales églises, et chanter des litanies dans les rues comme dans les temps de calamités publiques. Le chapitre de Paris protesta formellement contre l'abo-

Digitized by Google

lition d'un acte fondé sur les décrets des conciles et adopté par les États-généraux du royaume. Enfin, le roi s'étant abandonné à des menaces violentes contre le parlement, et le grand chambellan Louis de la Trimouille, le chevalier sans reproche, ayant assuré la cour qu'il était chargé d'exécuter contre elle des ordres rigoureux, dont certainement le roi lui-même qui « né franc, généreux, magnanime, mais impétueux, violent et toujours extrême, ne savait pas bien jusqu'où la colère pouvait l'emporter, se repentirait ensuite, » le parlement enregistra le concordat, le 22 mars 1518, avec la clause expresse que c'était par exprès commandement du roi et après avoir protesté, « que les membres du parlement n'étaient pas en liberté, et que si la publication du concordat avait lieu, ce n'était ni de l'ordonnance, ni du consentement de la cour, mais par le commandement du roi, force et impressions déclarées dans le préambule de la protestation ; que ce n'était pas son intention de juger les procès conformément au concordat, mais de garder et observer, comme auparavant, les saints décrets et Pragmatique sanction; qu'attendu que la cour avait été duement avertie que l'assemblée qu'on disait le concile de Latran s'était efforcée d'annuler la Pragmatique, dont le procureur du roi aurait appelé tant pour et au nom de la cour que de tous les sujets du royaume, la cour adhérant à ce premier appel et y persistant, appelait de nouveau au pape mieux informé, au futur concile général, à celui ou à ceux à qui il appartiendrait. » Cette protestation fut renouvelée deux jours après l'enregistrement.

Digitized by Google

L'université ne se soumit pas : elle décréta que, dans le péril qui menaçait la religion et les lettres, on sommerait l'archevêque de Lyon d'indiquer, en qualité de primat des Gaules, la tenue d'un concile national; elle défendit à tous libraires et imprimeurs d'imprimer ou vendre aucun exemplaire du concordat. Le roi envoya la force armée pour arracher les placards de l'université, réprimer l'audace des prédicateurs qui déclamaient contre la cour, et soumettre à des amendes quelques-uns des docteurs et avocats. Le parlement, jugeant la conduite de l'université séditieuse, employa son autorité pour maintenir l'ordre public; mais il continua de juger toutes les affaires qui se présentaient, conformément aux décrets de la Pragmatique, jusqu'à ce qu'on lui ôtât la connaissance de ces sortes d'affaires pour les attribuer au grand conseil.

On ne peut se dispenser d'observer que l'expérience des temps suivans a prouvé la nullité du principal motif de l'opposition du parlement contre le concordat. Cette compagnie craignait que des évêques nommés par le roi et le pape, ne fussent des courtisans sans talens ou des esclaves dévoués à la cour de Rome. L'Église gallicane a été régie au contraire, depuis le concordat, par les prélats les plus vertueux, par des hommes d'un grand caractère et distingués par d'éminens talens. Le concordat de 1516 a consolidé en France le pouvoir du monarque; il répara la faute que les anciens rois avaient commise, en se dépouillant de leur domaine en faveur de l'Église. Mettant dans

Digitized by Google

les mains du roi la collation des biens ecclésiastiques, le concordat recomposa ce domaine de récompenses qui fit dès-lors la force des rois. On peut regarder le concordat comme un des plus forts piliers de la monarchie française d'aujourd'hui [1] : il a créé pour le roi un nouveau pouvoir que l'on pourrait nommer le pouvoir ecclésiastique ; et, lorsque par la charte de 1814, Louis XVIII a partagé avec une chambre héréditaire et une chambre élective la puissance législative, et que le ressort de la puissance exécutive a été affaibli entre ses mains, par la responsabilité des ministres, la puissance ecclésiastique est restée intacte et entière. Il connaissait bien mal la constitution de son pays ce ministre imprudent qui a voulu faire un acte législatif d'un concordat qu'en vertu d'une branche de son autorité qu'il ne partage pas avec d'autres, le roi avait conclu, en 1818, avec le saint-siège.

3°. *Première guerre entre François Ier et Charles-Quint*, 1521—1526.

Origine de la rivalité entre François I et Charles-Quint.

L'élection du jeune roi d'Espagne comme roi des Romains, futur empereur, fit naître entre ce prince et François Ier une jalousie qui subsista toute leur vie, influa sur toute la durée de leur règne, et éclata quatre fois en guerre ouverte. Nous avons rapporté, dans le chapitre de l'histoire d'Allemagne, consacré à Charles-Quint, les principaux évènemens de ces guerres, et nous ne les répéterons pas ici ; mais nous complèterons notre récit par quelques circonstances que nous y avons omises, comme étant plus particulières à la France.

[1] Écrit en 1825.

Digitized by Google

Le traité de Noyon [1], en établissant la paix entre les rois de France et d'Espagne, laissait subsister, par la clause relative au royaume de Navarre, un germe de discorde dont François Ier pouvait profiter du moment qu'il le jugerait convenable. Comme en rompant ce traité, il faisait revivre ses prétentions sur le royaume de Naples, il était important de s'assurer de la bonne intelligence avec le pape. Léon X, qui balançait entre Charles-Quint et François Ier, conclut d'abord, en 1519, une alliance secrète avec le dernier de ces deux princes. Il promit de donner à Henri, second fils du roi, qui venait de naître, l'investiture du royaume de Naples, à condition que, jusqu'à la majorité de ce prince, le royaume serait gouverné par un légat du pape, et que Gaëte avec le district enclavé par le Garigliano, seraient réunis à l'État ecclésiastique. François Ier promit de ne prendre le parti d'aucun vassal du pape; ce qui voulait dire qu'il ne s'intéresserait pas au sort du duc d'Urbin, et s'engagea à rendre aux Vénitiens les places de la Pouille qu'ils avaient possédées avant la ligue de Cambrai. Peut-être Léon X serait-il resté fidèle à ce traité, si le roi de France, comme duc de Milan, avait pu se décider au sacrifice de Parme et de Plaisance; mais dès qu'un changement de système offrit à Léon la perspective de recouvrer ces deux districts, il se ligua à Charles-Quint pour l'expulsion des Français de l'Italie.

Comp de drap d'or, 1520.

Croyant pouvoir compter sur le pape, François Ier voulut s'assurer de Henri VIII, roi d'Angleterre. Pen-

[1] Voy p. 172 de ce vol.

Digitized by Google

dant les négociations de l'amiral Bonnivet, on était convenu que les deux rois auraient une entrevue. François Ier pressa Henri VIII d'en fixer le moment, et le cardinal Wolsey qui ne demandait pas mieux que d'étaler son faste à une cour étrangère, appuya la proposition du roi de France. Mais aussitôt que Charles-Quint fut informé de ce projet, il gagna le cardinal par une pension de 7,000 ducats et la promesse de la thiare. Lorsqu'au mois de mai 1520, il se rendit d'Espagne en Allemagne, il s'arrêta pendant quelques jours en Angleterre, et cette visite flatta beaucoup Henri VIII.

L'entrevue entre les rois de France et d'Angleterre eut lieu, au mois de juin 1520, entre Ardres et Guines, sur les frontières de leurs possessions respectives. Les deux rois y amenèrent leurs épouses [1], et y étalèrent une magnificence extraordinaire : on voyait toutes les tentes couvertes de drap d'or ; ce qui fit nommer cette entrevue le *camp de drap d'or*. Les Français surtout firent vanité de se parer d'habits riches : plusieurs, dit un historien contemporain, y portaient sur leurs épaules leurs bois, leurs moulins et leurs prés. On passa dix-huit jours en fêtes et en jeux. Dans les premiers temps, on observait un cérémonial rigoureux ; mais François Ier, bientôt lassé de cette contrainte qui ne pouvait faire naître la confiance, partit un jour de grand matin avec trois personnes, se rendit à Guines, surprit Henri VIII dormant encore, et l'éveilla en tirant les rideaux de son lit. « Mon frère, lui

[1] Claude de France et Catherine d'Aragon.

Digitized by Google

dit le monarque, vous m'avez fait meilleur tour que jamais homme fit à autre, et me montrez la grande confiance que je dois avoir en vous et de moi, et je me rends votre prisonnier, dès cette heure, et vous baille ma foi. » En disant cela, il remit un riche collier à François, le priant de le porter pour l'amour de lui. François Ier détacha de son habit un bracelet plus riche encore, et l'attacha lui-même au bras du roi d'Angleterre. Depuis ce moment, toute contrainte fut bannie, et les deux cours se confondirent.

Les deux ministres, Wolsey et du Prat, négociaient; par le traité d'amitié qu'ils rédigèrent, François Ier s'engagea, pour lui et ses successeurs, à payer à Henri la somme annuelle de 100,000 francs dans le cas où le mariage entre le Dauphin et la princesse Marie serait célébré; la même somme aux héritiers de Henri s'il mourait sans laisser des enfans mâles, et que la princesse et le Dauphin montassent en conséquence sur le trône d'Angleterre. Henri voulant rendre à Charles la visite qu'il en avait reçue, alla le voir à Gravelines, mais n'y demeura qu'un seul jour. Charles Quint, sous prétexte de voir encore une fois sa tante, la reine d'Angleterre, vint à Calais et y resta trois jours. Le cardinal Wolsey sut si bien effacer les impressions favorables que la candeur et l'amabilité du roi de France avaient faites sur celui d'Angleterre, que Henri VIII notifia à François Ier que dans ses démêlés avec Charles, il se déclarerait contre celui des deux souverains qui commencerait les hostilités.

Digitized by Google

Pendant qu'on se préparait à l'entrevue d'Ardres, François fit négocier à Lucerne, par Antoine de Lameth, son ambassadeur, une levée extraordinaire de troupes, et une alliance fondée sur les principes de la paix perpétuelle de 1516 [1]. Le canton de Zuric la refusa, par suite des progrès que la doctrine de Zwingle y avait faits; ce réformateur réprouvait comme contraire au christianisme et à l'honneur, l'usage de ses compatriotes de vendre leur sang au plus offrant pour des causes qui leur étaient étrangères. Le traité fut conclu, le 5 mai 1521, avec les autres douze cantons, avec l'abbé et la ville de S. Gall, les Grisons, le Valais et les villes de Mulhouse, Rothweil et Bienne, pour toute la vie du roi et trois ans au-delà. Le roi s'engagea à fournir aux confédérés, s'ils étaient attaqués, 100,000 écus d'or par an, avec 200 lances, ou s'ils aimaient mieux 8000 écus d'or par an et douze canons. Les Suisses accordèrent au roi le droit de lever pour la solde de 4 $\frac{1}{2}$ florins du Rhin, autant de fantassins suisses qu'il voudrait, pourvu que leur nombre ne fût inférieur à 6000 ni supérieur à 16,000, et de garder ces troupes en temps de paix pour servir de garnison dans ses forteresses.

Alliance de Lucerne avec les Suisses, 1521.

La cour de France avait pris, depuis l'avènement de François Ier, un nouvel aspect. Anciennement les rois étaient entourés de chevaliers, de ministres, de gens célèbres par leur sagesse et leur expérience. Anne de Bretagne avait la première appelé autour d'elle de jeunes demoiselles, et l'éducation qu'elle leur don-

Cour brillante de François I.

[1] Voy. p. 174 de ce vol.

Digitized by Google

nait, lui procura une occupation agréable. Cet usage continua, mais la sage retenue dans laquelle on tenait ces demoiselles, ne divertissait pas beaucoup François Ier. Il imagina alors de faire de sa cour le rendez-vous de toutes les dames distinguées par leur beauté, leur esprit ou leur naissance. Car, disait ce jeune roi, une cour sans dame, est une année sans printemps et un printemps sans roses. Pour attirer à la sienne un sexe qu'il aimait tant, François Ier crut devoir lui procurer une suite de fêtes où les dames pussent briller par leurs grâces et par leurs toilettes. Les gentilshommes des provinces prirent dès-lors l'habitude d'aller se ruiner à la cour. Cependant la prodigalité dont le roi donnait un exemple sur lequel renchérissaient à l'envi son épouse, sa mère et sa sœur, la duchesse d'Alençon, avait ruiné les finances. Quand on se vit à la veille d'une guerre, il fallut avoir recours à des ressources extraordinaires; les ventes de domaines n'en fournissaient plus guère; on introduisit alors l'usage de demander aux financiers des avances dont ils se remboursaient en retenant les revenus du royaume. On inventa un moyen de se procurer de l'argent, inconnu jusqu'alors et dont on a bien abusé depuis, savoir la création des rentes perpétuelles sur l'Hôtel-de-Ville, à un intérêt de douze pour cent. Comme on craignait que la défiance n'empêchât de remplir cet emprunt qui n'était que de 200,000 livres, on abandonna aux magistrats municipaux le droit qui se percevait sur le vin débité à Paris. Cette innovation eut un grand succès. Les riches bourgeois s'empres-

Première création de rentes sur l'état; origine de la classe des rentiers.

Digitized by Google

sèrent d'apporter leur argent. Telle fut l'origine des *rentes sur l'Hôtel-de-Ville* auxquelles ont succédé les rentes sur l'état. Cet établissement donna naissance à une classe particulière de citoyens, dispensée de travail, exempte des soins que donnent les propriétés territoriales, mais disposée par sa situation à suivre et scruter les opérations du gouvernement, et par conséquent à se mêler dans toutes les agitations politiques. Le chancelier du Prat imagina encore une autre ressource; c'était d'augmenter le nombre des offices de finance. Un édit du 31 janvier 1522 érigea dans le Parlement de Paris une quatrième chambre composée de deux présidens et de dix-huit conseillers.

Campagnes d'Italie de 1521 à 1523.

La guerre avait commencé en Italie par la malheureuse campagne de Lautrec en 1521, que la défection des Suisses força de se retirer sur le territoire de la république de Venise. Ces mêmes auxiliaires le forcèrent, en 1522, de livrer la bataille de Bicoque qu'il perdit [1]. La campagne de 1523 ne fut pas plus heureuse, et en 1524, l'amiral Bonnivet fut battu à Romagnano. Tous ces évènemens ont été racontés ailleurs [2].

Trahison du connétable de Bourbon.

Nous avons dit qu'une des principales causes de l'issue malheureuse de la campagne de 1523 en Italie, avait été la trahison du connétable de Bourbon qui avait forcé François Ier à rester en deçà des Alpes, et fait confier le commandement de l'armée à un homme qui n'avait pas les talens nécessaires pour cela. C'est

[1] Voy. vol. XV, p. 23. [2] Voy. *Ibid.*, p. 25.

Digitized by Google

ici le lieu de faire connaître le motif et les circonstances de cette trahison.

La maison de Bourbon issue du fils cadet de S. Louis, se partagea en trois branches, dites de *Bourbon*, de *Montpensier* et de *Vendôme*, dont la dernière seulement, à laquelle appartenait Henri IV, existe encore. La branche aînée s'éteignit en 1503, par la mort du duc Pierre II, qui originairement avait porté le nom de sire de Beaujeu. Son héritière, Susanne, épousa le chef de la branche de Montpensier, Charles, que François Ier nomma, en 1514, connétable de France. Réunissant ainsi les apanages et biens allodiaux des deux branches de sa maison, Charles de Bourbon possédait les duchés de Bourbonnais, d'Auvergne et de Chatelleraut, les comtés de Montpensier, de Mercœur, de la Marche, de Clermont en Beauvoisis, de Forez, de Beaujolais et la principauté de Dombes. Dans ces vastes domaines il jouissait des plus belles prérogatives; sa cour, qu'il tenait à Moulins, était brillante comme celle d'un souverain [1]. Son épouse, après avoir vu mourir plusieurs enfans qu'elle lui avait donnés, décéda en 1521; elle confirma dans son testament la donation de tous ses biens qu'elle lui avait faite par son contrat de mariage. Cette donation fut attaquée, non quant aux apanages, mais quant aux biens qui étaient entrés dans la maison par mariages ou achats. Ce fut Louise de Savoie, mère du roi qui les réclama comme héritière des trois derniers ducs de Bourbon de la branche aînée, dont elle était la

[1] Il était effectivement souverain pour Dombes.

Digitized by Google

nièce [1]. Le procès étant pendant au parlement, le procureur général du roi intervint pour réclamer toute la succession comme revenant au roi à différens titres. Quoique sa demande fût dirigée contre Louise de Savoie aussi bien que contre le connétable ; celui-ci pouvait la regarder comme faite à l'instigation de cette princesse quand il vit que le roi disposait en faveur d'elle du comté de la Marche que le parlement avait adjugé par provision au connétable.

Cette cour traîna la procédure en longueur parce qu'elle voulait porter le connétable à transiger avec la mère du roi ; on assure même qu'on proposa au prince âgé de trente-deux ans, d'épouser Louise de Savoie qui, à quarante-sept ans, avait encore des restes de beauté, et qui possédait l'Angoumois, la Touraine, l'Anjou et le Maine ; mais il rejeta cette proposition en se servant de propos outrageans pour l'honneur de Louise [2]. Comme, indépendamment du procès qu'on lui suscitait et qu'il regardait comme l'effet d'une persécution, on lui avait donné d'autres motifs de mécontentement pour lesquels il s'était retiré de la cour, il s'abandonna au désir de se venger qui l'entraîna dans la révolte.

[1] Marguerite, sa mère, était fille de Charles I, et par conséquent sœur de Jean II, de Charles II et Pierre II, les trois derniers princes de la ligne aînée. Louise de Savoie était par conséquent cousine germaine de Susanne, mais celle-ci la précédait.

[2] Le connétable était épris des charmes de la comtesse de Châteaubriand qui lui préférait Bonnivet, lequel, « faisant la cour à toutes les dames, n'inspirait pas de jalousie au roi. »

Digitized by Google

Lié avec la famille de Croi[1], puissante dans les Pays-Bas, il s'adressa à elle pour traiter avec l'ennemi de son pays. Adrien de Croi, seigneur de Beaurain, fut l'entremetteur de cette trame, et porteur d'un traité signé par l'empereur et le roi d'Angleterre, qui stipulait que le connétable épouserait Éléonore, sœur du premier et reine douairière de Portugal, âgée seulement de vingt-trois ans, laquelle lui apporterait une riche dot ; et comme ces deux souverains se proposaient de partager la France entre eux, il aurait pour sa part, outre les terres qu'on lui contestait, la Provence et le Dauphiné à titre de roi. Le Languedoc, la Bourgogne, la Champagne et la Picardie étaient réservés à Charles-Quint ; tout le reste devait passer sous la domination anglaise[2]. La conspiration devait éclater aussitôt que le roi aurait passé les Alpes pour se mettre à la tête de son armée.

C'était vers le milieu de l'année 1523. François Ier, en se rendant à Lyon, passa par Moulins, résolu d'emmener avec lui le connétable dont les liaisons avec Beaurain avaient transpiré. Bourbon ayant refusé de l'accompagner, parce qu'il prétendait être malade, François, avec toute la franchise de son caractère,

[1] La maison de Croi fait remonter son origine à Marc, petit-fils de Béla II, roi d'Hongrie, qu épousa Catherine d'Airaines et Croi en Flandre, et prit le nom de Croi. En 1486, cette maison obtint le titre de prince d'Empire, mais ne fut jamais immédiate. La branche aînée possède aujourd'hui le comté de Dülmen sous souveraineté prussienne.

[2] Voy. vol. XV, p. 22.

Digitized by Google

lui fit connaître les soupçons qui s'étaient élevés contre lui. Il lui parla avec toute l'effusion de l'amitié, et comme le connétable s'épancha en protestations de fidélité accompagnées de sermens, il se fit donner sa parole qu'il le suivrait dès que sa santé le lui permettrait. Il laissa auprès de lui un gentilhomme chargé de donner régulièrement au roi des nouvelles de sa santé, mais aussi pour le surveiller. Le connétable trompa ce gentilhomme sur l'état de sa santé et alla s'enfermer dans Chantelle, place forte, d'où il se prépara à exécuter ses projets.

Dans l'intervalle la conspiration fut trahie par l'imprudence d'un conjuré, et le roi fit marcher des troupes pour investir Chantelle; le connétable averti à temps s'évada sous un travestissement et se rendit en Franche-Comté. La duchesse de Lorraine, sa sœur[1], voulant le retenir au bord de l'abîme, se rendit à Lyon pour le réconcilier avec le roi; François Ier s'y prêta avec une grâce parfaite, promit de faire rendre au connétable tous ses biens, de lui faire justice sur tous ses griefs, et d'oublier le passé s'il venait sur-le-champ reprendre sa place dans les conseils et dans les armées. Mais la mauvaise étoile du connétable prévalut, il était déjà trop criminel pour revenir sur ses pas.

Déjà il avait fait passer en Champagne 12,000 lansquenets, que Guillaume comte de Furstemberg lui amenait, afin qu'ils se réunissent avec l'armée d'Angleterre qui, sous le commandement de Richard de la Pole, duc de Suffolk, avait traversé la Somme et sem-

[1] Renée, épouse du duc Antoine.

Digitized by Google

blait menacer Paris. En même temps les troupes espagnoles se préparaient à investir Fontarabie, qui depuis la conquête que Bonnivet en avait faite[1] était toujours entre les mains des Français.

Jamais peut-être la France ne se trouva dans un plus grand danger que dans ce moment. François Ier ne perdit pas courage. Abandonnant le commandement de l'armée destinée à la conquête du Milanais à l'amiral Bonnivet, des talens duquel on avait une opinion que ce favori ne méritait pas, il s'établit à Lyon comme au centre des opérations, détacha le duc de Vendôme[2] pour couvrir Paris, envoya des renforts au maréchal Lautrec qui défendait les provinces méridionales, et à Claude de Lorraine, duc de Guise[3], qui veillait sur la Bourgogne et la Champagne, et pressa l'arrivée de 10,000 Suisses qu'il avait demandés.

Le duc de Suffolk qui était venu jusqu'à l'Oise fut bientôt forcé de quitter la France, tant par les manœuvres habiles du vieux la Trimouille qui lui était opposé, que par suite d'une diversion que firent à

[1] Voy. vol. XV, p. 21.

[2] Charles de Bourbon, arrière-petit-fils de Louis de Vendôme, qui avait hérité Vendôme de sa mère (voy. vol. IX, p. 33). François I avait érigé, en 1515, le comté de Vendôme en duché. Charles fut l'aïeul de Henri IV.

[3] Frère d'Antoine, duc de Lorraine, et souche de la maison de Guise; à l'époque dont nous parlons, Guise n'était encore qu'un comté; mais nous lui donnons le titre sous lequel il est plus connu.

Digitized by Google

l'Angleterre les Écossais, ces fidèles alliés de la France. Les 12,000 lansquenets que Bourbon avait envoyés en Champagne, furent taillés en pièces ou chassés par le duc de Guise. Du côté du midi, Lautrec par son activité extraordinaire fit manquer le plan des Espagnols de prendre Bayonne et Bordeaux; la seule ville de Fontarabie leur fut livrée par trahison, au mois de janvier 1524.

Bataille de Pavie, 1525.

Les malheurs de la campagne de 1523 furent cause qu'en 1524 les Français virent l'ennemi sur leur propre territoire. Marseille fut assiégée; il est vrai que l'issue de cette campagne ne fut pas glorieuse pour leurs ennemis. Ils les suivirent en Italie et rentrèrent dans Milan, le 26 octobre. Quatre mois après, le 24 février 1525, la guerre fut terminée par le désastre de Pavie qui coûta la liberté au roi[1].

Régence de Louise de Savoie.

Quand Louise de Savoie reçut de son fils la lettre laconique qui renfermait ce peu de mots : « Madame, tout est perdu, fors l'honneur; » elle en fut tellement abattue qu'on craignit pour sa vie. Mais bientôt maîtrisant sa douleur, elle s'acquitta avec courage des fonctions de régente dont le roi l'avait chargée en partant. Elle appela à la tête du conseil, le duc de Vendôme, qui, par la trahison du connétable, se trouvait chef de la maison de Bourbon, et qui par la mort du duc d'Alençon était devenu premier prince du sang. Tous les ordres de l'état s'empressèrent de donner à la régente des preuves de fidélité et de dévouement.

[1] Voy. vol. XV, p. 26. Le duc de Suffolk fut tué dans cette bataille.

Digitized by Google

Moyennant les sacrifices pécuniaires que firent les corps particuliers, on put mettre les frontières en état de défense, ce qui fut le principal pour le moment.

Aux conditions exagérées que Charles-Quint fit proposer à son prisonnier pendant qu'il était encore à Pizzighetone, la régente en opposa d'autres qui étaient très-avantageuses pour Charles. Elle offrait une cession absolue des droits du roi sur le royaume de Naples ; une cession pareille de ses droits sur Milan, Gênes et Asti, à condition que l'empereur en donnerait l'investiture à Henri, second fils de François Ier, en faveur du mariage de ce prince avec Marie de Portugal, nièce de l'empereur ; une renonciation à la suzeraineté sur la Flandre et l'Artois ; la restitution de Hesdin [1] et un désistement des droits de la couronne sur Douai, Lille et Orchies. François Ier ayant été transporté en Espagne, Louise de Savoie y envoya une ambassade chargée de traiter de la paix avec Charles-Quint. Jean de Selve, premier président du parlement de Paris, en fut le chef. L'empereur nomma pour négocier avec lui, Mercurin Gattinara, son chancelier.

Paix de Moore avec les Anglais, 1525.

La régente négociait en même temps en Angleterre. Henri VIII s'était enfin aperçu qu'il suivait une fausse politique en contribuant à l'agrandissement de Charles-Quint. Le cardinal Wolsey, qui avait été déjoué dans deux élections papales, animait son maître contre l'empereur avec un zèle pareil à celui qu'il avait montré à le servir. Cependant ne voulant pas avoir l'air de rompre sans raison avec son allié, Henri forma des prétentions

[1] Voy. vol. XV, p. 21.

Digitized by Google

qui durent être refusées. Il demanda que l'empereur l'aidât à conquérir la Guienne, qu'il exécutât le mariage convenu avec sa fille Marie, et qu'il lui livrât le roi de France, ainsi que cela avait été convenu aux traités de Windsor de 1521 [1]. Ces demandes ayant été refusées, Henri VIII conclut, le 30 août 1525, avec la régente, à Moore en Herfordshire, une alliance défensive contre tous leurs ennemis, et la régente promit à Henri VIII le paiement de deux millions d'écus d'or. Le parlement de Paris mit les droits du roi captif à couvert contre les stipulations onéreuses de ce traité, en faisant consigner une protestation sur ses registres.

Traité de paix de Madrid, 1526.

La conduite de Charles-Quint envers son prisonnier ne fut rien moins que généreuse. On le tenait dans le château de Madrid sous une garde sévère, et l'empereur refusa de le voir avant que les principales conditions du traité ne fussent réglées. Le roi en conçut tant de chagrin qu'il tomba dans une maladie dangereuse. Les médecins engagèrent enfin l'empereur à aller le voir et à lui faire espérer sa prompte délivrance.

Les ministres de Charles-Quint n'étaient pas d'accord sur la marche que ce prince devait suivre dans les négociations avec son prisonnier. Quelques-uns, et nommément son confesseur, votèrent pour un traitement généreux. Tel n'était pas le sentiment de Gattinara. D'après lui l'empereur devait renoncer à ses projets de conquête sur l'Italie, et se contenter d'être

[1] Voy. vol. XV, p. 22.

Digitized by Google

l'allié intime des princes et républiques de cette presqu'île, pour les empêcher de se jeter dans le système français; en revanche, il devait se faire céder le duché de Bourgogne, affaiblir tellement François Ier qu'il ne pût jamais devenir dangereux, et ne lui accorder la liberté que lorsque toutes les conditions convenues seraient remplies.

La première partie de ce conseil était fort sage, mais Charles-Quint voulait garder Milan et avoir la Bourgogne, tandis que François Ier persista à ne rien céder de ses possessions héréditaires. Il avertit même l'empereur qu'une pareille cession, dans le cas qu'il la signerait, ne serait jamais sanctionnée par les États-généraux et devait être regardée comme nulle[1]. Il offrit de renoncer à l'Italie et à la suzeraineté de l'Artois et de la Flandre, de réintégrer le duc de Bourbon dans ses terres et d'épouser Éléonore, sœur de Charles-Quint, qui lui apporterait en guise de dot les prétentions de l'empereur sur la Bourgogne.

Marguerite d'Angoulême, duchesse douairière d'Alençon[2], sœur de François Ier, s'était rendue à Madrid pour consoler son frère dans sa prison, peut-être aussi pour adoucir l'empereur. On l'avertit sous main que les politesses dont on l'accablait n'avaient d'autre motif que de la tromper, afin qu'elle prolongeât son séjour au-delà de son sauf-conduit. Elle résolut donc de partir secrètement et en toute hâte. François la

[1] D'après la loi fondamentale de 1500. Voy. p. 125.

[2] Charles, dernier duc d'Alençon, était mort en 1525, après avoir échappé de la bataille de Pavie.

Digitized by Google

chargea de porter en France un acte daté du mois de novembre par lequel il abdiquait la couronne en faveur de son fils.

Pour montrer que son abdication était un acte sérieux, François Ier ordonna à ses plénipotentiaires de rompre les négociations, et demanda à l'empereur une maison sans faste où il pût finir tranquillement ses jours. Quel que soit l'effet que l'abdication du roi ait produit sur Charles-Quint, les mouvemens que se donnait Clément VII pour former une alliance contre lui, lui firent désirer un accommodement avec son prisonnier. Le mariage de François Ier avec Éléonore de Portugal trouva quelques obstacles de la part du duc de Bourbon qui était venu en Espagne pour presser l'accomplissement de son union avec cette princesse. La mort de Pescaire qui eut lieu au mois de novembre 1525, fournit à l'empereur un moyen de trancher cette difficulté. Il offrit à l'ex-connétable le commandement général en Italie, et promit de lui donner l'investiture du duché de Milan, à condition qu'il renonçât à ses prétentions sur la main d'Éléonore.

Le désir de François Ier de sortir de captivité lui inspira finalement la résolution d'accepter les conditions que Charles-Quint lui dictait, convaincu qu'il trouverait dans l'opinion publique en France et dans les dispositions des autres puissances des prétextes pour s'y soustraire ensuite. Après avoir secrètement protesté contre la violence qu'il éprouvait, il signa, le 14 janvier 1526, le traité de Madrid. En voici les

Digitized by Google

conditions. François Ier cède à l'empereur et à ses héritiers des deux sexes, en pleine souveraineté, le duché de Bourgogne avec le Charolais[1], Noyers et Château-Chinon [2], ainsi que l'Auxerrois, promettant de les livrer dans les six semaines qui suivront sa mise en liberté; il renonce à la suzeraineté sur les comtés de Flandre et d'Artois, à ses droits sur Milan, Asti, Gênes et Naples, ainsi qu'à ceux de la France sur Tournay, Hesdin, Lille, Douai et Orchies, et retire sa protection au roi de Navarre. Il s'engage à fournir à l'empereur, pour son expédition d'Italie, 14 galères et 4 galions, 500 hommes d'armes et 200,000 écus d'or; et comme Charles-Quint devait au roi d'Angleterre trois termes, chacun de 103,305 écus d'or, de l'indemnité que par le traité de Windsor de 1521 il avait promis de lui payer pour la cession de Tournay, François Ier s'engage à satisfaire Henri VIII[3]. Charles-Quint promet de rendre la liberté au roi avant le 10 mars 1526, à condition qu'au même moment où il sortira d'Espagne, il sera remis à l'empereur des ôtages pour sûreté de l'accomplissement des conditions du traité, savoir au choix de la reine-mère, soit les deux fils aînés du roi, soit le Dauphin tout seul, avec douze individus nommés; c'étaient tous les généraux distingués que la France possédait alors, Charles, duc de Vendôme; François, comte de S. Pol et duc d'Estouteville, son

[1] Voy. p. 5 de ce vol.

[2] Ou le district de Morvan en Nivernais.

[3] C'était le même paiement que la régente avait déjà promis par son traité du 30 août 1525.

Digitized by Google

frère; Jean Stuart, duc d'Albanie; les maréchaux de Lautrec, Anne de Montmorenci [1] et Robert Stuart, comte de Beaumont le Roger, dit le maréchal d'Aubigny [2]. Lorsque les conditions du traité seront toutes accomplies, l'empereur rendra les ôtages. François Ier lui confiera, en signe de vraie amitié, son troisième fils, le duc d'Angoulême, pour être élevé en Espagne.

L'empereur, de son côté, renonce aux prétentions qu'il pouvait former sur les villes de la Somme, sur Péronne, Montdidier et Roye; les comtés de Boulogne, Guines et Ponthieu. Il donnera au roi, pour épouse, Eléonore, douairière de Portugal, sa sœur, en la dotant des comtés de Mâcon et Auxerre et de la ville de Bar-sur-Seine : ces terres passeront aux enfans mâles qui seront procréés de ce mariage. L'infante Marie, fille d'Éléonore, épousera le dauphin François.

Le roi promet de restituer au duc de Bourbon tous ses biens, terres et seigneuries, tels qu'il les possédait originairement, et de lui rendre et faire rendre les fruits perçus.

Les deux souverains contractent une alliance défensive contre tous leurs ennemis, et s'assisteront réciproquement de 500 hommes d'armes et 10,000 piétons.

Aussitôt que le roi sera en liberté, il ratifiera et

[1] Premier duc de Montmorenci.

[2] Cousin et gendre de Robert Stuart, sire d'Aubigny. Voy. Vol III, 309; XVI, 85.

Digitized by Google

jurera la paix, le dauphin la ratifiera de même, lorsqu'il aura atteint l'âge de quatorze ans. Le traité sera enregistré au parlement de Paris. A défaut de cet enregistrement en quatre mois, le roi se reconstituera prisonnier. Les deux monarques se soumettent aux censures ecclésiastiques, s'ils violent leurs engagemens.

Louise de Savoie, à laquelle on avait laissé le choix de donner comme ôtages ses deux petits-fils, ou un seul et tous ses bons généraux, choisit plutôt en reine qu'en mère : elle sentit parfaitement qu'en privant la France de tous ses capitaines, elle la priverait des moyens de rompre une paix si préjudiciable au bien-être du pays.

L'échange de François Ier contre ses deux fils [1] qui étaient alors âgés de sept et de six ans, se fit, le 16 mars 1526, au milieu de la Bidossoa, qu'on regarde comme formant la frontière entre la France et l'Espagne. On laissa à peine au roi le temps d'embrasser ses enfans; il s'élança sur un cheval, et arriva presque d'un trait à Bayonne, où la cour l'attendait. Sommé par les ministres impériaux qui l'avaient suivi, de ratifier le traité de Madrid, il répondit qu'il voulait auparavant prendre l'avis de ses sujets. Il convoqua d'abord une assemblée de notables à Cognac, lieu de sa naissance. Pendant que les personnes convoquées s'y rendaient, Capino de Capo, nonce du pape Clément VII, et un ambassadeur de la république de Venise, proposèrent au roi une alliance pour forcer l'em-

Sainte ligue de Cognac, 1526.

[1] François Dauphin, et Henri.

Digitized by Google

pereur à lui rendre ses fils contre une rançon équitable. On conclut alors cette sainte ligue de Cognac du 22 mai 1526 [1], par laquelle le roi renonça volontairement et à certaines conditions au royaume de Naples et au duché de Milan : au premier, en faveur du pape; au second, pour François Sforce. La fameuse campagne de 1527, la prise de Rome par les troupes impériales, et la mort du connétable de Bourbon, en furent les résultats [2].

Assemblée des notables de Cognac, 1526.

L'assemblée des notables étant réunie à Cognac, en 1526, les députés de Bourgogne déclarèrent que le roi n'avait pas le pouvoir d'aliéner cette province, et que le serment qu'il avait prêté était nul, comme contraire à celui qu'il avait prêté lors de son sacre et aux lois fondamentales de la monarchie. Les ambassadeurs de l'empereur, en présence desquels cette déclaration fut faite, sommèrent le roi de remplir l'engagement qu'il avait pris de se constituer de nouveau prisonnier.

En signant le traité du 22 mai 1526, François n'avait véritablement d'autre but que de forcer Charles-Quint à se désister de la Bourgogne et à lui rendre ses enfans. En conséquence, il lui fit offrir deux millions d'écus d'or, en échange de cette province, l'accomplissement de tous les autres articles de la paix de Madrid et un parfait désistement des affaires d'Italie, laissant à l'empereur la faculté de garder le duché de Milan ou d'en disposer librement. Charles-Quint qui se trouvait dans une position embarrassante, tâcha de gagner du temps; il se donna l'air de vouloir renoncer

[1] Voy. vol. XV, p. 53. [2] Voy. vol. XV, p. 58.

Digitized by Google

à la Bourgogne, et marchanda sur la somme, jusqu'à ce qu'il eut envoyé une forte armée en Lombardie et que sa flotte fût arrivée à Naples.

Traité de Londres, 1527.

Comme la paix de Moore[1] avait été conclue pendant la captivité de François Ier, elle fut remplacée par un autre traité que ce monarque et Henri VIII signèrent à Londres, le 18 novembre 1527. Toutes les conditions de la première furent confirmées; mais indépendamment des deux millions stipulés à Moore, François Ier s'engagea pour lui et ses successeurs de payer à Henri VIII, tant qu'il vivrait, la somme de 50,000 écus d'or par an, et à ses successeurs 25,000. Le roi d'Angleterre, tout en conservant le titre de roi de France, renonça en son nom et en celui de ses successeurs à toute prétention au royaume de France. Ainsi fut terminée une dispute qui avait durée deux siècles.

Renonciation de l'Angleterre à ses prétentions à la France.

Assemblée des notables à Paris, 1527.

Cependant le roi ayant besoin d'argent, soit pour payer à l'empereur la rançon offerte, soit pour lui faire la guerre, convoqua pour le 16 décembre 1527, à Paris, une assemblée très-brillante de notables, et leur demanda conseil pour savoir s'il devait rendre la Bourgogne, ou persister dans l'offre des deux millions d'or, ou retourner à Madrid et abdiquer en faveur de son fils. Les députés, après avoir délibéré sur les propositions du roi, répondirent, le 17 et 18 décembre, que le roi n'avait pas le droit de céder la Bourgogne, ni le pouvoir de se constituer prisonnier, parce que toute la nation s'y opposerait; ils lui offri-

[1] Voy. vol. XV, p. 53 et suiv.

Digitized by Google

vent les deux millions d'écus d'or, auxquels le clergé déclara vouloir contribuer 1,300,000 livres.

Ce fut alors qu'éclata la seconde guerre entre François Ier et Charles-Quint.

4°. *Seconde guerre entre François Ier et Charles-Quint*, 1527—1529.

Expédition de Lautrec dans le Milanais et à Naples.

La seconde guerre entre François Ier et Charles-Quint, commença par des défis personnels que ces deux monarques se firent, et par les reproches de déloyauté qu'ils s'adressèrent. L'histoire de cette provocation qui n'est pas dans nos mœurs, a quelque chose de mystérieux qui nous empêche de voir clairement de quel côté fut le tort dans les idées du temps. Il est probable que le public n'a jamais bien connu la vérité sur cette affaire, et que les deux monarques ont eu des secrets qu'ils n'ont pas voulu porter au grand jour. Nous passons le tout sous silence, parce qu'il faudrait entrer dans beaucoup de détails, sans parvenir finalement à un résultat.

Expulsion des Français de Naples.

L'expédition du maréchal Lautrec dans le Milanais en 1527, et à Naples en 1528, l'expulsion des Français de ce royaume et de Gênes en 1528, sont les principaux évènemens de cette guerre, que la paix de Cambrai, du 3 août 1529, termina. Nous en avons parlé dans une section particulière[1].

Paix de Cambrai de 1529.

En vertu de la paix de Cambrai, les enfans de France furent échangés contre 1,200,000 écus d'or, premier à-compte de leur rançon. On perdit quatre mois à compter, peser, vérifier chacune de ces espèces,

[1] Voy. vol. XV, p. 53 suiv.

Digitized by Google

parce que les Espagnols prétendaient avoir été avertis que le chancelier du Prat en avait fait frapper qui n'étaient pas comme il avait été stipulé, à 22 $\frac{3}{4}$ carats, et à 60 $\frac{1}{2}$ au marc. Enfin les deux princes furent délivrés au commencement de juillet 1530. Ils furent amenés au roi par la reine Éléonore qui, pendant leur séjour en Espagne, en avait eu soin et à laquelle ils s'étaient attachés comme à une mère. Le mariage de François Ier avec cette princesse fut célébré, le 6 juillet, sans aucune pompe, à Verrière, couvent situé près du Mont-de-Marsan.

Réunion de la Bretagne à la France, 1532.

Ce fut dans l'intervalle qui s'écoula entre la paix de Cambrai et la troisième guerre avec Charles-Quint, que fut consommée la réunion du duché de Bretagne à la couronne. En conséquence de l'acte de donation de 1515 [1], confirmé par testament de la reine Claude, le dauphin François avait hérité de ce duché en 1524, de manière cependant que le roi, comme tuteur de son fils, en avait la jouissance et l'administration. Les États du duché consentirent, le 4 août 1532, qu'il fût réuni à perpétuité à la couronne de France, à condition que les privilèges de la province fussent confirmés et maintenus. Le roi prononça la réunion, au mois de septembre 1532, promettant qu'il ne lèverait jamais d'imposition sur le duché sans le consentement des États, qu'il maintiendrait la juridiction du parlement, sauf les appels qui de tout temps en avaient été portés à celui de Paris.

Entrevue de Marguise avec le roi d'Angleterre.

François Ier eut en 1532 et 1533 deux entrevues

[1] Voy. p. 158 de ce vol.

Digitized by Google

qui firent une grande sensation en Europe. La première eut lieu, le 19 octobre 1532, à Marquise, entre Boulogne et Calais, avec le roi d'Angleterre. Les deux princes passèrent trois jours ensemble à Boulogne, et ensuite quelques jours à Calais, et se donnèrent réciproquement mille témoignages d'amitié. Henri VIII qui méditait son projet de séparation d'avec le saint-siège, employa toute son éloquence à persuader François Ier de se joindre à lui pour faire schisme. Il avait avancé 290,000 écus d'or pour la rançon des deux princes français, ou plutôt il avait consenti à ce que cette somme, qui était préparée pour lui être payée d'après le traité de 1525, fût provisoirement employée à la rançon. Dans l'entrevue de Boulogne il en fit présent aux deux princes.

Entrevue de Marseille avec le pape, 1533.

La seconde entrevue fut plus riche en conséquences. Le pape Clément VII venait de conclure avec Charles-Quint et les autres états de l'Italie, excepté Venise, une confédération pour le maintien de la tranquillité dans cette presqu'île. Quoiqu'elle fût tournée contre la France pour le cas où François voudrait faire revivre les prétentions auxquelles il avait renoncé par la paix de Cambrai, néanmoins Clément VII qui, dans son système de politique, avait besoin et du roi de France et de l'empereur, s'efforça de la représenter sous un autre jour, et François Ier qui, irrité de l'affront qu'il avait reçu à Milan, par le supplice d'un de ses agens[1], nourrissait dès-lors le projet de reprendre les armes, fut bien aise de se ménager un ami tel que le pape. Depuis quelque temps le mariage du duc d'Or-

[1] Voy. vol. XV, p. 99.

Digitized by Google

léans, second fils du roi, avec Catherine de Médicis, nièce du pape, et comtesse d'Auvergne [1], était convenu. Clément VII voulut amener lui-même au roi cette princesse, âgée alors de quatorze ans. L'entrevue devait avoir lieu à Nice; Charles-Quint y mit des obstacles. On loua alors des vaisseaux des chevaliers de S. Jean, que depuis quelque temps on appelait chevaliers de Malte, pour conduire le pape à Marseille; mais Charles-Quint demanda sur-le-champ ces vaisseaux comme lui étant nécessaires contre les Turcs. Enfin, le roi de France envoya une flotte commandée par le duc d'Albany, pour aller chercher le pape, la princesse et une partie du sacré collège. Le pape arriva à Marseille, le 8 octobre 1533, et y fit son entrée solennelle le 12 [2]. Le lendemain le roi fit la sienne, amenant avec lui Éléonore, son épouse [3] et ses trois fils. Il fit une tentative qui échoua,

[1] Bertrand I, de la maison de la Tour d'Auvergne, hérita en 1437, du *comté d'Auvergne* (Voy. Vol. IX, p. 24). Jean III, son fils, qui mourut en 1501, laissa deux filles, Anne et Madeleine. La première succéda dans le comté d'Auvergne, et épousa Jean Stuart, duc d'Albany ou comte de Marck, qui fut vice-roi d'Écosse, sous la minorité de Jacques V, roi d'Écosse. Comme elle n'en eut pas d'enfant, elle légua le comté à son héritière naturelle, savoir la fille de sa sœur Madeleine de la Tour. Madeleine avait épousé Laurent de Médicis, duc d'Urbin, et son héritière était Catherine de Médicis qui obtint ainsi le comté d'Auvergne qu'elle porta par son mariage dans la maison de Valois. La dernière héritière de cette maison, Marguerite, épouse de Henri IV, le donna au dauphin qui fut ensuite Louis XIII.

[2] Voy. vol. XV, p. 84.

[3] « Heleonora regina, serenitate, modestia, munditiis tanto rege dignissima. » PAUL. JOV.

Digitized by Google

pour réconcilier le pape avec Henri VIII. Le 27 octobre, le contrat de mariage fut signé, Catherine renonça à tous droits et prétentions qu'elle pourrait avoir en Italie, excepté le duché d'Urbin [1]. En même temps il fut convenu par un traité secret que le duché d'Urbin avec Parme et Plaisance, Modène et Reggio, Pise et Livourne seraient abandonnés aux nouveaux époux, et Clément VII s'obligea à fournir la moitié des frais nécessaires pour ces conquêtes. La mort du pape, arrivée le 26 septembre 1534, mit fin à ces projets; le mariage de Henri et de Catherine avait été consommé à Marseille [2].

[1] Pour l'intelligence de cette stipulation nous dirons que le duché d'Urbin, patrimoine de l'illustre famille de Montefeltre, avait passé, en 1508, par mariage, à François-Marie de la Rovère, neveu du pape Jules II. Léon X déclara, en 1516, ce prince déchu de son duché, à cause d'un meurtre qu'il avait commis, et donna le duché à son propre neveu, Laurent de Médicis, pour lui et ses héritiers. Laurent mourut en 1519, cinq jours après son épouse, qui venait de donner la vie à Catherine, la même dont nous parlons. Léon X fit alors administrer le duché d'Urbin par le légat de la Romagne, pour le donner un jour à Catherine de Médicis. Mais en 1522, sous le pontificat d'Adrien VI, François-Marie de la Rovère le reconquit et le transmit à ses héritiers. Clément VII, à qui les circonstances n'avaient pas permis de rétablir Catherine de Médicis, voulut au moins conserver ses droits par la stipulation insérée dans le contrat de mariage signé à Marseille.

[2] Comment PAUL JOVE a-t-il pu savoir le fait suivant : « Henricus quamquam ætate tenerior (il n'avait effectivement pas quinze ans) Catharinam, celebratis insigni ceremonia nuptiis, ex virgine mulierem prima nocte reddiderat? » François II, fils aîné de Henri II, ne naquit qu'au bout de dix ans de mariage.

Digitized by Google

Création de légions d'infanterie.

François Ier fit, par une ordonnance de l'année 1534, une innovation dans l'organisation militaire du royaume. Quoique par ses liaisons avec les princes d'Empire il eût beaucoup de facilité à avoir de l'infanterie allemande qu'on appelait lansquenets, il résolut de se procurer un fonds de milices nationales sur lesquelles il pût compter dans tous les temps. Il créa donc sept légions d'infanterie, chacune de 6,000 hommes, tous tirés de la même province, et il divisa pour cela le royaume en autant de provinces, savoir 1° Normandie; 2° Bretagne; 3° Picardie; 4° Bourgogne, Champagne et Nivernais; 5° Dauphiné, Provence, Limousin et Auvergne; 6° Languedoc; 7° Guienne et Gascogne. L'Ile de France, l'Orléanais, les provinces occidentales, comme l'Anjou, n'étaient pas comprises dans celles qui devaient fournir les légionnaires. Les 42,000 légionnaires se composaient de 12,000 arquebusiers et de 30,000 hallebardiers.

Première alliance avec la Porte Ottomane.

Ce fut aussi en 1536 que François Ier conclut, au grand scandale de la chrétienté, la première alliance avec le grand seigneur qui déjà, en 1525, lui avait offert ses secours pour le tirer de captivité. La chronique non imprimée de Marini Sanuto parle, sous la date du 2 février 1526, du départ de Constantinople d'un ambassadeur de France, dont aucune histoire occidentale ne fait mention[1]. Un second ambassadeur français, le capitaine Rincon, fut reçu, le 6 juillet 1532, par Soliman à Belgrad, et le troisième, Laforêt, en 1535, à Bagdad. Celui-ci suivit le sultan à Constan-

[1] Voy. HAMMER, *Gesch. des Osm. Reiches*, Vol. II, p. 48.

Digitized by Google

tinople au mois de janvier 1536 [1], où fut conclu le premier traité entre la France et la Porte, ou pour nous servir du protocole ottoman, où la sublime Porte accorda la première capitulation à la France. Son contenu ne fut pas publié; on ne connut même l'existence de ce traité que par l'accueil que le roi fit à des ambassadeurs ottomans qui vinrent porter à Paris la ratification du traité, ainsi que par les résultats qui se manifestèrent bientôt après. Les princes protestans en conçurent des soupçons contre le roi, et les partisans de l'empereur disaient hautement qu'il avait engagé les ennemis du nom chrétien à envahir la Hongrie. François Ier se justifia dans une lettre qu'il adressa aux princes protestans; il y dit que le but de ses négociations avait été de conclure avec la Porte une paix générale pour les chrétiens; que si la Porte s'y était refusée, c'était parce qu'elle avait remarqué que certaines personnes ne voulaient la paix avec les Turcs que parce qu'elles espéraient qu'elle faciliterait l'établissement d'un empire universel en Europe, dont l'Allemagne devait être le pivot. Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, que vers la fin de l'an 1535 il envoya à Smalcalde, fut chargé de donner aux princes les mêmes assurances.

5. *Troisième et quatrième guerres entre François Ier et Charles-Quint*, 1536—1544.

Guerre de Savoie et troisième guerre entre François I et Charles-Quint, 1535.

La guerre entre François Ier et le duc de Savoie fut le prélude de la troisième guerre avec Charles-Quint. On dit que ce fut le pape Clément VII qui, dans l'en-

[1] Le millésime de 1535, dans FLASSAN, doit être corrigé en 1536.

Digitized by Google

trevue de Marseille, fit le premier sentir au roi de France la nécessité de s'assurer de la Savoie et du Piémont, s'il voulait encore une fois pénétrer dans le Milanais. Charles III, duc de Savoie, qu'on a surnommé le Bon, lui en fournit bientôt un prétexte. Ce prince, frère consanguin de la mère de François Ier, était, comme ses prédécesseurs, lié d'intérêt avec la France, et rendit d'importans services à Louis XII et à François Ier. Mais depuis que ce dernier obligea le pape à révoquer des bulles par lesquelles, au préjudice de quelques diocèses français, il avait érigé des évêchés à Chambéry et à Bourg-en-Bresse, Charles flotta entre la France et l'Espagne, jusqu'à ce qu'en 1521, il épousa Béatrix de Portugal, sœur de l'impératrice. Cette princesse habile obtint un pouvoir absolu sur son époux : glorieuse de son alliance avec Charles-Quint et séduite par les promesses dont il flattait son ambition, elle entraîna le duc dans des liaisons qui n'étaient pas compatibles avec la neutralité dont une sage politique et la position de ses états lui faisaient un devoir. Lorsque le connétable de Bourbon leva l'étendard de la révolte contre son souverain, il trouva une faveur déclarée à la cour de Turin, et le duc et la duchesse mirent en gage leurs pierreries pour lui procurer l'argent avec lequel il leva ce corps de lansquenets qui contribua à faire gagner aux Espagnols la bataille de Pavie. Le duc écrivit à Charles-Quint, après cette bataille, des lettres de félicitations qui furent connues. Pour donner à ce monarque un gage de son dévouement, il envoya en Espagne son fils, Émanuel-

Digitized by Google

Philibert, pour l'y faire élever. Charles-Quint récompensa tant d'attachement en faisant présent, en 1531, au duc du comté d'Asti. Accepter cette donation, c'était se brouiller avec le roi de France dont ce comté était la dépouille.

Le moment de la vengeance arriva. En 1535, François Ier fit revivre la prétention qu'en 1508 à la mort du duc Philibert II, Louise de Savoie avait faite contre Charles III, son frère consanguin, relativement à la succession mobiliaire et allodiale, prétention qu'elle paraissait avoir abandonnée depuis que son fils était monté sur le trône de France. Elle réclamait à titre d'alleux la Bresse et toutes les possessions qui n'étaient pas irrévocablement unies à la couronne ducale. François Ier étendit bien plus loin ses prétentions; il y comprenait le comté de Nice, dépendant de la Provence, que les comtes de Savoie ne possédaient qu'à titre d'engagement [1] et une grande partie du Piémont qui avait appartenu à la maison d'Anjou. Ces répétitions inattendues furent un coup de foudre pour le duc qui était pris au dépourvu; Charles-Quint, son allié, se trouvait alors devant Tunis. Sans lui laisser beaucoup de temps pour aviser aux moyens de défense, les troupes du roi commandées par l'amiral de Brion [2] s'emparèrent de la Bresse, du Bugei et de la Savoie, pendant que, sous prétexte de secourir Genève où Charles III voulait usurper un pouvoir abso-

[1] Cela se rapporte au traité de 1419. Voy. vol. IX, p. 324.

[2] Philippe de Chabot, connu sous le nom d'amiral de Brion depuis qu'il avait succédé à l'amiral Bonnivet.

Digitized by Google

lu, les Bernois conquirent le pays de Vaud; les Fribourgeois, le comté de Romont avec Font, Wuissens, Surpierre, Rue et Chatel-S.-Denys; les Valaisins, le Chablais jusqu'à la Drance; la ville de Genève qui venait de se soustraire à la domination de son évêque, secoua aussi l'autorité que Charles III exerçait dans ses murs, comme comte génevois et vidame [1]. L'amiral passa le Mont-Cenis au plus fort de l'hiver et se rendit maître de la plus grande partie du Piémont et nommément, le 13 avril 1536, de Turin; Charles III se retira à Verceil : cette ville serait probablement tombée entre les mains des Français, si par une grande légèreté l'amiral ne s'était laissé persuader par le cardinal de Lorraine [2] de suspendre les hostilités. Ce prélat passait à Turin en se rendant en Toscane pour négocier la paix avec Charles-Quint : il n'avait aucune autorisation de donner un pareil ordre à l'amiral de Brion.

Trève de Nice, 1538.

Ce fut quelques mois après, que Charles-Quint entreprit sa seconde expédition en Provence, qui tourna aussi peu à son honneur que la première [3]. La guerre fut terminée, en 1538, par la trève de Nice [4]. Quoique conclue pour deux ans seulement, on pouvait la regarder comme une paix définitive après la réconciliation qui eut lieu entre les deux monarques à Ai-

[1] Voy. vol. XV, p. 384 et suiv.

[2] Jean, archevêque de Metz, frère du duc Antoine. Voy. vol. XV, p. 101.

[3] Voy. vol. XV, p. 25 et 101.

[4] Voy vol. XV, p. 103.

Digitized by Google

guesmortes en présence de la reine Éléonore et qui paraissait franche et cordiale [1].

Entrevue d'Aiguesmortes.

C'était le connétable Anne de Montmorenci, tout puissant à cette époque à la cour de France qui présida aux négociations de Leucate [2] et à celles de Nice. Il fut aussi admis à l'entretien secret d'Aiguesmortes. Regardant la réconciliation comme son ouvrage, il mit son honneur à la faire durer, et il suivit depuis ce moment envers l'empereur un système de complaisance qui a fait tort à sa réputation. Ce fut à son influence que Charles-Quint dut la sécurité avec laquelle il traversa la France vers la fin de 1539, et au commencement de 1540. Nous avons raconté comment Charles-Quint trompa à cette occasion Anne de Montmorenci [3]. On connaît ce mot de Triboulet, fou de la cour qui avait l'habitude d'inscrire sur ses tablettes les noms de tous les fous qu'il rencontrait. Le roi ayant remarqué qu'il y avait porté Charles-Quint, lui en demanda la raison. « Parce qu'il s'expose à passer par la France. » Mais que diras-tu, demanda encore le roi, si je le laisse passer sans lui faire de mal? Oh! répliqua le fou, j'effacerai son nom, et j'y mettrai le vôtre. Henri, dauphin, Charles, duc d'Orléans, le duc de Vendôme et le roi de Navarre [4], excités par la duchesse d'Étampes et par Diane de Poitiers [5] qui, pour la première fois de leur vie, étaient

Voyage de Charles-Quint en France, 1539.

[1] Voy. vol. XV, p. 103. [2] Voy. *ibid.*

[3] Voy. *ibid.*, p. 114.

[4] Henri II d'Albret, fils de Catherine de Foix.

[5] Maîtresses, l'une du roi, l'autre du Dauphin.

Digitized by Google

d'accord, formèrent le projet de s'assurer de la personne de l'empereur à l'insu du monarque : le connétable en empêcha l'exécution. « C'est presque l'unique fois que François Ier ait repoussé l'influence des femmes de sa cour, et sa conduite dans une occasion si délicate dévoile un des plus nobles caractères que nous présente l'histoire[1]. »

Charles-Quint dispose du Milanais.

Après avoir amusé le roi par de vaines négociations, Charles-Quint jeta le masque, en donnant, le 11 octobre 1540, l'investiture formelle du duché de Milan à son fils Philippe[2]; c'était fermer la voie à toute conciliation future. L'assassinat de deux ministres français, voyageant dans le Piémont, devint le prétexte de la quatrième guerre entre les deux rivaux : elle commença en 1542. François Ier qui depuis longtemps était en liaisons avec les Turcs, avait réclamé le secours de Soliman Ier, pendant qu'en 1541, il s'arrêtait à Bude. Polin, son ministre, revint de Constantinople sur une flotte de cent cinquante voiles, commandée par le célèbre Khaïreddin Barberousse, que Soliman envoyait au secours de son allié. Quelle fut l'indignation de l'Europe, lorsqu'on vit cette flotte musulmane se réunir, dans le port de Toulon, à une flotte française, commandée par le comte d'Enghien, et entreprendre avec elle le siège de Nice, place du duc de Savoie! Le 20 août 1543, elle fut obligée de capituler[3].

Quatrième guerre entre François I et Charles-Quint.

[1] Petitot.

[2] Voy. vol. XV, p. 116.

[3] La négociation de Polin paraît avoir été inconnue à M. de Flassan.

Digitized by Google

La bataille de Cerisolle, gagnée en 1544, par le comte d'Enghien [1], fit infiniment d'honneur aux Français; mais la ligue de Charles-Quint et de Henri VIII exposa la France, et Paris en particulier, au plus grand péril, puisque Charles-Quint se rendit maître d'Épernay et de Château-Thierry [2]. La paix de Crespy de 1544 termina enfin la longue contestation entre François Ier et l'empereur [3].

Paix de Crespy, 1544.

La guerre continua avec Henri VIII qui, fier de la conquête de Boulogne, refusait de faire la paix; mais averti que le dauphin marchait contre lui avec des forces considérables, il ne voulut pas s'exposer à une bataille, se retira, le 30 septembre, à Calais, et s'embarqua pour l'Angleterre. L'année suivante, François Ier fit faire de grands préparatifs pour assiéger Boulogne par terre et par mer. L'amiral Annebaut entreprit même une descente en Angleterre. Il débarqua, le 18 juillet 1545, dans l'île de Wight; il livra ensuite aux Anglais un combat naval qui ne fut pas décisif. Le maréchal Oudard de Biez ne fut pas plus heureux devant Boulogne; il ne parvint pas à achever la construction d'un fort qui devait fermer aux Anglais l'entrée du port.

Cession de Boulogne à l'Angleterre.

On commença à négocier en 1546. Les conférences eurent lieu entre Ardres et Guines, et la paix fut conclue, le 7 juin 1546 [4]. François Ier céda Boulogne aux Anglais jusqu'au 30 septembre 1554; il promit de payer au roi d'Angleterre, pour la restitution de cette

[1] Voy. vol. XV, p. 121. [2] Voy. vol. XV, p. 123.
[3] Voy. *ibid.* [4] Voy. p. 188 de ce vol.

Digitized by Google

ville et pour d'autres sommes dues jusqu'au 1er mai 1546, celle de deux millions d'écus d'or, et cela le jour où Boulogne serait rendue.

Ordonnance pour l'établissement de la loterie.

Deux ordonnances de François Ier tombent dans l'intervalle qui a séparé sa troisième guerre contre l'empereur de la quatrième ; elles ont été l'ouvrage de Guillaume Poyet qui, en 1538, avait succédé à Antoine du Bourg dans la charge de chancelier. Toutes les deux ont été rendues en 1539 : l'une, du mois de mai, établit les loteries, non ce qu'on appelle ainsi de nos jours, mais les ventes publiques de marchandises par le moyen de lots, ventes faites par des particuliers autorisés à cela, au moyen d'une rétribution payable à l'état. Les loteries d'argent, qui sont un peu plus modernes, étaient appelées *blanques*, parce que la plupart des billets n'étaient que des papiers blancs, sans chiffres. L'espèce de jeu qu'on nomme proprement loto, a été inventé, dans le dix-septième siècle, à Gênes.

Ordonnance de Villers-Cotterets, 1539.

La seconde ordonnance, du mois d'août, est connue sous le nom d'*ordonnance de Villers-Cotterets ;* elle avait pour objet la réforme de la procédure et la simplification des procès; elle régla les limites entre les tribunaux ecclésiastiqnes et les justices séculières, en détruisant tous les prétextes par lesquels les ecclésiastiques attiraient les affaires à leurs tribunaux; elle voulut que les actes publics, que jusqu'alors on rédigeait en latin, fussent désormais écrits en français, et devint ainsi une des principales causes des progrès de la littérature française, puisqu'elle engagea les magis-

Digitized by Google

trats à s'exprimer avec cette noblesse, cette pureté, cette précision et cette élévation qui distinguent tout ce qui émane des tribunaux français. L'ordonnance de Villers-Cotterets remédia à une grande confusion qui régnait dans l'état des citoyens des classes moyennes, en ordonnant aux curés de tenir des registres de baptême et de sépulture. Auparavant la naissance des grands était seule constatée avec quelque exactitude.

6°. *Commencement des troubles religieux en France.*

Différence entre les réformations de Luther et de Zwingle et Calvin.

La France est le premier pays, après l'Allemagne et la Suisse, où pénétra la révolution religieuse, communément appelée la réforme. Nous l'avons vue naître simultanément dans ces deux pays où elle fut prêchée par deux hommes qui ne se connaissaient pas, et qui suivirent deux marches différentes. Ces deux hommes, dont l'un a paru dans le nord de l'Allemagne, et l'autre en Suisse, furent Luther et Zwingle. Nous avons dit de quelle manière procéda chacun d'eux. Ici, il suffit de remarquer que la principale différence entre leur marche consiste en ce que l'un, Luther, n'a pas eu dans le principe l'intention d'attaquer la religion dans ses bases, mais que, sans méconnaître l'autorité de l'Église, il a voulu seulement déraciner des abus qui s'y étaient glissés, et que ce ne furent que la contradiction qu'il éprouva, la violence de son caractère, son orgueil et sa manie de disputer, comme disent les uns; ses progrès dans la recherche de la vérité, comme disent les autres, qui l'entraînèrent à attaquer un dogme après l'autre, jusqu'à ce qu'il parvint à ébranler les fondemens de la foi catholique qui est

Digitized by Google

l'autorité de l'Église; tandis que son confrère Zwingle, moins fougueux, mais plus prononcé et plus conséquent que Luther, dédaignant d'opérer une simple réforme, a commencé au point où, long-temps après lui, finit Luther, puisque, dès l'origine, il rejeta tous les anciens dogmes qu'il ne croyait pas trouver exprimés dans l'Évangile. Il en résulta que Luther a conservé une foule de cérémonies religieuses, établies par la seule autorité de l'Église ou des souverains pontifes, mais qu'il jugeait utiles et édifiantes ou au moins indifférentes; de ce nombre étaient l'usage des images et des cierges, celui des autels, du pain azyme dans la communion, la confession auriculaire [1], etc.; tandis que Zwingle, ne voulant s'écarter en rien de la perfection idéale qu'il voyait dans la simplicité de l'Église primitive, frappa d'anathème tout ce qu'elle n'avait pas établi.

Une autre différence dans la marche des deux réformateurs (et celle-ci est plus importante pour l'histoire politique), provient de la différence du régime sous lequel étaient placés les deux pays où les réformateurs ont établi le théâtre de leurs innovations. Luther vivait dans un état régi par un prince, et entouré de pays gouvernés de la même manière. Ces petits souverains jouissaient d'une autorité que leurs ancêtres, simples officiers civils ou militaires des rois d'Allemagne, avaient successivement usurpée, et dont

[1] La confession auriculaire, tolérée par Luther, sans en être ordonnée, n'a été abolie que successivement, et, en quelques endroits, par exemple à Berlin, au dix-huitième siècle seulement.

Digitized by Google

l'étendue n'était pas bien déterminée, ni la légitimité bien établie. Des écrivains de parti ont accusé les princes d'Empire du seizième siècle d'avoir favorisé la réformation par le désir de s'emparer des richesses ecclésiastiques : le reproche dont quelques exemples paraissent prouver la justice, n'est pas fondé, si on le généralise ; mais si ce ne fut pas l'avidité qui a jeté ces princes dans la réformation, un principe mis en avant par ses auteurs devait les rendre favorables à leur doctrine. En Allemagne, comme dans tous les pays catholiques, la puissance ecclésiastique appartenait aux évêques ; mais ce qui distinguait l'organisation de l'Église germanique, c'est que ces évêques n'étaient pas, comme ceux de France, d'Espagne, d'Italie, soumis, pour le temporel, à l'autorité de la puissance séculière. Princes eux-mêmes, ils réunissaient dans une partie de leurs diocèses qu'on appelait proprement leurs évêchés, les deux autorités, tandis que dans une autre, c'est-à-dire dans les principautés héréditaires sur lesquelles s'étendait leur autorité, ils étaient de simples pontifes. Comme les limites des deux pouvoirs, l'ecclésiastique et le séculier, ne sont pas si clairement tracées qu'on ne puisse facilement les dépasser ; comme il y a beaucoup d'institutions mixtes, tels que le mariage, les bénéfices, les ordres religieux, qui, selon le point de vue d'où on les envisage, appartiennent à l'une ou à l'autre des deux puissances, on pense bien qu'il devait naître un conflit entre la juridiction des princes séculiers et celle des évêques également princes, souvent d'un rang très-supérieur aux premiers,

Digitized by Google

et revêtus d'une considération bien plus grande. Ce conflit donnait lieu à une foule d'abus, de prétentions et d'usurpations. La doctrine de Luther remédiait à cet inconvénient. Regardant la puissance ecclésiastique comme une institution purement humaine, comme un attribut et une émanation de la souveraineté, les réformateurs la restituèrent dans toute son étendue aux princes qu'ils qualifiaient d'évêques de leur pays. Aussi le luthéranisme a-t-il toujours été regardé par les personnes qui l'ont jugé sans partialité, comme éminemment monarchique, et l'expérience a prouvé que l'accumulation des pouvoirs, sur laquelle il se fonde, peut devenir utile à la puissance absolue.

Il n'en fut pas de même de la doctrine de Zwingle qui commença sa réforme par bouleverser la puissance ecclésiastique comme abusive et usurpée; comme Luther il la remit entre les mains de l'autorité séculière; mais vivant dans une république, républicain zélé lui-même, il ne connaissait d'autre souveraineté que celle du peuple. Ainsi tandis que les successeurs de Luther établirent une espèce d'hiérarchie qui du pasteur remonte par degrés jusqu'au prince exerçant le pouvoir ecclésiastique dont il est revêtu, mais l'exerçant par le moyen d'un consistoire composé, à son choix, de membres laïcs ou d'ecclésiastiques, tout chez Zwingle est démocratique. L'autorité émane de la même source d'où découle la souveraineté. Qu'en résulta-t-il? C'est que si la réformation suisse convenait mieux aux républiques qu'aux gouvernemens monarchiques, d'un autre côté dans les monarchies où elle pénétra, elle créa un es-

Digitized by Google

prit opposé au gouvernement, et devint dans les mains des factions politiques un instrument très-propre au renversement des trônes.

Si l'on se pénètre de cette observation, on comprendra bien plus facilement les évènemens que nous aurons à rapporter dans les sections consacrées aux règnes des derniers rois de France de la maison de Valois. Les opinions des novateurs du seizième siècle furent d'abord connues en France par les écrits de Luther et des réformateurs de Wittemberg; mais du moment que Chauvin de Noyon, placé à la tête des réformateurs suisses, parvint à une si grande considération et gagna une telle influence que toute la secte des novateurs a été nommée d'après lui Calvinistes, ce ne fut plus que par les livres de ce républicain, écrits en français, que la nouvelle religion fut enseignée en France. Le luthéranisme resta entièrement inconnu en France jusqu'à la réunion de l'Alsace dont la population se composait en partie de Luthériens, mais ne renfermait que peu de Calvinistes, ou comme ils sont nommés dans les ordonnances des rois de France, de Prétendus réformés.

Dans aucun pays la réformation n'a engendré tant et de si cruelles guerres civiles; dans aucun elle n'a fait verser plus de sang qu'en France. Favorisée par les rois d'Angleterre, d'Écosse, de Danemark et de Suède, elle a été repoussée, maudite, persécutée par les rois de France. Comment expliquer un sort si différent, si ce n'est parce que les souverains du Nord ont reconnu dans la nouvelle religion, qui était celle de Lu-

Digitized by Google

ther, un moyen d'étendre et d'affermir leur puissance; tandis que le calvinisme s'est présenté en France sous un aspect hostile, escorté par les factions politiques et apportant des principes d'indépendance?

Précurseurs de la reformation en France.

Quand, vers 1520, le germe des opinions nouvelles fut porté en France, il tomba sur une terre bien préparée. La secte des Vaudois qui n'étaient que les précurseurs de Luther, quoique persécutée par le fer et le feu, s'était perpétuée dans le midi de la France et y avait de nombreux adhérens. Dans aucun pays les abus de la cour de Rome n'avaient été attaqués avec plus de force et de talent qu'en France; aucune Église n'avait défendu ses libertés avec plus de succès que l'Église gallicane. Au commencement de sa carrière Luther comptait avec une telle confiance sur l'assentiment des théologiens français que lorsqu'en 1519, il eut la fameuse dispute avec Eck [1], l'université de Paris fut un des deux corps savans au jugement desquels il provoqua. Quel fut son étonnement lorsqu'il vit paraître le décret de l'université de Paris du 15 avril 1521, qui le déclara hérésiarque et demandait que ses écrits fussent condamnés au feu!

Les Protestans regardent ordinairement comme un des précurseurs de la réformation en France, et comme un des fauteurs de leurs opinions, Jacques Lefebvre d'Étaples (*Faber Stapulensis*) qui, après avoir été professeur de philosophie à Paris, fut nommé grand vicaire à Meaux et ajourné, en 1525, dans l'affaire de Briçonnet dont nous parlerons tout à l'heure. Mais si

[1] Voy. vol. XIV, p. 53.

Digitized by Google

Lefebvre attaqua, comme les Protestans, quelques pratiques et opinions superstitieuses qui étaient en vogue de son temps, il ne paraît pas qu'il s'écarta de la foi catholique. Aussi François Ier faisait-il si grand cas de ce savant, qu'ayant appris dans sa captivité que le parlement l'avait ajourné, il lui adressa le 12 novembre une lettre déhortatoire; postérieurement il ne balança pas à le nommer précepteur de son troisième fils. La circonstance que Lefebvre passa les six dernières années de sa vie (1531—1537) à Nérac, où la reine de Navarre, soupçonnée d'avoir été secrètement attachée à la nouvelle religion, l'avait conduit, ne prouve autre chose sinon que cette princesse se plaisait dans la société de ce vieillard aussi modeste et pieux que savant et spirituel. Lefebvre est l'auteur de la première traduction française de la Bible.

Commencement des actes de rigueur contre les Protestans.

Le premier Français contre lequel l'autorité séculière sévit comme contre un adhérent de l'hérésie de Luther, mais non le premier qui paya son opiniâtreté de la vie, fut Louis de Berquin, conseiller de François Ier, qui, ayant traduit en français quelques ouvrages d'Erasme de Rotterdam, en y insérant des passages très-hardis que les originaux ne renfermaient pas, fut censuré une première fois par le parlement de 1523, et ensuite pour récidive une seconde fois, jusqu'à ce qu'enfin il fut brûlé en 1529.

Guillaume Briçonnet, fils de ce Guillaume Briçonnet ou du cardinal de S. Malo, dont nous avons parlé dans l'histoire de Charles VIII et de Louis XII [1],

[1] Voy. p. 81 de ce vol.

Digitized by Google

après avoir servi Louis XII et François Ier dans diverses négociations, se retira, vers 1521, dans son diocèse de Meaux, où il employa sa fortune considérable au perfectionnement de l'instruction publique. Il y fit venir quelques hommes célèbres de Paris, et entre autres Lefebvre d'Étaples. Parmi ces savans se glissèrent plusieurs adhérens de la doctrine de Luther, nommément Guillaume Farel qui devint ensuite un des réformateurs de la Suisse[1]. Ils y répandirent le luthéranisme et formèrent une communauté de trois cents individus. Aussitôt que l'évêque s'en aperçut, il assembla un synode et y condamna, en 1523, la doctrine de Luther; mais comme il voulut en même temps réprimer le dérèglement de mœurs des cordeliers de Meaux, ceux-ci le dénoncèrent au parlement comme fauteur d'hérésie. Il fut ajourné avec Lefebvre d'Étaples; celui-ci prit la fuite, Briçonnet sortit victorieux de l'accusation portée contre lui par le fanatisme des moines. Deux autres individus de la communauté dénoncée, ne furent pas si heureux; l'un, Jean le Clerc, fut fustigé pendant trois jours à Paris et marqué d'un fer chaud sur le front, et, comme il ne cessa de prêcher les doctrines nouvelles, supplicié en 1524; l'autre, Jacques Pavannes, fut brûlé vif en 1525.

Le parlement de Paris publia plusieurs décrets pour réprimer les progrès du luthéranisme : par l'un, qui est de 1523, il proscrivit la doctrine du réformateur de Wittemberg et ordonna de brûler ses écrits; par les autres, du 20 et 29 mars et du 24 novembre 1525,

[1] Voy. vol. XV, p. 371, 382, 387.

Digitized by Google

et du 15 février 1526, il ordonna aux évêques et archevêques du royaume d'établir dans leurs diocèses deux laïcs, membres d'une cour souveraine, et deux ecclésiastiques pour informer contre les adhérens de Luther dans leurs diocèses; défendit à tous les habitans du royaume de professer, favoriser ou défendre sa doctrine, sous peine, pour les ecclésiastiques, de l'exil et de la confiscation des biens, pour les laïcs de confiscation et de punition corporelle; et ordonna de livrer tous les exemplaires de traductions françaises de l'Ancien et du Nouveau-Testament.

Immédiatement après son retour de Madrid, François Ier donna une ordonnance pour que tous les procès concernant l'hérésie fussent portés d'abord devant les juges séculiers, parce qu'à l'hérésie se trouvait toujours joint le blasphême. Le parlement de Paris déploya depuis ce moment un grand zèle pour l'extirpation de l'hérésie. Le chancelier du Prat, en sa qualité d'archevêque de Sens, convoqua, le 3 février 1528, à Paris, un synode qui est connu sous le nom de synode de Sens, et qui condamna seize propositions hérétiques de Luther. A la même époque, François de Tournon, archevêque de Bourges, et Claude de Longvy, évêque de Mâcon, et vicaire-général de l'archevêque de Lyon, tinrent des synodes pour le même objet, à Bourges et à Lyon.

Les parlemens donnèrent de temps en temps quelques exemples de rigueur qui n'empêchèrent pas les nouvelles doctrines de faire de plus en plus des progrès. Quelques prosélytes fanatiques firent imprimer,

Digitized by Google

en 1534, en Suisse, en forme de placard, un libelle blasphématoire contre la messe et la transsubstantiation, et le firent afficher une nuit dans toutes les grandes villes du royaume. Ce qui donna à la chose la couleur d'un complot dont les rameaux étaient nombreux, c'est que les murs de toutes les rues de la capitale en furent tapissés; on en trouva un à la porte du château du roi à Blois. Cette impiété causa une grande rumeur; les hommes bien intentionnés en furent consternés; le roi en fut vivement courroucé et les magistrats sévirent avec une rigueur poussée jusqu'à la barbarie contre tous ceux qui, passant pour entachés des opinions nouvelles, étaient soupçonnés d'avoir eu part à ce sacrilège. On en brûla plusieurs à petit feu et on arracha aux plus instruits la langue, avant de les faire mourir. On fit à Paris une procession solennelle, où l'on porta la châsse de Ste Geneviève, comme on faisait quand l'état était dans le plus grand danger. François Ier harangua ses courtisans assemblés, et les exhorta à fuir toute communication avec une secte aussi dangereuse que celle de Luther.

Tout ce que parmi les novateurs il y avait de plus distingué par son esprit, trouva un asile en Béarn. François Ier avait marié, en 1527, au jeune Henri II d'Albret, roi de Navarre, sa sœur chérie, Marguerite, douairière d'Alençon, princesse accomplie par les charmes de sa figure et les grâces de son esprit, et qui avait été sa consolatrice pendant sa captivité en Espagne [1]. Marguerite elle-même était soupçonnée de

[1] Voy. p. 200 de ce vol.

Digitized by Google

favoriser les opinions nouvelles : mais il paraît qu'elle ne fut portée à recueillir chez elle les Protestans que parce qu'elle les regardait comme injustement persécutés et parce qu'elle se plaisait en leur société.

Cependant la politique mit François Ier en contradiction avec ses opinions religieuses. Lié avec les ennemis de l'empereur en Allemagne, il les protégeait dans ce pays, pendant qu'il les persécutait en France. Il est vrai pourtant que ces mêmes relations politiques, ainsi que sa tendre amitié pour la reine de Navarre, et l'ascendant qu'avait pris sur lui la duchesse d'Étampes, sa maîtresse, secrètement attachée aux doctrines nouvelles, adoucirent beaucoup les rigueurs de la persécution et furent cause que les édits ne furent pas exécutés dans toute leur force. Il y eut même, en 1534, une espèce de négociation entre la cour de France et Philippe Melanchthon, que l'auteur de la Vie de ce réformateur attribue à l'effet que la lecture d'un de ses ouvrages à laquelle le roi assista, doit avoir produit sur lui. Ce qui est sûr, c'est que Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, dans une lettre qu'il écrivit, le 1er août 1534, au nom du roi, au théologien de Wittemberg, le pria de dresser une profession de foi qui pût être communiquée aux théologiens français, et que quelque temps après, le 28 juin 1535, François Ier lui-même invita par une lettre très-grâcieuse Melanchthon à venir à Paris pour conférer avec quelques docteurs français sur les moyens de terminer les controverses religieuses. L'électeur de Saxe refusa au réformateur la permission de faire le voyage de France, en prétex-

Digitized by Google

tant la probabilité de la reprise des hostilités entre l'empereur et la France. Melanchthon adressa au roi un mémoire sur la possibilité d'une réunion, qui causa une grande fermentation et déplut aussi bien aux Protestans par les concessions que l'auteur y avait faites, qu'aux Catholiques par les propositions hérétiques qu'il renfermait.

Calvin paraît sur la scène.

Ce fut vers cette époque que l'homme qui dut devenir le chef de la réformation, parut sur la scène. Jean Chauvin, plus connu sous le nom de Calvin, naquit, le 10 juillet 1509, à Noyon. Il étudia à Paris, où Mathurin Cordier fut son principal maître; son père qui alors le destinait à l'Église, lui procura, lorsqu'il n'avait que douze ans, un petit bénéfice à la cathédrale de Noyon, et, six ans après, la cure de Pont l'Évêque; mais ayant ensuite changé d'idée sur la carrière de son fils, il l'envoya à Orléans où il étudia le droit avec un très-grand succès, sous Pierre l'Étoile ou Stella, un des plus grands jurisconsultes de son temps. Il continua cette étude à Bourges sous André Alciat. Melchior Wolmar de Rothweil, Luthérien qui professait dans cette ville, lui enseigna le grec, et le confirma dans les opinions religieuses dont un de ses parens, Pierre-Robert Olivetan l'avait déjà imbu. Il s'appliqua aussi aux langues hébraïque et syriaque. Après la mort de son père, en 1533, il retourna à Noyon, d'où il alla bientôt après à Paris, et, ayant renoncé à la jurisprudence, se mit à prêcher la nouvelle doctrine. Un discours qu'il composa pour Nicolas Cop, recteur de l'université, ayant été censuré par la Sor-

Digitized by Google

bonne, il chercha un refuge à Nérac; il se fixa ensuite pour quelque temps à Saintes, mais craignant des persécutions, il quitta, en 1535, la France, s'établit d'abord à Bâle, fut nommé, en 1536, adjoint de Guillaume Farel, premier pasteur réformé que les Génevois avaient nommé en secouant l'autorité de leur évêque. En 1538, le sénat de Strasbourg l'appela pour prêcher l'Évangile aux nombreux Français qui, fuyant la rigueur des lois contre les novateurs, s'étaient réfugiés dans cette ville. Cependant il retourna, en 1541, à Genève et y resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1564. Ce fut dans cette ville que par ses prédications, par ses écrits, et surtout par la considération personnelle qu'il acquit, il devint le chef des Réformés, c'est-à-dire de cette branche de la nouvelle religion qui se distingua des Luthériens ou adhérens de la confession d'Augsbourg par le régime démocratique de ses églises, et par le rejet non-seulement de la transsubstantiation des Catholiques, mais aussi du dogme de la présence réelle, quoique mystique, des Luthériens.

La publication de l'Institution de la religion chrétienne écrite par Calvin, en français, avec une élégance peu commune dans ce temps, et répandue dans toute la France, est l'époque des progrès rapides que le calvinisme fit dans les hautes classes de la société. L'effet que ce livre produisit engagea le roi à publier l'édit de Fontainebleau du 1er juin 1540, qui est le premier édit de proscription lancé contre les Protestans. Cet édit ordonna à tous les juges séculiers du royaume

Digitized by Google

d'informer contre les adhérens de Luther, leurs fauteurs et receleurs ; donne à ces juges pouvoir de juger les hérétiques de toute condition avec le même droit qu'exerçaient les évêques, leurs vicaires et les inquisiteurs ecclésiastiques ; déclare la doctrine des hérétiques criminelle de lèse-majesté divine et humaine, séditieuse et rebelle, et étend la peine du crime de lèse-majesté aux fauteurs, receleurs et aides des hérétiques. Cet édit fut confirmé et renforcé par deux édits subséquens donnés à Lyon, le 30 août 1542, et à Paris, le 23 juillet 1543, et les bûchers s'élevèrent dans plusieurs villes de France.

Massacre des Vaudois.

Ces exécutions ne furent rien en comparaison d'un forfait atroce qui fut commis à la même époque dans le midi de la France, et qui est une tache ineffaçable du règne de François Ier. Dans un coin du royaume, au milieu des Alpes qui séparent le Dauphiné du Piémont, il s'était conservé un petit troupeau de Vaudois, ignoré du reste de la France. Leurs ancêtres, fuyant les bûchers de l'inquisition, avaient défriché ce canton sauvage et l'avaient changé en un district riche en blé, vin et huile. Doués de mœurs paisibles et douces, ils vivaient en bonne intelligence avec leurs voisins catholiques. Ils avaient une espèce de pasteurs qu'ils nommaient Barbes, c'est-à-dire Oncles. De temps à autre le clergé catholique essaya de les faire revenir de leurs erreurs ; et sous la minorité de Charles VIII, un légat du pape entra, à la tête de gens armés, dans leurs paisibles demeures. L'effroi se répandit parmi les Vaudois ; quelques-uns abjurèrent leurs er-

Digitized by Google

reurs, la plupart prirent la fuite; ceux qu'on put arrêter furent massacrés; les plus agiles se sauvèrent sur des montagnes escarpées d'où, après le départ du légat, ils redescendirent dans les vallées. Lorsqu'en 1501, Louis XII traversa le Dauphiné à la tête d'une armée, le parlement et le clergé le supplièrent de détruire ce repaire d'hérétiques. Le roi Père du peuple, voulut connaître ces gens avant de les punir; il envoya Guillaume Paroi, son confesseur, accompagné d'un magistrat, pour s'informer sur les lieux de la religion et des mœurs de ce petit peuple. Sur le rapport de ces commissaires, le roi s'écria en jurant : Ils sont meilleurs chrétiens que nous! et il ordonna de jeter dans le Rhône toutes les procédures commencées contre eux.

Vers 1530, le bruit de la réformation opérée en Suisse étant parvenu dans leurs vallées, les Vaudois envoyèrent des députés pour entrer en communication avec la nouvelle secte. Ces députés conférèrent à Bâle avec OEcolampadius, à Strasbourg avec Capito et Bucer, à Berne avec Barthold Haller qui, étonnés de la grande analogie que la doctrine des Vaudois avait avec celle des Calvinistes, corrigèrent le système religieux des premiers pour le rendre entièrement conforme au leur et conclurent une union avec eux; mais ils leur donnèrent un conseil pernicieux, lorsque, pour faire voir au monde que la doctrine des Calvinistes n'était pas aussi nouvelle que les Catholiques le prétendaient, ils les engagèrent à sortir de l'obscurité en faisant imprimer à Neuchâtel leur profession de foi et une édition de la Bible de Lefebvre, et

Digitized by Google

corrigée par Olivetan. Cette démarche imprudente leur attira l'animadversion du parlement d'Aix qui leur appliqua les édits contre les hérétiques, en fit brûler quelques-uns, marquer d'un fer ardent quelques autres. Enfin, en 1540, l'archevêque d'Aix se plaignit de ce qu'ils maltraitaient les moines qui se rendaient à Cabrières, à Mirandol, et dans une trentaine de villages des environs; le parlement prit, le 18 novembre 1540, un arrêt par lequel il ordonna que les Vaudois fussent exterminés, leurs femmes et leurs enfans privés de la liberté, leurs biens confisqués, et, dit l'arrêt, attendu que le lieu du Mirandol est notoirement la retraite et le réceptacle de tous ceux qui professent ces sectes damnables et réprouvées, la cour ordonne que ce lieu sera rendu désert et inhabitable, que toutes les maisons seront brûlées et démolies, et que tous les châteaux, retraites et bois seront rasés à deux cents pas à la ronde. L'exécution de cet arrêt rigoureux fut suspendue par le refus du comte de Grignan, gouverneur de la Provence, d'y prêter la force armée, et par les scrupules de Barthélemy Chassanée, premier président du parlement. Dans l'intervalle le clergé sollicita l'exécution de l'arrêt. François Ier chargea Guillaume du Bellay, gouverneur du Piémont, de prendre sur les lieux de nouvelles informations : il résulta de ses recherches qu'à la vérité les Vaudois professaient des opinions religieuses erronées, mais qu'ils étaient irréprochables dans leurs mœurs, laborieux, sujets fidèles, qu'ils payaient exactement les impositions. Sur ce rapport, le roi, par un rescrit daté de Fontaine-

Digitized by Google

bleau, du 8 février 1541, leur accorda un répit de trois mois pendant lesquels ils devaient se présenter devant l'archevêque, et demander à être réconciliés à l'Église.

La chose traîna jusqu'à ce que le parlement reçut un nouveau président dans la personne de Jean Meinier, baron d'Oppède qui, à sa magistrature, joignit le commandement militaire de la Provence, en l'absence du comte de Grignan. Cet homme féroce présenta à François Ier les Vaudois comme une peuplade très-dangereuse, et lui arracha enfin, en janvier 1545, l'ordre de mettre à exécution l'arrêt du parlement de 1540. Il s'associa pour cette expédition ce capitaine Polin ou baron de la Garde qui, en 1541, avait été envoyé à Constantinople [1], et l'avocat du roi Guérin. Ces trois hommes pénétrèrent dans la vallée à la tête d'un corps de troupes, exterminèrent sans pitié les habitans de tout sexe et de tout âge, après avoir exercé d'horribles barbaries sur eux, brûlèrent leurs maisons, détruisirent leurs cultures et dévastèrent entièrement ce petit canton. Les bourgs de Cabrière et de Mirandole et vingt-deux villages disparurent sans laisser de traces; 4,000 hommes au moins périrent; 800 des plus robustes furent réservés pour être enchaînés sur les galères. Le nom de Vaudois disparut en France; car ce qui en resta se mêla avec les Calvinistes.

Cette effroyable exécution, qu'on peut regarder comme la première cause des guerres civiles qui déso-

[1] Voy. p. 318 de ce vol.

Digitized by Google

lèrent la France, souleva la nation entière contre Oppède et ses complices ; elle effraya la cour ; mais la duchesse d'Étampes, maîtresse du roi, n'osa le porter à la rigueur, dans la crainte de faire connaître ses liaisons avec les Calvinistes. D'Oppède et Polin obtinrent, par le crédit du cardinal de Tournon, une déclaration du roi qui devait les mettre à l'abri de toutes recherches. Cependant la conscience de François resta chargée de ce fardeau, et sur son lit de mort il recommanda à son fils de punir les auteurs de ce forfait. On leur fit en effet le procès sous le règne suivant, mais d'Oppède et Polin furent acquittés, grâce à la protection que leur accorda le duc de Guise ; Guérin fut pendu pour un autre crime, en 1554.

L'impunité des coupables laissa dans le cœur des Protestans un ressentiment profond que nous verrons éclater à la première occasion.

Origine de la censure des livres.

En 1543, la faculté de théologie de l'université de Paris, rédigea une profession de foi en vingt-neuf articles, relatifs aux points controversés entre les Catholiques et les Protestans ; soixante-quatre docteurs la signèrent ; le roi la fit promulguer par un édit comme règle de foi. La faculté publia ensuite un catalogue des livres qu'elle avait censurés depuis que les opinions nouvelles avaient pénétré en France. L'autorité royale le sanctionna, et il fut défendu à tous les imprimeurs de France de publier aucun livre sans que le recteur et le doyen des facultés supérieures en fussent avertis ; et le recteur fut chargé de choisir deux maîtres de chaque faculté pour examiner les nouveaux

Digitized by Google

livres, chacun dans son département. Telle est l'origine de la censure des livres en France.

7. *Autres particularités du règne de François Ier, et de sa famille.*

Affermissement du pouvoir royal.

La puissance de la couronne fut affermie sous le règne de François Ier. Le gouvernement paternel de son prédécesseur avait inspiré au peuple une telle confiance, l'avait accoutumé à une telle soumission, qu'il ne regretta pas ces assemblées des États-généraux qui avaient souvent été le théâtre des plus vives disputes, sans produire aucun résultat utile. La direction que l'esprit public avait prise sous ce prince, ne changea pas sous son successeur. François Ier ne possédait pas toutes les vertus de Louis XII; cet esprit d'ordre, cette sage économie, cette répugnance de charger la nation d'impôts, qui avaient mérité à celui-ci le titre de Père du Peuple, lui étaient étrangers; mais ses qualités brillantes firent oublier qu'il lui manquait des vertus essentielles. François Ier était tellement pénétré du génie de sa nation; ses bonnes qualités et ses défauts appartenaient tellement au caractère français; sa tournure et son imagination chevaleresque couvraient si bien ses imperfections, qu'on ne trouva pas ses défauts moins aimables que ses vertus. Si le nom de François Ier n'éveille pas l'idée du meilleur des rois, il en rappelle le plus aimable : son ambition, ses entreprises hasardées, ses succès flattèrent la vanité nationale; la constance dont il fit preuve dans le malheur, le rendit l'idole du peuple.

Les grands du royaume avaient perdu l'habitude de

Digitized by Google

ces associations politiques qui, sous les règnes précédens, avaient si souvent exposé la sûreté du trône. Le pouvoir qu'on acquiert par la faveur du monarque était le seul objet de leur ambition, le seul motif de leur rivalité. On se disputait une place dans le ministère, comme une occasion de servir avec éclat le prince. Au lieu de conspirer contre l'état, on ourdissait des trames pour perdre un favori, pour éloigner une maîtresse et pour la remplacer par une autre. François Ier organisa une espèce de police secrète qui, ayant des agens dans toutes les provinces, lui fournissait des informations sur les individus qui par leur naissance, leur crédit et leurs talens y exerçaient de l'influence, afin que quand l'occasion s'en présentait, il pût les attacher à ses intérêts et gagner leur affection en les chargeant de quelque emploi, de quelque commission, à laquelle on les jugeait propre. Ces émissaires non-seulement tâchaient, par leur exemple et par leurs discours, de maintenir dans le devoir les esprits remuans; mais ils avertissaient aussi le roi des dispositions du peuple des provinces, de ses plaintes, de ses désirs, enfin de tout ce qui pouvait le faire sortir de cette soumission dont il avait pris l'habitude. Le roi était averti de tout ce qui se passait, et il l'était ordinairement à temps. Aucune faction aristocratique ne pouvait s'élever, aucun corps ne pouvait se rendre formidable au milieu de cette surveillance continuelle. Lorsque Charles de Bourbon se laissa entraîner à la rébellion par le désir de la vengeance et par l'ambition, ce fut avec l'étranger qu'il fut obligé de conspirer. Il aurait été dangereux sous

Digitized by Google

les précédens règnes de mécontenter un connétable de France; sous François Ier, Anne de Montmorenci sentant son crédit diminuer à la cour, se retira tranquillement dans ses terres, attendant qu'il plût au monarque de le rappeler.

Le concordat de 1516 qui trouva tant d'antagonistes dans la nation, devint une des principales bases de l'autorité royale, en mettant le haut clergé dans la dépendance absolue du roi. Il fut aussi la cause de la grande considération à laquelle l'ordre épiscopal s'éleva, depuis que les prélats étaient dispensés de faire la cour aux électeurs pour gagner ou acheter leurs suffrages. Il dépendit dès-lors du roi d'appeler à de hautes fonctions des hommes d'une fidélité, d'une piété et d'une érudition éprouvées; et au lieu de devenir des courtisans, comme craignaient le parlement et l'université, ils cessèrent d'être les flatteurs de leurs subordonnés.

François Ier évita de convoquer les États-généraux du royaume; il s'en tint à des assemblées de notables par lesquelles il obtenait tout ce que les premiers auraient pu lui accorder, sans risquer une opposition de la part de personnes qu'il avait choisies lui-même, et qui attendaient de lui seul leur avancement. Il éprouva plusieurs fois de la part du parlement de Paris une résistance qui le contraria beaucoup et le força de déployer tout l'appareil de son autorité. Quoiqu'on ne trouve pas à cette époque la moindre trace de cette prétention formée postérieurement par les parlemens, d'être une assemblée des États-généraux sur le petit

Digitized by Google

pied, néanmoins, lorsqu'en 1524 François Ier chargea la duchesse d'Angoulême, sa mère, de la régence du royaume pendant son absence, le parlement s'avisa d'ajouter quelques modifications à l'édit du roi. Après son retour de la captivité, il publia, le 24 juillet 1525, un édit qui enjoignit au parlement de se restreindre à l'administration de la justice, sans se permettre de modifier les édits qui lui étaient renvoyés. On laissa cependant à ce corps le droit de faire des remontrances; c'était un moyen de consoler la nation de la perte de ses libertés. Depuis le règne turbulent de Charles VI, l'usage s'était introduit de faire enregistrer les ordonnances royales au parlement de Paris [1], parce que chacune des factions qui dominaient alternativement croyait ainsi sanctionner son pouvoir. C'était une formalité à laquelle on n'attacha aucune idée claire.

Influence de François I sur la littérature.

François Ier est regardé comme le créateur de la littérature française. Nous examinerons dans une section particulière de ce chapitre l'état des lettres en France dans le quinzième et le seizième siècle. Ici nous nous bornerons à consigner ce qui est personnel à François Ier.

L'instruction littéraire de François Ier avait été négligée pendant la première éducation qu'il reçut au château d'Amboise [2]. Il sentait parfaitement ce qui lui manquait, et il savait y suppléer par la grande facilité de sa conception et par un talent particulier qu'il avait de s'approprier par la conversation les connaissances d'autrui. Il en acquit de cette manière suffi-

[1] Voy. vol. VIII, p. 198. [2] Voy. p. 155 de ce vol.

Digitized by Google

samment pour apprécier les sciences et pour en prendre le goût. Il se délassait des soins du gouvernement en s'entretenant avec des gens de lettres qu'il admettait à sa table et à ses promenades, et qu'il associait à ses voyages. Il aimait surtout l'histoire naturelle, mais il ne la regardait que comme un amusement; elle n'avait pas encore pris le rang d'une science.

Parmi les savans étrangers qu'il appela en France, se trouvait le Grec Jean Lascaris; il l'adjoignit au célèbre Guillaume Budé, pour former une bibliothèque à Fontainebleau. Ce même Lascaris et plusieurs hommes de lettres français allèrent, par son ordre, chercher des manuscrits en Italie, en Grèce, en Asie. Il chargea Lascaris de faire venir de la Grèce un certain nombre de jeunes gens destinés à être élevés avec la jeunesse française, à qui ils devaient inspirer le goût de la littérature grecque.

François Ier fonda, vers l'année 1530, dans l'université de Paris, quatre chaires qui n'y existaient pas encore, savoir pour la langue hébraïque, les lettres grecques, l'éloquence latine et les mathématiques [1]; et tandis que jusqu'alors les professeurs n'avaient d'autres rétributions que celles que leur payaient les

[1] François Vatable et Pierre Danes, élève de Lascaris et de Budé, obtinrent les chaires, le premier de l'hébreu, l'autre du grec. Un peu plus tard, le célèbre Pierre Galand fut nommé professeur d'éloquence latine. Danes, dont le nom se prononce Danès, quoique homme fort savant, est moins connu par ses livres que par une répartie très-heureuse qu'il fit au concile de Trente à un évêque italien. Voy. chap. XII de ce livre.

Digitized by Google

élèves, il assigna à chacun de ces professeurs 200 écus d'or d'appointement. Mais il avait formé, par les conseils de du Chatel, devenu son lecteur après avoir été son précepteur, le projet d'un établissement où des professeurs de toutes les sciences fussent réunis dans une même enceinte avec six cents élèves nourris aux dépens de l'état. Un édifice capable de contenir tant de personnes et tout ce qu'il fallait pour l'instruction de cette jeunesse, devait être construit sur le terrain de l'hôtel de Nesle, où se trouvent aujourd'hui le palais de l'Institut et l'hôtel de la Monnaie. Il devait porter le titre de collège royal, et être doté de 50,000 écus de rente, moyennant un certain nombre de bénéfices qu'on y appliquerait. L'exécution entière de ce plan fut empêchée par plusieurs obstacles qui s'élevèrent, et à cause des réclamations de l'université qui n'ayant pas alors les moyens de donner des cours gratuits, qu'elle n'obtint que sous la régence du duc d'Orléans, au commencement du dix-huitième siècle, craignait de perdre ses auditeurs. François Ier mit, en 1539, Robert Étienne à la tête de l'imprimerie royale, et fit de grandes dépenses pour cet établissement.

François Ier protégeait les arts comme les lettres. Il fit venir en France le célèbre Léonard de Vinci; il le combla de bienfaits, et reçut ses derniers soupirs. Il fit de vains efforts pour attirer en France Jules Romain. Benvenuto Cellini exécuta sous ses yeux de beaux ouvrages d'orfèvrerie [1]. François encouragea

[1] Un des plus fameux de ces ouvrages était une salière ou plutôt un petit plateau en or, représentant d'une manière allégorique l'u-

Digitized by Google

Jean Goujon qui, trois ans après la mort du roi, s'immortalisa par la sculpture de la fontaine des Innocens. François Ier fit bâtir les châteaux de Fontainebleau, de S. Germain, de Chambord, de Follembray, de Villers-Cotterets et de Madrid; il conçut aussi le plan de rebâtir le Louvre; mais il ne put qu'en jeter les premiers fondemens.

Mort de François I.

En 1538, François Ier avait eu quelque commerce avec une bourgeoise de Paris, qu'on ne connaît que sous le nom de la belle Ferronnière. Le mari de cette femme, qu'on dit avoir été avocat, transporté de jalousie, alla chercher dans un lieu de débauche une maladie qu'on ne savait pas guérir alors; il la communiqua à sa femme qui en mourut au bout de quelques mois, après en avoir infecté le roi. Depuis ce moment, François ne traîna plus qu'une existence triste et douloureuse. Il succomba à ses infirmités, à l'âge de cinquante-deux ans, le 31 mars 1547, à Rambouillet, où il voulait se reposer, en allant de Loches à S. Germain, qui était sa résidence ordinaire. Lorsqu'il se sentit mourir, il fit appeler le dauphin, et après plusieurs autres exhortations, il lui recommanda surtout trois choses, d'abaisser les Guises, de ne pas trop élever les Montmorenci et de se défier de tout seigneur calviniste.

Sa famille.

François Ier avait perdu, en 1524, Claude de

nion de la Terre et de l'Océan. Charles IX le donna, en 1570, à l'archiduc Ferdinand, qui avait épousé, par procuration du roi, l'archiduchesse Élisabeth, fille de Maximilien II. Il fait partie du musée d'Ambras, à Vienne.

Digitized by Google

France, sa première épouse, modèle de vertu, de douceur et de piété. Cette fille de Louis XII n'était nommée par le peuple que *la bonne reine*. Elle n'eut jamais le moindre empire sur son époux auquel elle donna sept enfans. Elle avait été contrariée dans ses affections les plus chères par un attachement que le roi prit dès la première année de son règne pour la belle comtesse de Châteaubriand, issue de la maison de Foix, une de ces dames que leurs maris avaient conduites à la cour, pour les montrer aux fêtes que donnait le jeune roi. Elle était sœur des maréchaux Lautrec et Thomas de Lescun, ainsi que d'André de Lesparc qui fut si malheureux en Navarre [1]. Elle partagea l'empire que la duchesse d'Angoulême, sœur du roi, exerçait sur ce prince jusqu'à son départ pour ce voyage d'Italie qui lui coûta la liberté. Ses brouilleries avec la mère du roi, remplirent la cour de troubles, et furent cause de la haine de la duchesse pour Lautrec, que la France paya si chèrement.

Éléonore d'Autriche ou d'Espagne que le roi épousa en 1530, était une princesse belle, bonne et aimable qui prit la bonne reine pour modèle et devint la tendre mère des enfans qu'elle avait laissés et dont l'aîné de ceux qui vivaient encore, n'avait que douze ans et le plus jeune sept, lorsqu'elle vint à la cour de France, comme un ange de paix [2]. Respectée du roi, elle ne

[1] Voy. vol. XV, p. 21.

[2] Théodore de Bèze fit pour elle ce distique où il la compare à Hélène.

Utraque formosa est, sed re tamen altera major,
Illa serit lites, Heleonora fugat.

Digitized by Google

put jamais gagner son cœur qu'une autre femme plus jeune lui avait enlevé. Elle n'eut pas d'enfant du roi auquel elle survécut de onze ans, fixée en Espagne où on lui permit de se retirer.

Une intrigue dirigée, non contre Éléonore, mais contre la comtesse de Châteaubriand, avait privé cette reine du cœur de son époux, avant même la célébration de leur mariage. Pendant le séjour que François Ier, revenu de sa captivité, fit à Bayonne et Cognac, des personnes qui craignaient que la comtesse ne reprît son empire sur lui, lui firent remarquer Mademoiselle d'Heilly, jeune personne de dix-huit ans qui se trouvait dans la suite de la duchesse d'Angoulême. Belle, spirituelle, extraordinairement habile, mademoiselle d'Heilly captiva bientôt le roi et lui inspira une passion qui dura vingt ans. Le roi la maria à Jean de Brosse et donna aux deux époux le duché d'Étampes. Ce fut elle qui inspira à François Ier le goût de la littérature. Après la mort du roi, la duchesse d'Étampes se retira dans ses terres, et y vécut encore trente ans, professant publiquement le calvinisme.

On reproche avec raison à François Ier la manière dont il installait ses maîtresses à la cour, en leur y donnant un état et les introduisant dans la famille royale, exemple de dépravation qui n'a été que trop souvent imité par ses successeurs. La chambre des maîtresses était le centre de toutes les affaires et des grâces.

De ses trois fils, François, Henri et Charles, François Ier vit mourir les deux qu'il affectionnait davan-

Digitized by Google

tage. Le dauphin François mourut, en 1536, âgé de dix-huit ans, d'un verre d'eau à la glace qu'il avait bu après s'être fortement échauffé. Quoique cette mort n'eût rien que de naturel, on l'attribua cependant à un crime : le soupçon tomba sur Sébastien de Montecuculo, gentilhomme italien et échanson du prince. Ce malheureux appliqué à la question, avoua son crime avec des détails qui compromettaient les généraux de Charles-Quint et ce prince lui-même. L'histoire récuse tout aveu arraché par les tourmens ; mais plusieurs circonstances rendirent Montecuculo très-suspect, et prouvent qu'il avait communiqué avec des personnes de la cour de l'empereur.

Charles, duc d'Angoulême, et, depuis la mort du premier dauphin, duc d'Orléans, paya de sa vie l'imprudence d'avoir couché dans une chambre où venaient de mourir des pestiférés. Il expira, en 1545, à l'âge de quarante-deux ans.

De deux princesses laissées par Claude, l'une Madelaine, épousa, en 1534, Jacques V, roi d'Écosse, et mourut la même année. Marguerite, duchesse de Berry, qui survécut à son père, épousa par la suite le duc de Savoie. Cette princesse est trop chère aux lettres pour que nous ne lui consacrions pas quelques lignes. La France avait alors de grands jurisconsultes et des magistrats vertueux. Michel de l'Hopital à qui nous verrons bientôt jouer un rôle brillant comme chancelier de France, jouissait déjà sous François Ier d'une haute considération. La duchesse de Berry, jeune encore, sut discerner son mérite, et le nomma

Digitized by Google

son chancelier dans le duché de Berry. Elle avait la noble ambition de faire de l'école de droit de Bourges, une des plus brillantes qui eussent existé jusqu'alors. L'Hopital y appela par son ordre François Duaren, Breton, regardé comme le père de la jurisprudence en France, parce qu'à la barbarie des glosateurs, il substitua le développement des grands principes du droit romain, et Jacques Cujas, de Toulouse, le plus célèbre jurisconsulte français et peut-être du monde entier.

Digitized by Google

SECTION V.

Règne de Henri II, 1547—1559.

Puissance de la maison de Guise.

Avec l'avènement de Henri II au trône tout changea de face; de nouveaux ministres, de nouveaux favoris remplacèrent les anciens, et les conseils que François Ier, en mourant, avait donnés à son fils, furent oubliés. Il avait averti son successeur de l'ambition de la maison de Guise, et lui avait recommandé de l'humilier; mais sous Henri II cette maison s'éleva à un point de grandeur qui finit par devenir dangereux pour la monarchie. Claude d'Annebaut, amiral et maréchal de France, le meilleur citoyen du royaume, et le cardinal de Tournon, furent disgrâciés, au moins dans le premier moment. Le connétable Anne de Montmorenci fut rappelé de son exil volontaire [1] et mis à la tête du conseil. Gilbert Bayard, seigneur de la Font, secrétaire des finances, fut mis en prison pour s'être permis quelques plaisanteries sur la maîtresse du jeune roi. Le chancelier François Olivier de Leuville ne pouvant être destitué à cause de l'inamovibilité de sa charge, perdit les sceaux, que Henri II donna au cardinal Jean Bertrandi, qui fut le premier garde-des-sceaux en titre d'office [2]. Jacques de Coucy, seigneur de Vervins, qui avait rendu Boulogne aux

[1] Voy. p. 241 de ce vol.

[2] Mais non le premier magistrat qui ait eu la garde du sceau par commission et sans être chancelier. Voy. p. 156 de ce vol.

Digitized by Google

Anglais[1], fut, sur la déposition de témoins subornés, accusé de trahison et décapité, et le maréchal Oudard de Biez, son beau-père, aussi injustement impliqué dans le procès, et condamné à une prison perpétuelle. Le connétable rappelé, le duc d'Aumale[2], Charles de Lorraine, cardinal-évêque de Metz, et bientôt après archevêque de Rheims, son frère[3], et Jacques d'Albon de S. André, marquis de Fronsac, créé maréchal de France; telles furent les personnes qui se partagèrent la faveur du roi. Néanmoins tous les quatre, ainsi que Catherine de Médicis, épouse de Henri II, avaient moins de pouvoir sur le roi que sa maîtresse, Diane de Poitiers, fille de Jean de Poitiers, seigneur de S. Vallier; cette femme, veuve de Louis de Brezé, comte de Maulevrier, grand sénéchal de Normandie, étant venue à la cour à l'âge de trente-deux ans, avait réussi à subjuguer Henri, lorsqu'il n'avait que treize ans, et conserva cet empire jusqu'à la mort du roi, auquel elle survécut de sept ans. On a voulu

[1] Voy. vol. V, p. 121.

[2] François, duc d'Aumale, fils aîné de Claude, premier duc de Guise, succéda à son père en 1550. Il était encore simple duc d'Aumale lorsque, dans son contrat de mariage avec Anne d'Este, il se donna la qualité de duc d'Anjou, à cause de sa descendance d'Yolande, fille de René I d'Anjou.

[3] Claude, premier duc de Guise, laissa six fils, savoir *François*, duc d'Aumale, et, depuis 1550, duc de Guise; *Charles*, cardinal; *Claude*, qui, en 1550, prit le titre de duc d'Aumale; *Louis*, évêque de Troyes, ensuite cardinal et évêque de Metz; *François*, grand-prieur de l'ordre de Malte et amiral de France, et *René*, souche de la branche d'Elbœuf, qui ne s'est éteinte que de nos jours.

Digitized by Google

expliquer la singularité de cette liaison, en la réduisant à un commerce de sentiment et de confiance. Il est certain que l'influence de la grande-sénéchale sur le jeune prince avait été très-bienfaisante pour le dauphin; on peut dire qu'elle fit son éducation, en l'engageant à se défaire de la rudesse et de la dureté qui étaient dans son caractère. Toutefois, parvenu au trône, Henri témoigna à Diane qui avait alors quarante-sept ans, toute la passion d'un amant, flattant dans toutes les occasions sa vanité, portant ses couleurs aux tournois, faisant graver ses emblèmes sur ses meubles et même sur les façades de ses palais, comme pour indiquer qu'elle y régnait en souveraine. Il lui donna à vie le duché de Valentinois[1].

Révolte de la ville de Bordeaux.

Pendant que Henri II faisait une tournée dans les provinces orientales du royaume et jusqu'en Piémont, la gabelle qui peu de temps avant la mort de François Ier avait été introduite en Guienne, y causa un soulèvement général. Le premier mouvement eut lieu en Saintonge, d'où les traitans et les receveurs furent chassés. Il s'étendit delà en Angoumois, dans l'Agenois, en Guienne et en d'autres provinces où le peuple commit d'horribles excès contre toutes les personnes qui avaient eu le malheur de lui déplaire; mais les habitans de Bordeaux se distinguèrent par leur fureur. La populace pilla, le 28 août 1548, les maisons des riches, massacra plusieurs officiers du roi, et nommément Tristan de Monneins, lieutenant du roi de Na-

[1] Ce duché avait été réuni à la couronne après la catastrophe de César Borgia. Voy. p. 103 de ce vol.

Digitized by Google

varre, qui était gouverneur de la province. La cour employa d'abord des moyens de persuasion et de douceur pour calmer l'effervescence ; elle promit même une amnistie ; ces mesures produisirent un bon effet. Mais en même temps le connétable et le duc d'Aumale entrèrent dans les provinces soulevées à la tête de deux corps d'armée. Le duc d'Aumale, tempérant par une sage modération l'usage de ses pouvoirs, rétablit le calme et l'autorité du monarque dans la Saintonge, le Poitou et le pays d'Aunis ; mais le rigide connétable, brûlant du désir de venger la mort de son parent, le seigneur de Monneins, entra comme vainqueur à Bordeaux, fit désarmer les habitans, les déclara coupables de rebellion, anéantit tous leurs privilèges, les condamna à une amende de 200,000 livres, les priva de leurs cloches, suspendit le parlement pour un an, força cent-vingt citoyens les plus notables à déterrer avec leurs ongles le corps de Monneins et à le porter sur leurs épaules dans la cathédrale, et les condamna ensuite à la mort ou aux galères. D'autres villes furent punies avec beaucoup de sévérité ; mais ce n'était qu'à Bordeaux que Montmorenci avait des injures personnelles à venger.

Guerre avec l'Angleterre, 1549.

Les princes de Lorraine aussi avaient des intérêts de famille pour lesquels ils enveloppèrent la France dans une guerre avec l'Angleterre. Marie de Guise, leur sœur, veuve de Jacques V, roi d'Écosse, n'était pas encore régente [1], puisque Marie Stuart, sa fille, qui, âgée de sept jours seulement, avait été déclarée

[1] Elle ne le fut que depuis 1554.

Digitized by Google

reine le 14 décembre 1542, était sous la régence du comte d'Arran; en sa qualité de reine-mère, elle jouissait cependant d'une grande influence et partageait pour ainsi dire le pouvoir avec le régent. L'Écosse était en guerre avec Henri VIII, roi d'Angleterre, qui, les armes à la main, demandait la main de la jeune reine pour le prince de Galles. Les Guises voulaient donner leur nièce au dauphin François, et s'assurer ainsi une influence permanente. Pour rendre les Écossais favorables à ce projet, Henri II leur envoya, en mai 1548, un secours de 6,000 hommes, et gagna le comte d'Arran par une pension et par le don du duché de Châtellerault. Malgré l'opposition de plusieurs seigneurs écossais, le mariage fut résolu : les vaisseaux français qui avaient porté en Écosse le corps auxiliaire, amenèrent en France Marie Stuart, parvenue à l'âge de six ans, pour être élevée à la cour de Catherine de Médicis. Quand elle eut atteint l'âge nubile, on lui fit signer, le 4 avril 1558, à Fontainebleau, un acte secret par lequel elle protestait d'avance contre tout article relatif à la succession au trône que les États d'Écosse la forceraient à signer; elle déclarait qu'elle voulait que, si elle mourait sans héritier, son royaume passât aux rois de France. En vertu de son contrat de mariage, conclu le 19 avril, et suivi du mariage le 24 du même mois, ainsi que du consentement des États d'Écosse, le dauphin, âgé de quatorze ans, prit le titre de roi d'Écosse, et dès-lors on appela ce jeune couple le roi-dauphin et la reine-dauphine[1].

[1] Depuis cette époque la république de Venise conserva l'u-

Digitized by Google

En contractant une liaison si intime avec l'Écosse, il fallait mettre l'ennemi de ce royaume hors d'état d'exécuter ses projets ambitieux, en l'occupant ailleurs. La ville de Boulogne en fournit un prétexte. D'après le traité de 1546 [1], les Anglais devaient la rendre en 1554, contre le paiement de deux millions de couronnes. Henri II prétendit n'être pas tenu à cet accord, parce que la guerre que Henri VIII avait faite à François Ier était une attaque injuste. Profitant des embarras dans lesquels se trouvait le gouvernement anglais après la mort de Henri VIII, il se prépara à surprendre Boulogne. Ce projet transpira, et le régent d'Angleterre prit ses précautions. Néanmoins Henri II envahit, au mois d'août 1549, quelques forts situés entre Calais et Boulogne, pendant que Léon Strozzi [2] eut, près de l'île de Jersey, un combat avec la flotte anglaise. Au mois de septembre, Henri entreprit le siège de Boulogne; mais les pluies et les maladies le forcèrent bientôt à retourner à Paris, et Gaspard de Coligny, auquel il abandonna la direction du siège, le changea en blocus. Après la chute de Somerset, régent d'Angleterre, le comte de Warwick qui se trouvait à la tête des affaires, se servit d'Antoine Guidotti, négociant florentin, pour faire à la France des propositions de paix. Il est vrai que, par un vain point d'honneur, les historiens anglais ont prétendu que les premières ouvertures vinrent de la

sage de donner aux Dauphins de France le titre de roi-dauphin.

[1] Voy. p. 219 de ce vol.

[2] Fils cadet de Philippe dont il est question p. 260.

Digitized by Google

part du connétable; mais ce n'était pas la France qui, dans ce moment, avait besoin de la paix, c'était l'Angleterre; et l'issue des négociations prouve que ce fut cette dernière qui l'acheta par un sacrifice. Ces négociations avaient lieu entre Boulogne et la rivière de Lyenne, et le 24 mai 1550, on conclut un traité, en vertu duquel l'Angleterre rendit Boulogne et son territoire contre une somme de 400,000 écus d'or, pour frais de réparation; il ne fut plus question de la pension ou du tribut que la France avait payé jusqu'alors.

Boulogne est rendue à la France, 1550.

La même année où Marie Stuart fut envoyée en France pour y régner un jour, Henri II fit conclure un autre mariage dont à peine parlerait-on dans une histoire de France, si de cette union n'était né un prince dont le souvenir restera éternellement cher aux Français. Henri II d'Albret, roi de Navarre, et Marguerite de Valois, son épouse, n'avaient qu'une fille, née en 1532, et qui devait succéder un jour dans le Béarn, sous le nom de Jeanne II; elle fut mariée, en 1548, à Antoine, duc de Vendôme, chef de la maison de Bourbon [1], et premier prince du sang.

La protection que Henri II accorda au duc de Parme et aux protestans d'Allemagne, l'enveloppa dans une guerre avec Charles-Quint. Depuis 1545, la maison Farnèse régnait à Parme et à Plaisance. Octave

Guerre de Parme avec le pape.

[1] Fils de Charles, premier duc de Vendôme. Cette branche était devenue l'aînée de la maison de Bourbon, depuis la mort du connétable Charles, en 1527; mais elle ne prit pas le nom de Bourbon que Henri IV remit en honneur.

Digitized by Google

Farnèse, dépouillé, en 1547, de Plaisance par l'empereur, son beau-père, et craignant de l'être de Parme par le pape Jules III, se jeta entre les bras du roi de France qui, en 1550, mit garnison à Parme, sous le commandement de Paul de la Barthe, seigneur de Thermes. Ferdinand Gonzague, qui commandait les troupes impériales, assiégea, au mois de mai, la ville de Parme, pendant que celles du pape et de Cosme Ier de Médicis, commandées par Jean-Baptiste del Monte, neveu de Médicis, et par Alexandre Vitelli, mirent le siège devant la Mirandole. Pierre Strozzi [1], qui avait levé cinq compagnies italiennes en Piémont, alla, par une marche hardie et bien combinée, jeter des renforts dans Parme, et le maréchal Charles de Cossé-Brissac, gouverneur du Piémont, attaqua les places de sa province, qui, d'après la paix de Crespy, étaient restées entre les mains du duc de Savoie [2].

Non content de faire marcher ses armées contre le pape, Henri II l'attaqua d'une autre manière qui lui fut très-sensible. Jules III venait de convoquer de nouveau le concile de Trente [3], sans en prévenir le roi de France; c'était une démarche contraire aux engagemens que la cour de Rome avait pris avec Henri II. Celui-ci donna sur-le-champ ordre à tous les évêques de France de se rendre dans leurs diocèses et de se mettre au fait des abus qui y régnaient, pour être à même d'en faire prochainement leurs rapports à un concile national. En même temps, le célèbre

[1] Fils aîné de Philippe. [2] Voy. vol. XV, p. 123.

[3] Voy. vol. XV, p. 158, et chap. XII de ce livre.

Digitized by Google

Amyot, qui se trouvait en Italie, fut chargé d'aller déclarer au concile que le roi regardait l'assemblée, non comme un concile, mais comme une faction, et que ni lui, ni ses sujets ne se soumettraient aux décrets qu'on y pourrait publier. Cette protestation eut lieu le 1er septembre 1551, dans la douzième séance du concile; et par un édit publié à Fontainebleau, le 3 du même mois, il fut défendu, sous des peines sévères, d'envoyer de l'argent de France à Rome ou partout où pouvait se trouver la cour pontificale.

Cet édit engagea Jules III à écrire lui-même à Henri II pour lui proposer la paix. Le cardinal de Tournon, qui alla comme ambassadeur à Rome, signa, le 20 avril 1552, non une paix, mais une trève de deux ans, et, le 21 mai, le roi révoqua l'édit de Fontainebleau.

Guerre de Maurice.

Dans l'intervalle, la guerre entre la France et l'empereur avait éclaté en Allemagne, par le secours que Henri II accorda à Maurice, électeur de Saxe. Nous avons rapporté ailleurs[1] les évènemens de cette guerre qui valut à la France les Trois-Évêchés, et couvrit de gloire le duc de Guise, par sa défense de Metz; mais il nous reste à parler des actions militaires qui eurent lieu en Italie. Le maréchal de Brissac surprit Albe, et s'empara de Verrue, en 1552. On forma le plan de dépouiller l'empereur du royaume de Naples, en s'associant pour cette entreprise la flotte turque. Il importait au roi, pour le succès de l'entreprise, de se rendre maître d'une place en Toscane. La ville de

Siège de Sienne.

[1] Voy. vol. XV, p. 161 et suiv.

Digitized by Google

Sienne s'offrit pour cela. Elle était sous la dépendance de Charles-Quint qui, en 1547, y avait mis pour gouverneur le fameux Diégo Hurtado de Mendoza. Les Siennois s'adressèrent à la France par le cardinal de Tournon qui était alors à Venise. Comptant sur l'assistance de Henri II, Enée Piccolomini et Amerigo Amerighi provoquèrent, le 3 août 1552, une révolution; les Espagnols furent chassés, et les Siennois reçurent dans leurs murs Paul de Thermes qui avait été gouverneur de Parme[1]. Cet habile militaire rassembla bientôt 12,000 hommes, et fit tous les apprêts nécessaires pour mettre la ville en état de défense. Le cardinal Hippolyte de Ferrare, archevêque de Milan[2], en fut nommé gouverneur.

Le vice-roi de Naples, Pedro de Toledo, marquis de Villafranca[3], beau-père de Cosme Ier de Médicis, reçut par Charles-Quint l'ordre d'assiéger Sienne avec toutes ses forces; ce vieillard étant mort au mois de février 1553, don Garcia de Toledo, son fils, prit quelques forts de l'état de Sienne, mais l'apparition de la flotte turque sur les côtes du royaume de Naples, le força d'y reconduire son armée. Thermes profita de

[1] Voy. p. 257 de ce vol.

[2] Deux Hippolyte de Ferrare ou d'Este, l'un et l'autre cardinaux, ont été successivement archevêques de Milan : le premier, frère d'Alphonse I, mourut en 1520; le second, dont il est ici question, fut fils d'Alphonse I et mourut en 1572.

[3] Les Toledo, ducs de Ferrandina et marquis de Villafranca, sont la branche cadette de la maison d'Albe, laquelle était la ligne cadette de l'ancienne maison d'Oropeza, qui s'est éteinte vers 1600. Les Oropeza postérieurs sont une branche de la maison de Braganee.

Digitized by Google

son abscence pour se réunir à Dragut, amiral ottoman ; ils firent une descente en Corse et s'emparèrent de Bastia, San Fiorenzo, Ajaccio, Bonifacio et Corte ; cela se passa aux mois d'août et de septembre 1553.

Cosme n'avait pris que faiblement le parti des impériaux, mais quand il vit à la tête de l'armée française en Italie, Pierre Strozzi, fils de Philippe, qu'il avait condamné jadis au supplice, et qui sut s'y soustraire par un suicide, après avoir recommandé sa vengeance à sa postérité, en traçant sur les murs de sa prison ce vers de Virgile :

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor [1],

il rassembla son armée sous les ordres de Jean-Jacques Médicis ou Medequin, auparavant connu sous le nom de châtelain de Musso, puis de marquis de Marignan [2]. A cette nouvelle, Strozzi vola au secours de Sienne, menacée par Marignan ; celui-ci surprit, le 27 janvier 1554, un bastion de la porte de Sienne, mais n'ayant pu pénétrer dans la ville, il se contenta de la bloquer. Il assiégea ensuite Marciano. Strozzi étant sorti de Sienne, Marignan lui livra bataille, le 3 août 1554, à Lucignano. Strozzi fut battu après un combat opiniâtre, et dangereusement blessé : il se retira à Montalcino.

Marignan forma alors le siège de Sienne qui, pendant huit mois, fut défendue avec une bravoure, une prudence et une constance admirable par Blaise de Montluc, un des plus fameux capitaines du siècle.

[1] Voy. chap. XV de ce livre.

[2] Il était d'une autre famille que les Médicis de Florence.

Digitized by Google

Quand le défaut absolu de vivres le força de capituler, le 21 avril 1555, il stipula que Sienne conserverait sa liberté sous la protection de l'empereur qui ne pourrait y bâtir de forteresse, et que tous les habitans qui voudraient émigrer pourraient se retirer avec leurs biens et leurs familles dans la partie de l'état de Sienne qui n'était pas soumise. Aucun article de cette capitulation ne fut exécuté, et Sienne perdit à jamais sa liberté, ainsi que nous le dirons dans l'histoire d'Italie.

Trève de Vaucelles, 1556.

La trève de Vaucelles, conclue sous la médiation de l'Angleterre, le 6 février 1556, pour cinq ans [1], ne dura pas long-temps. Pour qu'elle subsistât, il aurait fallu que le pape Paul IV l'approuvât. Ce pontife, né dans le royaume de Naples, et, par des intérêts de famille, ennemi juré de Philippe II, successeur de Charles-Quint, avait conclu, le 16 décembre 1555, avec Henri II, une alliance qui avait pour but apparent d'enlever à Philippe II le royaume de Naples, pour le donner à un des fils du roi de France, mais pour motif secret, l'ambition des princes de Caraffe [2], neveux du pape, auxquels le traité d'alliance pro-

[1] Voy. vol. XV, p. 172.

[2] Nous apprenons par M. de Sismondi l'origine de la famille et du nom de Caraffa. Un Sismondi de Pise ayant, dans une bataille, détourné un coup qui allait frapper Henri VI, l'empereur essuya de la main le sang de son libérateur qui avait coulé sur son bouclier, et fit ainsi paraître trois raies blanches sur le rouge, en s'écriant : *Cara fè m' è la vostra.* Telle est l'origine des armes des Sismondi et du nom d'une branche de leur famille. Voy. Biographie univ., vol. VII, p. 105.

Digitized by Google

mit des principautés indépendantes dans le royaume de Naples. Paul IV était loin d'être satisfait de la conclusion de la trève de Vaucelles; les intrigues de son neveu, le cardinal Charles Caraffe, à Paris, qui sut gagner toutes les personnes qui avaient de l'influence sur le roi, savoir les princes de Lorraine, Catherine de Médicis et Diane de Poitiers, portèrent Henri II à rompre la trève et à renouveler, le 28 juin 1556, son alliance avec le pape.

Campagne de Naples du duc de Guise.

Le théâtre de cette guerre s'établit en Italie et dans les Pays-Bas. Le duc d'Albe, général de Philippe II, se mit en marche au mois de septembre 1556, se rendit maître de la Campagne de Rome, dont il prit possession au nom du sacré collège, et força le pape à demander une suspension d'armes. Le duc de Guise [1] eut le commandement de l'armée que Henri II envoya au secours de son allié; il traversa les Alpes, et arriva sans éprouver de résistance dans la Campagne de Rome, d'où le duc d'Albe se retira pour couvrir les frontières de Naples. Au lieu de s'occuper à mettre sur pied les 16,000 hommes qu'il devait joindre à l'armée du duc de Guise, le pape nomma des commissaires pour faire le procès de félonie à Philippe, comme roi de Naples. Ce prince gagna le duc de Parme, en lui rendant Plaisance, dont Charles-Quint s'était emparé, et Cosme de Médicis, en lui abandonnant Sienne, de manière que Henri II et le pape ne conservèrent d'autre allié que le duc de Ferrare. Après avoir perdu trois mois devant la place de Civitella, sans pouvoir

[1] L'ancien duc d'Aumale.

Digitized by Google

engager le duc d'Albe à lui livrer bataille, voyant son armée se fondre par les maladies, le duc de Guise demanda son rappel.

Dans les Pays-Bas, la guerre se fit avec plus de vigueur. Philippe y avait rassemblé une armée de 60,000 hommes, commandée par un grand général, par Émanuel-Philibert, duc de Savoie. Il engagea la reine d'Angleterre, son épouse, à se déclarer contre la France et à envoyer dans les Pays-Bas un corps de 8,000 hommes, sous les ordres de Guillaume Herbert, comte de Pembroke. Le duc de Savoie trompa les Français, en faisant semblant de vouloir entrer en Champagne; puis tout d'un coup se tourna contre S. Quentin, dont il se serait rendu maître en peu de jours, si l'amiral de Coligni, gouverneur de Picardie, neveu du connétable de Montmorenci, ne s'y était jeté avec ce qu'il put rassembler de troupes. Le connétable qui commandait l'armée française, marcha au secours de cette place avec des forces de moitié inférieures à celles des Espagnols, et livra bataille le 10 août 1557. Il essuya une déroute complète : environ 4,000 Français restèrent sur le champ de bataille, et dans ce nombre on compta Jean, comte de Soissons, frère d'Antoine, roi de Navarre, et 600 gentilshommes. Le connétable, dont l'imprudence fut cause de la perte de la bataille, chercha la mort; mais on l'obligea de se rendre. Le duc de Montpensier [1], Léonor, duc de Longueville, le maréchal de S. An-

Bataille de S. Quentin, 1557.

[1] Louis, chef du rameau de la Roche-sur-Yon, cadet de la branche de Vendôme.

Digitized by Google

dré[1], 300 gentilshommes et près de 4,000 soldats, furent aussi faits prisonniers. Tous les drapeaux de l'infanterie, toute l'artillerie, restèrent entre les mains des vainqueurs qui ne perdirent pas plus de quatre-vingts hommes. François Ier de Clèves, premier duc de Nevers, rallia les débris de l'armée vaincue, et couvrit les frontières du royaume.

Philippe, qui s'était tenu à Cambrai, vint alors rejoindre son armée. Le duc de Savoie voulut profiter de la terreur des Français pour marcher droit à Paris; la timidité du roi l'en empêcha, et l'on continua le siège de S. Quentin. Cette place fut prise au onzième assaut, le 27 août 1557, et Coligni fut fait prisonnier sur la brèche. Cette conquête et celles de Catelet et de Ham furent le seul fruit que Philippe retira de la brillante victoire de S. Quentin. Ce fut en mémoire de cette bataille qu'il construisit le magnifique édifice de l'Escurial, auquel on donna la forme d'un gril, parce que la bataille avait été gagnée le jour de la S. Laurent.

L'armée française ayant été rappelée d'Italie, le pape s'empressa de faire la paix avec Philippe : elle fut signée à Cavi, le 14 septembre 1557.

Prise de Calais et Thionville par le duc de Guise.

Le duc de Guise, de retour en France, fut créé lieutenant général et mis à la tête de l'armée que Henri II opposa aux Espagnols et aux Anglais dans les Pays-Bas. Il ouvrit la campagne de 1558 par une action brillante, la conquête de Calais, qui est du 8 janvier 1558. C'était l'amiral de Coligni qui avait fait le

[1] Jacques d'Albon, maréchal de S. André.

Digitized by Google

plan de donner l'assaut à la place de Calais au milieu de l'hiver; aussi fut-elle presque surprise. Par la conquête de cette ville, qui pendant deux cents ans avait été au pouvoir des Anglais, le duc de Guise devint le héros de la France. Il assiégea ensuite Thionville qui capitula le 22 avril, après un siège de trois semaines; ce succès fut dû en grande partie à François de Vieilleville. Il fut payé par la mort du maréchal Strozzi. Le maréchal de Thermes, gouverneur de Calais, prit, au commencement de juillet, Dunkerque et Bergue S. Vinox, mais, le 13 du même mois, il éprouva une défaite complète près de Gravelines, par Lamoral, comte d'Egmond, et fut fait prisonnier. Un évènement imprévu décida cette journée contre les Français. Ce fut l'arrivée fortuite de douze navires anglais qui, à la faveur de la marée, entrèrent dans la rivière, et canonèrent les Français.

Bataille de Gravelines, 1558.

Cependant le connétable, prisonnier entre les mains du duc de Savoie, ouvrit, au nom de Henri II, des négociations pour la paix : des conférences se tinrent, au mois d'octobre 1559, à Cercamp. Le 17 novembre, Marie, reine d'Angleterre, mourut; bientôt après, les négociations furent transférées à Cateau Cambresis. Elles offrirent de grandes difficultés qui furent aplanies par la duchesse de Valentinois. Cette dame ayant été offensée par le cardinal de Lorraine, résolut de s'unir au connétable pour perdre les Guises. Il était nécessaire pour cela de finir une guerre qui couvrait de gloire le duc de Guise et de faire revenir le connétable de sa captivité.

Paix de Cateau Cambresis, 1559.

Digitized by Google

La paix de Cateau Cambresis fut signée le 3 avril 1559. Par ce traité, Calais resta à la France; car quoiqu'il fût convenu que le roi rendrait cette ville au bout de huit ans, il était entendu que cette restitution n'aurait pas lieu, car on stipula que dans le cas où la France ne rendrait pas la ville, elle paierait 500,000 écus d'or à l'Angleterre, qui néanmoins ne renoncerait pas à ses droits. On rendit à la France S. Quentin, Ham et Catelet, contre la restitution de Thionville, Marienbourg, Ivoi, Damvilliers et du comté de Charolais en faveur du roi d'Espagne; de Bovines et de Bouillon, en faveur de l'évêque de Liège. Henri II accorda à Émanuel-Philibert, duc de Savoie, la main de sa sœur Marguerite, âgée de trente six ans, et en faveur de ce mariage il lui rendit la Bresse, le Bugey, la Savoie et le Piémont, à la réserve de Turin, Chiers, Pignerol, Chivaz et Villeneuve d'Asti qui devaient rester entre les mains du roi jusqu'à ce qu'on se serait arrangé au sujet des droits de Louise de Savoie, aïeule de Henri II [1]. On rendit aux Génois tout ce qu'ils avaient perdu dans l'île de Corse. La paix devait être corroborée par le mariage de Philippe II avec Élisabeth de France, fille aînée de Henri II, âgée de quatorze ans, qui aurait une dot de 400,000 livres. L'arrangement avec le duc de Savoie ne put être conclu que le 12 décembre 1562. Émanuel-Philibert sacrifia Pignerol, Perouse, Savigliano et l'abbaye de Génole qui, limitrophes du marquisat de Saluces, placé sous la souveraineté de la France,

[1] Voy. p. 215 de ce vol.

Digitized by Google

formaient un arrondissement dont la garde était peu dispendieuse. Nous verrons Henri III rendre ces places à son oncle.

On dit que par un article secret de la paix de Cateau Cambresis, Henri II et Philippe II s'engagèrent réciproquement à extirper l'hérésie. Il ne fallait pas de cet engagement pour porter le roi de France à prendre des mesures sévères contre les Calvinistes. Indépendamment de son zèle religieux, il y était animé par le cardinal de Lorraine et par Diane de Poitiers. Les écrivains protestans ont scruté les motifs de l'ardeur que cette dame montrait dans la persécution des hérétiques; ils ont cru les trouver dans sa jalousie et dans son avidité; une de ces passions la portait à se venger de la duchesse d'Étampes; l'autre trouvait son compte aux condamnations, puisque le roi lui abandonnait les biens de ceux qui en subissaient.

État de Paris vers 1560.

Dès le 19 novembre 1549, Henri II publia l'édit de Paris qui ordonna à tous les juges ecclésiastiques et séculiers de sévir contre les hérétiques. L'édit de Fontainebleau, du 11 février 1550, menace d'une punition les tribunaux inférieurs qui exécuteraient avec négligence les lois contre cette classe d'hommes. Le troisième édit, donné à Châteaubriand, le 27 juin 1551, est encore plus sévère : comme la connaissance du crime d'hérésie était tantôt déférée aux parlemens, tantôt aux officialités, ces deux juridictions jalouses l'une de l'autre, s'étaient souvent contrariées dans leurs procédures. L'édit de Châteaubriand, pour remédier à cet inconvénient, les appela toutes les deux

Édits de Paris et de Fontainebleau de 1549 et 1550.

Édit de Châteaubriand de 1551.

Digitized by Google

concurremment et cumulativement à la poursuite des hérétiques, la justice séculière à cause de l'infraction des lois et du scandale public; l'ecclésiastique à cause des erreurs contre la foi, afin que si l'une se montrait négligente ou indulgente, l'autre corrigeât cette mollesse. Henri confirma le dominicain Mathieu Orri dans la dignité de grand-inquisiteur que le pape lui avait conférée sous François Ier, et lui donna pouvoir d'établir des lieutenans dans toutes les provinces.

Malgré toutes ces ordonnances et les exécutions fréquentes qui eurent lieu, le nombre des Protestans ne fit qu'augmenter. Le cardinal de Lorraine accusa les magistrats d'être infectés eux-mêmes des opinions nouvelles : il proposa au roi d'accorder aux juges d'église le droit de prononcer sans appel, et de déclarer confisqués les biens de tous ceux qui quitteraient le royaume pour échapper à la rigueur des lois; voilà donc le premier exemple d'une loi contre les émigrés. Ces deux extensions de l'édit de Châteaubriand devinrent les objets de deux nouveaux édits, mais la résistance qu'ils éprouvèrent de la part du parlement, et l'éloquence de Pierre Séguier, avocat du roi, les firent ajourner jusqu'au retour du cardinal de Lorraine qui était à Rome. Ce prélat en rapporta une bulle, du mois d'avril 1557, par laquelle Paul IV, à la prière du roi, établissait dans le royaume un tribunal de l'inquisition sur le modèle de celui de Rome, et nommait, pour le présider, les cardinaux Charles de Lorraine, Charles de Bourbon, frère du roi de Navarre, et Odet de Coligni, frère de l'amiral. Le roi publia,

Édit de Fontainebleau de 1558.

Digitized by Google

en 1558, un édit confirmatif de cette institution, et le fit enregistrer dans un lit de justice; néanmoins il ne fut pas exécuté; mais comme un édit signé à Fontainebleau, le 24 juillet, et promulgué au commencement de 1558, ordonna de condamner à mort sans aucune mitigation tous les *sacramentaires*. Il s'éleva à ce sujet une désunion entre la grand' chambre présidée par Gilles le Maître, S. André et Antoine Minart, laquelle condamnait aux flammes presque tous ceux qui lui étaient déférés, et la Tournelle, présidée par Harlay (père du célèbre Achille), Christophe de Thou et Pierre Seguier, qui les renvoyait souvent absous, en donnant au mot de sacramentaire un sens moyennant lequel on pouvait sauver les Calvinistes quand on ne les forçait pas, par des questions péremptoires, dans leurs derniers retranchemens. Le roi interpréta l'édit de Fontainebleau par un autre plus sévère, donné à Escouen, au mois de juin 1559. Le parlement auquel cet édit fut envoyé, tenant, le 10 juin 1559, une séance orageuse, aux Augustins, le roi s'y rendit lui-même, accompagné d'un appareil militaire, et après avoir fait opiner les conseillers en sa présence, fit arrêter sur leurs sièges Anne du Bourg et Louis du Faure, et les remit à Gabriel de Montgommery, comte de Lorges, capitaine de ses gardes qui les conduisit à la Bastille; Antoine Fumée, Eustache de la Porte et Paul de Foix, furent arrêtés dans leurs maisons. Henri II ne vécut pas assez pour voir le procès de ces juges récalcitrans.

Première église protestante à Paris.

Toutes les exécutions qui eurent lieu sous le règne

Digitized by Google

de Henri II, n'arrêtèrent pas les progrès du calvinisme qui se glissa dans toutes les villes et trouva des adhérens dans toutes les classes, principalement dans celle qui était jalouse de l'influence des princes lorrains. Au milieu des craintes dont ils étaient entourés, les Calvinistes de Paris osèrent fonder, en 1551, une église, la première que les adhérens des nouvelles doctrines aient eue en France. Un gentilhomme du Maine, nommé Ferrière-Maligni, qui était venu s'établir au faubourg S. Germain, y donna lieu. Ne voulant pas faire baptiser par un prêtre catholique l'enfant qui venait de lui naître, il engagea ses coreligionnaires à former une église sur le modèle républicain de celle de Genève. Jean le Maçon de la Rivière, natif d'Angers, jeune homme de vingt-deux ans, fut élu premier pasteur; on lui adjoignit des anciens et des diacres. Cet exemple fut promptement imité par les Calvinistes des autres villes, et, avant que cinq ans fussent écoulés, il y avait des églises du nouveau culte, à Meaux, Angers, Poitiers, Bourges, Blois, Tours, Pau, Orléans, Rouen, Troyes, La Rochelle, Saintes, S. Jean d'Angely, Nérac, Cognac, Toulouse, Marseille, Fréjus, Sisteron et dans d'autres villes moins importantes. Six ans après son établissement, en 1557, le temple des Calvinistes de Paris, situé dans la rue S. Jacques, en face du collège du Plessis, fut assailli par la populace; quelques centaines de Protestans qui s'y trouvaient réunis, se firent jour à travers la multitude l'épée à la main; une centaine fut arrêtée par la force publique et traînée dans les prisons; dans

Digitized by Google

le nombre il y avait des dames du palais, des filles d'honneur de la reine. Cinq de ces prisonniers furent brûlés vifs en place de Grève.

Première émeute des Calvinistes.

Si les Protestans furent dans cette circonstance les innocentes victimes du fanatisme de la populace, ils se rendirent coupables, en 1558, d'un délit contre la tranquillité publique. On a nommé cet évènement la première émeute des Calvinistes, mais au fond ce n'était qu'une insulte, sans doute très-répréhensible, de l'autorité. Ils y furent poussés par la fougue de leurs coreligionnaires de Genève, qui leur reprochaient leur soumission aux lois. Enhardis par l'absence de la cour qui, après le mariage du dauphin était allée en Champagne, et par la présence des princes de la maison de Bourbon, attachés au calvinisme, ils tinrent des assemblées publiques au Pré-aux-Clercs, où se réunirent 3 à 4,000 personnes, chantant les pseaumes de Marot; ils traversèrent, en forme de procession, une partie des rues du faubourg S. Germain, précédés et suivis de gentilshommes armés qui protégeaient la marche : la précaution des magistrats de faire fermer les portes qui alors séparaient les faubourgs de la ville, empêcha que cette bravade n'eût des suites sanglantes.

Les princes de Bourbon attachés au calvinisme étaient Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et son épouse Jeanne d'Albret, fille de Marguerite de Valois, sœur chérie de François Ier; Louis, premier prince de Condé, frère d'Antoine, et Éléonore de Roie, son épouse. Deux frères célèbres, neveux du connétable,

Digitized by Google

professaient le même système, Gaspard de Coligni, sieur de Châtillon, amiral de France, et François de Coligni, sieur d'Andelot, colonel-général de l'infanterie française.

Synode de Paris de 1559.

Les Calvinistes commençant à sentir leurs forces, résolurent de se réunir en un seul corps, et de former ainsi une église réformée de France. Antoine de Chandien, que l'Église de Paris avait député auprès de celle de Poitiers, pour assister à une réunion de quelques pasteurs qui y eut lieu, fut renvoyé avec la proposition de convoquer un synode national. Cette idée plut beaucoup aux Calvinistes de Paris, et le synode proposé fut tenu, après la mort de Henri II, dans la capitale, le 28 mai 1560. On y dressa une confession de foi et des règlemens de discipline.

Mort de Henri II.

Le mariage d'Elisabeth de France devint l'occasion de la mort de Henri II. Cette solennité fut célébrée le 26 juin 1559. Dans un tournois tenu le 29, dans la rue S. Antoine, ou plutôt après la fin des courses, le roi força Montgommery, son capitaine des gardes, de rompre encore une lance avec lui. Le choc fut terrible, et la secousse si violente, que la visière du casque du roi donna passage à un éclat de lance qui le blessa au-dessus de l'œil gauche : on l'emporta sans connaissance au palais des Tournelles. Un abcès s'étant formé dans la tête, par le contre-coup, Henri mourut, le 10 juillet 1559, dans la quarantième année de son âge.

Henri II ne manquait pas de talens ; mais il fut dépourvu du principal de tous pour un roi, de la volonté de gouverner par lui-même. Livré à ses plaisirs,

Digitized by Google

il abandonna les rênes de l'état à sa maîtresse et à ses favoris, et devint ainsi le créateur des factions que nous verrons pendant trente ans déchirer le royaume. Il permit à la duchesse de Valentinois et aux autres courtisans de ramasser, par des moyens honteux, des fortunes prodigieuses. Les finances que François Ier avait laissées dans un état florissant, furent entièrement délâbrées, les peuples foulés d'impositions, et cependant Henri laissa 46 millions de livres (150 d'aujourd'hui) de dettes, quoiqu'il eût trouvé à son avènement un trésor de 400,000 couronnes.

Édit de 1557 contre les grossesses clandestines.

Parmi les ordonnances de Henri II, il y en a un grand nombre qui se rapportent aux finances, créent de nouveaux offices, vendent ou engagent soit des domaines, soit certains droits et revenus, créent des rentes sur l'hôtel de ville; quelques-unes sont relatives à la législation civile ou criminelle, tels que l'édit de 1557, contre les mariages clandestins des enfans de famille, et l'édit fameux de la même année, qui, punissant de mort les veuves et les filles qui célaient leur grossesse, est devenu la cause de tant d'infanticides pendant deux cent-trente ans environ qu'il a été en vigueur; d'autres édits tendaient à mettre des bornes aux progrès de l'hérésie, et nous les avons relatés; enfin ce prince a publié diverses ordonnances sur l'administration de la justice; et c'est parmi celles-ci que nous croyons devoir en faire remarquer trois.

Établissement des mercuriales.

L'article 25 de l'édit de Châteaubriand de 1551, prescrit les *mercuriales* par trimestre. Les assemblées ainsi nommées où toutes les chambres du parlement se

Digitized by Google

réunissaient pour prendre connaissance des abus et des désordres qui pouvaient s'être glissés dans l'administration de la justice, et pour y remédier, remontent à un édit de Charles VIII du 10 juillet 1493, confirmé par Louis XII et François Ier; mais elles étaient tombées en désuétude, et Henri II les rétablit, ordonnant aux procureurs et aux avocats du roi de porter plainte contre les conseillers qui auraient manqué à leurs devoirs, et les rendant personnellement responsables de toute négligence qu'ils mettraient à s'acquitter de cette fonction.

Établissement des sièges présidiaux.

Par un édit du mois de janvier 1552, qui reçut plus d'extension en juin 1557, le roi, pour mettre un terme à la durée des procès, établit des *sièges présidiaux* dans une soixantaine de villes : ces tribunaux se composaient d'au moins neuf conseillers, et avaient autorité, en matières criminelles, de juger sans appel les crimes commis sur les grandes routes, et, sauf appel, tous les autres; les causes civiles, sans appel jusqu'à 1,000 livres de capital ou 50 de revenus, et sauf appel, jusqu'à 1,200 de capital et 60 de revenus, avec faculté d'exécution provisoire.

Établissement du parlement de Bretagne.

Le troisième édit, relatif à l'administration de la justice, est celui de Fontainebleau, du mois de mars 1554, qui établit une cour souveraine ou parlement dans le duché de Bretagne, à la place de l'ancienne cour dont il y avait appel au parlement de Paris. Ce nouveau parlement, composé de quatre présidens et trente-deux conseillers, dont la moitié devait toujours être prise parmi les Bretons, fut divisé en deux cham-

Digitized by Google

bres, dont l'une siégea à Rennes et l'autre à Nantes.

Ce fut Henri II qui fit construire, d'après les dessins de Pierre Lescot, abbé commendataire de Cluny, le bâtiment qu'on a depuis appelé le vieux Louvre. Le nom de ce château vient de *Lupara*, dont l'étymologie est inconnue. Philippe-Auguste nomma ainsi une tour ou forteresse qu'il fit construire, et où, après la bataille de Bouvines, fut enfermé le comte de Flandre. Ce ne fut qu'en 1357 qu'on comprit ce fort dans l'enceinte de Paris.

Construction du vieux Louvre.

Henri II laissa, de son mariage avec Catherine de Médicis, quatre fils, dont les trois premiers lui succédèrent l'un après l'autre; le quatrième fut François, duc d'Alençon. Il en laissa aussi trois filles, dont les deux aînées, Elisabeth et Claude, furent mariées, en 1559, l'une à Philippe II, roi d'Espagne, l'autre à Charles II, duc de Lorraine; la troisième, Marguerite qui, à la mort de son père, n'avait que sept ans, épousa Henri III, roi de Navarre, qui par la suite fut roi de France, sous le nom de Henri IV.

Famille de Henri II.

Digitized by Google

SECTION VI.

Règne de François II, 1559—1560.

Factions à la cour.

Le roi-dauphin François II, âgé de seize ans, succéda à son père. Ainsi que le manque de bons ministres et d'habiles généraux est un indice sûr de la décadence d'un état, de même la surabondance de princes et de grands, remplis de talens et revêtus de puissance, annonce ordinairement les troubles et les guerres civiles, surtout lorsqu'il n'y a pas à la tête de l'état une main assez forte pour les retenir dans le devoir. A peine le faible François fut-il monté sur le trône que les factions, qui sous son père s'étaient formées à la cour, s'organisèrent en partis politiques, et se liguèrent, d'après la diversité de leurs intérêts, soit avec l'un, soit avec l'autre des partis religieux, ainsi qu'avec la foule des mécontens et avec les anciens soldats dont la France était remplie. D'un côté on voyait les Bourbons ou les princes du sang, de l'autre les Guises; et entre ces deux partis la reine-mère, Catherine de Médicis, favorisant tantôt les uns, tantôt les autres, selon que son intérêt paraissait le lui conseiller. Six frères étaient à la tête d'un de ces partis : François, duc de Guise, brave et intrépide dans le danger, prudent, généreux et susceptible de sentimens justes et équitables; Charles, dit le cardinal de Lorraine, archevêque de Rheims, passionné, entreprenant et vaniteux, mais éloquent, et renommé pour son éru-

Digitized by Google

dition; les trois autres, Claude, duc d'Aumale; Louis, évêque de Metz, dit le cardinal de Guise; François, grand prieur de Malte et amiral de France; et René, marquis d'Elbœuf, n'étaient que des instrumens entre les mains de leurs aînés. Le roi de Navarre et son frère, Louis Ier, prince de Condé [1], et les deux frères Coligni [2], étaient les chefs du parti de Bourbon; le roi de Navarre était faible, peu courageux et inconstant; le prince de Condé était ambitieux, actif, et entreprenant; rien ne pouvait l'arrêter dans ses projets; car il était pauvre. Les princes de Guise jouissaient de l'avantage d'être les oncles de la jeune reine, Marie Stuart.

Le connétable Anne de Montmorenci paraissait devoir former un tiers parti, et Catherine de Médicis balança quelque temps de quel côté elle se placerait, ou de celui des Guises ou du côté de Montmorenci. Elle haïssait et les Guises et le connétable qui tous avaient fait cause commune avec la duchesse de Valentinois; mais le connétable l'avait personnellement offensée, et les Guises firent le premier pas pour une réconciliation et ne répugnaient pas à lui sacrifier Diane. Elle se décida pour eux, et ainsi le parti des Guises eut la prépondérance. Quand le connétable s'aperçut de cette coalition, il fit exhorter le roi de Navarre à venir promptement à la cour prendre la

[1] Nous ne comptons pas leur frère Charles, cardinal-archevêque de Rouen.

[2] Nous ne comptons pas leur aîné, Odet de Coligni, archevêque de Toulouse, qui apostasia ensuite.

Digitized by Google

place que sa naissance lui assignait. Antoine, naturellement lent et irrésolu, se méfiant d'ailleurs du connétable, ne se dépêcha pas d'arriver, et laissa ainsi au parti contraire le temps de se consolider. Le jeune roi nomma le duc de Guise surintendant de la guerre, et le cardinal de Lorraine ministre des finances, et leur abandonna toute l'administration du royaume. La duchesse de Valentinois, dépouillée des trésors dont son royal ami l'avait comblée, fut exilée de la cour; on la força de céder à la reine-mère son palais de Mousseaux contre celui de Chaumont-sur-Loire. Anne de Montmorenci se retira dans sa terre de Chantilly, et se démit de la charge de grand maître de la maison du roi, qui fut donnée au duc de Guise. On enleva les sceaux à Bertrandi et on rappela le chancelier Olivier; cette mesure fut approuvée par l'opinion publique. Le cardinal de Tournon fut également rappelé, parce que Catherine de Médicis désirait de s'entourer de ses avis; les Guises y consentirent, parce qu'il était l'ennemi du connétable.

Le roi de Navarre arriva enfin; il ne fut pas accueilli avec les honneurs qu'il était d'usage de rendre au premier prince du sang. Il essaya d'abord de nouer quelqu'intrigue contre le parti dominant, mais la lecture qui fut faite au conseil d'une lettre du roi d'Espagne par laquelle il offrait à son beau-frère une armée de 40,000 hommes pour combattre les mutins qui prétendraient renverser l'administration établie, l'effraya au point qu'il accepta volontiers la commission dont on le chargea pour se débarrasser de lui, savoir de

Digitized by Google

conduire à la frontière d'Espagne la nouvelle reine, Élisabeth de France.

Pour gagner l'opinion publique, les Guises firent publier quelques sages ordonnances. Les aliénations des domaines de la couronne, excepté de ceux qui avaient été donnés à des princesses royales en remplacement d'une pension ou dot, furent révoquées. Le roi s'interdit la faculté de réunir deux gouvernemens sur la même tête. Par cette ordonnance l'amiral Coligni perdit le gouvernement de la Picardie qu'il avait réuni à celui d'Ile de France : au lieu de le donner au prince de Condé qui n'avait d'autre charge que celle de colonel des bandes Piémontaises, et qui y avait quelque droit, on en disposa en faveur du maréchal de Brissac, homme de mérite que les Guises voulurent gagner.

Edits de Villers-Cotterets et de Blois, 1559.

Pour se concilier encore plus la faveur de la nation, et en même temps pour affaiblir le parti des Bourbons, les Guises prirent des mesures sévères contre les Calvinistes. On fit le procès à Anne du Bourg, que Henri II avait fait arrêter. Comme il était engagé dans les ordres sacrés, il fut déféré au tribunal de l'évêque de Paris, qui le déclara hérétique et le remit entre les mains de la puissance civile pour exécuter contre lui la loi. Il interjeta plusieurs fois appel comme d'abus, ce qui fut cause que traîné devant divers tribunaux, il fut condamné trois fois et finalement étranglé et brûlé à Paris, le 23 décembre 1559. Ses coaccusés furent acquittés par le parlement de Paris. De nouveaux édits très-sévères furent publiés contre les Calvinistes,

Digitized by Google

l'un à Villers-Cotterets, le 4 septembre, l'autre à Blois, au mois de novembre 1559. Il y fut ordonné que toute maison où se tiendraient des assemblées pour célébrer les sacremens autrement que cela était usité dans l'Église romaine, serait rasée; et ces assemblées mêmes furent défendues sous peine de mort : quiconque ayant connaissance de l'existence de pareilles assemblées, ne les dénoncerait pas, fut menacé de la même peine; on promit aux délateurs l'impunité, s'ils y avaient assisté, et une récompense de cent écus.

Toutes ces rigueurs furent impuissantes contre des hommes dont le fanatisme aspirait à la gloire du martyre; mais elles augmentèrent de plus en plus la fermentation. On tint des conciliabules pour délibérer sur les moyens de délivrer l'état de la faction des étrangers; car les Guises, comme branche de la maison de Lorraine, étaient d'une famille allemande. Des écrits séditieux entretinrent le mécontentement général que causait l'administration de la faction dominante. On demanda l'avis des jurisconsultes et des théologiens allemands sur la légitimité d'un soulèvement; les docteurs décidèrent qu'on pouvait sans péché prendre les armes pour mettre fin à la domination usurpée par les Guises, pourvu qu'un prince du sang se déclarât chef de l'entreprise et qu'on pût compter sur l'assentiment de la plus grande partie des États du royaume; il serait inutile, dirent-ils, de prendre le consentement du roi qui, jeune et manquant d'expérience, était entièrement subjugué par les Guises. Les mécontens jetèrent alors les yeux sur le prince de

Digitized by Google

Condé, si ce prince ne fut pas plutôt l'instigateur de toute la trame : car il ne put se présenter pour son ambition une meilleure occasion de s'emparer du pouvoir exercé par les étrangers.

Origine de la dénomination d'Huguenots.

Ce fut à cette époque qu'on commença à nommer en France *Huguenots* ceux qui prenaient la qualification de Réformés. L'origine de cette dénomination est incertaine : des écrivains du temps disent qu'elle vient de ce que les novateurs de Tours tenaient leurs assemblées nocturnes dans un canton où l'on prétendait qu'errait le spectre du roi Hugues. Quoique cette explication soit appuyée sur des autorités respectables, elle est forcée ; il est plus vraisemblable que le mot d'Huguenot n'est autre chose qu'une mauvaise prononciation du titre d'*Eidgenoss* que prenaient les Suisses dans leurs relations réciproques, et qui, outre l'idée du lien politique qui les unissait, exprimait encore celle de la confraternité.

Conjuration d'Amboise, 1560.

Le parti des mécontens cacha d'abord le nom de son chef, auquel on donna un lieutenant dans la personne de Jean du Barri, seigneur de la Renaudie, d'une ancienne maison du Périgord. Arrêté pour un faux, cet individu était échappé par la protection du duc de Guise à la punition qu'il avait méritée, et s'était sauvé à Genève, où il s'attacha aux Français émigrés pour cause de religion. Étant rentré ensuite en France, sous un nom supposé, il se lia avec les mécontens et se chargea de sonder les dispositions des principaux Huguenots et de les engager à envoyer, le 1er février 1560, des députés à une assemblée qu'on

Digitized by Google

tiendrait à Nantes. L'assemblée eut lieu; la Renaudie instruisit les députés de ce que les chefs leur demandaient, et les exaspéra par ses discours contre les Guises et leur administration. Il fut arrêté qu'à un jour convenu un certain nombre de Calvinistes se rendrait à Blois pour présenter au roi une requête dans laquelle ils demanderaient le libre exercice de leur religion; si le roi s'y refusait, comme il ferait selon toute apparence, un corps de Protestans devait paraître soudainement, s'emparer de la ville de Blois, arrêter les Guises et forcer le roi de nommer le prince de Condé, lieutenant-général du royaume.

Cette conspiration fut tenue si secrète que le duc de Guise fut averti de son existence par des lettres venues d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne, avant que ses espions répandus dans les provinces de France l'eussent découverte. Elle fut trahie par un avocat de Paris nommé Pierre des Avenelles qui avait supris le secret de la Renaudie. Cette nouvelle causa un tel effroi aux princes lorrains et à la reine-mère que, ne se croyant pas en sûreté à Blois, ils menèrent le roi au château fort d'Amboise; c'est cette circonstance qui a fait nommer le complot de la Renaudie la *conjuration d'Amboise*. Le duc de Guise, déclaré lieutenant-général du royaume, prit sur-le-champ les mesures nécessaires pour détourner le danger et pour réprimer les conjurés en déployant contre eux toute la sévérité des lois. Comme on soupçonnait les deux Coligni d'être entrés dans le complot, la reine-mère les invita d'une manière grâcieuse à la cour où l'on avait be-

Digitized by Google

soin, disait-elle, de leurs conseils. Ils vinrent tous les deux, et il ne leur fut pas difficile de prouver leur innocence. En effet, les mécontens connaissant la loyauté de ces deux officiers, leur avaient célé leur projet. L'amiral, en homme d'honneur, déclara à la reine-mère, en présence du chancelier Olivier, que tout le mal venait de la mauvaise administration du royaume et de la sévérité avec laquelle on traitait les Huguenots. Le chancelier Olivier ayant parlé dans le même sens, le roi publia, le 11 mars 1560, l'édit d'Amboise, par lequel amnistie fut accordée à tous les Protestans, excepté leurs prédicateurs; il fut ordonné que les poursuites contre les hérétiques seraient suspendues jusqu'à ce qu'un concile général eût prononcé sur la diversité des opinions.

Édit d'Amboise, 1560.

Cependant le duc de Guise requit la noblesse et les commandans des provinces de s'armer pour la défense du roi, et d'arrêter tous les hommes suspects qu'ils trouveraient sur la route d'Amboise. Le prince de Condé avait été invité, ainsi que l'amiral et son frère, à se rendre à Amboise; il se douta bien d'après les mesures qu'il vit prendre que la conjuration était trahie; mais comme il avait pris les précautions nécessaires pour ne pas être compromis, il se rendit auprès du roi sans témoigner le moindre embarras. La Renaudie aussi ne se laissa pas effrayer; il fit marcher les conjurés par petites bandes sur Amboise; mais les troupes royales que le lieutenant-général avait postées sur différens points, les attaquèrent, en détruisirent un grand nombre et arrêtèrent les autres.

Digitized by Google

On délibéra au conseil sur le sort des prisonniers : le duc de Guise demanda l'exécution des principaux d'entre eux; le chancelier opina encore pour la clémence. Une tentative faite par le capitaine la Motte de surpendre le château d'Amboise fit prévaloir la sévérité. Environ douze cents prisonniers furent pendus ou décapités ou noyés; Catherine de Médicis fut présente aux exécutions et régala de ce spectacle ses jeunes enfans, et toutes les dames de la cour. Aucun des condamnés n'avait déclaré dans son interrogatoire qu'on en avait voulu à la personne du roi; tous protestèrent que le complot avait eu pour seul but de débarrasser la France des Guises. Le prince de Condé fut interrogé; mais il n'y avait pas la moindre preuve contre lui, et il jeta en plein conseil le gant à qui l'accuserait d'avoir eu part à l'entreprise. La reine-mère avait de l'intérêt à conserver l'homme qui seul était à même de balancer l'influence des Guises.

Édit de Romorantin, 1560.

Catherine se donna un autre appui dans le nouveau chancelier. Olivier était tombé malade quand il vit les exécutions sanglantes; il succomba bientôt à son chagrin. La reine-mère fit nommer à sa place Michel de l'Hospital, portant un des noms les plus illustres dans la magistrature française. Comme les Guises insistaient sur l'établissement formel de l'inquisition tenté déjà sous Henri II, le nouveau chancelier rédigea l'édit sévère de Romorantin du mois de mai 1560, comme le seul moyen d'empêcher un si grand mal. Cet édit chargea les évêques du royaume seuls de la connaissance du crime d'hérésie, ne lais-

Digitized by Google

sant aux parlemens que la faculté d'exécuter, lorsqu'ils en seraient requis, les sentences des évêques. Les assemblées illicites et les actes de violence devaient être punis comme crimes de lèse-majesté, et tout appel, pour ces causes, des sièges présidiaux fut interdit. On promit aux dénonciateurs l'impunité de toute participation à de pareils délits, et, s'ils n'y avaient pas trempé, une récompense de 500 livres à prendre sur les biens des condamnés. Néanmoins les faux délateurs furent soumis aux mêmes punitions que les coupables.

Assemblée des notables à Fontainebleau, 1560.

D'après le conseil de Michel de l'Hospital, le roi convoqua à Fontainebleau une assemblée des notables pour délibérer sur l'état du royaume : les Bourbons qui y avaient été appelés ne vinrent pas ; mais on y vit paraître le connétable de Montmorenci avec ses neveux, l'amiral Coligni, d'Andelot et Odet de Coligni, archevêque de Toulouse, leur aîné. L'assemblée fut ouverte, le 21 août 1560, et l'amiral présenta au roi deux requêtes signées par un grand nombre de Calvinistes qui protestaient de leur fidélité envers le roi, le suppliaient de mettre fin aux procès pour hérésie, et de leur accorder le libre exercice de leur religion. Les jours suivans Jean de Montluc, évêque de Valence, et Charles de Marillac, archevêque de Vienne, élevèrent leurs voix en faveur des Protestans et demandèrent la convocation d'un concile national et des États-généraux. Ils furent appuyés par l'amiral qui déclara que la Normandie seule renfermait 50,000 Calvinistes prêts à verser leur sang pour le roi, mais

Digitized by Google

demandant la liberté de leur conscience. Il blâma ensuite quelques mesures du duc de Guise qui, sous prétexte de garantir la sûreté du roi, ne tendaient qu'à lui faire perdre l'attachement de ses sujets. Il se réunit aux deux prélats pour demander la convocation des États-généraux. Le résultat des délibérations fut un décret rendu le 31 août 1560, par lequel les États généraux furent convoqués à Meaux. Il fut modifié depuis, et les États furent convoqués pour le 10 décembre 1560, à Orléans, et les prélats du royaume pour le 20 janvier 1561, à Poissy, pour délibérer sur la convocation d'un synode national dans le cas où l'espérance que donnait le pape d'en tenir un général ne fût pas accomplie.

Guerre d'Écosse, 1560.

Pendant la durée de ces troubles, la France avait été enveloppée dans une courte guerre avec l'Angleterre. Les troubles d'Écosse y donnèrent lieu, Élisabeth, reine d'Angleterre, ayant envoyé des secours aux Protestans d'Écosse contre la reine-mère qui voulait supprimer ce parti. Cette guerre ne tourna pas à l'honneur de la France. Les troupes françaises en Écosse furent enfermées par celles de l'Angleterre à Lith, proche Édimbourg : on conclut promptement la paix à Edimbourg, le 6 juillet 1560, et les deux parties promirent de retirer leurs armées d'Écosse.

Procès du prince de Condé.

Pendant qu'on faisait les préparatifs pour la tenue des États-généraux, Jacques de la Sague, agent du prince de Condé, qui était tombé entre les mains des Guises, après avoir été menacé de la torture, fit une déposition qui chargea le prince d'avoir formé un

Digitized by Google

complot pour changer le gouvernement de l'état. Le roi invita le prince et son frère, le roi de Navarre, à venir à Orléans, avant la tenue des États. Ils y arrivèrent, le 31 octobre, après avoir reçu par la reine-mère la promesse d'une entière sûreté. François II les ayant aussitôt conduits dans l'appartement de sa mère, fit arrêter le prince de Condé : le roi de Navarre fut gardé à vue.

Le roi nomma, pour faire le procès au prince, une commission composée du président Christophe de Thou, de deux conseillers du parlement, du procureur-général et du greffier de cette cour. Le prince protesta contre ce tribunal, et réclama le privilège de sa naissance d'être jugé par la cour des pairs; mais comme, par la suite, il signa une espèce de défense, rédigée par ses avocats, on s'en prévalut comme d'un acte par lequel il aurait reconnu le tribunal. Le roi adjoignit à celui-ci quelques conseillers d'état et chevaliers de l'ordre, et ordonna à la commission ainsi composée de prononcer le jugement. Les charges produites contre lui paraissaient si positives et sa défense si faible, que, sans le confronter avec les témoins qui déposaient contre lui, il fut déclaré convaincu du crime de lèse-majesté, et condamné à perdre la tête sur un échafaud.

Il paraît certain que le dessein de François II était de faire exécuter la sentence, le 10 décembre, quand les députés aux États-généraux seraient arrivés, afin que cet acte de sévérité les remplit de terreur; mais, le 19 novembre, ce prince tomba malade. Les Guises

Digitized by Google

se voyant sur le point de perdre toute leur influence, pressèrent la reine-mère d'ordonner l'exécution du jugement prononcé contre le prince de Condé, et de faire sommairement le procès au roi Antoine, non moins coupable que son frère. Catherine de Médicis rejeta cet avis; mais, profitant de la pusillanimité du roi de Navarre, elle lui arracha une renonciation par écrit à la régence, dans le cas où le roi mourrait, et opéra une réconciliation pour la forme entre ce prince et les Guises.

Mort de François II.

François II mourut le 5 décembre 1560, dans la dix-huitième année de son âge, sans laisser de regrets à la nation.

Digitized by Google

SECTION VII.

Règne de Charles IX, 1560—1574.

1° *Évènemens antérieurs à la première guerre civile*, 1560—1561.

Régence de Catherine de Médicis.

Les malheurs qui s'étaient préparés sous les faibles règnes de Henri II et de son fils aîné, éclatèrent sous celui de son second fils, Charles IX, qui, âgé de dix ans, succéda à son frère. Catherine de Médicis se saisit des rênes du gouvernement, sans prendre le titre de régente; elle n'éprouva pas de résistance de la part des princes du sang, le roi de Navarre s'y étant engagé avant la mort du dernier roi, et les Guises craignant que, si l'autorité de la reine était contestée, la régence ne tombât entre les mains des Bourbons, à qui elle appartenait de droit. Catherine, conseillée par le sage l'Hôpital, consolida son pouvoir par un pacte qu'elle conclut, au mois de mars 1561, avec Antoine; ce prince fut nommé lieutenant-général du roi, représentant sa personne par tout le royaume, et elle promit de ne rien faire sans son avis et consentement. Quant au prince de Condé, elle l'avait mis en liberté dès le premier jour de sa régence. Louis se retira d'abord en Picardie. Trois mois après, un arrêt du conseil d'État le déclara innocent, et il vint prendre sa place au conseil. Quelque temps après, le parlement l'acquitta formellement de l'accusation qui avait été portée contre lui. Catherine rappela aussi le con-

Digitized by Google

nétable qui, pendant tout le temps de sa disgrâce, avait été à Chantilly. Le premier acte qu'il fit, en sa qualité de connétable, fut de chasser la nouvelle garde qu'il trouva à la porte d'Orléans : les Guises l'avaient établie, et c'était une de ces mesures dont l'amiral s'était plaint aux notables de Fontainebleau.

Etats-généraux d'Orléans, 1560.

Comme d'après la constitution française, le roi ne meurt pas, il ne fallait pas de nouvelle convocation pour l'assemblée des États-généraux : elle fut ouverte, le 13 décembre 1560, par le chancelier, en présence du roi et de la reine-mère. Michel de l'Hôpital exhorta les députés à donner librement leurs conseils au gouvernement, et sans considération des personnes. Son discours était rempli de maximes populaires, sans être révolutionnaires. L'esprit général de cette assemblée fut très-opposé au clergé, ce qui se manifesta dès l'origine; car au lieu de nommer en commun un orateur, comme cela avait été usité aux précédens États, la noblesse et le Tiers-État se retirèrent, et nommèrent, la première, Jacques de Silli, baron de Rochefort, et damoiseau de Commerci; le Tiers-État, Jean l'Ange, avocat au parlement de Bordeaux. Le clergé, croyant donner sa voix à un orateur des trois ordres, fit tomber son choix sur le cardinal de Lorraine : celui-ci ayant ensuite refusé cet honneur, on élut à sa place Jean Quintin, professeur en droit et chanoine de Notre-Dame. Les Chatillon intriguèrent beaucoup pour faire conférer la régence à Antoine, roi de Navarre; mais l'irrésolution et l'indolence de ce candidat ne les soutinrent pas. Comme les dettes de l'état

Digitized by Google

s'étaient accrues à la somme de 42 millions, on proposa de forcer à une reddition de compte ceux qui avaient administré les finances sous les derniers règnes. Cette proposition effraya beaucoup le cardinal de Lorraine, dernier intendant des finances, ainsi que le connétable et le maréchal de S. André. L'Ange, en présentant les cahiers du Tiers-État, attaqua vivement le clergé, l'accusa d'ignorance, d'avidité et de luxe, et demanda la convocation d'un concile. Ce fut aux vices des évêques et à la dépravation des mœurs du clergé qu'il attribua les troubles de religion qui agitaient le royaume; il indiqua en conséquence la réforme du clergé comme le plus sûr moyen de pacifier l'état. L'orateur de la noblesse témoigna la satisfaction de son ordre de voir à la tête du gouvernement la reine-mère, assistée des conseils du roi de Navarre et des princes du sang, l'exhortant à tenir éloignés du roi les ambitieux qui ressemblaient à ces *oncles maternels* de l'empereur Commode, qui, après s'être emparés du pouvoir au nom de leur neveu, conspirèrent contre lui. Il demanda ensuite la réforme du clergé et celle de la magistrature, ainsi que, pour la noblesse protestante, la permission d'avoir des temples pour l'exercice de la religion. Le discours du docteur Quintin, quoique le plus faible des trois, excita une vive commotion, parce qu'il avait traité les Protestans d'ariens, d'hérétiques et de séditieux, et que l'amiral prétendait y avoir été personnellement insulté.

Les esprits se seraient peut-être échauffés davantage si, profitant de la déclaration de quelques députés

Digitized by Google

qui regardaient leurs mandats éteints par la mort de François II, la reine-mère n'eût pris le parti de dissoudre l'assemblée, et de la convoquer, mais dans une nouvelle forme, pour le 1er août, à Melun. Cette forme fut déterminée par un édit donné à Fontainebleau, le 25 mars 1561 : les États devaient s'assembler par baillives et sénéchaussées pour délibérer sur les propositions faites à Orléans, mais non pour nommer des députés; delà ils devaient se réunir dans les chefs-lieux des treize gouvernemens, et nommer trois députés par gouvernement, un de chaque ordre. Ainsi le nombre des députés se trouva prodigieusement diminué, et l'on pouvait se flatter de les conduire plus facilement.

États-généraux de Pontoise, et synode de Poissy.

Ce ne fut pas à Melun que cette assemblée eut lieu. Les vingt-six députés de la noblesse et du Tiers-État avaient reçu ordre de se rendre à Pontoise pour être à proximité du clergé assemblé en synode à Poissy : après avoir rédigé leurs cahiers, les députés allèrent les présenter au roi qui était à S.-Germain-en-Laye. Jean Bretagne, premier magistrat de la ville d'Autun, prononça, comme orateur du Tiers-État, un discours très-véhément contre le clergé pour la réforme duquel il pria le roi de convoquer un concile national. Il présenta des états de situation d'après lesquels les revenus du clergé de ses biens-fonds (excepté les édifices) se montaient au-delà de 4 millions de livres (16,120,000 francs d'aujourd'hui), il demanda que ces domaines fussent vendus, estimant à 120 millions (483,600,000 francs) le capital qu'on

Digitized by Google

en retirerait : il en réserva 48 millions (193,440,000 francs) pour être employés à la constitution de rentes en faveur du clergé, et sollicita le roi d'employer les autres 72 (290,160,000 francs) aux besoins de l'état. Il demanda qu'aucun évêque ne pût jouir, en bénéfices, au-delà de 6000 livres (24,176 francs), les archevêques au-delà de 8,000, et les cardinaux au-delà de 12,000, et qu'on enlevât aux Chartreux, aux Célestins, Mathurins, Minimes et aux religieuses, les biens superflus que leurs ordres possédaient. La noblesse parla avec plus de mesure, mais fut d'accord sur le fond avec le Tiers. Le clergé effrayé entra en négociation avec la cour, et consentit, par un arrangement qu'on nomme le *traité de Poissy*, à payer les dettes de l'état au moyen de quatre décimes de ses revenus qu'il abandonnerait pendant six ans. Alors les deux autres ordres accordèrent au roi, pour le même temps, un nouveau droit sur les boissons, qui, par sa nature, retombait sur le clergé comme sur les autres ordres ; on en évalua le produit annuel à 1,200,000 livres (4,800,000 francs).

Édit d'Orléans, 1561.

L'affaire des Protestans et plusieurs intrigues de cour occupèrent le gouvernement pendant tout le cours de l'année 1561. Catherine de Médicis par politique avait d'abord montré quelque faveur aux Calvinistes. Par l'édit d'Orléans, du 28 janvier 1561, elle avait ordonné la mise en liberté de tous les Calvinistes détenus, et accordé une amnistie pour le passé, en ordonnant l'exécution de l'édit de Romorantin de 1560 ; et par un second édit, publié à Fontaine-

Digitized by Google

Edit de Fontainebleau, 1561.

bleau, le 22 février 1561, elle avait statué que tous les amnistiés qui, après un terme fixé, persisteraient dans leur croyance, sortiraient du royaume sous peine de mort : ce qui pouvait être regardé comme une faveur. Mais bientôt elle eut lieu de se convaincre que, pour sa propre sûreté, elle devait user de plus de sévérité. Ce qui s'était passé aux États d'Orléans avait fait une profonde impression sur le connétable ; la demande de faire rendre compte à ceux qui, sous Henri II, avaient manié les deniers de l'état, lui paraissait dirigée contre lui, et elle avait été vivement appuyée par le roi de Navarre. Il reconnut que, brouillé avec les Guises, n'ayant pour ami que l'inconstant Antoine, il se trouvait exposé aux attaques de tous ses ennemis. Madelaine de Savoie, son épouse, et la duchesse de Valentinois, l'amie des Guises, s'étant aperçues de la disposition du connétable, travaillèrent à un rapprochement que les Coligni, ses neveux, et François, son fils, essayèrent en vain de traverser. Montmorenci forma, avec le duc de Guise et avec le maréchal de S.-André, une coalition qui est connue sous le nom de *Triumvirat*. Cette liaison mit la reine-mère dans un grand embarras, parce qu'elle allait se voir forcée de se prononcer en faveur d'un des deux partis, des Guises avec les Catholiques, ou des mécontens avec les Calvinistes, entre lesquels elle aurait voulu rester neutre. Son dernier édit de Fontainebleau était l'objet des critiques sévères du cardinal et des plus zélés parmi les Catholiques ; elle se soumit à une délibération du

Triumvirat à la cour.

Digitized by Google

parlement dont la majorité vota pour que le jugement du crime d'hérésie fût abandonné aux tribunaux des évêques, et que les assemblées religieuses des Protestans fussent défendues, sous peine de mort. Catherine de Médicis n'osa pas sanctionner ces mesures : elle publia l'édit de juillet de S.-Germain-en-Laye, par lequel les assemblées religieuses des Protestans furent également défendues, sous peine de confiscation de corps et de biens; mais il fut dit que les hérétiques condamnés par les évêques, en exécution de l'édit de Romorantin, et remis ès mains des juges séculiers, ne pourraient provisoirement, et jusqu'à ce qu'un concile soit général, soit national, en eût autrement décidé, être punis que de l'exil. Tout trouble, toute injure, et les sermons séditieux des prédicateurs devaient être punis de la corde.

Édit de S. Germain, 1561.

A la même époque on délibéra au conseil du roi sur le projet d'un colloque religieux entre les deux partis. La plupart des membres s'y opposèrent ; l'expérience avait prouvé que de ces sortes de disputes solennelles il ne résultait aucun avantage pour la religion. Elles ne servaient qu'à prêter une occasion aux novateurs de lancer des traits envenimés contre l'Église catholique, sans convertir personne, chaque parti croyant toujours avoir triomphé; mais Catherine de Médicis, on ne sait pourquoi, et le cardinal de Lorraine qui, savant et éloquent, espérait faire briller ses talens, y insistèrent, et le colloque fut indiqué à Poissy pour le mois d'août. On promit pleine

Colloque de Poissy, 1561.

Digitized by Google

liberté de parler à toutes les personnes qui voudraient s'y présenter.

Avant l'ouverture de ce colloque fameux dans l'histoire du calvinisme, Catherine de Médicis fit une démarche encore plus extraordinaire. Elle écrivit au pape une lettre rédigée par Jean de Montluc, évêque de Valence, pour proposer à Pie IV d'accorder quelques concessions aux Protestans de France. Elle lui représenta qu'ils formaient le quart des habitans du royaume; que leur rang, leurs talens, leurs richesses, et la concorde qui régnait entre leurs chefs, en faisaient un parti respectable; qu'ils adoptaient le symbole des apôtres et les canons des quatre premiers conciles universels, et qu'ainsi on n'avait pas affaire à des athées ou à des impies. Elle demanda au pape s'il n'y avait pas moyen de céder sur quelques cérémonies ou pratiques religieuses qui ne tenaient pas si essentiellement au dogme qu'on ne pût s'en relâcher? Elle proposait de retirer les images des saints des églises; de supprimer, dans le baptême, la formule de l'exorcisme et l'usage de faire cracher par un prêtre, souvent malade, dans la bouche de l'enfant; d'accorder l'usage du calice dans le sacrement de l'Eucharistie, et de ne distribuer le sacrement que dans l'assemblée des fidèles; de supprimer la procession de la fête-Dieu; de simplifier la messe et de la dire en langue vulgaire; enfin de se servir de la même langue pour les prières et cantiques.

Les Calvinistes, de leur côté, présentèrent au roi leur confession de foi afin qu'elle pût être communiquée aux évêques de France.

Digitized by Google

Le roi de Navarre fit venir, pour le colloque de Poissy, deux des plus célèbres Protestans étrangers. L'un était Pierre Martyr, surnommé Vermilio, né à Florence en 1500, qui, après avoir été religieux Augustin et avoir prêché comme tel avec un grand succès dans la plupart des villes d'Italie, s'était sauvé en 1542, à Zuric, où il embrassa la réforme et fut nommé professeur de théologie. Le second était Théodore de Beze, né à Vezelay en Bourgogne en 1519. Depuis l'âge de neuf ans, Beze étudia à Orléans les langues anciennes, sous un Allemand célèbre, Melchior Wolmar [1], et ensuite le droit. A vingt ans il jouissait de la réputation d'un poète latin distingué. Il alla à Paris où son oncle, qui avait une abbaye, le fit désigner son successeur; mais il se maria secrètement et quitta la France, en 1547, pour embrasser la religion protestante. On le nomma professeur de langue grecque à Lausanne où il acheva la traduction des psaumes commencée par Marot, et écrivit plusieurs ouvrages théologiques qui lui firent une grande réputation. En 1557 il devint le collègue de Calvin à Genève. Quelque temps après il eut une mission à Nérac, qui le mit en relation avec le roi de Navarre.

Tels étaient les deux champions qu'Antoine de Bourbon opposa au cardinal de Lorraine et à Claude Despense de Châlons-sur-Marne, docteur de Sorbonne, homme savant et modéré qui, attaché à sa re-

[1] Ou plutôt Wolkmar, de Rothweil, jurisconsulte et helléniste, mort en 1561, à Eisenach. Voy. p. 232 de ce vol.

Digitized by Google

ligion sans méconnaître les abus qui s'étaient introduits, désirait de bonne foi la paix de l'Église.

Le réfectoire des religieuses de Poissy avait été préparé pour recevoir le synode, composé de six cardinaux, de trente-six archevêques et évêques et d'une foule de docteurs. Le 9 septembre 1561, le roi, accompagné de la reine-mère et des princes du sang, se rendit au milieu de l'assemblée, expliqua en quelques mots, et fit ensuite expliquer plus amplement, par le chancelier, l'objet de la réunion; après quoi on fit entrer les douze ministres envoyés par les Calvinistes, et les vingt-deux gentilshommes députés par les provinces, qui les escortaient. Beze et ses compagnons, avant d'exposer leur doctrine, tombèrent à genoux, et Beze récita à voix haute une fervente oraison dans laquelle il implora les lumières du ciel. Il expliqua ensuite avec autant de clarté que de modération, et d'une manière aussi peu polémique que possible, les points sur lesquels les Calvinistes s'accordaient avec l'Église romaine, et ceux sur lesquels ils en différaient. La phrase dont il se servit en parlant de la présence réelle dans le sacrement de l'Eucharistie, parut néanmoins si choquante et si impie aux évêques [1] que, sans le respect que la présence du roi inspirait, le cardinal

[1] Il disait que le corps de Jésus-Christ est éloigné du pain et du vin autant que le plus haut ciel est éloigné de la terre. Cette phrase n'était pourtant pas plus choquante que la doctrine que tous les livres des Calvinistes prêchaient, savoir que l'humanité de Jésus-Christ n'est présente qu'en un seul lieu tout à la fois, et qu'elle est toujours assise en paradis, à la main droite de Dieu.

Digitized by Google

de Tournon, qui présidait l'assemblée du clergé, l'aurait dissoute.

Quelques jours après, le cardinal de Lorraine répondit à Théodore de Beze sur les deux articles les plus importans, savoir l'autorité de l'Église et la présence du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, avec tant d'érudition et avec une force qui parut tellement convaincante aux évêques, que tous, ayant le cardinal de Tournon à leur tête, s'écrièrent qu'il n'y avait rien à répliquer à ce raisonnement. Ils supplièrent le roi d'ordonner aux Calvinistes de souscrire à ces deux points avant de continuer le colloque, et, s'ils s'y refusaient, de les exiler. Théodore de Beze demanda la permission de répliquer sur-le-champ; mais la continuation du colloque fut ajournée. Depuis ce moment on lui donna suite d'une manière moins solennelle; au lieu de quarante-deux prélats et d'une foule de docteurs catholiques, on choisit une vingtaine de personnes qui continuèrent à discuter, en présence de la reine et des princes du sang, avec les douze ministres calvinistes, mais à l'exclusion de leurs chevaliers. Comme cette assemblée était encore trop nombreuse pour s'accorder, Catherine de Médicis choisit cinq docteurs et prélats catholiques, savoir, Jean de Montluc, évêque de Valence, Pierre Duval, évêque de Séez, et les docteurs Despence, Salignac et Bouthilier, et cinq Protestans, de Beze, Vermilio, Augustin Marlorat, des Gallards et l'Espine, pour concerter en commun une formule que les deux partis pussent admettre. Ils réussirent à dresser une telle formule, qui disait que

Digitized by Google

Jésus-Christ dans le sacrement de la communion, donne effectivement, par l'œuvre du S.-Esprit, la substance de son corps et de son sang; que les chrétiens reçoivent par manière de sacrement et spirituellement le véritable corps de Jésus-Christ qui est mort pour nous, afin qu'ils deviennent os de ses os et chair de sa chair; que comme la foi, fondée sur la parole de Dieu, rend présentes les choses promises, les chrétiens reçoivent par cette foi et par la vertu du S.-Esprit, en réalité et par le fait le corps et le sang de Jésus-Christ, et que de cette manière on doit reconnaître la présence du corps et du sang de Jésus-Chrit dans la communion.

Ce formulaire, convenu le 1er octobre 1561, fut taxé d'hérétique, le 9, par plusieurs docteurs catholiques et par la faculté de théologie de l'université de Paris; en conséquence l'ordre du clergé réuni à Poissy, défendit, le 13 octobre, aux cinq commissaires de continuer la conférence, à moins que les ministres protestans ne souscrivissent à la doctrine de l'Église de la transsubstantiation. C'est ainsi que les conférences furent rompues, et que le colloque de Poissy finit sans avoir produit aucun résultat. Cependant, avant de se séparer, les prélats consentirent à une proposition que fit le cardinal de Lorraine; savoir, de demander au pape qu'il accordât aux Protestans la communion sous les deux espèces. Le cardinal était persuadé que cela arrêterait considérablement les progrès du calvinisme, parce que beaucoup de personnes seraient satisfaites, si on leur accordait cet article. Peut-être

Digitized by Google

pensa-t-il aussi, comme remarque Sarpi, que ce serait un bon moyen de mettre la division parmi les Réformés. La demande fut faite au pape, et l'ambassadeur de France à Rome assura le roi que le pape était disposé à l'accorder; mais les cardinaux s'y étant opposés, Pie IV renvoya l'affaire au concile de Trente.

Le roi de Navarre abandonne la cause des Protestans.

Les Calvinistes se regardant comme vainqueurs, puisqu'ils n'avaient pas été vaincus, devinrent plus hardis depuis ce colloque. Nonobstant l'édit de juillet, ils tenaient publiquement leurs assemblées, et, en plusieurs endroits, s'emparèrent des églises des Catholiques. Leur nombre augmenta journellement et vers la fin de l'année on comptait 2,150 de leurs temples en France. Les Guises se donnèrent toutes les peines pour leur enlever un de leurs appuis, le roi de Navarre : ils excitèrent sa jalousie contre le prince de Condé, pour lequel le parti mécontent avait autant d'estime qu'il méprisait son frère; ils le flattèrent de l'espoir d'obtenir du roi d'Espagne, la Sardaigne, en dédommagement de la Navarre, s'il abandonnait la cause des hérétiques; ils lui firent observer que l'extinction de la maison de Valois devenait de jour en jour plus probable, et ils firent briller à ses yeux dans le lointain la couronne de S. Louis qui lui appartiendrait sans faute, pourvu qu'il fût catholique. Ces motifs appuyés par le cardinal Hippolyte d'Este, nommé légat du Pape en France, produisirent leur effet; Antoine de Bourgogne abandonna la religion protestante et s'allia au triumvirat.

Édit de janvier 1562.

Cette coalition, composée ainsi de cinq chefs [1] de

[1] Montmorenci, les deux Guises, S. André, et le roi de Navarre.

Digitized by Google

parti, commença à devenir formidable à la reine-mère; elle résolut de se rapprocher du prince de Condé, et d'accorder plus de liberté aux Protestans. Dans cette vue elle convoqua à S. Germain une assemblée de notables où le chancelier de l'Hôpital représenta la nécessité de se relâcher de la rigueur employée jusqu'alors, si l'on voulait pacifier le royaume. Son avis ayant été approuvé par la majorité, la reine publia, sous la date du 17 janvier 1562, l'acte connu sous le nom d'édit de janvier, par lequel ceux de la nouvelle religion (ce sont les termes de l'édit) obtinrent la liberté d'exercer leur culte hors de l'enceinte des villes, à condition qu'ils restitueraient toutes les églises et tous les biens qu'ils avaient enlevés aux Catholiques, et qu'ils ne troubleraient pas l'exercice de la religion catholique, en renversant les autels, ou brisant les images. Il était enjoint aux Calvinistes de ne rien enseigner qui fût contraire à la pureté de la parole de Dieu, ainsi qu'elle se trouve dans le symbole de Nicée et dans les livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament, et de ne pas se permettre d'injurier la messe ou d'autres cérémonies de l'Église catholique. Il leur était défendu de tenir des assemblées autrement que sous l'inspection des magistrats du roi, ni des synodes sans la permission ou la présence des gouverneurs des provinces; de ne nommer dans ces synodes aucun magistrat, ni d'y rendre des lois civiles. Les statuts qu'ils y dresseraient devaient être soumis à l'approbation du roi ou des gouverneurs. Ils devaient se conformer aux lois civiles du royaume en ma-

Digitized by Google

tières ecclésiastiques et de mariages, chômer les fêtes des catholiques et observer dans les prohibitions de mariage les mêmes degrés de parenté et d'affinité. L'édit devait être observé jusqu'à ce qu'un concile général ou le roi en eût ordonné autrement. Toute violence et injure contre ceux de la nouvelle religion étaient sévèrement interdites, et il était enjoint aux magistrats et gouverneurs de sévir contre les violateurs de l'édit sans que les condamnés pussent appeler de leurs sentences. Le parlement de Paris fit des remontrances réitérées contre cet édit et ne l'enregistra que le 6 mars 1562, en y ajoutant la clause que cela se faisait à cause de la nécessité urgente « et en obtempérant à la volonté du roi, sans approbation de la nouvelle religion ; le tout par manière de provision et jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné. »

2. *Première guerre de religion, et évènemens jusqu'à la seconde*, 1562—1567.

Causes de la guerre.

Quarante ans s'étaient passés depuis que le protestantisme avait pris racine en France, lorsqu'il fit couler le premier sang : encore faut-il dire que la religion ne fut que le prétexte de la guerre civile qui éclata entre les factions politiques, et qu'un accident leur mit les armes à la main.

Massacre de Vassy, 1562.

Le faible Antoine, roi de Navarre, depuis qu'il était revenu à la religion catholique, montrait pour elle le zèle d'un nouveau converti, ou plutôt, voyant son frère, le prince de Condé, à la tête des Calvinistes, jouir d'une grande considération, pendant que lui-même était un objet de mépris pour tous les partis, en

Digitized by Google

conçut un dépit cruel. Abandonné à lui-même, puisque le connétable et le maréchal de S. André tenaient une conduite équivoque, et que le duc de Guise était en Lorraine où il négociait avec les princes luthériens d'Allemagne pour les empêcher de venir au secours des Calvinistes de France, le roi de Navarre commença à craindre pour sa sûreté, et rappela le duc de Guise de Joinville. Sa route conduisit le prince par Vassy en Champagne. Profitant de la faculté que leur en donnait l'édit de janvier, les Protestans avaient arrangé une grange située hors de cette ville pour leur servir de temple, et ils y étaient assemblés au nombre de 1000 à 1200 personnes lorsque, le 1er mars 1562, le duc de Guise y passa. Quelques valets de sa suite insultèrent les religionnaires; après s'être injuriés réciproquement, on en vint aux coups. Guise accourut pour y mettre fin; une pierre lancée par un huguenot l'atteignit à la joue et son sang coula. A cette vue les valets prirent les armes, entrèrent avec force dans le temple, tuèrent 60 individus, en blessèrent 200, et détruisirent tous les meubles. Cet évènement, qui est ordinairement regardé comme ayant donné occasion à la première guerre civile, est nommé le massacre de Vassy [1].

La reine-mère, effrayée de cet évènement dont elle prévit les conséquences, résolut de faire une démarche décisive pour réconcilier les deux principaux chefs de

[1] Il faut cependant observer que les Calvinistes avaient pris les armes à Nîmes, le 19 février, et furent défaits le 6 mars. Voy. *Hist. de Nismes*, par MENARD, IV, preuve 6.

Digitized by Google

parti, le duc de Guise et le prince de Condé; elle conjura le premier de diriger sa route sur Fontainebleau où se trouvait la cour, au lieu d'aller à Paris; mais le duc, sentant quel avantage il tirerait de son séjour dans la capitale, y entra en triomphateur accompagné du connétable, et fut reçu comme aurait pu l'être le roi de France. La reine voyant approcher le moment où elle-même et le roi allaient tomber entre les mains des triumvirs, se jeta entre les bras du prince de Condé, auquel elle écrivit de sauver la mère et l'enfant. Ce fait est prouvé par quatre lettres écrites de la main de Catherine de Médicis, et que le prince de Condé, pour se justifier du reproche d'être l'auteur de la guerre civile, a fait présenter, au mois de novembre 1562, par Spifame, ancien évêque de Nevers, à l'empereur Ferdinand Ier qui se trouvait à Francfort; ce monarque, en signe d'authenticité, y apposa son sceau.

Enlèvement du roi.

Les appréhensions de Catherine furent justifiées par l'évènement. Le 26 mars les triumvirs se présentèrent avec une nombreuse cavalerie à Fontainebleau pour chercher le roi, déclarant à la reine que, quant à elle, elle pouvait se retirer où bon lui semblerait. Elle ne voulut pas quitter son fils qui, serré entre les bras de sa mère et versant des larmes, fut conduit à Melun, et de là d'abord à Vincennes, et, le 7 avril, à Paris. Les triumvirs, maîtres de la personne du jeune monarque, avaient l'avantage de devenir le parti légitime, tandis que, si Condé avait pu s'en saisir, ils auraient été déclarés rebelles. Le con-

Digitized by Google

nétable déshonora ses cheveux blancs en allant dans les faubourgs de Paris, enfoncer les portes des temples où se faisaient les prêches, et briser les chaires et les bancs.

Surprise d'Orléans, 1562.

Louis, prince de Condé, assisté par d'Andelot qui s'était tenu caché à Orléans avec quelques troupes, s'empara, le 5 avril, de cette ville, et résolut d'en faire sa principale place d'armes; destination à laquelle le grand nombre de Calvinistes qu'elle renfermait, la rendait particulièrement propre. Le 8, il publia un manifeste pour justifier sa prise d'armes par le but, qui était de tirer le roi et sa mère de la captivité dans laquelle une faction les tenait, de faire maintenir les édits du roi, notamment celui de janvier, et d'empêcher que l'argent accordé par les États pour l'extinction de la dette publique ne fût dilapidé par la nouvelle administration. Le 11, il conclut une association avec les députés des Calvinistes de toute la France pour le but annoncé; le prince fut déclaré chef de l'association qui devait durer jusqu'à l'époque où le roi prendrait lui-même en main les rênes du gouvernement. Pour excuser ce que cette démarche avait d'odieux, le prince publia un traité d'alliance que les Guises avaient conclu, disait-il, sous l'autorité du concile de Trente, avec le roi d'Espagne, et qui était dirigé contre la liberté de la France et de l'Allemagne. Cette fable, crue comme le sont tous les mensonges qu'invente l'esprit de parti, fit au prince de Condé beaucoup d'amis en Allemagne et dans tout le Nord. Aussitôt qu'il se fut mis

Digitized by Google

à la tête des Calvinistes, ceux-ci s'emparèrent du Mans, d'Angers, de Bourges, Blois, Tours, Poitiers, Lyon, la Rochelle, Angoulême, Rouen, Dieppe et du Hâvre-de-Grâce où leur parti était le plus nombreux, tandis qu'à Sens, Amiens et Abbeville où ils étaient en moindre nombre, ils furent impitoyablement massacrés.

Le roi et la reine, instrumens passifs entre les mains de la faction des triumvirs, déclarèrent par un édit du 8 avril, qu'ils étaient parfaitement libres, et par un acte du 9 ils confirmèrent l'édit de janvier avec cette modification, que les Calvinistes n'auraient pas l'exercice de leur culte dans les faubourgs et le gouvernement de Paris; mais le 4 mai, les triumvirs remirent au roi une requête où ils le suppliaient de défendre dans tout le royaume l'exercice de toute autre religion que la catholique, de priver de tout emploi ceux qui ne professaient pas cette religion, et de déclarer rebelles tous ceux qui étaient sous les armes sans en avoir reçu l'ordre par le roi de Navarre. La première partie de la requête fut ajournée; mais le 20 juillet, il parut un édit par lequel tous ceux qui avaient pris les armes contre le roi furent déclarés rebelles.

Alliances réciproques.

Les deux partis travaillèrent à se fortifier par des alliances ou en appelant des secours étrangers. Les triumvirs firent lever 6,000 hommes dans les cantons suisses catholiques, et autant en Allemagne. Le rhingrave Philippe, proscrit par l'empereur comme perturbateur du repos public, leva des troupes pour eux;

Digitized by Google

le roi d'Espagne envoya 4,000 hommes. Le duc de Savoie profita des circonstances pour conclure l'arrangement par lequel il rentra dans la possession de sa capitale restée entre les mains des Français, et fournit 4,000 hommes. Les ducs de Ferrare et de Mantoue envoyèrent aussi quelques troupes, Cosme I de Médicis donna 100,000 écus d'or, et le pape le double.

Frédéric III, électeur Palatin, Wolfgang, duc de Deux-Ponts et Christophe, duc de Wirtemberg, Philippe le Magnanime, landgrave de Hesse, et Charles, margrave de Bade-Dourlach, envoyèrent au prince de Condé 3,300 hommes à cheval, 4,000 de pied et 100,000 ducats. Il se crut permis d'employer, pour sa défense, les mêmes moyens dont on se servait pour le perdre, et envoya en Angleterre Jean de Ferrière, vidame de Chartres, et François Briquemont, qui conclurent, le 20 septembre 1562, à Hamptoncourt, avec la reine Élisabeth, un traité d'alliance par lequel elle promit d'avancer au prince 140,000 écus d'or, pour la sûreté desquels il lui remettrait le Hâvre-de-Grâce, qu'elle se chargeait de défendre avec 3,000 hommes et de rendre, lorsque Calais lui serait rendu en exécution de la paix de 1559, et qu'on lui aurait remboursé les 140,000 écus d'or. Elle promit enfin de fournir encore 3,000 hommes pour la défense de Rouen et de Dieppe. Elle fut effectivement mise en possession du Hâvre.

Traité de Hamptoncourt, 1562.

Siège de Rouen, 1562.

Les hostilités commencèrent au mois d'août 1562. Le maréchal de S. André reprit Poitiers, le duc de Guise, Bourges. L'armée du roi voulait marcher de là

Digitized by Google

contre Orléans, centre du parti des mécontens; mais la nouvelle que les chefs reçurent des négociations qui avaient lieu en Angleterre, les décida à marcher sur Rouen, afin de prévenir les Anglais. Le roi de Navarre et le duc de Guise assiégèrent, le 28 septembre, cette ville que défendait ce même Montgommery qui avait été la cause involontaire de la mort de Henri II. Le premier assaut fut soutenu avec vigueur; mais le second, qui fut donné le 26 octobre, emporta la place. Les vainqueurs la pillèrent pendant deux jours. Ce siège coûta 4,000 hommes des deux côtés. Le roi de Navarre qui, en s'exposant plus qu'il n'était nécessaire, avait été blessé dans les tranchées, mourut le 17 novembre aux Andelis où il s'était fait transporter : il n'emporta les regrets d'aucun parti. Les excellentes qualités de ce prince étaient gâtées par une inconstance de caractère, qui le fit tomber dans le mépris, et par une passion pour les femmes à laquelle il ne sut jamais résister. La reine son épouse, dont il tenait ses droits à la couronne, régna seule après sa mort : leur fils Henri porta le titre de prince de Béarn.

Mort d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre.

Après quelques négociations infructueuses que la reine-mère avait entamées pour rétablir la concorde, les armées des deux partis se rencontrèrent à Dreux et se livrèrent bataille le 19 décembre 1562. L'armée du prince de Condé se composait de 8,000 hommes de pied et 4,000 à cheval; les deux frères Châtillon la commandaient sous ses ordres. L'armée catholique ou royaliste avait le double d'infanterie, mais 2,000 chevaux seulement; le connétable, le maréchal de S. An-

Bataille de Dreux, 1562.

Digitized by Google

dré et le duc de Guise se trouvaient à sa tête; le dernier qui avait été deux fois lieutenant général du royaume, ce qui lui donnait le commandement sur le connétable même, n'avait, dans cette guerre, d'autre grade militaire que celui de capitaine de gendarmerie : ainsi subordonné aux maréchaux de camp, il n'en était pas moins le véritable général en chef. La bataille fut très-meurtrière : il fut tué 8,000 hommes, dont le plus grand nombre était de l'armée du roi; néanmoins celle-ci dut à la valeur du duc de Guise de rester maîtresse du champ de bataille. Le maréchal S. André, fait prisonnier par un parti de Huguenots, fut tué d'un coup de pistolet par un ennemi personnel, nommé Bobigni. Le connétable fut aussi fait prisonnier; son fils Henri, connu sous le nom de Damville, voulant se procurer un gage qui lui répondît de la liberté de son père, s'attacha à la poursuite du prince de Condé et réussit à l'arrêter. Le duc de Guise et le prince de Condé, son prisonnier, couchèrent le soir de la bataille dans le même lit, selon la politesse du temps qui voulait qu'on partageât sa couche avec celui qu'on voulait honorer. Le lendemain matin le prince de Condé raconta qu'il n'avait pu fermer l'œil, et que le duc de Guise avait dormi à côté de lui aussi profondément que s'ils avaient été les meilleurs amis du monde. L'histoire a conservé ce trait comme caractéristique.

Pour remplacer le prince de Condé pendant sa captivité, les Calvinistes choisirent l'amiral de Coligni. Catherine de Médicis, forcée dès-lors de plier

Digitized by Google

sous l'autorité du duc de Guise, lui conféra la lieutenance générale du royaume, non telle qu'il l'avait exercée deux fois, et que venait de l'exercer le roi de Navarre, mais restreinte à ce qui regardait les affaires militaires et au temps que durerait la prison du connétable. Elle disposa aussi en sa faveur du gouvernement de Champagne devenu vacant.

Siège d'Orléans; assassinat du duc de Guise, 1563.

Après la bataille de Dreux, l'amiral Coligni déposa le connétable à Orléans, entre les mains de la princesse de Condé, et alla en Normandie. François d'Andelot, son frère, resta à Orléans avec 2,000 hommes de troupes réglées, auxquels s'étaient joints autant de bourgeois de la ville. Le duc de Guise disant que le terrier où les renards se retiraient étant pris, on les courrait à force dans toute la France, mit, le 5 février 1563, le siège devant cette ville. Déjà il s'était rendu maître d'un des faubourgs, lorsque, le 18 février, il fut mortellement blessé en trahison, d'un coup de pistolet, par Jean Poltrot de Méré, gentilhomme angoumois. Guise mourut avec fermeté; après avoir exhorté son fils, âgé alors de douze ans, à modérer son ambition, avoir protesté de son innocence dans l'affaire de Vassy, et fait conseiller à la reine-mère de conclure la paix, il expira le 24 février, laissant la réputation d'un homme doué d'un génie extraordinaire, d'une intrépidité parfaite, d'une prudence consommée. Aimait-il à dominer pour faire triompher la religion, ou la religion ne devait-elle être qu'un instrument de son ambition? Il est difficile de résoudre cette question. Certainement il aurait été

Digitized by Google

un des plus beaux ornemens de la France s'il avait vécu dans un temps moins turbulent, et s'il avait su résister à l'influence de son frère, le cardinal, prélat ambitieux et violent. Il laissa trois fils que nous verrons jouer un grand rôle dans les troubles de France, Henri Ier, duc de Guise, Charles, duc de Mayenne, et Louis, qui par la suite fut archevêque de Rheims, et cardinal. Sa charge de grand maître, et son gouvernement de Champagne furent transférés par la reine-mère à son fils.

Négociations. Cette princesse reprit, par la mort de Guise, toute son autorité; pour la consolider il lui fallait la paix. Elle travailla son prisonnier, le prince de Condé, qu'elle traînait à la suite de la cour; elle fit espérer à la princesse, que son époux obtiendrait la lieutenance générale, telle que l'avait eue le roi de Navarre. Comme Montmorenci et Condé étaient également intéressés à ce qu'on conclût un traité dont leur liberté devait être le premier fruit, on les conduisit sous une sûre garde dans une île de la Loire près d'Orléans, pour conférer sur la possibilité d'une paix. Ils ne purent s'accorder sur un point : le prince demandait le rétablissement de l'édit de janvier, sans aucune modification; le connétable n'y voulut consentir. On convint d'une seconde conférence où quelques médiateurs seraient adjoints à chacun de ces deux chefs; la reine se chargea elle-même de ce rôle avec le fils du connétable, et Claude de l'Aubespine, secrétaire-d'état; le prince se fit assister par d'Andelot et deux autres Huguenots. La crainte de voir les Anglais prendre pied

Digitized by Google

en Normandie rapprocha les partis, et on s'accorda, le 12 mars 1563, sur des conditions que le roi publia le 19, sous la forme d'un édit.

Edit d'Amboise ou de pacification, 1563.

Cet édit, signé à Amboise, est nommé édit de pacification. Le libre exercice « de la religion qu'ils disent réformée, » y est accordé, savoir aux comtes, barons et seigneurs haut-justiciers, dans l'enceinte de leurs fiefs, pour eux, leurs familles et leurs vassaux; aux simples possesseurs de fiefs sans juridiction, pour eux et leurs familles, dans leurs maisons seulement, pourvu que le manoir du fief ne soit pas dans une ville ou un bourg fermé; enfin aux autres citoyens de la manière suivante: dans chaque bailliage relevant nuement d'un parlement (à l'exception toutefois de la prévôté et vicomté de Paris), le roi désignera une ville dans les faubourgs de laquelle les Réformés du même bailliage pourront s'assembler sans armes sous l'inspection du magistrat, pour y pratiquer sans tumulte les exercices de leur religion. Dans toutes les villes où les Réformés ont joui, le 7 mars 1563, de l'exercice de leur religion, ils continueront d'en jouir, de manière cependant que le roi leur assignera un ou deux endroits où ils pourront ériger des temples, sans qu'ils puissent s'emparer des églises catholiques. L'exercice de la religion réformée est entièrement interdit à Paris, sa prévôté et vicomté. Toutes les villes du royaume seront restituées dans leur ancien état, et les soldats étrangers renvoyés. Le roi reconnaît pour son bon parent et fidèle sujet son cousin le prince de Condé, et pour ses fidèles serviteurs et sujets tous les seigneurs, chevaliers et autres

Digitized by Google

qui ont servi sous les bannières du prince ou adhéré à sa cause, Sa Majesté croyant et estimant que tout ce qui a été fait ci-devant l'a été à bonne intention et pour son service; les relève de toute condamnation prononcée contre eux, les dispense de toute restitution de deniers pris dans les caisses de ses recettes générales, dans les trésors des églises ou des communautés, etc.

Paix de Troyes, 1564.

La paix ayant ainsi été rétablie, la reine-mère offrit à la reine d'Angleterre le remboursement des sommes qu'elle avait avancées au prince de Condé, et demanda la restitution du Hâvre-de-Grâce. Élisabeth ayant déclaré qu'elle était intentionnée de garder cette place jusqu'à la restitution de Calais, le connétable de Montmorenci mit le siège devant le Hâvre. Il amena le roi lui-même au camp où vint aussi le prince de Condé qui ne quitta plus les tranchées, jusqu'à la reddition de la place : elle eut lieu le 28 juillet 1563. Les deux couronnes convinrent ensuite d'une trève qui fut changée en traité de paix, à Troyes, le 11 avril 1564. On n'y fit pas mention de la restitution de Calais, à laquelle l'Angleterre n'avait plus aucun droit, parce qu'elle avait introduit des troupes sur le sol de France. Élisabeth rendit la liberté, pour une rançon très-modique, aux ôtages qui lui avaient été livrés par la paix de Cateau Cambrésis, de 1559.

Construction des Tuileries.

Depuis la mort de Henri II, le séjour du château des Tournelles, devint odieux à Catherine de Médicis qui se retira avec son fils au château du Louvre. Celui des Tournelles fut démoli en 1564, et la reine dési-

Digitized by Google

rant avoir une habitation particulière, choisit une maison située dans la proximité du Louvre, mais hors de Paris, et qu'on appelait les Tuileries, parce qu'anciennement on avait fabriqué des briques sur l'emplacement qu'elle occupait. Philibert de Lorme et Jean Bullan, architectes célèbres, firent le plan d'après lequel le palais des Tuileries fut bâti; mais on n'exécuta pas ce plan en entier; les deux pavillons qui terminent le château au nord et au midi, ont été ajoutés à une époque postérieure. Cependant Catherine ne resta pas aux Tuileries. Ses astrologues lui ayant prédit qu'elle mourrait à S. Germain, elle évita soigneusement tous les lieux et toutes les églises qui portaient ce nom. Comme on fit l'observation que le château des Tuileries appartenait à la paroisse de S. Germain l'Auxerrois, elle fit construire, en 1572, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la Halle au blé et les rues qui l'environnent, un nouveau palais qui fut nommé hôtel de Soissons, lorsqu'en 1606, Charles de Bourbon, comte de Soissons, fils du prince de Condé, en fit l'acquisition. En 1763, cet hôtel fut démoli pour faire place à la Halle au blé; on laissa alors subsister la colonne dorique, recelant intérieurement un escalier à vis, par lequel la reine y montait avec ses astrologues, pour consulter les astres. Cette colonne est adossée au bâtiment de la Halle.

Majorité de Charles IX.

Du Hâvre, Charles IX, qui le 27 juin 1564 était entré dans sa quatorzième année, se rendit à Rouen, et, dans une assemblée du parlement, tenue le 17 août, se déclara majeur. La reine-mère avait pris cette mesure,

Digitized by Google

d'après le conseil du chancelier l'Hôpital, pour enlever au prince de Condé et au connétable toute prétention au gouvernement; car dans la même assemblée où il se déclara majeur, le roi chargea aussi sa mère de l'administration du royaume avec la même autorité qu'elle avait eue auparavant.

Le 18 août, le roi annonça sa majorité à toute la France par un édit qu'il adressa entre autres au parlement de Paris pour le promulguer. Cette compagnie crut que le roi s'était déclaré majeur à Rouen, pour mortifier le parlement de Paris. Le 12 sept. 1563, elle lui députa à Mantes le premier président Christophe de Thou, et deux conseillers, pour représenter à ce jeune prince qu'il était contraire aux usages qu'un édit de la nature de celui du 18 août fût enregistré ailleurs qu'au parlement de Paris, qui était la première cour du royaume, qui représentait les États-généraux, était la cour des pairs, la source et la mère de toutes les autres cours du royaume, toutes sorties de son sein. Le roi se montra très-courroucé de cette remontrance, ordonna au parlement de se mêler de l'administration de la justice sans s'arroger la tutelle du monarque ou le gouvernement du royaume. Le parlement ayant soumis alors l'affaire à une nouvelle délibération, il y eut partage d'opinion, dont une députation alla rendre compte au roi à Meulan, le 24 septembre 1564. Charles IX cassa la délibération du parlement, et ordonna qu'après avoir fait une seule remontrance, et après avoir entendu la réponse du roi, le parlement enregistrerait les édits sans se

Digitized by Google

permettre d'ultérieures remontrances. La résistance qu'il éprouva à cette occasion l'engagea à publier l'édit de Moulins, dit irrévocable, du mois de février 1566, par lequel le devoir des parlemens ou cours souveraines est réglé. Il leur est permis de faire une seule fois des remontrances sur le contenu des ordonnances, mais aussitôt qu'ils connaissent la décision du roi, ils doivent promulguer l'ordonnance. Cinq ans plus tard, le 12 mars 1571, Charles IX déclara verbalement au parlement sa volonté d'être obéi, si, après avoir entendu les remontrances du parlement, il persistait dans ses résolutions.

Édit de Moulins de 1566.

Charles IX fit, en 1564, un changement dans le calendrier qui remédia à une grande confusion. Sous les rois de la première race, les Francs commençaient l'année au 1er mars; sous les Carlovingiens, on la commençait tantôt au 25 décembre, tantôt à Pâques. Mais par une ordonnance donnée à Paris, au mois de janvier 1564, et confirmée par l'édit de Roussillon du 9 août, le commencement de l'année fut fixé au 1er janvier, et la chambre des comptes suivit cette manière de compter depuis 1565. Successivement cet usage prévalut en France.

Ordonnance sur le commencement de l'année civile.

Le sage de l'Hôpital qui dans une lettre adressée, en 1562, au pape, s'exprimait ainsi : « La règle que je me suis imposée en fait d'administration, et dont aucune considération n'a pu me détourner un seul instant, a eu deux objets : de m'opposer aux nouveautés et de corriger les anciens abus, » résista avec une fermeté inébranlable aux essais que la cour de

Démêlés avec la cour de Rome.

Digitized by Google

Rome fit de temps en temps pour empiéter sur l'autorité royale. La faculté de théologie de Paris s'était fortement compromise, en permettant qu'un certain Jean Tanquerel, bachelier en théologie, défendît, le 6 novembre 1561, des thèses dans lesquelles la doctrine ultramontaine de la domination du pape sur les princes séculiers était poussée jusqu'au point d'accorder au pape le droit de destituer les rois hérétiques. Le parlement de Paris sévit contre l'auteur et les fauteurs d'une doctrine si subversive de la monarchie. Tanquerel s'était enfui; mais la faculté qui avait pour ainsi dire autorisé sa doctrine pernicieuse, fut obligée de la désavouer et de demander pardon au roi : elle reçut une injonction d'être plus circonspecte à l'avenir, sous peine d'une amende de 100 marcs d'or et de la perte de tous ses privilèges.

Bientôt la cour de Rome entreprit de mettre à exécution la doctrine qu'un pauvre bachelier avait prêchée. Le pape Pie IV, d'ailleurs si modéré, assigna Odet de Châtillon, cardinal-archevêque de Toulouse, évêque-comte de Beauvais, et frère de l'amiral de Coligni, qui s'était formellement déclaré protestant, et sept évêques qui s'étaient rendus suspects de favoriser la nouvelle religion, et entre autres Jean de Montluc, évêque de Valence, à comparaître en personnes et non par procureur devant le tribunal de l'inquisition à Rome; et comme ils ne se présentèrent pas, il les fit condamner et déposer, le 22 octobre 1563. Le 28 septembre, il assigna de même Jeanne d'Albret, reine de Navarre,

Digitized by Google

pour comparaître dans l'espace de six mois, sous peine d'être déclarée déchue, par sentence du pape, de tous ses droits au royaume de Navarre et de toutes ses principautés, terres et biens, qui appartiendraient au premier occupant ou à celui en faveur de qui il en disposerait.

Le chancelier résista avec force à ces empiètemens de la cour de Rome sur les droits des souverains. Charles IX exigea du pape qu'il abandonnât le jugement des évêques inculpés à leurs juges naturels, ou fit procéder contre eux, d'après le concordat de François Ier, par des juges délégués dans le royaume même. Quant à la reine de Navarre, le roi déclara qu'il ne reconnaissait au pape aucun droit sur cette souveraine, et le menaça d'employer les moyens dont ses prédécesseurs avaient fait usage, si le souverain pontife ne se désistait pas de ses usurpations. Ce langage, digne d'un roi de France, fit son effet. Pie IV annula, en 1564, les condamnations prononcées tant contre les évêques que contre la reine Jeanne.

Parmi les mesures par lesquelles Michel de l'Hôpital s'opposa à l'introduction des principes ultramontains, on peut compter la conduite que le gouvernement français observa à l'égard des décrets du concile de Trente. Le conseil du roi avait demandé sur cette affaire l'avis du célèbre jurisconsulte, Charles du Moulin, qui déclara que plusieurs canons et décrets de ce concile étaient attentatoires aux droits du monarque et aux libertés de l'Église gallicane. En conséquence, le roi, tout en admettant tacitement la

Digitized by Google

doctrine du concile, refusa absolument de faire recevoir ses décrets comme règle de foi et de discipline, et le parlement s'étant avisé de faire emprisonner du Moulin, le roi ordonna de le remettre en liberté, et, par une lettre datée de Lyon, le 24 juin 1564, défendit au parlement de se mêler de cette affaire.

Établissement des jésuites en France.

Ce fut sous Charles IX que les Jésuites furent définitivement établis en France, après que leur admission eut éprouvé beaucoup de difficultés. Dès l'année 1550, Guillaume du Prat, évêque de Clermont et abbé de S. Germain-des-Prés [1], leur donna une maison à Paris [2], qu'on appela le collège de Clermont [3]. En 1551, le cardinal de Lorraine leur procura des lettres-patentes de Henri II, datées de Blois, du mois de janvier, par lesquelles le roi confirmait leur ordre et les privilèges qui lui avaient été accordés par les papes, en restreignant cependant leur établissement en France à la seule ville de Paris. Mais le parlement de Paris, malgré les vives instances de Pasquier Broët, premier recteur du collège de Paris, différa pendant deux ans la promulgation des lettres-patentes du roi. Enfin, le 8 février 1553, il rendit un décret par lequel il exigea, avant tout, l'avis de l'évêque de Paris et celui de la faculté de théologie de l'université. L'affaire traîna ainsi jusqu'au 3 août 1554, qu'ayant reçu une admonition d'obéir aux ordres du roi, le parlement requit de nouveau l'évêque et la faculté de se prononcer. Eustache du Bellay, évêque de Paris

[1] Fils du chancelier Antoine du Prat.

[2] Située rue S. Jacques. [3] Aujourd'hui Louis-le-Grand.

Digitized by Google

(cousin des trois frères Guillaume, Jean et Martin), déclara alors par écrit que ce n'était que par arrogance et injustement, que l'Ordre se servait exclusivement du nom de Société de Jésus, qui appartenait à toute l'Église, et que les privilèges accordés par le pape à l'Ordre étaient énormes et destructifs de la hiérarchie ecclésiastique. L'avis de la faculté, du 1er décembre 1554, fut encore bien plus positif. Elle ne vit dans les constitutions de l'Ordre qu'un moyen de perdre la religion, de troubler l'Église et de ruiner l'institution monacale. Ainsi la chose n'eut pas de suite pour le moment.

Sous le règne de François II, le cardinal de Lorraine revint à la charge. Des lettres-patentes de Marchenoire en Chartrain, du 12 février, et d'Amboise, du 25 avril 1560, confirmèrent de nouveau l'Ordre selon les privilèges qu'il avait obtenus des papes; mais quoique les lettres-patentes du 25 avril fussent des lettres de jussion par lesquelles le roi exigeait l'obéissance du parlement, cependant celui-ci, par arrêt du 10 juillet 1560, renvoya de nouveau la chose à l'évêque de Paris, et la faculté, sans attendre qu'on lui demandât son avis, publia, au mois d'août, un décret par lequel l'Ordre était déclaré inadmissible, tant à cause de la facilité abusive avec laquelle il recevait des novices, qu'à cause de la trop grande liberté de prêcher qui était accordée à ses membres, et parce que les Jésuites ne se distinguaient pas assez des laïcs, enfin parce qu'aucun concile général ou provincial n'avait confirmé l'institution.

Digitized by Google

Quelques mois après, mourut l'évêque de Clermont, le grand protecteur de l'Ordre. Ce prélat avait abandonné aux Jésuites, par donation entre-vifs, ses terres de Cornade le Mode et d'Amant d'Artière, pour être employées à l'acquisition d'une maison; et, par son testament, il ordonna qu'un capital de 26,000 livres et une rente annuelle de 5,053 livres et de 2,220 écus d'or fussent employés pour fonder trois collèges de Jésuites, à Paris, à Billhom en Auvergne, et à Mauriac, dans la même province. Pour obtenir la confirmation royale, à défaut de laquelle les Jésuites ne pouvaient être mis en possession de ce legs, ils promirent de ne jamais rien entreprendre ni demander qui fût contraire aux droits du roi et du royaume, aux libertés de l'Église gallicane et au concordat. En conséquence, de nouvelles lettres patentes du roi, données à Orléans, le 31 octobre 1560, enjoignirent au parlement d'enregistrer et de promulguer sans la moindre tergiversation la confirmation de l'Ordre. Le parlement n'avait pas obéi, quand le jeune roi mourut, le 5 décembre.

Une des premières affaires de la nouvelle administration fut d'accorder des lettres patentes pour la confirmation de l'Ordre : elles furent expédiées à Orléans, le 23 décembre 1560; mais le parlement de Paris, au lieu de les enregistrer, arrêta, le 22 février 1561, que la société s'adresserait au synode qui allait s'assembler à Poissy, pour y obtenir la confirmation de son institution. Le 26 mars 1561, l'avocat du roi présenta requête au parlement pour que le legs de l'évêque

Digitized by Google

de Clermont fût appliqué aux ordres mendians.

Lainez, général de l'ordre des Jésuites, vint à l'assemblée de Poissy, dans la suite du légat, le cardinal Hippolyte de Ferrare ou d'Este. Ses sollicitations obtinrent un décret du synode du 15 septembre 1561, par lequel l'Ordre fut approuvé et reçu, à condition qu'il renoncerait à la dénomination de société de Jésus; qu'il serait admis non comme un nouvel *Ordre*, mais comme une *Société* et à titre de collège; qu'il serait placé sous la direction et la juridiction des évêques; qu'il n'empiéterait pas sur les droits des évêques et des universités; qu'il renoncerait aux privilèges qu'il avait obtenus des papes, et n'en solliciterait jamais de pareils; enfin que si ces conditions étaient violées, l'admission de l'Ordre serait censée nulle et non avenue. Conformément à cette décision qui était l'ouvrage d'Eustache du Bellay, le parlement approuva la société, le 13 février 1562, sous le nom de collège de Clermont.

Procès des Jésuites avec l'université de Paris.

L'année 1564 ne s'écoula pas sans qu'il s'élevât une violente dispute entre les Jésuites et l'université de Paris. Le 1er octobre 1564, ils ouvrirent à la jeunesse une instruction gratuite dans la rue S. Jacques, dans une maison portant pour inscription : Collège de la société du nom de Jésus. L'affluence y fut grande, tant parce qu'on n'y payait pas, qu'à cause du talent des pères pour l'enseignement. Elle excita la jalousie de l'université qui, par un décret des facultés réunies, du 20 octobre 1564, défendit aux Jésuites l'instruction publique, parce qu'elle ne pouvait pas recevoir dans

Digitized by Google

son sein une société dont elle ne connaissait pas bien les statuts, d'autant plus que la faculté de théologie l'avait jugée préjudiciable aux droits des curés et aux lois de l'université, et récalcitrante à l'autorité. Les Jésuites présentèrent alors à l'université une requête conçue en expressions très-humbles, par laquelle ils demandèrent à être reçus membres de ce corps, en renonçant d'avance à toute fonction dans l'université, ainsi aux places de recteur, chancelier et procureur, promettant de n'accepter jamais de salaire pour l'enseignement, et d'être soumis aux ordres du recteur et des autres chefs de l'université. Comme dans leur requête ils s'étaient nommés les membres du collège de Clermont, élèves et maîtres de la religion des clercs de la société du nom de Jésus (*socii collegii Claromontani, religionis clericorum societatis nominis Jesu alumni et scholastici*), l'université voulut savoir d'abord s'ils étaient prêtres, soit séculiers, soit réguliers, ou simples religieux. Ils tâchèrent d'éluder une explication précise; mais le parlement ayant exigé une réponse catégorique, ils dirent que comme sous le nom de religieux on n'avait jusqu'alors entendu que des moines, ils ne pouvaient pas se l'appliquer, la vie monastique étant trop sainte et trop parfaite pour eux, et incompatible avec le but de leur institution; que cependant ils n'étaient pas non plus de véritables prêtres séculiers; qu'ils avaient, mais hors de France seulement, des maisons de profès renfermant de véritables religieux; que les personnes qui enseignaient dans les collèges pouvaient devenir

Digitized by Google

profès, mais se qualifiaient à être reçus membres de l'université. La raison de l'ambiguïté de cette réponse était que, si les Jésuites s'étaient reconnus moines, ils n'auraient pu réclamer en leur faveur le décret du synode de Poissy ; séculiers, ils perdaient tout droit au legs de l'évêque de Clermont qui était fait aux religieux de la société de Jésus. L'université décida, le 16 février 1565, que puisqu'il constait par leur réponse qu'ils formaient un ordre religieux, ils ne pouvaient se prévaloir du décret du synode, aux conditions duquel ils n'avaient au reste pas satisfait, en s'arrogeant le titre de société de Jésus.

Les Jésuites interjetèrent appel au parlement de Paris, où Pierre de Versoris [1], un des premiers avocats de son temps, plaida leur cause en s'appuyant de l'histoire miraculeuse de l'Ordre, et des témoignages d'estime qu'il avait reçus de la part des papes, pour prouver que les membres de l'Ordre étaient très-dignes d'appartenir à l'université : quant au nom de Jésus par lequel ils désignaient leur société, il était aussi peu choquant que ceux de la Trinité ou du S. Esprit, que quelques sociétés religieuses avaient adoptés. L'université fut défendue par un jeune avocat, qui est devenu bien célèbre par la suite, par Étienne Pasquier. Cet orateur attaqua vivement la constitution de l'Ordre, ses maximes ultramontaines, l'ambiguïté de son existence, ses richesses, les intrigues par lesquelles les Jésuites s'insinuaient dans les familles, les principes par lesquels ils pervertissaient la jeunesse.

[1] Proprement Le Tourneur.

Digitized by Google

Dans une éloquente péroraison Pasquier prit Dieu, la génération vivante et les générations futures à témoins, qu'il avait averti la cour du danger dont l'admission de la société menaçait la France. « Ce ne fut pas, comme on peut croire, sans exagération que cette cause fut plaidée; mais certes c'était un grand spectacle et un bizarre résultat de la constitution politique de la France, que de voir des avocats, traitant, dans un procès privé, les plus hautes questions sociales, et un tribunal appelé à prononcer, d'après une plaidoirie, sur l'intérêt le plus vaste et le plus national [1]. » Le procureur général, Jean-Baptiste du Mesnil, après avoir reproché aux avocats des deux parties la véhémence de leurs plaidoyers, conclut au rejet de l'appel des Jésuites comme peu propres à l'enseignement de la jeunesse, et requit le parlement de prononcer sur l'emploi convenable qu'il fallait faire du legs de l'évêque de Clermont, de manière que l'intention du testateur fût remplie.

Après une longue délibération, le parlement, soit qu'il ne vît pas de danger dans l'admission de l'Ordre, soit que la haine pour les Protestans, contre lesquels ces pères formaient une milice née, prévalût sur ces craintes, comme dit de Thou, arrêta, le 5 avril 1565, un plus amplement informé, en accordant provisoirement aux Jésuites la faculté d'ouvrir une école et d'instruire la jeunesse.

Ainsi les Jésuites continuèrent avec le plus grand succès leurs leçons, au grand chagrin de l'université

[1] Biogr. universelle, etc.

Digitized by Google

qui menaça de refuser les grades académiques à ceux qui les fréquenteraient. Sous le règne suivant, nous verrons la société travailler avec une grande activité à vérifier les sinistres prédictions de l'avocat Pasquier.

3. *Deuxième guerre civile sous Charles IX*, 1567—1568.

Cause de la Guerre.

Si la paix établie par l'édit d'Amboise ne fut pas de durée, il faut en accuser principalement la politique de Catherine de Médicis, toujours indécise entre les deux factions, la catholique et la protestante, et se flattant tantôt de les tenir en équilibre par la paix, tantôt de les voir s'entredétruire par la guerre. Toutes les deux se plaignaient du gouvernement : les Catholiques, ou pour mieux dire le parti qui cachait ses vues ambitieuses sous le masque de la religion de l'état, de ce qu'on eût terminé la guerre à l'instant où tout promettait à la cause du roi le succès le plus complet ; les Huguenots, de ce qu'on n'observait pas les conditions de l'édit de pacification. Les chefs des derniers n'étaient pas moins ambitieux que les Guises : les uns et les autres étaient la seule autorité dans l'état que leurs adhérens reconnaissaient ; car celle du roi était méprisée. Toute la nation s'abandonna aux fureurs du fanatisme ; l'amour de la patrie, l'attachement à la famille royale, cédèrent au désir de faire triompher une opinion religieuse sur l'autre. Le parlement de Paris, composé pour la plupart de violens ennemis des Calvinistes, ne concourut pas aux vues pacifiques du chancelier ; il fit tout pour miner les édits, et ne laissa pas passer une occasion de désap-

Digitized by Google

prouver et de censurer les nouvelles doctrines. Le parti calviniste s'était flatté en différentes occasions que la reine-mère avait du penchant pour la croyance des Huguenots; mais Catherine ne favorisa quelquefois ce parti que par politique; elle le haïssait par principe de religion. Les Calvinistes se croyaient assez forts pour exiger de la reine qu'elle tînt sa parole, de conférer au prince de Condé la lieutenance générale du royaume. Cette prétention engagea Catherine à se jeter de nouveau dans le parti catholique.

Édit de Roussillon. 1564.

Pour s'assurer des dispositions des sujets du roi, et pour préparer la destruction du parti protestant, elle fit faire à son fils la tournée de son royaume. On commença par la Champagne, traversa la Bourgogne, et la cour passa l'hiver de 1564 à 1565 dans les provinces du midi. A Roussillon-sur-le-Rhône en Dauphiné, le roi publia, le 4 août 1564, un édit par lequel la liberté donnée aux gentilshommes de faire le prêche dans leurs terres, fut modifiée, et l'édit de pacification restreint de différentes manières, au moins d'après le sens que les Calvinistes donnaient à ses dispositions. Au mois de juin 1565, Catherine de Médicis eut une entrevue à Bayonne avec sa fille, la reine d'Espagne. On y passa trois semaines dans les fêtes et les plaisirs, et la noblesse française étala le plus grand luxe, pour faire honneur à la sœur du roi. La reine-mère y fit venir la merveille du siècle, le poète Ronsard, dont les vers composés à cette occasion, faisaient, du temps de l'historien de Thou, l'admiration de toute la France.

Digitized by Google

Mais l'entrevue de Bayonne avait un but plus sérieux que de donner des tournois et des mascarades. Le duc d'Albe, confident de Philippe II, y vint sous prétexte d'apporter au jeune roi le collier de la toison d'or. Il eut de fréquentes entrevues avec la reine-mère dans la maison qu'habitait la reine Élisabeth, et où Catherine se rendait presque toutes les nuits par une allée de communication qui la dérobait aux yeux de tout le monde. Le résultat de ces conférences mystérieuses n'a été connu que par la suite des évènemens, par des propos indiscrets qu'on a recueillis, et par des confidences faites après coup. Le prince de Béarn qui, âgé de onze ans seulement, avait suivi la cour dont par son esprit et ses grâces il faisait déjà l'ornement, et devant lequel on ne croyait pas avoir besoin d'une grande réserve, s'aperçut très-bien qu'il était question de la possibilité d'exterminer tous les Calvinistes. Il est très-sûr qu'à Bayonne on convint de choses qui sont restées ensevelies dans les cabinets. Les Protestans, « espèce d'hommes très-soupçonneuse, » dit de Thou, ont prétendu qu'on y avait fait, du consentement du pape, le plan d'exterminer la nouvelle religion par une vêpre sicilienne. Elle devait éclater l'année suivante à une assemblée de notables qui avait été convoquée à Moulins; mais les Protestans n'y ayant pas paru en assez grand nombre, on ajourna, dit-on, le projet à une autre époque. Ce fut à l'entrevue de Bayonne que le duc d'Albe doit avoir dit à la reine, qui aurait désiré ménager les chefs des Protestans, que dix mille grenouilles ne valent pas la tête d'un saumon.

Entrevue de Bayonne, 1565.

Digitized by Google

Édit de Moulins, 1566.

L'assemblée des notables eut lieu à Moulins : le motif de sa convocation avait été d'opérer une réconciliation entre les Guises et les Châtillons; on en joua la comédie, mais l'assemblée est remarquable dans l'histoire de France par une foule de dispositions législatives qu'elle fit, et qui sont réunies dans l'édit de Moulins du mois de février 1566, qui fait une des principales parties de l'ancien droit français.

Entreprise de Monceaux, 1567.

La publication de l'édit de Roussillon, et ce qui avait transpiré ou était débité des conférences de Bayonne, convainquirent le prince de Condé et l'amiral de Coligni qu'il était nécessaire de s'occuper à temps du renouvellement de leurs liaisons avec la reine d'Angleterre et les Protestans d'Allemagne. Tous les yeux étaient fixés alors sur l'armée que le duc d'Albe levait en Savoie, en Franche-Comté et en Lorraine, pour marcher, disait-on, contre les rebelles des Pays-Bas. Le prince de Condé en conçut les plus vives alarmes; la reine-mère en affecta. On s'accorda sur la nécessité de lever 6,000 Suisses pour s'opposer au duc d'Albe s'il s'avisait d'entamer les frontières françaises. Le duc d'Albe passa tranquillement en ami, et les Suisses se rapprochèrent de Paris, sous la conduite du colonel Louis Pfyffer. Le prince de Condé prétendit avoir connaissance d'un plan d'après lequel on voulait se servir de ces troupes pour l'arrêter, lui et l'amiral de Coligni. Il résolut, avec les deux Coligni, d'essayer le même coup qui, sept ans auparavant, avait manqué à Amboise; on se proposa de surprendre le roi et la cour, le 29 septembre 1567, à Monceaux-en-

Digitized by Google

Brie, où elle passait l'arrière-saison. Le plan fut très-bien conçu ; le roi, ayant été averti vers la fin de septembre, qu'il se montrait beaucoup de gentilshommes sur la route, envoya sous quelque prétexte un homme de marque chez l'amiral qu'on trouva tout occupé des vendanges. C'était le 26 septembre, et le 27 il y eut cinquante places au pouvoir du parti calviniste ; le même jour, au soir, le prince de Condé, les deux Coligni et le comte de la Rochefoucauld se trouvèrent, à la tête d'un gros corps de cavalerie, si près de Monceaux, que, s'ils eussent continué leur marche, ils auraient surpris la cour ; mais ils ne voulurent arriver à Monceaux que la veille de la S. Michel, dans l'espoir de faire la capture de tous les chevaliers de l'Ordre, dont le roi voulait tenir un chapitre. La reine fut avertie de leur proximité dans la nuit, et conduisit sur-le-champ le roi à Meaux. On y fit venir en toute hâte le colonel Pfyffer et ses Suisses qui, le 29 septembre 1567, escortèrent le roi dans son voyage à Paris. Jamais Charles IX, qui avait alors dix-sept ans, ne pardonna cet affront au prince de Condé ; et la haine implacable qu'il conçut contre les Calvinistes, et dont nous verrons des effets si déplorables, date de cette époque.

Le prince de Condé avait inutilement harcelé la marche des Suisses. Quand le roi fut en sûreté, il surprit la ville de S. Denys et bloqua pendant six semaines Paris de ce côté de la Seine. La reine-mère entama des négociations qui échouèrent. Comme les habitans de Paris murmuraient de la difficulté qu'ils

Bataille de S. Denys, 1567.

Digitized by Google

éprouvaient à se procurer des subsistances, le connétable résolut de livrer bataille. Le 10 novembre il attaqua, avec 16,000 hommes d'infanterie et 3,000 chevaux, le prince, qui n'avait que 1,200 hommes d'infanterie et 1,500 chevaux, parce que le gros de son armée, sous les ordres de d'Andelot, était parti pour une expédition de l'autre côté de la Seine. Malgré cette disproportion des forces, les Calvinistes disputèrent le terrain aux troupes du roi; mais finalement ils succombèrent sous le nombre de leurs ennemis, et le champ de bataille resta aux Catholiques.

Mort du connétable Anne de Montmorenci, 1567.

La victoire de S. Denys fut chèrement payée par la mort du connétable. Grièvement blessé par un coup de feu lâché à bout portant, Anne de Montmorenci vint mourir à Paris, à l'âge de soixante-quatorze ans. Le fond du caractère de ce grand capitaine était un amour sincère de la religion qui chez lui guida la politique, tandis que chez beaucoup d'autres elle servait de prétexte à des vues ambitieuses et intéressées. Il avait assisté à huit batailles et commandé dans quatre; dans toutes il avait montré une grande bravoure, qui fut rarement secondée par la fortune. La reine-mère lui fit faire des obsèques magnifiques, qui cachèrent mal la satisfaction qu'elle éprouvait de la mort d'un homme dont le grand mérite, la prudence consommée et la réputation l'offusquaient. On ne nomma pas de connétable à sa place; mais pour avoir l'armée à sa disposition, Catherine fit déférer la lieutenance du royaume au duc d'Anjou, son second fils, âgé de seize

Digitized by Google

ans, auquel elle donna pour conseil le maréchal de Tavannes.

Après la bataille de S. Denys, le prince de Condé ne pouvant tenir tête à l'armée catholique, se retira sur Montereau, et delà par la Champagne, pour aller à la rencontre de 5,500 hommes à cheval que d'un mot allemand on appelait *reitres*, et de 3,000 fantassins que Jean-Casimir, second fils de l'électeur Palatin, lui amenait. La reine Élisabeth avait promis de fournir 100,000 écus pour cette levée; l'argent fut la première chose que les Allemands demandèrent en arrivant. Mais l'argent n'était pas arrivé; alors depuis le chef jusqu'au dernier soldat de l'armée française, tous se dépouillèrent de leurs bagues, chaînes et de tout ce qui pouvait faire de l'argent, pour satisfaire les Allemands.

Avec ce renfort le prince de Condé revint, au mois de janvier 1568, sur la Seine et alla de là à Chartres, ville devant laquelle il mit le siège dans le dessein d'affamer Paris. La reine-mère eut encore une fois recours à des négociations, et le prince y entra volontiers, parce que la désertion se mit dans ses troupes auxquelles il ne pouvait pas fournir de solde, et parce qu'il était averti qu'il arrivait à l'armée catholique un renfort de 5,000 reitres. Égarement singulier du fanatisme! Jean-Guillaume, duc de Saxe-Cobourg, zélé luthérien, amenait ce secours aux Catholiques, pour servir à détruire les Calvinistes qu'il détestait.

Paix de Longjumeau, 1568.

La paix fut signée, le 23 mars, à Longjumeau. L'édit de pacification, de 1563, fut renouvelé sans les restrictions de celui de Roussillon, et le roi promit de

Digitized by Google

payer la solde de quatre mois que le prince de Condé devait à ses troupes. Les Huguenots rendirent les places dont ils s'étaient emparés; les troupes étrangères furent congédiées; amnistie pleine et entière et oubli accordés, etc. Par allusion à Armand de Gontaut, baron de Biron, qui était boiteux, et au nom du seigneur de Malassise, les deux plénipotentiaires de la cour, la paix de Longjumeau fut appelée la *paix boiteuse et malassise*. On l'appela aussi la *petite paix*, à cause de sa courte durée.

4. *Troisième guerre civile*, 1568—1570.

Origine des Politiques.

La paix de Longjumeau ne fut, à ce qu'il paraît, qu'une ruse de Catherine de Médicis pour sauver Paris et faire renvoyer les troupes étrangères. Le prince, l'amiral et les autres chefs devenus simples particuliers, se retirèrent dans leurs châteaux. La cour avait changé de système. Au lieu des ménagemens qu'on avait jusqu'alors observés envers les Huguenots, on excita le peuple contre eux. Partout où ils étaient en petit nombre, ils furent impunément massacrés, et les écrivains de leur parti prétendent qu'en moins de trois mois il périt 2,000 personnes de cette manière. Décidée à prendre dorénavant des mesures violentes, la reine-mère éloigna de la personne du roi tous ceux qui inclinaient à la paix, à la tolérance; pour les rendre odieux on inventa pour eux un nom de parti, et on les nomma les *Politiques*, comme pour dire qu'ils sacrifiaient leur conscience à des vues purement humaines. C'est ainsi qu'à une époque malheureuse nous avons vu dévouer à la haine populaire, sous le nom

Digitized by Google

d'hommes d'état, ceux qui, n'osant invoquer la justice et l'humanité qui étaient proscrites, tâchaient d'opposer à la fureur des factieux des motifs de prudence.

Disgrâce du chancelier de l'Hôpital, 1568.

A la tête des Politiques se trouvait le chancelier de l'Hôpital, toujours attaché à sa religion, mais toujours juste et modéré, qui, après l'entreprise de Meaux, ayant conseillé de congédier les troupes étrangères, avait osé dire à la reine qu'il répondait de la fidélité des Huguenots si on l'assurait qu'on ne voulait pas les tromper. Un tel homme qui, « au milieu des troubles civils faisait parler les lois qui se taisent d'ordinaire dans des temps de rage et de tempête ; auquel il ne venait jamais dans l'esprit de douter de leur pouvoir ; qui faisait l'honneur à la raison et à la justice de penser qu'elles étaient plus fortes que les armes mêmes et que leur sainte majesté avait des droits imprescriptibles sur le cœur des hommes, quand on savait les faire valoir [1] ; » un tel homme ne pouvait entrer dans le conseil particulier et privé que Catherine formait. Il fut disgrâcié et obligé de se retirer dans ses terres. Les sceaux furent confiés à Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans.

Entreprise sur Noyers, 1568.

Depuis ce moment le pouvoir de la reine-mère à la cour fut sans contrôle : maîtresse du gouvernement et disposant de l'armée au nom d'un roi et d'un lieutenant général du royaume qui avaient pour elle l'obéissance d'enfans, elle n'avait plus à redouter ni la puissance d'un connétable, ni l'opposition d'un chancelier incorruptible. Du parti des Guises il ne restait qu'un

[1] HENAULT.

Digitized by Google

prince sortant à peine de l'enfance, et le cardinal de Lorraine qui, trop passionné pour devenir un chef de parti, travaillait entièrement dans le sens de la reine. Le premier prince du sang, le chef de la maison de Bourbon, était un enfant qui ne jouissait encore d'aucune considération. Deux hommes seuls pouvaient devenir dangereux encore, le prince de Condé et l'amiral de Coligni; la reine résolut de s'en défaire ou de les mettre en sa puissance. Ils étaient tous les deux à Noyers en Bourgogne; ce fut là que Catherine résolut de les faire enlever. Le maréchal de Tavannes[1], gouverneur de la province, fut chargé de la commission; il prépara tout pour son exécution, mais il eut soin qu'un courrier qu'il envoyait à la reine tombât entre les mains du prince, qui, averti ainsi du danger, se sauva avec l'amiral à la Rochelle, où ils arrivèrent le 18 septembre 1568.

Les Huguenots prennent les armes.

Cette place importante par sa situation, ainsi que Castres, Montauban, Alby, et Sancerre, n'avaient pas encore été rendues par les Huguenots qui avaient aussi conservé une partie de leurs troupes étrangères. Ils résolurent de faire de la Rochelle leur principale place d'armes et de concentrer la guerre dans les provinces limitrophes. Ce fut là qu'arriva la reine de Navarre, avec son fils, le prince de Béarn que Catherine de Médicis avait voulu faire arrêter à Nérac : elle y amena 3 à 4,000 hommes. La reine d'Angleterre y envoya une forte artillerie et 100,000 écus d'or. Les divers capitaines huguenots levèrent des troupes, chacun

[1] Gaspard de Saulx, maréchal de Tavannes.

Digitized by Google

dans les provinces où ils se trouvaient. Jean de Crussol, baron d'Acier, réunit 25,000 hommes en Languedoc et Dauphiné; sa bannière représentait Hercule, abattant avec sa massue les cent têtes d'une hydre qui portaient des chapeaux de cardinal, des mitres et des capuchons. Ces troupes en passant par des villages catholiques, commettaient tous les excès que le fanatisme peut inspirer, détruisant les églises et les couvens, massacrant les prêtres et les moines, quelquefois même les religieuses. Le véridique de Thou raconte que Briquemont portait un collier d'oreilles coupées à des moines. Les chefs catholiques ne se montrèrent pas moins sanguinaires. Louis, duc de Montpensier [1], chef de la seconde branche de la maison de Bourbon, était le plus cruel de tous. Le prince de Condé publia un manifeste où il déclara qu'il prenait les armes pour la conservation du roi et du royaume contre les machinations du cardinal de Lorraine qu'on affectait de regarder comme l'auteur de tous les troubles.

Édit de S. Maur-des-Fosses, 1568.

Du côté de la cour on prit des mesures violentes. Le roi rendit, au mois de septembre 1568, à S. Maur-des-Fosses, plusieurs édits par lesquels l'exercice public de toute religion autre que la catholique fut défendu sous des peines sévères dans toute l'étendue du royaume, et les prédicateurs calvinistes furent obligés de quitter la France dans le délai de quinze jours. Tout prétendu réformé fut déclaré inhabile à remplir une charge de magistrature ou autre, et

[1] Louis, prince de la Roche-sur-Yon, créé, en 1536, duc de Montpensier.

Digitized by Google

chaque fonctionnaire obligé de prêter serment qu'il vivrait et mourrait catholique. On fit venir d'Allemagne 5,600 reitres, commandés par Philibert, margrave de Bade-Bade, et les comtes de Westerbourg et de Linange.

Bataille de Jarnac, 1569.

Pendant l'hiver, il n'y eut pas d'action, quoique les deux armées fussent pendant quatre jours en présence près de Loudun; mais lorsqu'au printemps, le prince de Condé se mit en mouvement pour aller à la rencontre de 8,000 reitres et 6,000 lansquenets que Wolfgang, duc de Deux-Ponts, Wolrad, comte de Mansfeld, Guillaume, prince de Nassau-Orange, et ses frères, les comtes de Nassau, lui amenaient; le duc d'Anjou ou plutôt le maréchal de Tavannes, qui commandait l'armée royale, résolu de le resserrer dans le Poitou, lui livra bataille, le 13 mars 1569, près de Jarnac sur la Charente, ou plutôt il le surprit n'ayant avec lui qu'une partie de sa cavalerie. Les Huguenots furent défaits : le prince de Condé qui, au moment de l'attaque, s'était cassé la jambe par un accident, fut entouré et fait prisonnier : on l'avait déposé près d'un buisson, pour le laisser reposer, lorsqu'un capitaine des gardes du duc d'Anjou, nommé Montesquiou, accourut et lui cassa la tête d'un coup de pistolet par derrière. Le duc d'Anjou confirma, par sa conduite, le soupçon qui s'était élevé contre lui, d'avoir ordonné cet assassinat.

Assassinat du prince de Condé, 1569.

Ainsi mourut, à l'âge de trente-neuf ans, Louis de Bourbon, souche d'une maison féconde en héros, prince élevé au-dessus de sa naissance par la grandeur

Digitized by Google

de son âme et par sa vertu, qui, d'après le témoignage de ses ennemis mêmes, fut égalé par peu de personnes de son temps, et surpassé par aucun en valeur, en constance, en génie, en activité, en expérience, en affabilité, éloquence et libéralité; car toutes ces vertus se trouvaient réunies en lui. Tel est le portrait que de Thou en a tracé. De sa première épouse, Éléonore de Roye, nièce du connétable Anne de Montmorenci, il laissa trois fils, Henri Ier, prince de Condé, François, prince de Conti [1], et Charles, qui fut par la suite archevêque de Rouen et cardinal. Françoise d'Orléans de Rothelin [2], qu'il avait épousée en 1565, lui donna Charles, comte de Soissons et de Noyers. L'aîné de ces enfans avait seize ans, le plus jeune deux et demi, à la mort du père.

Courage de la reine de Navarre, Jeanne d'Albret.

Après la bataille de Jarnac, l'amiral et son frère se retirèrent à Cognac, où se réunirent les débris de l'armée qui avait été plutôt mise en déroute que battue. Une femme y vint ranimer le courage des Calvinistes; ce fut Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Quand cette princesse fut enceinte pour la première fois, elle demanda à plusieurs reprises à son père, Henri II d'Albret, une boîte d'or, renfermant son testament, qu'il portait constamment pendue par une chaîne d'or à son cou. Elle sera tienne, lui dit un jour le roi, mais que tu m'aies montré ce que tu portes;

[1] Il ne fut pas la souche de la branche de Conti. Les deux branches de Condé et de Conti descendent de Henri I, prince de Condé.

[2] C'est ainsi que les Français ont estropié le mot de Rœteln. Voy. vol. XIV, p. 366.

Digitized by Google

et afin que tu ne me fasses pas une pleureuse ni un enfant rechigné, je te promets de te donner tout, pourvu qu'en enfantant, tu me chantes une chanson béarnaise. Jeanne accepta la condition ; ce fut en chantant qu'elle donna la vie au prince de Béarn. Le roi averti, arrive, met la chaîne d'or et la boîte au cou de sa fille, prend l'enfant tout nu dans un pan de sa robe, et s'en va, en disant : Voilà qui est à vous, ma fille ; mais ceci est à moi. Il donna à l'enfant un cap d'ail dont il lui frotta les lèvres, et voyant qu'il suçait, il lui fit avaler du vin. Cet enfant fut le grand Henri.

Henri, prince de Béarn, chef d'Huguenots, 1569.

Jeanne arriva à Jarnac avec son fils et avec le jeune prince de Condé : tenant ces deux enfans par la main, elle se rendit au milieu de l'armée. Je vous offre, dit-elle, pour réparer la perte que nous avons faite, le jeune prince de Béarn, mon fils ; je vous confie Henri, fils du prince qui excite nos regrets. Fasse le ciel qu'ils se montrent l'un et l'autre dignes héritiers de la valeur de leurs ancêtres, et que la vue de ces tendres gages vous excite sans cesse à rester unis pour le soutien de la cause que vous défendez. Les cris d'applaudissement dont ce discours fut suivi, furent interrompus par le prince de Béarn, qui, s'avançant d'un air guerrier, dit : Je jure de défendre la religion et de persévérer dans la cause commune, jusqu'à ce que la mort ou la victoire nous ait rendu à tous la liberté que nous désirons. L'amiral prit le commandement sous les ordres du prince.

L'armée du duc d'Anjou, après avoir perdu plu-

Digitized by Google

sieurs jours dans l'inaction, vint mettre le siège devant Jarnac, que d'Acier défendit avec le plus grand succès, pendant que deux autres armées royales, commandées, l'une par le duc d'Aumale, oncle du jeune duc de Guise, et l'autre par Jacques, duc de Nemours, cousin-germain de celui de Savoie, étaient chargées d'empêcher le duc de Deux-Ponts de faire sa jonction avec l'amiral. Ils n'y réussirent pas, tant à cause de la désunion qui régnait entre eux, que parce que la reine-mère avait pris des mesures pour faire manquer leur dessein. Le cardinal de Lorraine était parvenu à s'insinuer dans l'esprit du jeune roi; il l'avait rendu jaloux de son frère, et avait ourdi une intrigue pour former à la cour un nouveau parti des Guises. Catherine traversa cette trame, en empêchant le duc d'Aumale de cueillir des lauriers, et en conduisant le cardinal à Limoges, où était le quartier-général du duc d'Anjou, et où elle prétendait avoir besoin de ses conseils.

Le duc de Deux-Ponts, après avoir traversé la Lorraine et la Champagne, arriva sur la Loire, au mois de mai, prit la Charité, traversa le fleuve à Pouilly, et avança jusqu'à la Vienne, pour se joindre à l'amiral qui venait à sa rencontre. Ce prince qui était malade, mourut, le 11 juin, à Nessun dans le Limousin. Walrad, comte de Mansfeld, prit le commandement de l'armée allemande, qui, le 15 juin, fit à Yrieux sa jonction avec l'amiral. Celui-ci venait de faire une grande perte : François de Coligni, sieur d'Andelot, son frère, homme vrai et sincère, intrépide et

Digitized by Google

attaché par conviction à la religion calviniste, était mort à Saintes, le 27 mai.

Bataille de Montcontour, 1569.

L'amiral prit alors l'offensive. Le 25 juin, il remporta à la Roche-l'Abeille un avantage sur les Catholiques. Philippe Strozzi, qui venait d'être nommé colonel, fut fait prisonnier, presque seul; car les Protestans n'accordèrent pas de quartier. Ce fut ce jour-là que le prince de Béarn fit ses premières armes. L'amiral assiégea Poitiers, que le comte de Lude [1], ainsi que le jeune Guise et son frère, le duc de Mayenne, qui s'y étaient jetés, défendirent vaillamment pendant six semaines : l'amiral leva alors le siège. Les troupes allemandes le forcèrent à accepter, le 3 octobre 1569, la bataille à Montcontour, où le duc d'Anjou et le maréchal de Tavannes mirent son armée dans une déroute complète. Comme les Catholiques, se rappelant de la journée de la Roche-l'Abeille, ne faisaient pas de quartier, il fut tué à Montcontour plus de 6,000 hommes de l'armée huguenote : elle perdit toute son artillerie et ses bagages. D'une armée de 25,000 hommes, il n'en resta pas 6,000 qui accompagnèrent le prince de Béarn et l'amiral à S. Jean d'Angely. De cette ville, ils se retirèrent à Montauban, ne laissant des garnisons qu'à la Rochelle, à S. Jean d'Angely, à Angoulême et à la Charité.

L'armée victorieuse ne les poursuivit pas, parce qu'elle était désorganisée. Le roi, jaloux de son frère, vint lui-même à l'armée; le maréchal de Tavannes fut renvoyé, le duc de Montpensier prit le commande-

[1] Gui, comte du Lude-Daillou, sénéchal d'Anjou.

Digitized by Google

ment, et il ne resta au duc d'Anjou que son titre de lieutenant-général. Ce prince assiégea S. Jean d'Angely, défendu par le seigneur de Piles [1]; il la prit au bout de deux mois, le 2 décembre, après y avoir perdu 6,000 hommes.

Dans l'intervalle l'amiral Coligni négocia avec la reine d'Angleterre, avec les princes d'Empire et avec les cantons réformés, rabaissant la victoire de Montcontour, et annonçant que sous peu le parti des Calvinistes se relèverait plus formidable que jamais, pourvu qu'on le soutînt avec des troupes et de l'argent. Élisabeth, reine d'Angleterre, lui avança une forte somme pour laquelle Jeanne d'Albret mit ses diamans en gage. L'armée se recruta dans les Cévennes, et Montgomery leva des contributions chez les gentilshommes catholiques du Languedoc et de la Gascogne. Avant la fin de l'année les Calvinistes se rendirent maîtres de Nîmes. Landereau, sous-amiral du Poitou, et le baron de la Garde bloquaient la Rochelle du côté de la mer; mais un corsaire de Dieppe, nommé le Capitaine, força la Garde de se réfugier dans la Charente, prit Landereau avec quatre de ses vaisseaux et les conduisit à la Rochelle. François de la Noue [2], un des capitaines les plus intrépides parmi les Huguenots, avait eu part à cet exploit. Il en eut d'autres plus brillans encore dans le Poitou contre Pui-Gaillard, capitaine catholique.

Au printemps de 1570, l'amiral, quoique malade, Combat d'Arnay-le-Duc, 1570.

[1] De la maison de Fortia.

[2] Surnommé par la suite *Bras-de-Fer*.

Digitized by Google

fit avec 5,000 hommes sans artillerie une marche très-pénible par le Vivarais en Bourgogne pour joindre des troupes allemandes qui venaient à sa rencontre : près d'Arnay-le-Duc il rencontra l'armée du maréchal Artus de Cossé-Gonnor, forte de 16,000 hommes, qui l'attaqua le 25 juin. Grâce à l'excellente position que les Calvinistes avaient prise et à la bravoure qu'ils montrèrent, la victoire resta indécise, ou plutôt ils gagnèrent la bataille, puisqu'ils ne furent pas arrêtés dans leur marche. Ils pénétrèrent dans l'Orléanais et dans l'Ile de France, et s'avancèrent jusqu'à la hauteur de Montargis.

Paix de S. Germain-en-Laye.

Cette guerre doit avoir convaincu la cour que le parti des Calvinistes était désormais trop fort en France pour pouvoir être réduit par les armes, et qu'il fallait, ou se résoudre à traiter avec lui comme d'égal à égal, ou recourir à des moyens pareils à ceux que le duc d'Albe avait conseillés dans l'entrevue de Bayonne [1]. Les auteurs calvinistes prétendent, et la suite parut prouver, qu'on se décida au second parti ; mais pour l'exécuter avec plus de sûreté, on fit semblant d'avoir choisi le premier. La paix était d'ailleurs devenue nécessaire aux deux partis, parce qu'ils manquaient absolument des moyens de continuer la guerre. Elle fut conclue, le 8 août 1570, à S. Germain-en-Laye. Outre tous les avantages du précédent traité, on accorda aux Calvinistes la permission de récuser six juges, présidens ou conseillers dans les parlemens, et quatre villes de sûreté où ils auraient droit de mettre

[1] Voy. p. 328 de ce vol.

Digitized by Google

des garnisons et des gouverneurs à leurs ordres; les princes de Béarn et de Condé et vingt seigneurs de leur parti jurèrent de rendre ces places dans deux ans; ce furent la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité.

Traité d'amitié de Blois avec l'Angleterre

La France et l'Angleterre se rapprochèrent aussi dans l'intervalle qui s'écoula entre la troisième et la quatrième guerre de religion. Il n'y avait pas de guerre ouverte entre ces deux puissances, mais une inimitié secrète provenant d'une part des secours qu'Élisabeth, reine d'Angleterre, n'avait cessé de fournir aux Huguenots, et de l'autre du vif intérêt que la France prenait à la délivrance de Marie Stuart, prisonnière entre les mains d'Élisabeth. On négocia pendant toute l'année 1571 un mariage entre Élisabeth et le duc d'Anjou, il manqua par l'irrésolution de la reine: mais on parvint à conclure, le 28 avril 1572, à Blois, un traité d'amitié et d'alliance entre les deux cours; ce traité détaille avec un soin minutieux tous les cas possibles où l'un des deux états éprouverait les effets de l'amitié de l'autre. Élisabeth, menacée d'une guerre civile de la part des Catholiques que ses ministres persécutaient, et de celle des Espagnols qui les soutenaient, aurait bien voulu que le roi de France s'obligeât à lui donner secours en cas d'invasion « bien que l'invasion eût pour cause un motif de religion. » On trouva cette clause inconvenante, et on la remplaça par celle-ci : « en cas d'invasion quelconque. » Le roi donna en outre une explication d'où il résultait que l'invasion sous prétexte de religion était comprise dans ce traité.

Digitized by Google

5. *Massacre de la S. Barthélemy*, 24 *août* 1572.

Excidat illa dies ævo, nec postera credant
Secula! Nos certe taceamus, et obruta multa
Nocte tegi propriæ patiamur crimina gentis [1].

Auteurs du massacre.

Cette section est consacrée à l'histoire du plus exécrable forfait dont la France ait été souillée jusqu'alors; et ce crime a été commis par son roi, prince de vingt-deux ans, par son frère, plus jeune encore, et par leur mère. Il est impossible d'en justifier la mémoire de Charles IX; mais il paraît qu'en accusant ce monarque de l'avoir médité au moment même où il signa la paix de 1570, les auteurs protestans ont été égarés par leur ressentiment, et les écrivains italiens par leur partialité pour les Guises qui ne voulaient pas être regardés comme les auteurs de ce crime. Il est beaucoup plus vraisemblable qu'à cette époque, il voulait s'assurer de l'amiral et des autres chefs, en les attirant à la cour et les y retenant par de bons procédés, pour les avoir sous les mains et les faire punir, s'ils entraient dans quelque complot, et qu'il finit par concevoir une véritable amitié pour Coligni, quand il vit avec quelle confiance ce chef s'abandonnait à lui. Une intrigue infernale l'entraîna à donner son consentement à une exécution qu'on lui représentait comme indispensable à sa propre sûreté.

La plus grande tranquillité régna en France, après le traité de S. Germain-en-Laye. Les chefs des Huguenots, au lieu de se disperser dans leurs terres, restè-

[1] Ce sont ces vers de LUCAIN que de THOU met à la tête de son Histoire de la S. Barthélemy.

Digitized by Google

rent réunis à la Rochelle, mais sans faire de préparatifs, sans témoigner des inquiétudes. Le vieil amiral, dans le temps où il donna sa fille à un simple gentilhomme, nommé Téligny, se maria lui-même à une riche veuve de la Savoie, Jacqueline de Montbel, dame d'Entremont, qui, sur sa seule réputation, s'était éprise d'une vive passion pour lui. Le prince de Condé se préparait à épouser Marie de Clèves ou de Nevers, qu'on nommait la quatrième Grâce, sœur de la duchesse de Guise [1]. On proposa une union intime

[1] Jean, petit-fils de Philippe le Hardi, premier duc de Bourgogne, avait succédé (Voy. p. 25 de ce vol.), en 1464, à son frère Charles dans le *comté de Nevers*, et, en 1472, à son oncle maternel dans le comté d'Eu. Il mourut, en 1491, sans laisser de fils. Ses deux filles, Élisabeth et Charlotte, mariées la première à Jean I, duc de Clèves, et la seconde à Jean d'Albret, sire d'Orval, se disputèrent la succession: les comtés de Nevers et d'Eu restèrent finalement à Engilbert, fils d'Élisabeth, et celui de Rethel, à la fille de Charlotte, qui s'appelait Marie d'Albret. En 1505, Engilbert obtint une nouvelle érection du comté de Nevers en pairie, premier exemple d'une pairie accordée à un prince étranger. Charles, son fils, réunit de nouveau les deux comtés par son mariage avec sa cousine Marie d'Albret. Il eut pour successeur, en 1521, François I, son fils. Celui-ci perdit le comté de Rethel et la baronnie de Donzi par transaction de 1525 avec Odet de Foix, époux de Charlotte d'Albret, sœur de Marie d'Albret. Il y rentra cependant, en 1549, par le décès de la fille d'Odet et de Charlotte. En 1539, le comté de Nevers fut érigé en sa faveur en duché-pairie. Il fut le père de Marie de Clèves, dont il est question dans le texte, et de Catherine, duchesse de Guise. Il transmit le duché de Nevers et les comtés d'Eu et de Rethel, à ses deux fils, François II, 1562—1563, et Jacques, 1563—1564.

Digitized by Google

entre la branche régnante et celle de Bourbon, par le mariage de Marguerite, sœur du roi, princesse belle et spirituelle, avec le prince de Béarn, qui n'était son cadet que d'une année. On fit des préparatifs pour faire, d'accord avec l'Angleterre, la guerre à Philippe II en Flandre; ce qui aurait été une excellente occasion d'occuper au dehors tous les Calvinistes remuans. Charles IX invita l'amiral à venir à la cour pour conférer sur ce projet. Coligni s'y rendit, et fut accueilli avec cordialité. Je vous tiens, lui dit le roi, et vous ne nous quitterez pas quand vous voudrez; voilà le jour le plus heureux de ma vie. La reine de Navarre ne put se dispenser d'aller également à Blois, où était la cour et où se traitait le mariage de son fils. Le contrat en fut signé le 21 août 1572, et la cour se rendit à Paris, où les noces prochaines du prince de Béarn attirèrent une foule de Calvinistes : le roi paraissait se plaire au milieu d'eux. Les Guises et leurs partisans se retirèrent de la cour, exprimant hautement leur mécontentement. La reine-mère s'unit à eux, pour forcer, par un coup d'éclat, le roi à rompre avec les Calvinistes.

Avènement de Henri au trône de Navarre.

Jeanne d'Albret n'avait pas été un mois à Paris, qu'elle tomba malade, et mourut au bout de cinq jours, le 9 juin 1572 : on la disait empoisonnée; quelle mort inattendue d'un souverain n'est pas attribuée au poison? Henri, son fils, prit dès-lors le titre de roi de Navarre. Lui et le prince de Condé vinrent à la cour, avec des suites brillantes, composées de gentilshommes calvinistes.

Digitized by Google

A force de converser avec le roi, Coligni avait pris un grand ascendant sur ce prince, et la reine fut avertie par les courtisans que son fils allait lui échapper. Elle eut une explication très-vive avec celui-ci; mais comme elle ne le trouva pas décidé à rompre avec les Calvinistes, elle résolut de l'y forcer. Elle expédia un courrier au duc de Guise, qui vint avec le duc d'Aumale, son oncle, le duc de Nevers, son beau-père[1], le duc d'Elbeuf, son cousin-germain, le duc de Montpensier, son beau-frère, et une grosse suite de gentilshommes : leur arrivée ne pouvait surprendre, puisqu'elle eut lieu peu de jours avant le mariage du roi de Navarre. On convint que le coup qu'on méditait se ferait quatre jours après la noce. On n'était pas en peine de trouver un assassin : on s'adressa à un certain Maureval, auquel on donnait publiquement le titre de Tueur du roi.

Mariage du roi de Navarre.

Le mariage du prince de Condé se fit d'abord; ensuite, le 18 août, fut célébré, avec une pompe extraordinaire, celui de Henri, roi de Navarre, et de Marguerite de France. Charles, cardinal de Bourbon, frère d'Antoine, roi de Navarre, et du prince de Condé, tué à Jarnac, donna la bénédiction nuptiale. On passa quatre jours dans les fêtes, et les seigneurs des deux religions se livrèrent à la joie, et se mêlèrent, comme si jamais il n'avait existé de division entre eux.

Attentat sur la vie de l'amiral de Coligni.

Un seul homme ne prit qu'une médiocre part aux fêtes, c'était l'amiral Coligni. Tout entier à l'expédi-

[1] François I. Voy. p. 347 de ce vol.

tion des Pays-Bas où il devait commander, il n'était occupé que de guerre, en parlait continuellement au roi et à ses amis, pressait les préparatifs. Le 19 août, il voulut entretenir le roi des affaires concernant la religion; Charles IX l'interrompit en lui disant : Mon père, je vous prie de me donner quatre ou cinq jours seulement pour m'ébattre; cela fait, je vous promets, foi de roi, que je vous rendrai content, vous et tous ceux de votre religion. Le 22 août, Maureval, caché derrière une fenêtre couverte d'un rideau d'une maison située près de l'Église de S. Germain l'Auxerrois où l'amiral passait ordinairement en revenant du Louvre, pour se rendre dans la rue de Bethisy, où il demeurait, lui tira un coup d'arquebuse qui le blessa grièvement au bras gauche et lui coupa un doigt de la main droite. Quand la nouvelle de cet assassinat fut portée au roi, il jeta avec fureur la raquette avec laquelle il jouait à la paume, en s'écriant : N'aurai-je jamais de repos ? Il ordonna les recherches les plus exactes, et dit aux ambassadeurs d'écrire à leurs maîtres que cette action lui déplaisait. Enfin il alla visiter l'amiral, et passa une heure avec lui, accompagné de sa mère et du duc d'Anjou, les deux complices de l'assassinat. Catherine était pendant cette visite dans une frayeur mortelle; l'amiral se doutait bien d'où le coup était parti, et s'il en avait dit un mot à Charles IX, celui-ci, naturellement emporté, se serait probablement abandonné à toute sa fureur.

Charles IX consent au massacre des Protestans.

Comme la colère du roi ne se calmait pas, et qu'on craignait qu'une explosion de sa violence ne donnât

Digitized by Google

lieu à une découverte, la reine prit le parti de lui révéler le mystère. Albert de Gondi, baron de Retz, Florentin, alla le trouver dans son cabinet et lui avoua que la blessure de l'amiral n'était pas, comme il supposait, l'ouvrage du duc de Guise seulement; mais que sa mère et son frère avaient voulu le délivrer d'un traître qui travaillait à les perdre; que le coup ayant manqué, il fallait ou se joindre aux Catholiques pour exterminer tous les rebelles, ou s'attendre à une nouvelle guerre civile. Charles était ébranlé par ce discours, lorsque sa mère survint, accompagnée du duc d'Anjou et de quelques autres personnes. Connaissant le caractère de son fils, elle s'appliqua à lui faire peur; elle y réussit à merveille, et il devint aussi emporté contre l'amiral qu'il l'avait été contre ses meurtriers. « S'il avait été auparavant difficile à le persuader, dit le duc d'Anjou, dans la relation qu'étant en Pologne il dicta à son médecin Miron, ce fut lors à nous à le retenir. Se levant il nous dit de fureur et de colère en jurant, que puisque nous trouvions bon qu'on tuât l'amiral, qu'il le voulait, mais aussi tous les Huguenots de France, afin qu'il n'en demeurât pas un qui lui pût reprocher après et que nous donnassions ordre promptement. »

L'horrible plan du massacre général fut convenu entre la mère du roi, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, Henri d'Angoulême, grand prieur de France (fils du roi Henri II et d'une demoiselle écossaise, nommée Leviston), René de Birague, garde-des-sceaux, le maréchal de Tavannes et le baron de Retz. On en

Digitized by Google

fixa l'exécution au point du jour suivant qui était la S. Barthélemy, 24 août 1572, et l'on en confia la direction à Henri Ier, duc de Guise, âgé de vingt-deux ans, l'ennemi juré de l'amiral auquel il attribuait la mort de son père. Aussitôt que la nuit vint, le duc appela auprès de lui les capitaines des gardes suisses et quelques-uns de ceux des compagnies françaises, et leur donna les ordres nécessaires. Tavannes fit venir en présence du roi le prevôt des marchands, Jean Charron, et lui ordonna de faire armer les compagnies bourgeoises et de les tenir prêtes pour minuit à l'Hôtel-de-ville. On lui dit que le signal de l'exécution des ordres du roi serait donné par la cloche de l'horloge du Palais; les Catholiques devaient mettre des flambeaux aux fenêtres; les chaînes devaient être tendues; des corps-de-garde établis dans toutes les places et à tous les carrefours, et pour se faire reconnaître, les Catholiques devaient porter un linge au bras gauche et une croix blanche au chapeau.

Détails sur les massacres.

Le roi attendait avec un sentiment d'horreur l'heure fixée pour le massacre. Voyant le combat des passions qui l'agitaient, et craignant que l'humanité ne prît le dessus en son cœur, Catherine lui arracha l'ordre pour le signal plus tôt qu'il n'avait été convenu; son impatience ne lui permit pas d'attendre que cet ordre parvînt au Palais; ce fut à l'église voisine de S. Germain l'Auxerrois que le tocsin commença à sonner. Lorsque ce son lugubre frappa les oreilles de Charles IX, il quitta son appartement, entra dans un cabinet attenant à la porte du Louvre et jeta ses regards

Digitized by Google

inquiets sur la rue. Un profond silence y régnait : il est subitement interrompu par un coup de pistolet. Catherine et le duc d'Anjou ne quittèrent pas le roi qui tressaillit quand il entendit le bruit. « Ne saurois dire en quel endroit il partit, dit le duc d'Anjou en sa relation, ni s'il offensa quelqu'un, bien sai-je que le son nous blessa tous trois si avant dans l'esprit qu'il offensa nos esprits et notre jugement, épris de terreur et d'appréhension des grands désordres qui s'alloient lors commettre. » Le roi envoya en diligence un gentilhomme dire au duc de Guise de ne rien entreprendre contre l'amiral, ce qui aurait suspendu tout le reste; mais il était trop tard.

Aussitôt que le duc de Guise eut entendu le signal, il s'était rendu chez l'amiral, et avait fait ouvrir la maison au nom du roi. La porte de l'appartement de Coligni fut enfoncée. On le trouva levé, s'appuyant contre la muraille et faisant ses prières. Un Allemand, nommé Bême (Bœhm) l'aperçut le premier. Est-ce toi qui est Coligni, lui dit-il, en lui présentant la pointe de son épée? C'est moi-même, répondit le vieillard, et ajouta : Jeune homme, tu devrais respecter mes cheveux blancs. Bœhm lui plongea son épée dans le corps, la retira, et lui coupa le visage. Les autres achevèrent de le tuer. Par ordre du duc de Guise et du grand-prieur qui étaient restés dans la rue, on jeta le cadavre par la fenêtre : Angoulême lui-même lui essuya le visage pour le reconnaître. On coupa la tête : la reine-mère la fit embaumer, et ce trophée fut porté à Rome.

Digitized by Google

Aussitôt que la cloche sonnée par ordre de Catherine de Médicis eut été entendue, le massacre avait commencé dans toutes les rues par lesquelles les Huguenots, effrayés du vacarme qu'ils entendaient, voulaient se retirer chez l'amiral, leur chef, ou au Louvre. Des rues on passa dans les maisons, pour y porter la terreur et la mort. Vieillards, enfans, femmes enceintes, rien ne fut épargné; les soldats tuaient à coups d'épée ou d'arquebuse tout ce qu'ils rencontraient, précipitaient les cadavres par les fenêtres ou les traînaient à la rivière. Les bourreaux pénétrèrent dans le Louvre, et massacrèrent les gens de la suite du roi de Navarre et du prince de Condé qui y logeaient. On poursuivit un malheureux Calviniste jusque dans la chambre à coucher de la reine Marguerite. Le fanatisme religieux ne fut pas le seul motif qui mit le fer entre les mains des assassins; il périt plusieurs Catholiques, dont les ennemis profitèrent de cette occasion pour assouvir leur haine, ou dont les richesses tentaient l'avidité. Brantôme dit que plusieurs de ses amis, bons gentilshommes, gagnèrent jusqu'à 10,000 écus cette nuit. Le célèbre Ramus (Pierre de la Ramée) fut tué par des assassins qu'avait loués un professeur, son collègue. Les massacres continuèrent le lendemain et les deux jours suivans, et le nombre des victimes, à Paris, monta à 5,000 individus, parmi lesquels il y avait 4 à 600 gentilshommes. Le corps mutilé de l'amiral fut traîné par les rues, jeté dans la Seine, retiré de là, suspendu, les pieds en l'air, aux fourches de Montfaucon, et grillé à petit

Digitized by Google

feu ; enfin, le maréchal François de Montmorenci le fit enlever et ensevelir. On vit les ducs de Nevers et de Montpensier, et le féroce Tavannes, parcourir les rues de Paris, et exciter le peuple à exterminer l'engeance pestilentielle des Protestans. Parmi les plus illustres victimes, de Thou nomme François, comte de la Rochefoucauld, que Charles IX aimait beaucoup, et qu'il avait voulu sauver en le retenant à la cour ; Téligni, gendre de l'amiral ; Antoine de Clermont, marquis de Renel, qui fut tué par le second mari de sa mère avec lequel il avait un procès ; Pluviant, Berny, Antoine Guerchi qui, avec un certain Taverni, furent les seuls qui firent résistance ; Charles Lavardin, Claude Gaudimel, célèbre compositeur ; Briol, vieillard octogénaire, gouverneur du jeune prince de Conti qui voulait le sauver en le pressant entre ses bras ; François Nompair Gaumont, Perdaillan, Lévi. Parmi ceux qui se sauvèrent, on compta un Rohan, Jean de Ferrière, vidame de Chartres, et Gabriel de Montgommery.

Le roi de Navarre et le prince de Condé furent soustraits au danger par Charles IX qui, les ayant fait appeler, les reçut avec des yeux ardens de courroux, leur dit que l'amiral et les autres chefs des rebelles avaient été tués par ses ordres ; mais que, pour eux, il était prêt à leur pardonner, pourvu qu'ils professassent la religion catholique. Ils demandèrent trois jours, au bout desquels ils cédèrent aux menaces, et firent abjuration. Le roi de Navarre rétablit dans ses états la religion catholique, et défendit l'exercice de la réformée.

Digitized by Google

Les massacres s'étendirent aussi sur les provinces. Le 23, Charles IX avait envoyé l'ordre à tous les gouverneurs de provinces d'armer les Catholiques et de massacrer les Protestans. Ils furent exécutés dans la plupart des villes : à Meaux, on tua 200 personnes, parmi lesquelles se trouvaient 25 femmes; à Orléans, 3,000; à Lyon, 900; à Rouen, 500; à Bordeaux, 274; à Toulouse, 200. On ne connaît pas le nombre de ceux qui périrent à Angers, Valence, Romance, Troyes, Bourges, à la Charité et dans beaucoup de villages et de châteaux.

Il y eut des gouverneurs qui osèrent désobéir à ces ordres. Henri de Savoie, comte de Tende, gouverneur de Provence, fut du nombre : il était fils de René de Savoie, frère naturel de Louise de Savoie, mère de François Ier. Le vicomte d'Orthez, commandant de Bayonne, écrivit au roi : « Sire, j'ai communiqué le commandement de votre majesté à ses fidèles habitans et gens de guerre de la garnison. Je n'y ai trouvé que bons citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau; c'est pourquoi eux et moi supplions très-humblement votre majesté de vouloir employer nos bras et nos vies en choses possibles; quelques hasardeuses qu'elles soient, nous y mettrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang. » Saint Héran, gouverneur d'Auvergne, s'exprimait en ces termes : « Sire, j'ai reçu un ordre sous le sceau de votre majesté, de faire mourir tous les Protestans qui sont dans ma province. Je respecte trop votre majesté pour ne pas croire que ces lettres sont supposées; et si, ce qu'à

Digitized by Google

Dieu ne plaise, l'ordre est véritablement émané d'elle, je la respecte encore trop pour lui obéir. » Gordes, gouverneur du Dauphiné, Éléonor de Chabot-Charni de la Bourgogne, François Mandelot à Lyon, Philibert, comte de Guiche, à Mâcon, Tannegui le Veneur, Matignon et Villeneuve en d'autres lieux, osèrent également désobéir. Un moine jacobin, Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, sauva les Calvinistes de son diocèse, en obtenant du commandant qu'il surseoirait au massacre jusqu'à nouvel ordre.

Charles IX s'était flatté que l'opinion publique attribuerait la S. Barthélemy aux Guises; mais Catherine lui remontra que ce serait une faiblesse qui pourrait avoir des suites dangereuses, que de ne pas avouer ce qu'il avait ordonné. En conséquence il se rendit au parlement et déclara que Coligni avait formé le projet d'exterminer le roi, la reine, les ducs d'Anjou et d'Alençon, et le roi de Navarre, pour mettre sur le trône le prince de Condé, et ensuite y monter lui-même. Le garde-des-sceaux, Jean de Morvilliers, ancien évêque d'Orléans, qui abhorrait le massacre de la S. Barthélemy, voyant le mal fait, crut qu'il fallait employer tous les moyens pour en détourner l'odieux de la personne du roi; par ce motif il conseilla de faire le procès à l'amiral. Christophe de Thou, premier président du parlement, tout en gémissant de ce qu'on n'eût pas commencé par là, appuya la proposition de l'honnête royaliste. Le procès fut instruit et la mémoire de Coligni flétrie. On fit aussi le procès, comme à des complices, à deux chefs qui avaient échappé au massacre, François

Digitized by Google

Briquemont et Arnoul Cavagne, et on les pendit.

Un édit du 28 août 1572, défendit sous peine de mort l'exercice public et privé de la religion protestante, et, en octobre de la même année, tous ceux qui avaient professé cette hérésie furent dépouillés de toutes charges et fonctions publiques.

Arrêtons-nous encore un moment à la S. Barthélemy. Cet évènement a été jugé par la postérité, et les phrases les plus éloquentes ne sauraient augmenter l'horreur qu'inspire le simple récit des faits. Qu'un écrivain du dix-septième siècle ait dit, en parlant de cette journée : « Action exécrable qui n'avait jamais eu et qui n'aura, s'il plaît à Dieu, jamais de semblable, » il n'y a là rien qui nous étonne ; toutefois nous sommes satisfaits de lire cette phrase dans l'écrit d'un évêque, dans un ouvrage composé pour l'instruction de Louis XIV[1] ; mais nous placerons ici avec plaisir le jugement d'un contemporain qui est moins connu. Ce jugement a été prononcé par un Catholique, par un prince régnant sur un peuple qu'en France on regardait comme barbare ; enfin par le beau-père de Charles IX, par l'empereur Maximilien II. Voici ce qu'il écrivit à son général, Lazare de Schwendi : « C'est avec le plus profond chagrin que j'ai appris que mon gendre se soit laissé entraîner à un si horrible massacre. Je sais, il est vrai, que d'autres que lui règnent à sa place ; néanmoins il n'y a pas moyen de l'excuser, pas même par l'utilité, car il n'y en a pas. Dieu veuille qu'il m'eût consulté ; je l'aurais conseillé

1 La Vie de Henri IV par PÉREFIXE.

Digitized by Google

fidèlement et en père, et je suis sûr qu'il n'en aurait rien fait. Il s'est couvert d'une grande tache dont il ne pourra jamais se laver. Que Dieu pardonne à ceux qui en sont coupables ; ils apprendront, quand il sera trop tard, quel *bien* ils ont préparé, et que c'est avec vérité que vous dites : Les affaires de religion ne sauraient être traitées par le glaive. »

Comme il importait à Charles IX d'effacer en Allemagne l'impression que la S. Barthélemy y avait faite généralement, mais principalement sur les princes protestans, qui pouvaient empêcher l'élection de son frère au trône de Pologne, il chargea M. de Schœnberg ou Schomberg, son chambellan, commandant des troupes allemandes au service de France [1], de communiquer aux électeurs Palatin et de Saxe, au landgrave de Hesse et à Casimir, duc de Deux-Ponts, un Mémoire tendant à justifier le massacre du 24 août. « Avertie de la conspiration de l'amiral et de ses amis pour tuer le roi et toute la famille royale, sa majesté, y est-il dit, a été contrainte de lâcher la main à messieurs de la maison de Guise qui, le 24 de ce mois d'août, ont tué ledit amiral et quelques autres gentilshommes de sa faction, s'étant la motion grandement

1 Il était de la maison de Schœnberg ou plutôt Schœnbourg en Saxe ; en France son nom fut changé en Schomberg. Il fut le père de Henri, comte de Nanteuil, que nous verrons surintendant des finances (en 1619) et maréchal de France (en 1621). Henri fut père de Charles, duc d'Halluin et maréchal de Schomberg, le dernier de sa race. Armand-Frédéric maréchal de Schomberg, le vainqueur de Villa-Viciosa, était d'une autre famille, également allemande.

Digitized by Google

accrue parmi le peuple pour être la jambe de ladite conspiration, et bien irrité d'avoir vu sadite majesté contrainte, avec la reine sa mère et messeigneurs ses frères, de se resserrer dedans son château du Louvre avec leurs gardes, et de tenir les portes fermées, pour s'assurer contre la force et la violence que l'on leur voulait faire; et pour laquelle exécuter aucuns gentilshommes dudit amiral..... [1] avoient passé la nuit dedans ledit château, cachés en des chambres pour aider à ceux qui devoient venir dehors en plus grand nombre à forcer les portes dudit château et exécuter leur entreprise; ce qui fut découvert de grand matin, et lesdits gentilshommes déchassés dudit château; de toutes lesquelles choses le peuple aigri a exercé grande violence sur ceux de la nouvelle religion dont les chefs qui se trouvoient audit Paris ont été tués; ce qui est advenu au grand regret de sadite majesté, et toutefois par l'occasion qu'ils en ont donnée eux-mêmes les premiers. »

Plus loin, Charles IX dit : « Et ce faisant, le sieur de Schomberg les assurera (les princes) de la part de sa majesté que en ce qui est advenu, il n'est point question du fait de la religion ni de la rupture de l'édit de pacification; mais que la chose est procédée de la malheureuse conspiration qu'ils avoient faite contre sadite majesté, connue par tant de certains indices que l'on ne la pouvoit ignorer et tarder à y pourvoir sans le certain péril de leurs personnes, ayant été de tant

1 Ce passage est corrompu dans l'original. Ce morceau, ainsi que la lettre de Maximilien II, sont inconnus en France.

Digitized by Google

plus malaisé à supporter ladite conspiration que sa majesté leur avoit toujours fait tous les favorables traitemens dont elle eût su user à l'endroit de ses plus fidèles sujets, et gratifié ledit feu amiral de grands bienfaits depuis l'édit de pacification. »

On sent bien que ce tissu de faussetés ne trompa personne. Nous nous contentons d'extraire d'une dépêche du chambellan Schomberg la réponse qu'y fit Guillaume IV, landgrave de Hesse-Cassel. « Il dit pour réponse, tels sont les termes de l'agent français, qu'il avoit auparavant déjà appris le déplorable et calamiteux acte advenu à Paris, et qu'il s'en est affligé, non-seulement pour l'amour de tant de personnes de qualité et d'innocence qui y ont misérablement perdu la vie, ainsi aussi pour l'affection qu'il porte à la couronne de France, ne pouvant, lui aussi peu que tous ceux qui en cette affection le secondent, comprendre et croire que ces choses puissent servir à l'exaltation, honneur et bonne renommée de sa majesté, et ainsi plutôt abaisser et obscurcir icelle, et eut d'être (*à désirer* [1]) que les auteurs d'icelles eussent plus regardé au repos de sa majesté et de son état qu'à leurs passions particulières [2].

6. *Quatrième guerre civile, et derniers évènemens du règne de Charles IX*, 1573—1574.

Origine de la quatrième guerre civile.

Si les auteurs de la S. Barthélemy, si le pape Gré-

[1] Le texte est corrompu.

[2] Les négociations d'où nous avons pris ces morceaux ont été publiées en 1772, par FRÉD. CHARLES DE MOSER dans le vol. IV de ses *Beytræge zu dem Staats-und Völkerrecht.*

Digitized by Google

goire XIII qui la célébra par des réjouissances publiques, si le cardinal de Lorraine, ambassadeur à Rome, qui donna 1,000 pièces d'or au courrier qui lui en apporta la nouvelle, croyaient avoir abattu la faction des Huguenots, ils se virent bientôt détrompés. Ils en avaient diminué le nombre d'environ trente mille; ils avaient exterminé les chefs du parti; mais à la place de ceux qui avaient péri, il s'en éleva d'autres, et on avait doublé la force des Protestans qui restaient, en exaltant leur zèle jusqu'au dernier degré du fanatisme. La veuve et les enfans de Coligni passèrent à Genève; plusieurs se réfugièrent en Allemagne; en Angleterre, en Suisse, en Hollande; le plus grand nombre alla se renfermer dans les places de sûreté que la paix de 1570 de S. Germain avait mises entre leurs mains, ainsi que dans Nîmes, Sancerre, et dans des pays coupés et aisés à défendre, comme le Vivarais, le Rouergue et les Cévennes.

Siège de la Rochelle.

Le signal de la quatrième guerre de religion fut donné par la ville de Montauban qui ferma ses portes aux troupes du roi. Les autres places occupées par les Calvinistes suivirent cet exemple. Les habitans de la Rochelle refusèrent de recevoir Biron qui venait prendre le commandement de la place. Charles IX prit alors le parti singulier d'y envoyer François la Noue, un des plus zélés Protestans, et le plus loyal des hommes : il avait échappé au massacre de la S. Barthélemy, parce qu'il servait dans les Pays-Bas. Le roi le fit revenir, et lui proposa de ramener les Rochellois à la soumission. Il accepta la commission; mais à

Digitized by Google

condition qu'on ne se servirait pas de lui pour tromper ses coreligionnaires. Arrivé à la Rochelle, il fut nommé commandant par les habitans, et il soutint ce double personnage avec une loyauté qui ne fut jamais soupçonnée, mettant la ville en sûreté, commandant les sorties, repoussant les assauts, et après chaque affaire, recommençant ses soins pour engager les Protestans à accepter les propositions qui leur étaient faites de la part du roi. Depuis le 4 décembre 1572, Biron assiégea la ville par terre; Philippe Strozzi et Polin, baron de la Garde, la bloquèrent du côté de la mer. Plus tard, le duc d'Anjou arriva avec des renforts considérables, et dirigea le siège. Il traînait à sa suite le roi de Navarre et les princes de la maison de Condé. Le duc d'Alençon, autre frère du roi, et les princes de la maison de Guise, se trouvaient également à l'armée. On poussa le siège avec vigueur; mais les habitans ne mirent pas moins de constance à se défendre, et ne perdirent pas courage quand les ordres du roi forcèrent le brave la Noue à quitter la ville.

Siège de Sancerre.

Depuis le 3 janvier 1573, une autre armée royale, commandée par Claude la Châtre, assiégea Sancerre. Les habitans, résolus de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, souffrirent la famine la plus horrible. Quand les viandes et le pain leur manquèrent, ils se nourrirent de peaux, de toute espèce de cuir, de vieux sabots de chevaux et d'autres bêtes, de cornes de chèvres : ils faisaient un pain mêlé de paille hachée menu, d'écorces et d'ardoises moulues; ils cherchaient quelques alimens dans de vieux fumier. On

Digitized by Google

raconte que des parens ayant perdu un enfant de trois ans, le retirèrent de la tombe pour s'en nourrir quelques jours : cette horreur ayant été connue, les malheureux père et mère furent condamnés au feu. Cependant les habitans se défendirent près de huit mois.

Paix de la Rochelle.

La ville de la Rochelle soutint neuf assauts généraux; elle reçut 35,000 coups de canon, sans que les assiégeans prévissent le moment où elle se rendrait. Il est vrai que la désunion qui régnait dans le camp catholique, ainsi que la négligence et l'insouciance naturelle du duc d'Anjou, et dont nous lui verrons donner plus d'une preuve par la suite, eurent beaucoup de part à la mauvaise réussite du siège. Henri l'avait commencé avec beaucoup d'ardeur; mais sachant qu'on négociait pour lui procurer le trône de Pologne, l'éclat de cette couronne éloignée l'éblouit au point que tout autre intérêt lui devint indifférent. Enfin la nouvelle de son élection arriva, et en même temps l'ordre du roi de mettre fin à un siège qui avait déjà coûté 40,000 hommes, si toutefois les rapports des historiens ne sont pas exagérés. Les Rochellois ayant absolument refusé de traiter pour la ville seule, le duc d'Anjou consentit à faire venir des députés de Nîmes et de Montauban, pour prendre part aux négociations.

La paix fut signée le 1er, et ratifiée par le roi le 11 juillet 1573 : elle accorda aux Protestans une pleine amnistie et le libre exercice de leur religion à la Rochelle, à Nîmes et à Montauban, la révocation des édits publiés contre eux postérieurement au 24 août,

Digitized by Google

la restitution des fonctionnaires déposés dans la jouissance de leurs places. Les seigneurs haut-justiciers obtinrent le libre exercice de leur religion dans leurs châteaux, à condition qu'indépendamment des personnes de leurs familles, les assemblées ne fussent pas composées de plus de dix personnes. De cette faculté furent cependant exclus ceux qui demeuraient à moins de dix lieues de Paris et de deux du séjour de la cour. Les abjurations faites par force ou par peur furent déclarées nulles. Le roi promit de ne pas mettre de garnison dans les trois villes susdites; il leur donnera des commandans qui n'auront sous leurs ordres que les gardes bourgeoises.

Les Rochellois auraient bien voulu comprendre dans cette paix Sancerre que la Châtre assiégeait toujours ; mais ils ne purent obtenir, pour les habitans de cette ville, que la simple liberté de conscience, sans l'exercice public de leur religion. Sancerre se rendit par capitulation, le 19 août 1573 ; elle fut taxée à une rançon et dépouillée de ses privilèges ; ses fortifications furent démantelées.

Le duc d'Anjou élu roi de Pologne.

Le duc d'Anjou faisait cependant les préparatifs de son voyage en Pologne ; mais il les faisait lentement ; car quelqu'eût été naguères son ardeur pour le trône des Sarmates, il différa sous mille prétextes le moment de son départ, soit que la maladie de Charles IX, dont les premiers symptômes s'étaient montrés, lui eût ouvert d'autres espérances, soit que les charmes de la princesse de Condé[1] l'eussent retenu. Ce qui est cer-

[1] Marie de Nevers.

Digitized by Google

tain, c'est que le roi dont l'humeur était devenue sombre et farouche, s'impatienta de l'irrésolution de son frère, au point de dire à la reine-mère qu'il fallait que l'un des deux frères quittât le royaume. Le nouveau roi de Pologne se fit confirmer au parlement ses droits de prince français, pour qu'on ne lui opposât pas sa qualité d'étranger si la couronne de France lui était dévolue. Il partit enfin, le 28 septembre 1573, accompagné du roi son frère, de la reine-mère, du duc d'Alençon et du roi de Navarre. La maladie de Charles IX le força de s'arrêter à Vitri; les autres voyagèrent jusqu'à Blâmont. En se séparant d'un fils qu'elle préférait à tous ses autres enfans, Catherine de Médicis dit : Allez, mon fils, vous ne serez pas long-temps absent.

Les Politiques et les Malcontens.

Le départ du plus violent ennemi des Protestans produisit une espèce de révolution à la cour de France. Le parti nommé les Politiques ou les Malcontens dont nous avons vu l'origine, prit une consistance qui commença à le rendre formidable à la reine-mère. Ce parti, composé de Catholiques et de personnes qui secrètement penchaient pour le calvinisme, n'était pas un parti religieux, mais, ainsi que le nom l'indique, un parti purement politique qui, sous le prétexte d'une réforme générale dont l'état avait besoin, voulait dépouiller les princes étrangers de l'influence qu'ils avaient usurpée, et s'emparer lui-même du gouvernement. Pour opérer cette réforme, les Politiques ne parlaient que de la nécessité de convoquer les États-généraux du royaume; s'ils avaient obtenu

Digitized by Google

cette convocation dans la crise où la France se trouvait, il est probable que, bien loin de servir d'instrumens à leur ambition, les États-généraux se seraient emparés du mouvement qu'on voulait imprimer à la nation, et auraient entraîné ces prétendus patriotes bien au-delà du but qu'ils s'étaient proposé. Le chef des Politiques était le duc d'Alençon, frère cadet du roi, âgé de vingt-deux ans, qu'une ambition vague, faiblement soutenue par des talens, tourmentait sans cesse et poussait d'une aventure hasardeuse dans l'autre. Pendant le siège de la Rochelle, il avait été sur le point de lever l'étendard de la révolte, et de s'ériger en chef des Protestans. Un autre étourdi de son âge, Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, petit-fils, par sa mère, du connétable de Montmorenci, et âgé de dix-sept ans, était son conseiller [1]. La Noue avait fait manquer cette entreprise

[1] La vicomté ou viguerie ou *seigneurie de Turenne* se composait du chef-lieu, ville et château du Bas-Limousin, de treize châtellenies et de cent-seize paroisses situées en Limousin, en Périgord et en Querci. Rodolphe qui vivait du temps de Louis le Débonnaire, fut le premier seigneur, et Bernard, du temps de Louis d'Outremer, le premier vicomte de Turenne. Cette vicomté a de tout temps été un grand fief, c'est-à-dire immédiatement soumise à la couronne. La première maison de Turenne s'éteignit vers 984, avec Adémar ou Aimar, qui eut pour successeur, Archambaud, vicomte de Comborn, un de ses gendres. On trouve, en 1096, Raimond I, vicomte de Turenne, et en 1190, Raimond II, son petit-fils, parmi les Croisés. Raimond IV, petit-fils de celui-ci, fit, en 1214, hommage de sa vicomté à Simon de Montfort, comme à son suzerain, et se croisa ensuite. En vertu de la paix de 1258 (Voy. vol. V, p. 146.)

Digitized by Google

mal concertée, en représentant au prince que les Protestans ne lui accorderaient jamais leur confiance, et qu'il risquait de se trouver seul de son parti. Après le départ du duc d'Anjou, il croyait que la lieutenance générale du royaume lui était due, et il fut confirmé dans ses prétentions par les Montmorenci, par le baron de Biron et par le maréchal de Cossé-

Raimond VI, vicomte de Turenne, devint vassal de l'Angleterre. La seconde maison de Turenne s'éteignit en 1304 avec Raimond VII.

Bernard VII, comte de Comminges, son gendre, est l'auteur de la troisième qui s'éteignit, en 1339, avec le vicomte Jean. Cécile, sœur de celui-ci, vendit, en 1350, pour 145,000 florins d'or, la vicomté de Turenne à Guillaume Roger, comte de Beaufort-en-Vallée dans l'Anjou. Les papes Clément VI et Grégoire XI étaient de cette famille; ils contribuèrent beaucoup à l'enrichir et lui procurèrent des possessions en Provence. La vicomté de Turenne échut, en 1417, à Éléonore de Beaufort; en 1420, à Amaniau de Beaufort, et la même année à Pierre de Beaufort, collatéraux qui la possédèrent jusqu'en 1444.

Une quatrième maison de Turenne commença alors avec Agne de la Tour seigneur d'Oliergues en Auvergne, époux d'Anne de Beaufort, fille de Pierre de Beaufort. François II, son arrière-petit-fils, servit avec distinction dans les guerres du roi François I; ce fut lui qui, comme ambassadeur, épousa, en 1530, par procuration du roi, Éléonore, sœur de Charles-Quint (Voy. p. 208 de ce vol.). François III, son fils, mourut, en 1557, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de S. Quentin (Voy. p. 263 de ce vol.) laissant ses terres à Henri de la Tour, son fils, le même dont il est question dans le texte. Ayant embrassé, en 1575, le calvinisme, Henri devint un des chefs des Huguenots et le zélé partisan du roi de Navarre. Nous le retrouverons sous le nom de maréchal de Bouillon.

Digitized by Google

Gonnor. Par la réunion de ces chefs, le parti des Politiques prit assez de consistance pour que le roi de Navarre et le prince de Condé crussent pouvoir y entrer.

Entreprise des jours gras.

Les Politiques ne tardèrent pas à se liguer avec les Huguenots, en leur offrant un chef dans la personne du duc d'Alençon. Leur courage se ranima; ils reprirent les armes et se mirent en possession de plusieurs places du Poitou, de la Saintonge, de l'Angoumois, du Languedoc, du Dauphiné et de la Normandie. Le maréchal de Montmorenci pria alors le roi de déférer à son frère, le duc d'Alençon, la lieutenance générale du royaume; Charles IX le promit, mais Catherine de Médicis qui jugeait le duc d'Alençon capable des plus grandes extravagances, jusqu'à vouloir empêcher le duc d'Anjou, roi de Pologne, de rentrer dans le royaume et de monter sur le trône en cas de mort de Charles IX, engagea celui-ci à retirer sa parole et à donner la lieutenance générale à Charles II, duc de Lorraine, beau-frère de Charles IX. Le duc d'Alençon résolut dès ce moment de se mettre publiquement à la tête des Protestans, si ceux-ci pouvaient le tirer de la cour qui était à S.-Germain. Tous les arrangemens furent pris pour cela; 200 Protestans, commandés par le célèbre Duplessis-Mornay et par son frère Bussy, arrivèrent dans les environs pour escorter le duc; mais celui-ci les accusa de trop de précipitation, et annonça qu'il ne pouvait se déclarer tant qu'ils ne seraient pas maîtres de Mantes. Les deux capitaines huguenots ten-

Digitized by Google

tèrent de surprendre cette ville ; ce coup manqua. Pendant les mouvemens qui eurent lieu, Catherine de Médicis fut informée du complot, et la cour se sauva en toute hâte à Paris. Charles IX qui était hors d'état de monter à cheval, fut porté, à deux heures après minuit, dans une litière; il dit en gémissant : Du moins s'ils avaient attendu ma mort ! Cette échauffourée qui eut lieu le mardi-gras, est connue sous le nom d'*Entreprise des jours gras*.

Ce fut par Joseph de Boniface, seigneur de la Mole, que Catherine avait été avertie de ce qui se tramait. Ce confident du duc d'Alençon voyant que l'intrigue avait manqué par l'irrésolution de son maître, résolut de se faire un mérite auprès de la reine en la lui découvrant. Revenue de sa première frayeur, Catherine envoya son fils, le duc d'Alençon, et le roi de Navarre à Vincennes, où on leur donna des gardes, fit conduire les maréchaux de Cossé et de Montmorenci à la Bastille, et ordonna de faire le procès à la Mole et à Annibal, comte de Coconnas, son ami, un des Italiens qu'elle-même avait attirés en France. Le duc d'Alençon, interrogé par sa mère, avoua tout avec la timidité d'un enfant : ses deux favoris, la Mole et Coconnas, eurent la tête tranchée, mais seulement après sa mort, pendant la régence de Catherine. Ils étaient les amans de la reine Marguerite et de la duchesse de Nevers, qui s'en firent apporter les têtes pour les embaumer.

On voulait aussi arrêter le prince de Condé, mais il se sauva dans son gouvernement de Picardie, et

Digitized by Google

de là à Strasbourg, où il fit, le 30 mai, jour de la Pentecôte, amende honorable de son abjuration, dans le temple des Protestans français, et professa publiquement le calvinisme.

Pour réduire les Protestans de France, la reine envoya trois armées : l'une, sous le commandement du maréchal Jacques Goyon de Matignon, contre Montgommery, en Normandie ; la seconde, sous les ordres de Louis, duc de Montpensier, contre Henri de Montmorenci [1], gouverneur du Languedoc, ensuite connétable ; la troisième, sous François, fils du duc de Montpensier, qu'on appelait le prince-dauphin, parce qu'il était dauphin d'Auvergne [2], contre la Noue qui était en Saintonge. Montgommery, qui s'était renfermé dans Domfront, fut pris avec cette ville, condamné par le parlement comme rebelle, et exécuté : Catherine avait demandé sa mort pour expier celle de Henri II.

[1] Dit seigneur de Damville, frère de François de Montmorenci, et fils du connétable Anne.

[2] Jeanne, fille de Beraud III, dernier *dauphin d'Auvergne* (Voy. p. 10 et 24 de ce vol.), porta ce pays dans la maison de Bourbon par son mariage avec Louis le Bon, comte de Montpensier, second fils de Jean I, duc de Bourbon. Il passa à ses descendans mâles dont le connétable Charles de Bourbon fut le dernier. Les terres de ce prince furent confisquées ; mais par lettres-patentes de 1538, François I donna à Louise de Bourbon, sœur du connétable, et à son fils Louis, prince de la Roche sur Yon, le comté de Montpensier qui, en 1539, fut érigé en duché-pairie. Par transaction de 1560, Henri II donna au duc le comté de Forez, le Beaujolais, le dauphiné d'Auvergne et la principauté de Dombes. C'est le même dont il est ques-

Digitized by Google

Mort et caractère de Charles IX.

Depuis long-temps la santé du roi était très-mauvaise, et dans les derniers temps de sa vie, il était tombé dans un état qui faisait horreur à ceux qui l'entouraient. Le sang lui sortait en abondance par tous les pores; son âme était tourmentée par des frayeurs qui allaient jusqu'à la frénésie [1]. Après avoir balancé quelques jours sur la régence qu'il devait établir jusqu'à l'arrivée du roi de Pologne, son successeur, il signa, le 30 mai 1574, un acte par lequel il confia l'exercice du pouvoir souverain à sa mère. Il expira le même jour, avant d'avoir accompli sa vingt-quatrième année, laissant d'Élisabeth, fille de l'empereur Maximilien II, une princesse âgée de deux ans, et d'une maîtresse un fils, nommé Charles, que nous

tion dans le texte et qui vécut jusqu'en 1582. Alors François, son fils, qu'on avait jusqu'alors nommé le prince-dauphin ou le dauphin d'Auvergne, lui succéda.

1 Voici le détail que PIERRE DE L'ESTOILE donne des remords que Charles IX éprouva sur son lit de mort : « On fit sortir tous ceux qui étoient dans la chambre, hormis trois, savoir La Tour, Saint-Pris et la nourice que S. M. aimoit beaucoup, encor qu'elle fut Huguenote. Comme elle se fut mise sur un coffre et commençoit à sommeiller, ayant entendu le roy se plaindre, pleurer et soupirer, s'approche tout doucement du lit; et tirant sa custode, le roy commença à luy dire jetant un grand soupir et larmoyant si fort que les sanglots lui interrompoient la parole : « Ah! ma nourice, ma mie, ma nourice! que de sang et que de meurtres! Ah! que j'ay suivi un méchant conseil! O mon Dieu, pardonne-les moy, et me fais miséricorde s'il te plaist! Je ne sais où j'en suis, tant ils me rendent perpleix et agité. Que deviendra tout cecy? que feray-je? Je suis perdu, je le vois bien. »

Digitized by Google

verrons par la suite jouer un rôle, comme ambassadeur de France en Allemagne, sous le nom de duc d'Angoulême.

Nous avons vu que Charles IX fut un prince pusillanime, violent et cruel; il avait de l'esprit et de la pénétration. Naturellement franc et gai, les leçons de sa mère et les trahisons qu'il éprouva, l'avaient rendu dissimulé et sombre. Il était tellement accablé des malheurs de son règne, qu'en mourant, il se félicitait de n'avoir pas de fils auquel il serait dans le cas de transmettre un si funeste héritage. Il avait un goût excessif pour les exercices du corps, tels que la danse, la chasse et le jeu de paume; il travaillait lui-même à forger des armures, et poussa cette occupation jusqu'à gâter sa santé. Il aimait la poésie et la musique, ainsi que la société de ceux qui les cultivaient : il faisait lui-même des vers qui n'étaient pas bien inférieurs à ceux des poètes de son temps.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE GÉNÉALOGIQUE

DE

LA MAISON DE GUISE,

DANS

SES BRANCHES.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉNÉ.

CLA

Malte, René, M. d'Elbœuf.
Chai 62. Voyez plus bas.
de R

D.
, † 161

i, D.
nne,

ENÉ, M

† 1666.
bœuf

C. de Marsan, † 1708.
Marcou

is. Pr. Jacques-Henri, Pr. d
ENRI, le Mar- Lixin, † 1734.
urt,

Mar- Louis-Camille, Pr. de
Mar- Pons, †

02.
ARLE
rnier

Vol. XVI, p. 377.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE GÉNÉALOGIQUE

DE

LA MAISON DE CONDÉ,

SECONDE LIGNE

DE LA MAISON DE BOURBON.

Digitized by Google

Digitized by Google

E LA RBON.

le Vendô537.

555, par

HEN: Soissons, † 1612.
† 1

lé, † 1646ns, † 1641.

MAND, prele Soissons, † 1703.

LOUIS-AR

, C. de Ch

s - Claude - Fauste,
chevalier de Bour-
onti.

30.

p. 381.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE SEIZIÈME VOLUME.

AVERTISSEMENT PRÉLIMINAIRE, p. I.

SUITE DU LIVRE SIXIÈME.

CHAP. VI. *Histoire de France*, 1461—1610.

SECT. I. *Règne de Louis XI* (1461—1483). Sacre de Louis XI, p. 1. — Abolition de la Pragmatique-sanction, 2. — Erection du parlement de Bordeaux, 4. — Restitution des villes de la Somme par le duc de Bourgogne, *ibid.* — Guerre de Bretagne, 6. — Ligue du bien public, 7. — Bataille de Montlhéry (1465), 8. — Traité d'Étampes (1465), 9. — Traités de Conflans et de S. Maur (1465), 11. — Avènement de Charles le Hardi au duché de Bourgogne (1467), 14. — États-généraux de Tours (1468), 15. — Entrevue de Péronne (1468), 16. — Traité de Péronne (1468), 19. — Réconciliation entre Louis XI et son frère (1468), 20. — Assemblée des notables à Tours (1470), 22. — Trève d'Amiens (1471), 23. — Négociation de Crotoi, 25. — Mort du duc de Guienne (1472), 27. — Trève de 1472, 28. — Alliance de Charles le Hardi avec l'Angleterre, 29. — Alliance de Louis XI avec les Suisses (1474), 30. — Traité d'Andernach (1474), 31. — Trève marchande d'Amiens (1474), *ibid.* — Trève de Soleure (1475), 32. — Procès du connétable de S. Pol, 33. — Mort de Charles le Téméraire (1477), 34. — Succession de Bourgogne, 35. — Paix d'Arras (1482), 36. — Établissement de la poste aux lettres, *ibid.* — Ordonnance de 1467 sur l'inamovibilité des magistrats, 37. — Acquisition du Roussillon (1462), *ibid.* — Institution de l'ordre de S. Michel, 38. — Acquisition de droits sur le royaume de Naples, 39. — Ac-

Digitized by Google

quisition du duché d'Anjou et du comté de Provence, 40. — Revenus du royaume sous Louis XI, 41. — Cession de Gênes au duc de Milan, *ibid.* — Mort et caractère de Louis XI, 42. — Extinction de la maison d'Armagnac, 54.

SECT. II. *Règne de Charles VIII* (1483—1498). Régence de la dame de Beaujeu, 55. — États-généraux de Tours (1484), 58.—Loi fondamentale de 1484 sur l'inamovibilité des juges, 60. —Intrigues de Louis, duc d'Orléans, 62.— Guerre folle, 64.— Bataille de S. Aubin (1488), 66. — Paix de Sablé (1488), 67. — Extinction de la maison de Bretagne (1488), *ibid.* — Mariage de l'héritière de Bretagne avec Charles VIII, 69. — Guerre d'Angleterre, 75. — Paix d'Étaples de 1492, 76. — Paix de Senlis (1493), *ibid.*—Traité de Narbonne (1493), 77.— Restitution du Roussillon, *ibid.* — Prétention de Charles VIII au royaume de Naples, 78. — Louis le More appelle les Français en Italie, 80.—Régence pendant l'absence de Charles VIII, 82. — Expédition de Charles VIII en Italie, 83. — Entrée de Charles VIII à Florence, 85. — Entrée de Charles VIII à Rome, *ibid.* — Entrée de Charles VIII à Naples, 86. — Charles VIII acquiert des prétentions sur l'empire d'Orient, 88. —Ligue de Venise (1495), *ibid.*—Retraite de Charles VIII, 89. — Bataille de Fornoue, 90.—Conquête du royaume de Naples par Gonzalve de Cordoue, 94.—Mort de Charles VIII (1498), 95.

SECT. III. *Règne de Louis XII*, 1498—1514. Caractère de Louis XII, 97. — 1. *Mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne*, 99. — George d'Amboise, principal ministre de Louis XII, 99. — Dissolution du mariage de Louis XII avec Jeanne de France, 100. — Mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne, 102. — Ordonnances de 1498 et 1499, 105. — Établissement des parlemens de Normandie et de Provence, *ibid.* — 2. *Guerre de Milan* (1499—1500), *ibid.* — Droits de Louis XII au duché de Milan, *ibid.* — Traités de Paris et de Marcoussis (1498), 106.—Alliance de Lucerne avec les Suisses, (1499), 107. — Traité de Blois avec Venise (1499), 108. —

Digitized by Google

Traité de Genève de 1499, *ibid.* — Premier exemple de la vénalité des offices, 109. — Expédition de Louis XII en Italie, *ibid.* — Louis le More rentre dans le duché de Milan, 111. — Louis le More, trahi par les Suisses, est envoyé en France, 112. — Traité de Trente de 1501, 113. — Traité d'Arona : cession de Bellinzone en faveur des Suisses (1503), 114. — 3. *Guerre de Naples* (1500—1507), 115. — Traité de Grenade de 1500 : partage du royaume de Naples, *ibid.* — Prise de Naples par d'Aubigny, 116. — Traité frauduleux de Lyon (1503), 117. — Expulsion des Français du royaume de Naples, 119. — Traité de Blois de 1504, *ibid.* — Traité de Blois de 1505, 120. — Procès du maréchal de Gié, 122. — États-généraux de Tours de 1506, 123. — Cinquième loi fondamentale, 125. — Insurrection des Génois (1506), *ibid.* — Expédition de Louis XII contre Gênes, 126. — Entrevue de Savonne, 127. — 4. *Guerre de la ligue de Cambrai* (1508—1512), 128. — Ligue de Cambrai (1508), *ibid.* — Origine de l'infanterie française, 129. — Le pape sort de la ligue de Cambrai, 130. — Synode de Tours (1510), *ibid.* — Traité de Blois de 1510, 131. — 5 *Guerre de la Ligue de la sainte Alliance*, 132. — Ligue de la sainte Union (1511), *ibid.* — Gaston de Foix dégage Bologne, *ibid.* — Bataille de Bresse (1512), 134. — Bataille de Ravenne (1512), 135. — Guerre des Suisses, 137. — Louis XII perd le Milanais qui est partagé, 138. — Révolution de Gênes (1512), 132. — Alliance de Blois, de 1512, avec le roi de Navarre, *ibid.* — Ligue de Blois avec Venise (1513), *ibid.* — Bataille de Trecate (1513), 141. — Ligue de Malines contre la France (1513), *ibid.* — Journée des Éperons (1513), 142. — Siège et capitulation de Dijon (1513), 143. — Mort d'Anne de Bretagne (1514), 145. — Paix de Rome (1513), 147. — Traité de Blois avec l'Aragon (1513), 148. — Trève d'Orléans (1514), *ibid.* — Paix de Londres (1514), *ibid.* — Mort, caractère et famille de Louis XII, 149. — Constitution française sous Louis XII, 151.

Digitized by Google

SECT. IV. *Règne de François I*, 1515—1547. Premières années et éducation de François I, 154. — Antoine du Prat, chancelier de France, 157. — Charles de Bourbon est nommé connétable de France, *ibid.* — Ordonnances militaires et de droit civil, 159. — 1° *Guerre de Milan de* 1515, 161. — Traité de Paris, de 1515, avec l'archiduc Charles, *ibid.* — Traité de Westminster de 1516, 162. — Expédition de François I en Italie, 164. — Traité de Galerate avec les Suisses, 166. — Bataille de Marignan (1515), 167. — Paix de Viterbe avec le pape (1515), 170. — Paix de Genève avec les Suisses (1515), 171. — Traité de Noyon de 1516, 172. — Paix perpétuelle avec les Suisses (1516), 173. — Traité de Londres (1518), 175. — 2° *Concordat avec le pape Léon X* (1516), 176. — Conclusion du concordat de 1516, *ibid.* — Contenu du concordat, 178. — Le concordat est reçu loi du royaume, 182. — 3° *Première guerre entre François I et Charles-Quint* (1521—1526), 185. — Origine de la rivalité entre François I et Charles-Quint, *ibid.* — Camp de drap d'or (1520), 186. — Alliance de Lucerne avec les Suisses (1521), 189. — Cour brillante de François I, *ibid.* — Premières créations de rentes sur l'état; origine de la classe des rentiers, 190. — Campagnes d'Italie de 1521 à 1523, 191. — Trahison du connétable de Bourbon, *ibid.* — Bataille de Pavie (1525), 197. — Régence de Louise de Savoie, *ibid.* — Paix de Moore avec les Anglais (1525), 198. — Traité de paix de Madrid (1526), 199. — Sainte ligue de Cognac (1526), 204. — Assemblée des notables de Cognac (1526), 205. — Traité de Londres (1527), 206. — Renonciation de l'Angleterre à ses prétentions à la France, *ibid.* — Assemblée des notables à Paris (1527), *ibid.* — 4°. *Seconde guerre entre François I et Charles-Quint* (1527—1529), 207. — Expédition de Lautrec dans le Milanais et à Naples, *ibid.* — Expulsion des Français de Naples, *ibid.* — Paix de Cambrai de 1529, *ibid.* — Réunion de la Bretagne à la France (1532), 208. — Entrevue de Marquise avec le roi d'Angleterre, *ibid.* — Entrevue de Marseille

Digitized by Google

avec le pape (1533), 209. — Création de légions d'infanterie, 212. — Première alliance avec la Porte-Ottomane, *ibid.* — 5°. *Troisième et quatrième guerres entre François I et Charles-Quint* (1536—1544), 213. — Guerre de Savoie et troisième guerre entre François I et Charles-Quint (1535), *ibid.* — Trève de Nice (1538), 216. — Entrevue d'Aigues-mortes, 217. — Voyage de Charles-Quint en France (1539), *ibid.* — Charles-Quint dispose du Milanais, 218. — Quatrième guerre entre François I et Charles-Quint, *ibid.* — Paix de Crespy (1544), 219. — Cession de Boulogne à l'Angleterre, *ibid.* — Ordonnance pour l'établissement de la loterie, 220. — Ordonnance de Villers-Cotterets (1539), *ibid.* — 6°. *Commencement des troubles religieux en France*, 221. — Différences entre les réformations de Luther et de Zwingle et Calvin, *ibid.* — Précurseurs de la réformation en France, 226. — Commencement des actes de rigueur contre les Protestans, 227. — Calvin paraît sur la scène, 232. — Massacre des Vaudois, 234. — Origine de la censure des livres, 238. — 7°. *Autres particularités du règne de François I et de sa famille*, 239. — Affermissement du pouvoir royal, *ibid.* — Influence de François I sur la littérature, 242. — Mort de François I, 245. — Sa famille, *ibid.*

SECT. V. *Règne de Henri II*, 1547—1559. Puissance de la maison de Guise, 250. — Révolte de la ville de Bordeaux, 252. — Guerre avec l'Angleterre (1549), 253. — Boulogne est rendue à la France (1550), 256. — Guerre de Parme avec le pape, *ibid.* — Guerre de Maurice, 258. — Siège de Sienne, *ibid.*—Trève de Vaucelles (1556), 261.—Campagne de Naples du duc de Guise, 262. — Bataille de S. Quentin (1557), 263. — Prise de Calais et Thionville par le duc de Guise, 264. — Bataille de Graveline (1558), 265. — Paix de Cateau-Cambresis (1559), *ibid.* — Etat de Paris vers 1560, 267. — Edits de Paris et de Fontainebleau de 1549 et 1550, *ibid.* — Edit de Châteaubriand de 1551, *ibid.* — Édit de Fontainebleau de

Digitized by Google

1558, 268. — Première église protestante à Paris, 269. — Première émeute des Calvinistes, 271. — Synode de Paris de 1559, 272. — Mort de Henri II, *ibid.* — Édit de 1557 contre les grossesses clandestines, 273. — Établissement des mercuriales, *ibid.* — Établissement des sièges présidiaux, 274. — Établissement du parlement de Bretagne, *ibid.* — Construction du vieux Louvre, 275. — Famille de Henri II, *ibid.*

SECT. VI. *Règne de François II*, 1559—1560. Factions à la cour, 276. — Édits de Villers-Cotterets et de Blois (1559), 279. — Origine de la dénomination d'Huguenots, 281. — Conjuration d'Amboise (1560), *ibid.* — Édit d'Amboise (1560), 283. — Édit de Romorantin (1560), 284. — Assemblée des notables à Fontainebleau (1560), 285. — Guerre d'Écosse (1560), 286. — Procès du prince de Condé, *ibid.* — Mort de François II, 288.

SECT. VII. *Règne de Charles IX*, 1560—1574. 1° *Évènemens antérieurs à la première guerre civile* (1560—1561), 289. — Régence de Catherine de Médicis, *ibid.* — États-généraux d'Orléans (1560), 290. — États-généraux de Pontoise, et synode de Poissy, 292. — Édit d'Orléans (1561), 293. — Édit de Fontainebleau (1561), 294. — Triumvirat à la cour, *ibid.* — Édit de S. Germain (1561), 295. — Colloque de Poissy, (1561), *ibid.* — Le roi de Navarre abandonne la cause des Protestans, 301. — Édit de Janvier (1562), *ibid.* — 2. *Première guerre de religion, et évènemens jusqu'à la seconde* (1562—1567), 303. — Causes de la guerre, *ibid.* — Massacre de Vassy (1562), *ibid.* — Enlèvement du roi, 305. — Surprise d'Orléans (1562), 306. — Alliances réciproques, 307. — Traité de Hamptoncourt (1562), 308. — Siège de Rouen (1562), *ibid.* — Mort d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, 309. — Bataille de Dreux (1562), *ibid.* — Siège d'Orléans; assassinat du duc de Guise (1563), 311. — Négociations, 312. — Édit d'Amboise ou de pacification (1563), 313. — Paix de Troyes (1564), 314. — Construction des Tuileries, *ibid.* — Majorité de Charles IX, 315. — Édit de Moulins de 1566, 317. — Ordonnance sur le com-

Digitized by Google

mencement de l'année civile, *ibid.* — Démêlés avec la cour de Rome, *ibid.* — Établissement des Jésuites en France, 320. — Procès des Jésuites avec l'université de Paris, 323. — 3. *Deuxième guerre civile sous Charles IX* (1567—1568), 327. — Cause de la guerre, *ibid.* — Édit de Roussillon (1564), 328. — Entrevue de Bayonne (1565), 329. — Édit de Moulins (1566), 330. — Entreprise de Monceaux (1567), *ibid.* — Bataille de S. Denys (1567), 331. — Mort du connétable Anne de Montmorenci (1567), 332. — Paix de Longjumeau (1568), 333. — 4. *Troisième guerre civile* (1568—1570), 334. — Origine des Politiques, *ibid.* — Disgrâce du chancelier de l'Hôpital (1568), 335. — Entreprise sur Noyers (1568), *ibid.* — Les Huguenots prennent les armes, 336. — Édit de S. Maur-des-Fosses (1568), 337. — Bataille de Jarnac (1569), 338. — Assassinat du prince de Condé (1569), *ibid.* — Courage de la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, 339. — Henri, prince de Béarn, chef des Huguenots (1569), 340. — Bataille de Montcontour (1569), 342. — Combat d'Arnay-le-Duc (1570), 343. — Paix de S. Germain-en-Laye, 344. — Traité d'amitié de Blois avec l'Angleterre, 345. — 5. *Massacre de la S. Barthélemy*, 24 *août* 1572, 346. — Auteurs du massacre, *ibid.* — Avènement de Henri au trône de Navarre, 348. — Mariage du roi de Navarre, 349. — Attentat sur la vie de l'amiral de Coligni, *ibid.* — Charles IX consent au massacre des Protestans, 350. — Détails sur les massacres, 352. — 6. *Quatrième guerre civile, et derniers évènemens du règne de Charles IX* (1573—1574), 361. — Origine de la quatrième guerre civile, *ibid.* — Siège de la Rochelle, 361. — Siège de Sancerre, 363. — Paix de la Rochelle, 364. — Le duc d'Anjou élu roi de Pologne, 365. — Les Politiques et les Malcontens, 366. — Entreprise des jours gras, 369. — Mort et caractère de Charles IX, 372.

NOTES GÉNÉALOGIQUES. Sur les comtes de *Charolais*, 5. — Sur les comtes de *Sancerre*, 9. — Sur les comtes de *Saint-Pol*, 12. —

Digitized by Google

Sur les *Dauphins d'Auvergne*, 25 et 371.—Sur les comtes de *Nevers*, *Rethel et Étampes*, 25.—Sur les vicomtes de *Narbonne*, 26. — Sur le comté d'*Eu*, 27. — Sur la nouvelle maison de *Marche*, 51. — Sur les derniers comtes d'*Armagnac*, 53. — Sur la maison de la *Trimouille*, 73. — Sur le *Valentinois* et le *Diois*, 103. — Sur la famille de *Trivulcio*, 109. — Sur la principauté de *Sedan* et la famille de *la Marck*, 155. — Sur la maison de *Croi*, 194. — Sur le *comté d'Auvergne*, 210. — Sur les vicomtes de *Turenne*, 367.

TABLES GÉNÉALOGIQUES : De la maison de *Guise* dans ses branches, 375. — De la maison de *Condé*, seconde ligne de la maison de Bourbon, 379.

FIN DU TOME SEIZIÈME.

Digitized by Google

FAUTES TYPOGRAPHIQUES A CORRIGER.

Vol. XIII, part. 2, pag. 49, *au lieu de* Sixte-Quint, *lisez* Sixte IV.

Ibid., pag. 96, lig. dernière, *après* répliqua, *ajoutez* le roi. Ces deux mots sont tombés par le remaniement.

Vol. XIV, pag. 31, lig. 18, et vol. XV, p. 34, lig. 3, *au lieu de* Adoration des saints, *lisez* Invocation des saints.

Digitized by Google

Digitized by Google

rre I,

Jacques, C. de la Marche, † 1361.

Jean I, C. de la Marche, † 1393.

ques I

an, tige des PRINCES DE CARENCY, éteints en 1515.

Roche sur Yon, † 1520, tige des Pr. DE LA ROCHE
MONTPENSIER, éteints en 1608.

, † 1569.

, † 1588.

lé, † 1646.

, R. de

e de la 30. ARMAND, Pr. de Conti, † 1666, souche de la MAISON DE CONTI, éteinte en 1814.

uphin,

de Bou

. de Fra

. d'Espagne, *Philippe*, † 1765, tige de la BRANCHE DE PARME.

auphin,

IV, R. des Deux-Siciles, tige de la BRANCHE DE

. de Fra

24.

R. de F

20.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book is due two weeks from the last date stamped below, and if not returned at or before that time a fine of five cents a day will be incurred.

Digitized by Google

COLUMBIA UNIVERSITY
0035540184

940 Sch62 16

Schoell
Cours d'histoire des états

940 Sch62
16

MAR 4 .031

Digitized by Google

Digitized by Google